POUR VOUS SERVIR :

Journal – Librairie
Imprimerie
Reliure – Photogravure
Lithogravure

QUEBEC — 59e ANNEE — Numéro 17,622

LAROCK J.W.
SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
5363 L 1 JANV 66

Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

METEO

Clair devenant nuageux en matinée. Neige intermittente cet après-midi. Jeudi, ensoleillé avec périodes nuageuses. Froid. Maximum et minimum à Québec : 30 et 15.

INDEX

Sociale, p. 6—7
Finance, p. 28—29
Sport, p. 20—21—22
Spectacles, T.V., p. 27

SEPT CENTS — Mercredi, 30 mars 1966

Le budget présenté aux Communes par M. Sharp, vise à

REGLER L'ALLURE DE LA PROSPERITE

Hausse de l'impôt sur les revenus moyens et supérieurs à la moyenne

(Par BENOIT HOULE)

OTTAWA (PC) — Le premier ministre des Finances a déposé hier aux Communes un budget visant à régler l'allure de la prospérité, haussant l'impôt sur les revenus moyens et supérieurs à la moyenne à compter du 1er juin et encourageant le monde industriel à échelonner ses investissements jusqu'en 1967 et même plus tard.

M. Mitchell Sharp a du même coup annoncé une réduction d'impôt pour les Canadiens touchant un revenu inférieur à la moyenne, promis l'abolition de la taxe de vente de 11 pour cent sur les machines et l'outillage de production en deux étapes et annoncé l'abolition immédiate de cette même taxe sur plusieurs parties de l'équipement requis par le cultivateur et le pêcheur.

M. Sharp a déclaré que son budget veut régler l'allure de la prospérité canadienne. Il ne veut pas mettre fin à l'expansion économique que connait notre pays présentement, mais orienter la prospérité actuelle et maintenir un taux de croissance régulier et soutenu.

Pour le monde des affaires, le budget apporte un conseil prudent : "ne le faites pas maintenant". A cette fin, le gouvernement prélèvera un impôt provisoire remboursable de cinq pour cent pendant une période de 18 mois sur les profits des corporations, les bénéfices après déduction des impôts, gelant ainsi les revenus des compagnies. Le gouvernement remettra cette somme en accordant un intérêt de cinq pour cent, après 36 mois.

L'économiste de 54 ans qui présentait son premier budget depuis qu'il est devenu ministre des Finances en décembre dernier après avoir occupé le poste de ministre du Commerce a dit qu'il prévoyait un déficit de $150,000,000, avec des dépenses budgétaires s'établissant à $8,450,000,000 et des revenus prévus de $8,300,000,000.

Impôt sur le revenu

L'an dernier, le ministre des Finances, M. Walter Gordon, avait prévu un déficit de $300,000,000 mais ce déficit a pu être réduit à seulement $34,000,000 grâce à des revenus accrus.

M. Sharp ajoute que le principal résultat de ce budget, au chapitre des comptes nationaux, sera de laisser un excédent de $615,000,000.

L'an dernier, cet excédent avait été de $494,000,000. Il aurait été de $371,000,00 cette année si le ministre n'avait apporté aucune modification à la structure fiscale.

M. Sharp a presque annulé la réduction de 10 pour cent de l'impôt de base qu'avait consentie M. Gordon l'an dernier, et il a annoncé une autre réduction ne touchant que les particuliers à revenus modiques, qui constituent environ 40 pour cent de tous les salariés.

Par suite de cette modification, un célibataire sans personne à charge paiera en 1966, s'il gagne moins de $3,000, un impôt inférieur à ce qu'il payait autrefois. Mais, cet impôt sera plus élevé s'il gagne plus de $3,000.

Pour le contribuable marié sans personne à charge, cette hausse ne se fera sentir que si son salaire dépasse les $4,000 et enfin pour le contribuable marié ayant deux enfants à charge, cette hausse se fera sentir si son salaire est supérieur à $5,000.

Régime fiscal

Les modifications au régime fiscal signifieront un revenu additionnel de $140,000,000 au cours de l'année financière qui commencera le 1er avril 1966. Les revenus venant ainsi de l'impôt sur le revenu des particuliers sera de $2,378,000,000 au lieu de $2,150,000,000 en 1965-1966. Cette hausse reflète également l'augmentation de la population.

Cette modification au régime fiscal, a dit M. Sharp, a pour but de réduire quelque peu les dépenses des consommateurs.

Au sujet des dons de charité, le ministre a annoncé que le ministre du Revenu national exercera une surveillance accrue et que seuls seront acceptés les dons faits à des organisations enregistrées. Aucune modification n'est apportée au sujet de la déduction uniforme de $100.

M. Sharp a également annoncé une revision des plans de participation différée aux bénéfices afin d'éviter les abus et précisé que l'enregistrement d'aucun plan ne sera accepté avant que la loi ne soit revisée.

A plusieurs reprises au cours de son discours, M. Sharp a répété la nécessité pour le Canada de régler l'allure de sa prospérité et de modérer les hausses excessives de la demande au cours de la présente période de prospérité.

Les crabes et les crevettes

Le ministre estime qu'il faut peser moins fort sur l'accélérateur sans pour autant appliquer les freins avec trop de vigueur non plus.

M. Sharp prévoit que la valeur du produit national brut augmentera au cours de 1966 d'un peu plus de 8 1-2 pour cent. Cette augmentation aurait été de neuf pour cent sans les mesures budgétaires annoncées. L'an dernier, cette hausse avait été de 9 1-2 pour cent comparativement à 1964.

Le ministre a annoncé l'abolition immédiate de la taxe de vente de 11 pour cent sur les stalles d'acier pour les animaux de ferme, les nasses à crabes et à crevettes, les séchoirs à tabac utilisés sur la ferme, les prothèses dentaires, les vitraux de verre faits à la main, le mazout servant à produire l'électricité et le gaz naturel entre autres choses.

La modification la plus importante à ce sujet s'applique aux machines et outillage de production. La taxe de vente de 11 pour cent est immédiatement abolie sur les matrices, gabarits, brides et moules de même que sur les outils servant à travailler les matières par tournage, fraisage, meulage, polissage, perçage, poinçonnage, alesage, profilage, cisaillement, emboutissage ou rabotage.

Réduire les pressions

La taxe sera réduite à 6 pour cent sur les machines et outillage de production le 1er avril 1967 et abolie complètement le 1er avril 1968.

Cette taxe avait été imposée par l'ancien ministre des Finances, M. Gordon, en 1962. M. Sharp signale que cet impôt a apporté des revenus importants et qu'il faudra peut-être songer à le remplacer dans un avenir rapproché.

Le ministre n'a annoncé aucune modification de la taxe sur les matérieux de construction.

La taxe provisoire remboursable sur les profits des compagnies est un nouvel impôt et le ministre a demandé l'avis des intéressés et des spécialistes en matières fiscales à ce sujet.

La mesure consiste à recueillir un impôt de cinq pour cent par mois, durant 18 mois, et de le rembourser ensuite, avec intérêt, au cours des 18 à 36 prochains mois.

Les prévisions budgétaires

OTTAWA (P.C.) — Voici un aperçu des prévisions budgétaires déposées aux Communes par le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp.

(en millions de dollars)

	1966-1967	1965-1966
Revenus	$8,300	$7,673
Dépenses	8,450	7,707
Déficit	150	34

Voici comment sera dépensé chaque dollar durant cette année financière 1966-1967 :

Santé — bien-être, sécurité sociale, allocations aux anciens combattants : 22 cents;
Défense : 19 cents;
Service de la dette publique : 14 cents;
Transports, communications, travaux publics : 11 cents;
Exploitation de nos ressources : 8 cents;
Paiements aux gouvernements provinciaux et municipaux : 6 cents;
Autres services gouvernementaux : 20 cents.

Voici comment est perçu chaque dollar :

Impôt sur le revenu des particuliers :28½ cents;
Impôt sur le revenu des compagnies : 21 cents;
Taxe de vente : 18 cents;
Douanes : 9 cents;
Alcools et tabacs : 8½ cents;
Autres taxes : 4 cents.
Autres revenus : 11 cents.

Points saillants

(Par la PRESSE CANADIENNE)

Impôt sur le revenu haussé pour les salariés à revenus moyens et supérieurs à la moyenne, mais réduit pour les salariés à faible revenu.

oOo

Ces modifications signifieront un revenu accru de $140,000,000 au cours de l'année financière 1966-1967.

oOo

Six contribuables sur 10 paieront un impôt plus élevé, jusqu'à 14 pour cent de plus par année.

oOo

Les dons de charité ne seront admis pour fins de déduction que s'ils sont faits à des organismes enregistrés auprès du gouvernement.

oOo

Le ministre encourage le monde des affaires à "ne pas le faire maintenant" et à échelonner les investissements.

oOo

Imposition d'une taxe spéciale remboursable de cinq pour cent sur les profits des compagnies, après déduction de $30,000, durant 18 mois.

oOo

La taxe de vente de 11 pour cent sur les machines et outillage de production sera réduite à six pour cent le 1er avril 1967 et abolie le 1er avril 1968.

oOo

Aucun changement dans la taxe de vente de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

oOo

La taxe de vente de 11 pour cent est abolie immédiatement sur les outils servant à la production.

oOo

Aucun changement de la taxe sur les liqueurs, la bière, les vins et les tabacs.

oOo

Le gouvernement fédéral réduit de 10 pour cent son programme de construction pour 1966-1967.

oOo

Abolition de l'impôt de retenue de 15 pour cent sur les versements d'intérêt sur les titres détenus par des non-résidents, le 15 avril.

oOo

Déficit budgétaire prévu de $150,000,000, avec des revenus estimés à $8,300,000,000 et des dépenses prévues de $8,450,000,000.

oOo

Surveillance accrue de l'exploitation des programmes de participation différée aux bénéfices.

oOo

Augmentation de la valeur du produit national brut de 8½ pour cent au lieu de 9 pour cent, à cause des modifications au régime fiscal.

Autres nouvelles sur le budget déposé hier aux Communes par M. Sharp, en pages 25 et 26

La critique de l'Opposition

"Un document inoffensif, qui ne mène nulle part et qui est caractérisé par l'hésitation"

OTTAWA (P.C.) — Le critique financier de l'Opposition officielle, M. Waldo Monteith a sévèrement critiqué le budget présenté par le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, affirmant qu'il s'agit d'un document inoffensif, qui ne mène nulle part et qui est caractérisé par l'hésitation et la remise à plus tard.

M. Monteith a déploré que le ministre n'ait annoncé aucune mesure spécifique pour mettre fin à la hausse vertigineuse du coût de la vie. Les Canadiens s'attendaient à des mesures radicales en ce sens, dit-il.

Les dépenses du gouvernement atteignent un niveau inégalé, les taxes de même, et le coût de la vie, mais le gouvernement ne bouge pas, a-t-il dit. A ce chapitre, le député conservateur signale que les députés libéraux avaient été plutôt avares d'applaudissements pendant le discours du budget. M. Monteith rappela en passant l'habileté de l'ancien ministre conservateur George Nowlan, aujourd'hui décédé; l'évocation de ce nom provoqua des applaudissements de tous les députés.

En fait, les applaudissements furent surtout nourris lorsque M. Sharp rappela les mesures prises auparavant par M. Walter Gordon, ancien ministre des Finances.

Poursuivant sa critique, M. Monteith signala que les Canadiens font face pour la première fois aux dépenses occasionnées par le régime de retraite, alors que les taxes municipales, provinciales et fédérales augmentent. Il a soumis que le gouvernement aurait dû accepter la proposition des conservateurs d'accorder une exemption de $500 pour les taxes municipales.

Il a aussi critiqué la décision du gouvernement de ne pas hausser les pensions de vieillesse, alors que le ministre des Finances envisage une hausse générale des prix en 1966.

Quand le ministre Sharp annonça que l'allègement des impôts décrété l'an dernier par M. Gordon ne serait plus en vigueur, l'opposition a ri.

PAS D'ELECTIONS EN VUE

M. Monteith, commentant cette décision, déclara qu'il est clair que le gouvernement n'envisage pas d'élections bientôt.

Le député tory conclut en disant que ce budget est un signe de la petite idée que se font les libéraux du Canada: ce budget est un signe évident du manque de leadership du gouvernement, dit-il.

Pendant le discours de M. Sharp, l'ancien ministre des Finances, M. Walter Gordon, écoutait paisiblement. Il réagit avec humour lorsque M. Monteith affirma que les libéraux n'ont applaudi que les passages où l'actuel ministre des Finances rendit hommage à son prédécesseur.

M. Sharp fit l'éloge de son collègue devenu simple député à trois reprises. Le nouveau ministre des Finances n'a prononcé qu'une très petite partie de son discours en français.

M. Gordon a refusé de commenter le discours du budget, mais il a annoncé qu'il prendra part au débat qui suivra dès vendredi.

De son côté, le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a déclaré qu'il s'agissait là du budget le plus excentrique qu'il lui ait été donné d'entendre.

• OTTAWA — Le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith (à gauche) s'est entretenu lundi avec le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, à la résidence de ce dernier à Ottawa. M. Smith visite présentement les capitales du Commonwealth pour discuter le problème rhodésien. (UPI Téléphoto)

Aux Etats-Unis

Hausse possible des impôts *(Johnson)*

WASHINGTON (AFP) — Le président Lyndon Johnson a indiqué mardi que le gouvernement américain pourrait être amené à relever les impôts dès le mois prochain si la hausse des prix se poursuit.

Le chef de l'exécutif, qui s'adressait à un groupe de jeunes fonctionnaires, au cours d'une réception à la Maison blanche, a affirmé que la plupart de ses conseillers économiques estiment que les mesures prises jusqu'à présent pour freiner les pressions inflationnistes ne seront pas suffisamment efficaces. Il a ajouté que l'administration examine trois possibilités : d'une part, établir des contrôles gouvernementaux sur les prix et les salaires, d'autre part, réduire les dépenses fédérales de 5 à 10 milliards de dollars, ou bien relever les impôts d'environ 5 milliards de dollars. Les contrôles sont peu souhaitables, a-t-il poursuivi, et les dépenses fédérales ne peuvent guère être réduites sans affecter des programmes "nécessaires ou populaires". Le relèvement des impôts apparaît donc la meilleure des trois solutions, et "si les prix continuent à monter, nous devrons avoir une loi fiscale", a déclaré le président.

BAISSE DU DOLLAR

Le président Johnson a cependant souligné qu'aucune décision n'a encore été prise. Il a rappelé que toutes les agences gouvernementales présenteront le mois prochain au bureau du budget un rapport sur les économies qu'elles peuvent réaliser dans leur secteur. Le montant de ces économies jouera un rôle dans la décision, a-t-il indiqué.

Le chef de l'exécutif a affirmé que la situation serait meilleure si l'industrie et les syndicats respectaient les normes recommandées par le gouvernement en matière d'augmentations de prix et de salaires. Mais, a-t-il dit, "ceci n'est pas respecté universellement".

M. Johnson a enfin estimé que s'il demande un relèvement des impôts, celui-ci sera approuvé par le congrès. Il a affirmé sa certitude que "le congrès préférerait une modeste augmentation de 5, 6 ou 7 pour cent du montant des impôts, sur les bénéfices des sociétés et sur le revenu, plutôt que de voir se développer l'inflation et baisser la valeur du dollar".

Au Parlement

Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Transports et Communications, déclare à l'Assemblée législative qu'elle a été informée à l'avance de la décision de la Régie des services publics de délivrer une ordonnance pour autoriser la vente à des intérêts américains de Québec-Téléphone, ordonnance qui a pris le premier ministre Jean Lesage par surprise.

x x x

Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a accusé en Chambre le ministre de la Justice de "faire taper ses conversations téléphoniques". M. Johnson répondait à une insinuation du ministre de la Justice, M. Claude Wagner, selon laquelle celui-ci "ferait bientôt la lumière" sur le chef de l'opposition.

x x x

M. Jean Lesage, premier ministre et ministre des Finances, annonce à la Chambre que les nouvelles obligations d'épargne du Québec seront mises en vente le 12 avril.

x x x

"Voyons, Bona, arrête", lance M. Jean Lesage, premier ministre, à son secrétaire provincial, M. Bona Arsenault, pour l'inviter à se taire devant ce que le premier ministre qualifie de "bêtises".

x x x

Deuxième lecture d'un projet de loi visant à rendre nulle une décision de la Régie des services publics d'autoriser la vente de Québec-Téléphone à Anglo-Canadian Telephone.

Les détails de ces nouvelles en pages 16 et 17

Le service de la dette trop élevé

OTTAWA (P.C.) — Le service de la dette fédérale est de beaucoup trop élevé quand il absorbe 14 pour cent du dollar d'impôt, a commenté mardi M. Bert Leboe, SC, Cariboo, après le discours sur le budget aux Communes.

M. Leboe a déclaré aux reporters que la Banque du Canada devrait financer certains investissements concernant les travaux publics, les hôpitaux, les écoles, les routes et les projets municipaux. Les budgets devraient pratiquement balancer.

"L'affaire de la bière"

Une déclaration de M. Kierans attendue aujourd'hui en Chambre

Il est possible que le ministre de la Santé, M. Eric Kierans fasse aujourd'hui une déclaration en Chambre, concernant toutes ces rumeurs et nouvelles qui courent au sujet d'une quinzaine de personnes qui auraient été empoisonnées par une trop forte consommation de bière, dans la région de Québec.

Nous apprenions hier du ministère, qu'aucune déclaration ne serait faite par aucun officier du ministère sauf par le ministre lui-même. M. Kierans était absent hier mais devant être de retour à ses bureaux aujourd'hui. On présume que s'il fait une déclaration, il la fera en Chambre cet après-midi.

Le ministre de la Justice Me Claude Wagner a été questionné par le député de Beauce, M. Paul Allard, à ce sujet hier.

Il a simplement déclaré qu'une enquête était faite par les autorités du ministère de la Santé. Les officiers du ministère de la Justice, qui suivent attentivement les résultats de l'enquête se tiennent disponibles au cas où on aurait besoin de leurs services, a dit M. Wagner.

LES NOUVELLES

Ces nouvelles ont continué de passionner l'opinion publique hier et nous avons vu quelques journalistes de l'extérieur, notamment de Montréal, en train d'enquêter personnellement à ce sujet dans la vieille capitale. L'un d'eux, notamment, a entrepris une tournée des tavernes et des épiceries licenciées pour connaître les conséquences des rumeurs. Il a appris, comme on s'en doute, qu'il y avait diminution dans la vente de ce produit.

M. LESAGE

Les journalistes ont aussi tenté d'obtenir un commentaire du premier ministre Jean Lesage, hier midi, à l'issue d'une séance du Cabinet provincial. M. Lesage a simplement répliqué qu'on n'avait pas songé à cette question à la séance du cabinet. Par ailleurs, il a demandé aux journalistes ce qu'ils entendaient par ces nouvelles et s'ils connaissaient les personnes qui étaient mortes comme on le rapportait.

Vains efforts des créditistes

OTTAWA (P.C.) — Des députés créditistes ont de nouveau tenté hier de forcer le gouvernement à identifier une certaine marque de bière qui serait à l'origine de plusieurs décès mystérieux dans la région de Québec.

Le ministre de la Santé, M. MacEachen, a expliqué aux Communes que l'enquête poursuivie par les divers services publics de santé se poursuit au sujet "d'une énigmatique défaillance cardiaque" qui a frappé plusieurs résidents de la capitale québécoise, mais affirme que plusieurs causes autres que la consommation de la bière peuvent entrer en ligne de compte.

Réunion des Commissions scolaires réclamée

Etudier les dépenses normalisées admises par le ministère de l'Éducation

A Saint-David, on s'étonne que le ministère détermine, sans consultation, les dépenses

SAINT-DAVID. — Sur proposition du commissaire Irenée Bonnier, la commission scolaire de Saint-David a résolu de prier la régionale Louis-Fréchette de convoquer une réunion de toutes les commissions scolaires de la région dans le but d'étudier le problème des dépenses normalisées admises par le ministère de l'Education.

En faisant sa proposition, le commissaire Bonnier a fait valoir que les commissaires sont les représentants des parents, qu'ils connaissent les problèmes particuliers à chaque milieu, que c'est un principe bien démocratique qui veut qu'ils soient consultés chaque fois que des problèmes de leur compétence sont en jeu.

Ces remarques du commissaire Bonnier font suite au refus du ministère de reconnaitre comme admissibles au budget, certains déboursés que la commission scolaire de Saint-David doit faire durant la prochaine année financière.

M. Bonnier s'est étonné de ce que le ministère détermine sans dialogue avec les commissaires, quelles sont les dépenses admissibles. Le ministère de l'Education ne devrait-il pas suivre l'exemple du ministère du Bien-être et de la Famille où on tend à individualiser les besoins plutôt qu'à fixer unilatéralement les normes ? Ne croyez-vous pas que dans le domaine du bien-être, le gouvernement agit plus intelligemment que dans celui de l'éducation ? s'est demandé M. Bonnier.

En fixant des normes de dépenses, c'est le principe démocratique que le ministère met en jeu. Il ouvre du même coup la porte aux "pèlerinages annuels" auprès du gouvernement.

Le président Robitaille : "Anciennement, nous pouvions discuter nos problèmes avec l'inspecteur d'écoles qui servait d'intermédiaire; maintenant nous n'avons plus rien".

Le commissaire P.-H. Michaud : "Nos représentations ont beaucoup plus de chances d'être reconnues si nous nous groupons pour faire entendre notre voix".

M. Vallières : "Il est pour le moins curieux que le ministère coupe le surplus de dépenses normalisées alors qu'il n'accorde aucun crédit lorsque nous sommes en deçà des taux admis".

M. Bonnier : "On devrait consulter les C.S. sur toutes les nouvelles mesures au lieu de fixer arbitrairement un niveau sans considération des besoins particuliers de chacune des commissions. On nie aux parents le droit d'être entendus par leurs commissaires".

M. Vallières : "Je trouve ridicule que le ministère refuse le transport du midi. On transporte les enfants matin et soir parce qu'ils demeurent trop loin. Ils demeurent aussi loin le midi et le ministère dit non. Pour satisfaire le ministère, il faudrait organiser une cafétaria, payer la surveillance, somme toute, assumer un grand nombre de dépenses qui finalement coûteraient plus cher que les frais de transport du midi. C'est une situation ridicule".

C'est à la suite de ces remarques que les commissaires ont adopté la résolution demandant à la C.S. régionale Louis-Fréchette de convoquer une réunion des C.S. de la région dans le but de discuter du principe de normalisation des dépenses.

Adoption de règlements décrétant des travaux de $95,000

Les propriétaires devront se prononcer au cours de la semaine prochaine

SAINT DAVID — Au cours d'une assemblée spéciale, hier soir, sous la présidence du maire Albert Demers, le conseil de Saint-David a adopté quatre règlements décrétant des travaux d'aqueduc et d'égout et impliquant une somme totale de $95,000. Dans tous les cas, ce sont les propriétaires riverains qui devront assurer le financement.

Le règlement no 145 décrète des travaux d'aqueduc et d'égout dans les rues Boisvert et Proulx dans le secteur ouest de la ville ainsi que la canalisation du ruisseau. Une somme de $36,000.00 sera nécessaire pour ces travaux.

Par le règlement no 148, une somme de $31,000 est impliquée pour des travaux au Carré Sir François-Xavier Lemieux.

L'entrée de ce carré s'effectue par la rue Francine. La rue se continue ensuite vers la route transcanadienne qu'elle longe pour revenir ensuite vers la rue Commerciale.

Une somme de $4,000 est votée par le règlement no 149 pour le prolongement du boulevard Martineau, tandis que le règlement no 150 qui engage une somme de $24,000 décrète des travaux pour terminer la rue Rousseau et assure le financement de certains travaux déjà exécutés sur le boulevard de la Falaise.

Ces règlements seront soumis aux propriétaires intéressés au cours d'une assemblée publique la semaine prochaine.

Esquisses définitives d'une école approuvées par les commissaires

Lauzon — Les esquisses définitives de l'école projetée dans la paroisse Sainte-Bernadette ont été approuvées par le commissaire hier soir, à la suggestion du ministère de l'Education.

Le président Roméo Bissonnette a par la suite annoncé que les plans sont déjà en préparation et qu'ils seront probablement terminés dans quelques semaines de sorte qu'il sera alors possible de procéder à l'appel de soumissions. On prévoit que la construction pourra par la suite être réalisée dans une période de sept ou huit mois.

Liste des agriculteurs

La liste des agriculteurs qui, au terme de la loi provinciale adoptée l'an dernier, ont droit à une ristourne de 25% sur leurs taxes scolaires a été homologuée. Une centaine de propriétaires auront donc droit à ce rabattement.

Remaniement de la carte électorale

Par suite de l'annexion du territoire de l'ancienne commission scolaire de Sainte-Bernadette, les commissaires ont commencé l'étude du remaniement de la carte électorale. Le territoire étant beaucoup plus grand, ce remaniement est devenu nécessaire pour assurer une représentation équitable à tous les secteurs du territoire scolaire.

Les travaux seront poursuivis et probablement terminés d'ici quelques mois mais ce n'est pas avant les élections de 1967 que les nouvelles délimitations prendront force.

Pépin communiquera avec son homologue

OTTAWA. — (P.C.). — Le ministre des Mines, M. Jean-Luc Pépin, a déclaré aux Communes qu'il a tenté d'entrer en communication avec le ministre québecois des Richesses naturelles, afin de discuter de la situation difficile dans laquelle se trouvent les mines d'or du nord-ouest Québecois. M. Pépin a promis de communiquer avec son homologue du gouvernement provincial.

Vente de la Jonquille le 1er avril prochain

Lévis — Le comité féminin de Lévis de la Société Canadienne du Cancer participera le 1er avril prochain, à la vente de la Jonquille.

Les dames de cette société seront placées à plusieurs endroits de la ville et offriront cette jonquille dont la vente leur permettra de continuer leur travail d'éducation et de dépistage de cette terrible maladie.

Salut avant le départ pour Chypre

Camp Gagetown, N.-B. (P.C.). Le lieutenant général Jean-Victor Allard, chef du commandement des forces mobiles, ira saluer le 2e bataillon du Black Watch, le Royal Highland Regiment of Canada, au camp Gagetown, vendredi avant la départ de ce détachement pour Chypre où il prendra la relève du 2e bataillon des Canadian Guards lequel reviendra au Camp Petawawa après avoir servi durant six mois dans la force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre.

M. St-Laurent indisposé

(PC) — L'ancien premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, est actuellement hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec depuis dimanche dernier.

M. Saint-Laurent doit toutefois quitter l'hôpital mercredi ou jeudi pour retourner vraisemblablement à son bureau dès la semaine prochaine, a fait savoir mardi un porte-parole de sa maison.

L'ancien chef libéral du Canada se serait fracturé trois côtes en fisant une chute à son domicile, en fin de semaine.

M. Saint-Laurent est âgé de 83 ans.

Les vicaires de paroisse, les aumôniers de diverses institutions et les prêtres enseignants recevront entre $100 et $180 par mois

Par François Demers

Dans une ordonnance signée le 25 mars par son Eminence le Cardinal Maurice Roy, il est désormais décrété que les vicaires de paroisse, les aumôniers des diverses institutions et les prêtres professeurs recevront entre $100.00 et $180.00 par mois. Ce décret a un effet rétroactif au 1er janvier 1966 pour ce qui concerne les traitements des vicaires coopérateurs, des aumôniers et des professeurs de collèges. Il abroge définitivement l'ordonnance antérieure.

L'ordonnance précise que ce décret, promulgué exactement deux mois après le décret sur le salaire des curés qui leur accordait $160.00 par mois est le fruit d'une consultation du clergé et de la recommandation de la commission des Traitements et Tarifs du diocèse de Québec. La dernière ordonnance à ce sujet remontait au 18 février 1963.

Dans le texte de la nouvelle loi, Son Eminence le Cardinal Maurice Roy explique ces modifications en soulignant l'augmentation très rapide du coût de la vie au cours des trois dernières années. Il exprime aussi son désir d'entrer par ce changement dans l'esprit conciliaire qui veut établir une égalité proportionnelle entre tous les membres de la famille diocésaine. L'écart qui existait entre les traitements de ceux qui sont pratiquement dans la même situation sera considérablement réduit, souhaite-t-il.

Par ailleurs, il est bien spécifié dans ce document que la fabrique n'est aucunement autorisée à modifier en quoi que ce soit le présent tarif, ni à verser d'autres rétributions qui n'auraient pas reçu l'assentiment exprès de l'Ordinaire.

Le simple vicaire recevra $100.00 par mois

En vertu de l'Ordonnance de Son Eminence, le vicaire coopérateur (le simple vicaire) recevra désormais $100.00 par mois, au lieu de $65.00, s'il a moins de quinze ans de sacerdoce. S'il a quinze ans ou plus de sacerdoce, il recevra un traitement mensuel de $115.00 par mois. Par contre, si l'un ou l'autre de ces vicaires est "vicaire économe", "vicaire coadjuteur" ou "vicaire substitut", il sera payé $130.00 par mois. Les frais de déplacement des vicaires, pour fins de ministère paroissial, étant remboursés par la fabrique. Si on utilise sa voiture personnelle, les frais sont remboursés au tarif de $0.10 du mille.

Outre son traitement, le vicaire coopérateur a droit aux honoraires de messe. L'honoraire de la messe lue demeure de $1.00. Les honoraires des messes chantées ou des messes communautaires annoncées demeurent fixées à $5.00 et sont partagées comme suit: le célébrant quel qu'il soit reçoit deux dollars; le reste va à la fabrique qui paie les chantres, les servants et autres frais du culte. Le vicaire coopérateur a aussi droit aux honoraires prévus pour le diacre ou le sous-diacre à l'occasion des funérailles. Par contre, la Fabrique n'a aucune autre rétribution à payer au vicaire coopérateur pour quelqu'autre travail que ce soit dans la paroisse.

Vicaire dominical

Le vicaire dominical recevra $5.00 par dimanche, payés par la fabrique. Si son ministère se prolonge au-delà de deux heures, il recevra $5.00 pour les deux premières heures et $2.00 pour chaque heure de ministère additionnel. S'il assure la prédication, il recevra un supplément de $2.00 pour chacune des messes où il prêche. Ses frais de déplacement sont remboursés au tarif de $0.10 du mille.

Le prêtre résidant

Le prêtre qui, n'occupant pas le poste de curé ou de vicaire, réside au presbytère d'une paroisse, paiera à la fabrique de cette paroisse le prix du logement, de la nourriture et du service domestique. S'il y exerce quelque ministère, il sera rétribué selon les tarifs officiels, sauf provision contraire dans sa lettre de nomination.

Le prêtre remplaçant

Le prêtre remplaçant, c'est-à-dire, le prêtre étranger à la paroisse ou à l'institution, qui remplace un prêtre de la paroisse ou l'aumônier d'une institution durant les vacances ou toute autre absence autorisée par l'Ordinaire du lieu, recevra de la fabrique ou de l'institution $40.00 par semaine, ministère dominical compris.

$160.00 ou $175.00 par mois pour l'aumônier

En vertu de cette même ordonnance, l'aumônier d'hôpital comme l'aumônier résidant de maison religieuse ou d'institution de charité recevra un traitement mensuel de $175.00. Dans les institutions de moindre importance, l'aumônier recevra un traitement minimum de $100.00 par mois. Il appartiendra alors à l'Ordinaire de déterminer le traitement dans chaque cas particulier.

Par ailleurs, les frais de logement, de nourriture et de service domestique des aumôniers, comme des professeurs, seront à la charge de la fabrique ou de l'institution pour laquelle ils travaillent, que celle-ci les loge ou non.

Aumônier d'Action catholique

De son côté, l'aumônier diocésain d'Action Catholique recevra un traitement mensuel de $160.00. Il recevra de plus $100.00 par mois pour son logement, sa pension et ses frais de représentations. Les frais de déplacement seront remboursés à l'aumônier suivant le tarif approuvé par l'Ordinaire.

Traitement analogue au xvicaires pour les prêtres professeurs

Quant au traitement des professeurs prêtres, l'Ordonnance spécifie que le supérieur de collège recevra un salaire mensuel de $160.00, l'institution lui remboursant ses frais de déplacements et de représentations contractés en service.

Quant aux professeurs et autres prêtres de maison d'enseignement qui ont moins de quinze ans de sacerdoce, ils recevront, comme le simple vicaire, $100.00 par mois. Ceux qui ont quinze ans ou plus de sacerdoce recevront $115.00 par mois. Pour ceux qui, en raison de leur charge, sont empêchés d'exercer un ministère dominical habituel, ils recevront $15.00 de plus par mois. De même pour les officiers de la maison qui sont retenus à l'institution pendant les vacances, ce qui leur fera un salaire annuel de $180.00.

Le prêtre aux études recevra le salaire d'un simple vicaire

En vertu de la même ordonnance, les prêtres aux études supérieures recevront un traitement de $100.00 par mois et le remboursement de leurs frais de scolarité et de pension. S'ils étudient à l'étranger, on leur paiera également les dépenses encourues pour le voyage aller et retour.

Pas de cumulations de salaires

Par contre, la fabrique ou l'institution ne paiera que partiellement le traitement du vicaire, du professeur ou de l'aumônier qui, en plus de son ministère, exerce une autre fonction assignée par l'Ordinaire et à laquelle est attachée une rémunération.

Autres avantages

Le vicaire coopérateur et l'aumônier auront désormais droit à un congé annuel de deux semaines (soit continues, soit interrompues) et à une semaine de retraite chaque année sans diminution de traitement.

Pension

Comme il avait été stipulé dans le décret sur le salaire des curés, la fabrique défraiera le coût de la pension jusqu'à concurrence de $50.00 par mois pour chacun des vicaires. En plus la pension de chaque prédicateur est évaluée à $3.00 par jour, celle du vicaire dominical à $1.00 par repas.

Perception d'honoraires pour un extrait

Le prêtre qui fait un extrait de baptême, de mariage ou de sépulture (transcription de l'acte au complet) recevra le prix total de l'opération, soit $1.00. Il recevra $0.50 pour un certificat.

Traitement du prédicateur et du confesseur

Le traitement d'un prédicateur de retraites ou de mission sera de $20.00 par jour, payés par la fabrique ou l'Institution; ce ministère comportant normalement confessions et autres services. Le tarif d'une prédication exceptionnelle ou de circonstance est de $15.00. La fabrique ou l'institution paie les frais de déplacements. Si on doit inviter, pour entendre les confessions, un prêtre étranger à la paroisse ou à l'institution, on lui donnera $3.00 par heure et les frais de déplacement; de même pour le confesseur extraordinaire.

Précisions prochaines sur le cas des prêtres qui perçoivent des salaires de sources étrangères au diocèse

L'ordonnance sur le salaire des vicaires, aumôniers et professeurs du diocèse précise que pour ceux dont les traitements proviennent de sources étrangères au diocèse, soit les aumôniers militaires, les aumôniers d'écoles publiques, les professeurs d'université, etc. . ., des normes qui tiendront compte des différences qu'il peut y avoir entre les divers cas particuliers seront définies dans le mois qui suit la publication de cette Ordonnance.

LA SOURIS MIQUETTE — par Walt Disney

LE FANTOME — par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE — par Ernie Bushmiller

DINDE 6-11 LB 49 POULET 3½-4 LB 49

VEAU CROUPE DESOSSEE 145 FINITION DE FESSE 110

STEAK HACHE 55 - 63 ET 89

STEAK FILET T-BONE 129 PORTERHOUSE 125

ROSBIF DESOSSE COTE DE CHOIX 129

ROTI DE BOEUF 69 DESOSSE 79

LARD SALE 45 BACON ½ LB 45

ROTI DE PORC FILET 75 EPAULE 59

SPARE RIBS PORC 35 ET 65

JAMBON FESSE 3 A 16 LB PRESQUE DESOSSEE 79

JAMBON EPAULE 59 COTTAGE 85

CRETONS ¼ LB 25 ¾ LB 75

W.E.BEGIN

SERVICE DE LIVRAISON — PARKING

500 ST-JEAN 524-5271

520 DE LA SALLE

545 DE LA REINE 529-1331

À L'HÔTEL DE VILLE

Le service de la perception des licences et des permis devra apporter une attention toute spéciale en ce qui regarde la taxe imposée par la ville de Québec aux maisons de commerce et aux entreprises de l'extérieur qui viennent travailler dans les limites de la cité.

D'après les renseignements obtenus au comité exécutif il semblerait que ces taxes sont rigoureusement respectées dans les villes de la banlieue mais qu'à Québec il y a une certaine négligence, ce qui fait perdre de l'argent à la ville et ce qui donne moins de poids à la protection que cette mesure veut assurer aux citoyens travaillant et résidant dans la ville.

Trous et taudis

Les deux questions à l'ordre du jour, de ce temps-ci sont revenues sur la table du conseil hier après-midi.

Le conseiller Jules Morency a demandé au maire quoi dire à ses électeurs qui, habitant des maisons condamnées par le service de santé de la ville, se croient absolument obligés de quitter leur logis au 1er mai.

"Le Dr Roussel a précisé dernièrement, a rappelé M. Lamontagne, qu'il ne forçait personne à évacuer les lieux mais qu'il les pressait plutôt de le faire pour leur plus grand bien. Donc pas d'obligation à quitter nécessairement, ni à une date, ni à l'autre".

Et tant qu'à y être le maire a enchaîné sur le sujet qui fait discourir tout le monde, présentement, celui des trous dans la chaussée. "Les ingénieurs étudient tous les moyens et si la température s'adoucit, les travaux pourront commencer. Tout ce que l'on peut dire pour l'instant c'est que le budget affecté au poste de réparation des pavages devra être grandement étiré cette année car il y a du boulot à faire.

Aide du Provincial

Sur ce sujet comme pour bien d'autres, la ville tourne un regard désespéré vers la bourse de la province. Le maire a demandé la participation de la province pour refaire complètement les rues la Canardière, 18e Rue et avenue Lamontagne, qui bout à bout, constituent en quelque sorte un chemin de ceinture de Québec qui peut être considéré comme faisant partie du réseau métropolitain.

Il en coûterait des centaines de milliers de dollars pour refaire ces rues tel qu'elles doivent l'être.

Par J.J.

Octroi d'un montant de $264,000 pour la canalisation de la rivière du Moulin

Par Jacques Jobin

Le conseil de ville a rejeté par 8 voix contre un amendement proposé par le conseiller Médéric Robichaud visant à ne pas octroyer un montant de $264,000 au constructeur Markus Mizne pour la canalisation de la rivière du Moulin.

M. Robichaud avait expliqué qu'il n'était pas opposé en principe à l'octroi de montant par la ville pour ces travaux de canalisation. "Cependant il serait préférable, a-t-il dit, d'obtenir d'abord des soumissions pour savoir exactement le coût des travaux".

Selon lui ce coût ne dépasserait pas $264,000 ce qui voudrait dire que la ville serait seule à défrayer le coût des travaux. Il a été appuyé par les deux autres membres de l'opposition, les conseillers Charles-Edouard et Jules Morency.

C'est cependant la majorité du Progrès civique à l'hôtel de ville qui l'a remporté sur cette question après que chacun des membres de l'exécutif eut expliqué qu'il était avantageux pour la ville, selon eux, de procéder de cette manière.

D'après les chiffres vérifiés et revérifiés des ingénieurs lorsque le projet a été réétudié à la demande de M. Robichaud, lors de la séance du conseil du 17 mars, le coût des travaux se chiffrait à $417,000.

"Il en coûterait cher à la ville de demander des soumissions, a expliqué le conseiller Armand Trottier, puisqu'elle devrait alors défrayer les honoraires des ingénieurs qui devraient alors préparer les plans avant les appels d'offres. Alors qu'en octroyant directement le montant de $264,000, ces dépenses reviennent à M. Mizne.

Le débat sur la question a été assez long, chacun des membres de l'exécutif expliquant la position de celui-ci et soulignant qu'après le renvoi pour étude effectué à la demande de M. Robichaud, une exigence de plus avait été inscrite au contrat.

Cette exigence veut que M. Mizne s'engage à construire dans un délai de deux ans des édifices pour une valeur de $1,000,000 sur les terrains qui prendront de la valeur du fait que la rivière du Moulin sera canalisée. S'il ne remplit pas cette condition, le constructeur devra payer une amende annuelle de $15,000, représentant l'intérêt de l'argent versé par la ville en octroi.

M. Robichaud n'a pas toutefois accepté les évaluations des ingénieurs municipaux disant qu'ils s'étaient déjà trompés dans le passé. "En effet" a-t-il dit, ils avaient évalué à $1,200,000 les travaux de canalisation de la partie nord de la rivière Lairet alors que le coût, après les appels d'offres, n'a été que de $692,000.

De même n'a-t-il pas accepté les évaluations personnelles du conseiller Armand Trottier disant qu'il avait déjà dit que la centrale de police coûterait de $500,000 à $600,000 alors qu'elle en coûte le double.

Toutefois M. Trottier s'est élevé sur une question de privilège pour dire d'abord qu'on l'avait consulté il y a quelques années en ne lui montrant qu'une vague esquise et qu'il a déclaré qu'on ne devait pas songer à pouvoir construire le projet pour ces chiffres approximatifs, mais pour beaucoup plus cher.

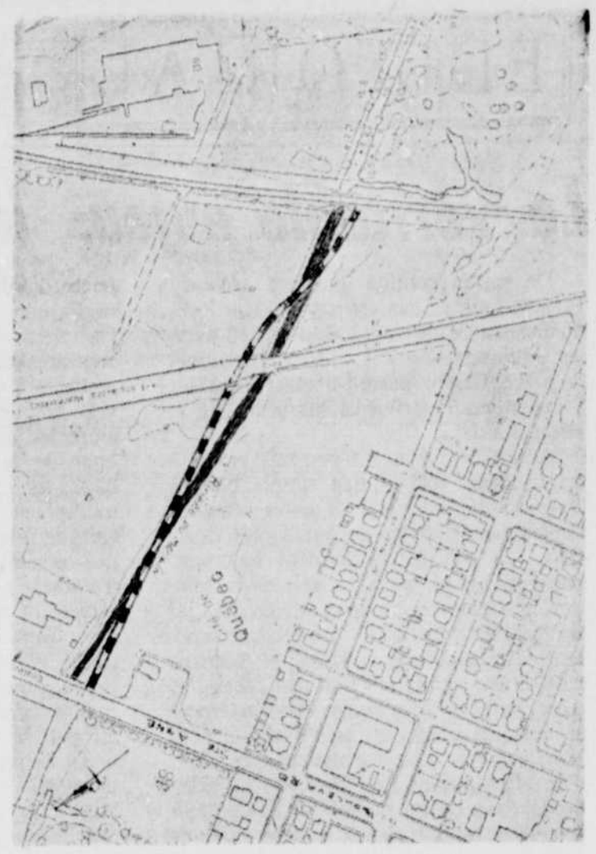

● **RIVIERE DU MOULIN — Voici le tracé de ce que sera la rivière du Moulin, à St-Pascal, une fois que les travaux de canalisation auront été complétés par le propriétaire des terrains à travers lesquels passe ce cours d'eau appelé aussi ruisseau St-Michel. La ville, pour la canalisation de ce cours d'eau, octroie un montant de 264,000 au propriétaire tel que le veut une résolution définitivement adoptée par le conseil municipal hier. Sur le plan, la ligne pointillée indique le tracé de la rivière une fois canalisée alors que la ligne régulière indique son parcours actuel.**

Québec refuse de faire partie cette année de la Fédération des maires et des municipalités

Par Jacques Jobin

La ville de Québec refuse cette année de faire partie de la Fédération canadienne des maires et des municipalités et de payer la cotisation fixée à $2,500.

C'est ce que l'exécutif a décidé alors que le maire Gilles Lamontagne déterminait que ce refus n'en était pas un complet puisque la résolution adoptée par l'exécutif signale que la fédération canadienne devrait être composée de représentants des unions provinciales des municipalités.

"Nous avons pris cette décision, a dit M. Lamontagne, parce que nous croyons qu'il y a dédoublement de travail entre l'Union des municipalités de la province et la fédération. Il n'existe actuellement aucun lien entre les deux organismes de sorte qu'un problème comme celui du réaménagement doit être repris devant un de ces organismes après avoir été débattu devant un autre".

Le maire de Québec poursuit en disant que dans la province l'Union des municipalités est forte et qu'elle sert bien ses membres. "Inutile de reprendre le travil devant la fédération qui devrait plutôt être composée de délégations de chacune des unions de municipalités des provinces canadiennes", signale M. Lamontagne.

D'ailleurs, selon M. Lamontagne, l'étude des réaménagements urbains devraient se faire à l'intérieur de l'Union des municipalités où peuvent être réunis assez facilement les spécialistes de la question.

"Québec est capable de faire marcher son affaire, dit M. Lamontagne, ce qui n'implique pas toutefois qu'elle ne soit pas prête à collaborer".

"Nous voulons que les laïcs nous renseignent" (Mgr Audet)

par François Demers

L'évêque est surtout un serviteur, avant d'être un chef ou un administrateur. Dès notre retour du Concile, nous avons cherché à rencontrer notre peuple. Nous voulons que les laïcs nous renseignent sur un tas de choses que nous ne pouvons pas connaître. C'est pourquoi nous désirons que tous soient plus encore autour de l'Evêque.

Son Excellence Mgr Lionel Audet s'est exprimé ainsi dans son mot de la fin pour tenter de faire le point hier soir après le panel qui a eu lieu à l'Ecole Secondaire Jean-de-Brébeuf. Il avait d'abord concélébré la messe de 5 hres à l'église de St-Fidèle avec plusieurs prêtres du quartier Limoilou. Et il avait présidé le souper communautaire de tous les professeurs de Jean-de-Brébeuf et de Marie-de-l'Incarnation qui s'était tenu à l'Ecole Secondaire Marie-de-l'Incarnation. Ces trois rencontres avaient lieu sous le thème: "Tous autour de l'évêque.

Au cours du panel, animé par M. Dominique Bertrand, et qui avait comme sujet "La place de chacun dans l'Eglise d'aujourd'hui, Mme Louis-Philippe Guay a cherché à définir le rôle de la mère et de la femme dans l'Eglise en soulignant la collaboration nécessaire entre les époux pour une bonne éducation à tous points de vue des enfants et en marquant la nécessité pour la mère de famille chrétienne d'aujourd'hui de ne pas se confiner dans sa cuisine, de ne pas s'en remettre exclusivement à l'école mais de se renseigner sur le monde extérieur.

M. Armand Trottier a pour sa part souligné que l'homme public ne peut pas prendre de position ferme en matière d'éducation religieuse si le clergé et les communautés ne se prononcent pas eux-mêmes. Par ailleurs, a-t-il dit, ce rapprochement volontaire de la hiérarchie, en provoquant le dialogue et en abandonnant cette barrière de l'apparat extérieur, aidera les laïcs à mieux comprendre le rôle que chacun est appelé à jouer dans la société.

Par ailleurs, Soeur Berthe Lesage s.f.a. a dit que tout invite entre les congrégations religieuses, à un effort courageux d'unité pour mieux servir les besoins de la Grande Communauté qu'est l'Eglise. De son côté, M. Michel Bergeron, étudiant, a rappelé la nécessité pour les parents d'accepter l'apparence extérieure de leurs enfants et la nécessité de leur donner un exemple qu'ils puissent suivre, parce qu'il est solide.

M. l'abbé Louis Dugal a parlé du prêtre "à l'écoute", qui est vraiment de son temps, comme le veut le Concile Vatican II et comme, a-t-il dit, les chrétiens le désirent. Par contre, Mlle Diane Laflamme, étudiante, a mis en évidence la jeunesse et la foi vivante que peut représenter une jeune fille qui s'épanouit comme femme et comme chrétienne. Pour terminer, le Frère Laurent Prémont, s.c. a rappelé le témoignage de la consécration à Dieu que peut rendre le religieux dans notre monde actuel, même dans l'enseignement.

L'éducation religieuse dans les écoles

Cependant, tous ont souligné l'inquiétude qui règne actuellement dans notre province au sujet de l'éducation religieuse et les remous que cela provoque dans la redéfinition du rôle des communautés religieuses enseignantes.

A ce sujet, M. Henri Lesage, de la Commission Scolaire de Québec qui était dans l'assistance, a précisé que si les examens de religion ne pouvaient plus à faire bloquer une année, c'est simplement pour éviter de faire haïr la religion. Mgr Audet a pour sa part affirmé que les évêques sont prêts à se battre jusqu'à la mort pour que la religion soit enseignée dans les écoles. Que par ailleurs, ils interviennent de fait dans les circonstances importantes. Que le nouveau cathéchisme est vraiment adapté pour pénétrer dans l'univers des enfants.

Nomination de M. P. Boudreau

Monsieur Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, annonce la nomination de M. Patrice Boudreau au poste de directeur du bureau de l'information.

Né en Nouvelle-Ecosse en 1915, M. Boudreau a fait des études au petit Séminaire de Tours, en France, et à l'Ecole d'agriculture et de pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Après une période d'entrainement spécialisé en éducation des adultes selon la formule du mouvement d'Antigonish, il collabora à l'organisation des coopératives de pêcheurs de la Gaspésie et des centres français des provinces maritimes et exerça les fonctions d'assistant gérant et gérant des exportations à la Fédération des pêcheurs-unis de Québec.

En 1951, il passait au service de l'Office national du film où il occupa jusqu'en 1956 le poste de directeur de la distribution et de l'information pour le Québec.

Depuis 1957, M. Boudreau dirigeait une entreprise commerciale en Nouvelle-Ecosse en plus d'agir comme correspondant spécial pour le secteur des provinces maritimes au réseau français de Radio-Canada.

● **Son Excellence Mgr Lionel Audet, évêque auxiliaire du diocèse de Québec, assistait hier soir à un panel sur "la place de chacun dans l'Eglise d'aujourd'hui" à l'école secondaire Jean-de-Brébeuf. Ce panel faisait partie de plusieurs rencontres au cours de la journée sur le thème: "Tous autour de l'évêque". Sur cette photo, de gauche à droite: M. Michel Bergeron, un des panellistes; Son Excellence Mgr Audet; Mme Louis-Philippe Guay, une autre panelliste et M. Alfred Nadeau, professeur à Jean-de-Brébeuf et un des organisateurs de cette rencontre. (Photo l'Action par Marcel Laforce)**

Route en très mauvais état

Le ministère de la Voirie désire informer tous les automobilistes que la route 15, entre Sainte-Thérèse de Colombier et Forestville est en très mauvais état. La route est en gravier sur une longueur de 18 milles et l'eau accumulée par la fonte des neiges forme beaucoup de boue. Il y a aussi une longueur de deux milles à Saint-Paul du Nord qui est en mauvaise condition.

On s'active présentement à améliorer l'état de la route et l'on invite les automobilistes devant emprunter la route 15 dans cette région à user de patience et de grande prudence.

● **CLUB DES FRANCS — M. Lucien Montreuil, bibliothécaire, était le conférencier invité hier par le Club des Francs de Québec. M. Montreuil avait intitulé son propos: "Les bibliothèques spécialisées, clefs d'un monde nouveau. Sur la photo, dans l'ordre habituel: M. Jean Hamel, président du club, Mlle Hélène Bergeron, du collège des Jésuites, M. Lucien Montreuil, conférencier invité, et M. J.-B. Parent. (Photo l'Action, par Marcel Laforce)**

Le cathéchèse actuelle veut éviter de centrer l'attention de l'enfant sur l'apparat des cérémonies liturgiques

par François DEMERS

La cathéchèse actuelle centre l'attention de l'enfant sur la découverte de Dieu. C'est pourquoi, dans son initiation aux cérémonies liturgiques et à la vie ecclésiale elle veut éviter de centrer son attention sur l'apparat extérieur. Cependant, il est obligatoire de respecter la nécessité d'un certain air "fête de famille" et "habits du dimanche" lors des cérémonies exceptionnelles de la première communion, ou de la confirmation.

C'est ce qu'a souligné M. l'abbé Jean-Charles Racine, directeur de l'Office Cathéchétique diocésain, au cours d'une rencontre hier après-midi avec des journalistes québécois. M. l'abbé Racine a rappelé que le rôle propre de son organisme est de s'occuper de l'éducation religieuse des professeurs. Ce n'est que par la force des circonstances que nous en sommes venus, a-t-il dit, à prendre en main la coordination de l'enseignement cathéchétique au niveau primaire.

Ainsi, nous nous sommes rendus compte que, pour suivre le rythme du Nouveau Cathéchisme et pour permettre à l'enfant une meilleure préparation, il était préférable de lui faire faire sa première communion en deuxième année. Idéalement, les enfants devraient tous communier ensemble avec leurs parents. Mais, en pratique, la grande liberté de chacun, des enfants comme des parents, vis-à-vis de ce sacrement doit être respectée. C'est pourquoi, nous laissons les parents libres de choisir la façon que leurs enfants feront leur première communion.

Le fait de prôner une communion privée, a précisé l'abbé Racine, ne nous empêche pas de désirer une confession communautaire. Une première communion privée permet d'habituer les parents à prendre leurs responsabilités dans le domaine de l'éducation religieuse; elle permet d'éviter les comparaisons vestimentaires entre enfants; elle permet de sauvegarder la liberté des parents et elle met l'enfant dans un climat de liberté en face de ce sacrement. Une cérémonie pénitentielle communautaire par ailleurs met plus en lumière le fait que c'est l'Eglise qui accueille le pécheur, tout en permettant de ne pas confesser si on ne le veut pas.

En somme, a dit l'abbé Racine, nous désirons, en évitant les défilés de première communion et en demandant des fêtes de famille simples, nous désirons que l'enfant reste centré sur l'essentiel: le Christ. Il ne faudrait pas que la Première Communion soit vue comme l'occasion d'avoir des cadeaux... ou une belle robe...

Tous les bénéfices paroissiaux iront désormais à la Fabrique

(Par François Demers)

Dans un décret annexé à l'Ordonnance sur le salaire des vicaires, aumôniers et professeurs, Son Eminence le Cardinal Maurice Roy décrète que "la dot de tous les bénéfices paroissiaux de Notre archidiocèse est uniquement constituée par la rétribution versée par la fabrique selon le tarif établi le 25 janvier dernier, et que les dîmes, suppléments, capitations, les offrandes volontaires des fidèles, les droits d'étole, le casuel et les revenus de la terre de la fabrique ou des terres à bois ne constituent plus la dot desdits bénéfices paroissiaux mais appartiennent désormais à la Fabrique". Ce décret ayant un effet rétroactif au 1er janvier 1966.

Détails du vote

La compagnie Dorsay de St-Marc-des-Carrières comptant 136 employés s'est prononcée lundi soir en grande majorité en faveur de l'Union des ouvriers de la robe (CTC-FTQ) contre le Syndicat du vêtement (CSN).

Voici le détail des votes: 102 pour CTC-FTQ; 23 pour la CSN; 9 abstentions. Deux bulletins ont été rejetés parce qu'ils étaient mal faits.

Le nombre de délinquants dans le district de Québec a légèrement baissé en 1965

Par Claude BEDARD

Les statistiques de la Cour du Bien-Etre social de Québec pour l'année 1965 en ce qui concerne les jeunes délinquants accusent une légère baisse par rapport à l'année 1964. Dans le district de Québec, le nombre s'élève à 1,136 jeunes gens et jeunes filles, dont l'âge varie de 9 à 18 ans, qui ont comparu devant la Cour l'an dernier.

Interrogé sur les raisons apparentes de la baisse minime, le greffier en charge de la Cour du Bien-Etre social, M. Simon Paradis, a déclaré que bien des délits qui étaient considérés comme criminels au terme de la loi en 1964 ont été enlevés en 1965. Il s'agit par exemple de questions bénignes comme "circuler à bicyclette sur le trottoir", "avoir flâné le soir au coin des rues", etc. En somme, le nombre est sensiblement le même en général quoique l'on peut parler d'une baisse en général sur les délits importants.

Voici un tableau comparatif que nous avons édifié pour le bénéfice des lecteurs:

LE NOMBRE DES DELINQUANTS

	1965	1964
Garçons	1136	1585
Filles	153	171
Total	1289	1756
Garçons au études	725	909
Garçons au travail	278	414
Gar. sans occupation	133	2
Filles aux études	74	70
Filles au travail	45	44
Filles sans occupation	34	57

L'AGE DES DELINQUANTS

Garçons	1965	1964
8 ans	—	2
9 ans	2	5
10 ans	8	4
11 ans	14	21
12 ans	43	53
13 ans	70	147
14 ans	145	232
15 ans	230	302
16 ans	259	361
17 ans	352	438
18 ans	13	20

Filles	1965	1964
11 ans	4	—
12 ans	4	3
13 ans	8	3
14 ans	16	21
15 ans	22	30
16 ans	43	46
17 ans	52	50
18 ans	4	5

LEUR PROVENANCE

	1965	1964
Québec		
St-Sauveur	225	228
St-Roch	119	133
Limoilou	159	258
St-Jean-Baptiste	100	170
Champlain	29	154
Montcalm	42	147
Banlieue		
Sillery	23	50
Québec-Ouest	71	103
Ste-Foy	98	60
Charlesbourg	28	63
Giffard-Beauport	41	58
Lévis-Lauzon	31	60
Autres	323	335

LES PRINCIPAUX DELITS COMMIS

	1965	1964
Vol	367	420
Effraction et vol	238	259
Méfaits	111	174
Prise illicite d'auto	128	148
Voies de faits	30	16
Immoralité	35	96
Désordre	125	108
Débits de boisson	24	15
Ivresse	12	24
Vagabondage	23	89

LE CENTRE D'ACCUEIL

L'an dernier à pareille date nous avions fait une enquête sur la délinquance juvénile dans la région de Québec. Dans le dernier des quatre articles, nous faisions mention du centre d'accueil qui reçoit, outre des délinquants, un bon nombre de cas de protection et nous nous insurgions à ce moment contre la crise de personnel et celle du logement.

Selon une source d'information, il semble qu'à l'heure actuelle, la situation n'est pas des plus roses au sujet du personnel, et plus précisément du personnel de cadre. Malgré une "étude" entreprise par une compagnie indépendante dans le milieu, rien ou presque rien n'a changé.

Deux nouveaux directeurs du centre d'accueil auraient été nommés depuis un mois environ mais tous les deux ont refusé cette responsabilité après avoir constaté "de visu" la tâche qui leur incombait.

Par ailleurs des rumeurs circulent à l'effet que les jeunes filles qui résident au centre actuellement doivent déménager incessamment à la prison des femmes qui est située à l'arrière de l'édifice. Quant aux garçons, ils resteront à cet endroit, sous la surveillance d'un personnel plus ou moins qualifié qui fait son possible malgré toutes les difficultés professionnelles, disciplinaires ou autres auxquelles il doit faire face constamment.

EDITORIAL

Le véritable enjeu: la cogestion

De graves conflits ouvriers secouent l'Hydro-Québec ces jours-ci. Ils iront d'ailleurs en s'aggravant si, dès le 13 avril, les ingénieurs donnent suite à leur projet de grève. Que se passe-t-il exactement sur les chantiers des rivières Manicouagan et aux Outardes ?

A première vue, on pourrait croire à un incident isolé, à une simple bouffée d'agressivité, comme il en jaillit nécessairement dans l'enclos de semblables chantiers. Les travailleurs décident tout simplement, sur un coup de tête, de se faire justice eux-mêmes et de renvoyer chez lui un contremaître qu'ils jugent incompétent et injuste. Si le problème se résumait ainsi à une simple réaction instinctive, les deux parties trouveraient probablement en quelques heures un accord satisfaisant. Il ne s'agirait d'aucune manière, en effet, d'un affrontement entre la CSN et l'Hydro-Québec. Ce qui complique la situation actuelle, c'est que les travailleurs de ces chantiers en sont, selon toutes les informations disponibles, à leur cinquième expulsion !

Au cours des derniers mois, en effet, les travailleurs ont recouru au même genre d'intimidation contre deux représentants de l'Hydro-Québec et contre deux employés d'un sous-traitant. L'expulsion du contremaître Dion semble donc n'avoir qu'une particularité : elle fait déborder le verre et l'enjeu devient net. Au lieu de se battre par personnes interposées, comme dans une étrange guerre de Corée, l'Hydro et la CSN s'affrontent aujourd'hui sur un point douloureux : la cogestion.

Ce qui place l'Hydro-Québec dans une position précaire, malgré l'évidente illégalité de l'arrêt de travail, c'est le dynamisme même de cette entreprise. Symbole du renouveau québécois, thème de la dernière élection générale au Québec, l'Hydro-Québec connaît à la fois une crise de croissance ... et des difficultés de digestion ! En un temps record, elle a dû absorber le personnel, l'équipement et les conventions collectives des sociétés nationalisées, en plus de pourvoir à sa propre modernisation : que le rodage ne soit pas terminé, personne ne s'en surprendra. Malheureusement, comme toute entreprise de ce calibre, l'Hydro-Québec connaît les affres du gigantisme : les services se multiplient, les organigrammes se raffinent, les cloisons se dressent plus vite que ne s'ébranlent de nouvelles méthodes de communications ...

Le service des relations ouvrières, par exemple, a élargi ses cadres pour faire face à une croissance normale dans le nombre d'accrochages. La tentation est forte, pourtant, de considérer un problème comme résolu quand on a donné une réponse d'ordre immédiat. Un contremaître néglige de respecter l'ordre des rappels ? On plaide coupable, on paie ... et le contremaître reste en place. Il se met de nouveau les pieds dans les plats ? Nouvelle solution, qui laisse encore l'autorité entre les mains du même individu. Au bout de quelques "affrontements rentables", les travailleurs accélèrent la ronde, multiplient les griefs dont ils devront ensuite retirer le grand nombre, tandis que le contremaître, pour rescaper le peu d'autorité qui lui reste, adopte un comportement d'inquiet et abuse de son pouvoir. Tout cela, parce qu'un service spécialisé s'est laissé hypnotiser par une efficacité purement technique et aussi parce que le syndicat a pris conscience de la force de sa stratégie.

On retrouve, en effet, chez la CSN une technique et des visées particulières. Le but, c'est la cogestion, ainsi que l'ont manifesté différentes négociations récentes, dont certaines ont été menées avec l'Hydro elle-même. Les méthodes ? La patiente préparation des négociations par le torpillage du précédent contrat et la pression sur les niveaux intermédiaires d'autorité. On n'a pas assez souligné, en effet, que la convention à laquelle les travailleurs font présentement une superbe entorse expire dans deux mois (3 juin 1966). La multiplication des griefs (255) occupe les techniciens des relations ouvrières sur des cas d'espèces et les empêche de mûrir la prochaine convention. Les manifestations de force, comme les diverses expulsions, valent au syndicat une confiance rénovée de la part des syndiqués et une inquiétude — syndicalement rentable — de la part du patronat. D'ailleurs, les pressions s'exercent à un niveau bien défini, là où la panique se propage vite et où les risques d'erreurs et de maladresses constituent le pain quotidien. Hommes-tampons entre les travailleurs et la direction, inquiets devant les griefs syndicaux et incertains de leur sort si un verdict renverse leur décision, les contremaîtres ont à subir la terrible pression de cette montée vers la négociation.

L'enjeu, répétons-le, est devenu fort clair et on comprend fort bien la fermeté des deux parties. Les visées de la CSN, en matière de cogestion, se préciseront énormément si, à deux mois de nouvelles négociations, le syndicat fait la preuve des lenteurs administratives de l'Hydro et de la fragilité de ses niveaux intermédiaires d'autorité. L'Hydro-Québec, de son côté, défend pouce à pouce le contremaître Raymond Dion de peur d'avoir tantôt sur les bras la participation syndicale dans l'embauche de tous les contremaîtres.

Laurent Laplante

Pour améliorer le sort de l'attachant Vieux-Québec

Depuis un certain temps déjà, c'est à qui, en somme, s'intéresserait le plus au Vieux-Québec; c'est à qui parlerait le plus du caractère historique, du cachet tout à fait distinctif de cette importante partie de la capitale québécoise. La situation s'explique assez aisément à la pensée de l'éventuelle affluence de visiteurs que vaudra à notre ville la tenue de l'Exposition universelle de Montréal.

Celle-ci débutera dans un peu plus qu'un an. Une année ! C'est bien peu, pour accomplir dans l'arrondissement historique donné, tout ce qu'il y aurait à faire dans le Vieux-Québec. Faute de pouvoir tout faire en un tel laps de temps relativement très court — il y a aussi l'aspect financier — on veut aller au plus pressé, aux travaux de réfection qui s'imposent avec le plus d'urgence. Pour sa part, et on a lieu de s'en réjouir, le gouvernement du Québec entend restaurer à tout le moins partiellement la si attachante Place Royale, ce coin de la Basse-ville si évocateur des origines de la Nouvelle-France. Le projet global coûtera quelque deux millions de dollars. On prévoit dépenser cette année la somme de $575,000. pour l'acquisition de propriétés et un début de restauration.

Pour ce faire, le gouvernement a jeté les bases d'une entreprise mixte, la Société de la Place Royale de Québec incorporée, au sein de laquelle figureront des représentants de l'Etat québécois, de la Ville même de Québec et de la Chambre de Commerce. L'organisation ne se contentera point de piloter les travaux de restauration en cause; il aura également pour mission conjointement avec la Commission des monuments historiques d'animer et de surveiller la mise en oeuvre et la bonne marche d'entreprises à implanter sur les lieux. En somme, on avancera dans le concret; on visera à être pratique, tout en sauvegardant jalousement l'attrayant cachet de la Place Royale, véritable haut lieu de notre histoire nationale.

De même, diverses organisations privées s'intéressant de près au Vieux-Québec, y vont de suggestions. On s'en voudrait de ne pas signaler à cet égard le nouvel et intéressant document que la Société des architectes de la région de Québec a soumis à l'attention de M. Pierre Laporte, ministre québécois des Affaires culturelles et municipales. Conscients du fait nous le disions plus haut, que tout ne saurait être accompli d'ici à avril 1967, les architectes suggèrent toute une série de travaux de "grand ménage" à entreprendre dans l'intéressant arrondissement historique de chez nous : lavage de vieux murs, nettoyage ou revêtement des toits, plantation d'arbres, réglementation des enseignes, éclairage d'édifices, réfection ici et là, etc. Il y a aussi le mémoire de l'urbaniste Charles Michaud qui renferme une foule de suggestions. Le nouveau comité municipal créé en vue des événements de 1967 ne manquera pas de pain sur la planche.

De son côté, le maire Gilles Lamontagne réitère ses plaidoyers en faveur d'une aide substantielle, en provenance de la Commission des monuments et sites historiques, ainsi, va de soi, que du gouvernement du Québec lui-même. Il explique que le caractère historique de la capitale, s'il constitue en un sens, un précieux atout pour celle-ci, est néanmoins, par ailleurs, l'une des causes des difficultés financières auxquelles l'administration municipale a à faire face.

Autre point d'importance : Le maire insiste pour que revienne à Québec cette si précieuse et si utile maquette Duberger présentement conservée à Ottawa. Si, de fait, il y a une place, un endroit où devrait être la maquette Duberger, c'est bien à Québec, puisque ladite maquette n'est autre que celle du Québec d'il y a plus de 150 ans. Quel facteur d'attraction touristique; surtout, quel nécessaire, voire indispensable instrument de travail dans l'entreprise de restauration du Vieux-Québec ! La Commission des monuments et sites appuie à bon droit la requête du maire Lamontagne et de ses collègues.

Odilon ARTEAU

POINT DE VUE

courants et remous

Un oeuf de moins ?

Pendant des années, nous avons connu ce qu'on peut désigner comme la "dépendance prospère", accrochés que nous étions aux abondants capitaux américains. A l'heure actuelle, par suite de nouvelles politiques de Washington — dont les messages ne passent apparemment pas sur les câbles de l'Anglo-Canadian Telephone — on peut craindre un rationnement de ces approvisionnements. Alerté par M. Kierans, tout le pays s'est empressé, une fois réglé l'insignifiant débat sur les règles de la diplomatie, de prier Washington de reviser sa décision. L'oncle Sam écoute avec bienveillance, hoche la tête avec compréhension, insinue qu'il s'agit là de directives générales "qui ne concernent en rien nos bons amis canadiens". Mais le problème demeure entier et ce ne sont pas les démentis officiels qui peuvent calmer nos appréhensions. Nous avons profité d'un capital d'appoint dont rien ne nous garantit la stabilité.

Nous nous sommes habitués, en somme, à un déjeuner comprenant deux oeufs et du bacon et nous redoutons la diète. Jusque-là, rien de bien nouveau : on s'en doutait et on n'y pensait pas; on nous le répète et nous n'y pouvons rien. Au vif du sujet, une question fort simple : à quoi devons-nous nous attendre ? En termes de parabole, devons-nous renoncer aux oeufs et au bacon ?

N'en déplaise à nos éternels voraces, notre train de vie devra subir des coupures. Positivement, nous devrons produire davantage. A cet égard, une brochure que vient de publier la Chambre de Commerce du Canada révèle des tendances d'opinion. Au cours d'un sondage exécuté auprès d'étudiants du niveau secondaire, on a posé, entre autres, la question suivante : quels sont les principaux facteurs de croissance industrielle (l'épargne et son investissement, une emprise plus étendue de l'état sur l'industrie, une distribution d'une part plus grande des revenus du pays aux travailleurs une productivité accrue). Dans toutes les régions, SAUF AU QUEBEC, on a placé l'accroissement de la productivité au premier rang. Au Québec, 54% des étudiants ont choisi l'épargne et son investissement 15%, un accroissement de la productivité. De son côté, le FINANCIAL POST écrit : "Les restrictions et le ralentissement peuvent se présenter comme des mesures correctives aujourd'hui nécessaires. Mais les problèmes majeurs, ainsi que le souligne M. Rasminsky, ce sont ceux d'amplifier notre efficacité industrielle et de remodeler nos politiques publiques pour obtenir de sources canadiennes le volume d'épargnes nécessaire au développement de notre économie".

On le voit, même à travers le fatras de questions plus ou moins biaisées que formule la Chambre de Commerce, nos étudiants québécois ont trouvé le moyen de formuler une opinion qui tient compte autant de nos meilleures habitudes que des nécessités de 1966. Economes, les Canadiens français ont su l'être, ainsi qu'en témoignent et nos caisses populaires et nos bas de laine. Les étudiants ne souhaitent pas le balayage de cet heureux atavisme, mais leur voeu comprend l'investissement de cette épargne. Dans leur esprit, l'accroissement de la productivité suit de près dans la liste des facteurs d'expansion.

Cette augmentation de la productivité s'articule à partir d'une double plate-forme : le plein emploi et un meilleur rendement de l'industrie. Une utilisation incomplète de notre main-d'oeuvre non seulement diminue le volume de notre production, mais elle fait peser sur les travailleurs le financement des chômeurs; un rendement industriel médiocre accroît les coûts de production et nous maintient dans l'impossibilité de faire notre marque sur les marchés internationaux. On sait que notre balance commerciale nous désavantageait l'an dernier par plus d'un milliard.

Bref, malgré notre appétit, nous devrons sans doute nous contenter dans un avenir rapproché d'un seul oeuf tourné sur notre bacon! Et encore faudra-t-il que nous augmentions notre épargne, que nous l'investissions plus volontiers dans notre industrie, qu'un nombre accru de techniciens accélèrent notre production et que les syndicats, sans léser leurs membres, collaborent à une meilleure rentabilité de nos industries. Il y va de notre tour de taille !

P.S. Quand je parle de questions biaisées, je fais allusion à des trouvailles comme celles-ci : "Le gouvernement devrait-il quitter les secteurs qui peuvent être administrés par l'entreprise privée ?"; "Est-ce que les compagnies qui font le plus de profits offrent les emplois les plus stables ?"

L.L.

La lecture, un précieux facteur d'enrichissement

Le mot culture a de plus en plus cours. Il ne se passe guère de semaine, voire de jour, sans qu'ici ou là, se formule un plaidoyer en faveur d'activités culturelles accrues, plus à la portée de tous. Dans cet esprit, s'organisent une foule de manifestations. Ces jours-ci, avait lieu la Ve journée mondiale du théâtre qui a précisément été l'occasion de réunions, de déploiements. Sous le signe du double objectif : Rendre le théâtre au public; rendre le public au théâtre.

C'est à présent — du 26 mars au 2 avril — la Semaine des bibliothèques. Son thème est le suivant : "La lecture, clef d'un monde nouveau". On vise notamment à diffuser cet énoncé : — "La façon la plus simple et la moins coûteuse de se cultiver, une fois rendu à l'âge adulte, c'est sans contredit l'utilisation fréquente de la bibliothèque publique".

La bibliothèque publique, oui, qu'elle soit municipale, régionale, provinciale, etc. Mais aussi la bibliothèque spécialisée, dans l'institution d'enseignement ou dans l'industrie; la bibliothèque scolaire ou universitaire; la bibliothèque personnelle et la bibliothèque familiale. Autant de points, autant de carrefours où compléter, parfaire ses connaissances, agrandir le champ des notions déjà acquises; où soigner sa culture, meubler son esprit, le mettre au courant des développements nouveaux, des conquêtes incessantes de la technique, de la science, de l'histoire, des disciplines humaines, etc., etc.

Jeunes et moins jeunes doivent entendre ces appels. De nos jours, comment être et se maintenir au point, à jour, sans lire, toujours lire ? Le contact du livre bien fait, sainement inspiré, est bénéfique, enrichissant. On ne saurait ignorer, méconnaître le fait. Plus il y y aura des gens qui s'intéresseront aux livres, aux bibliothèques, et plus ces dernières, grâce aux appoints reçus, pourront s'améliorer, progresser, disposer des moyens modernes de communications des connaissances.

On n'a pas le temps de lire ? C'est bien vite dit. Combien d'heures n'accordons-nous point chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour à des sollicitudes qui, tout en étant valables, accaparent peut-être trop de nos loisirs. Il y a là matière à un éventuel et profitable examen de conscience. Lire, si on lit bien et si, surtout, on ne perd pas son temps à des fadaises et à des niaiseries plus ou moins nuisibles, sera toujours un passe-temps agréable et dont il soit possible de tirer grand profit.

Que la présente semaine des bibliothèques soit bien l'occasion de durables résolutions !

O. A.

Un drôle de plaidoyer

par Me Thomas-Ls Bergeron

Roberval

M. le directeur,

Dans une conférence qu'il a prononcée dernièrement à Québec (Le Soleil, 22-2-66, p. 3), Me Robert Cliche, chef québécois du N.P.D., a plaidé en faveur de l'abolition de la peine de mort. Ce qu'il en a dit mérite une mention honorable motivée.

Il a d'abord averti son auditoire que "pour discuter du problème d'une façon impartiale, il faut le soustraire à une certaine sensiblerie et à un certain attendrissement, qu'on soit d'un côté comme de l'autre". Surtout quand on poursuit, comme il le fait un grand dessein : "réengager sur la bonne voie" le débat public présentement en cours au pays sur la question de la peine de mort.

N'escomptons pas trop de cette idéalisation. On sait qu'un conférencier ne parle pas pour lui-même. Il doit *s'oublier* devant ceux qui daignent l'écouter. Me Cliche a poussé l'oubli de soi jusqu'à montrer un solide parti-pris et un touchant "attendrissement".

Il a lancé en premier lieu une flèche à Me Claude Wagner, le prototype des partisans de le peine capitale. Si la pendaison a pour objet de prévenir le meurtre, elle devrait, en saine logique, avoir lieu sur la place publique, un jour non ouvrable, et avec force publicité.

Cette rengaine sent le rance depuis déjà longtemps. Elle présente toutefois un certain intérêt. Sans que paraissent le soupçonner ceux qui la rabâchent, elle rend hommage à ceux qu'elle vise. Elle témoigne en effet que ces derniers sont des modérés, qu'ils savent raison garder et s'en tenir à ce qui est de stricte nécessité; qu'ils prennent soin de ne pas exciter les passions populaires par un spectacle surperflu, propre à ébranler les nombreux hystériques qu'engendre la société moderne.

Le confrère observe avec justesse que la télévision tout particulièrement fait des candidats à la violence, des futurs prospects aux exécutions capitales. Mais on ne sait par quel phénomène psychique, il plonge aussitôt dans le plus pur sentimentalisme. A ses yeux, c'est une vraie honte de constater la façon d'aborder une question comme la peine de mort et la guerre du Vietnam, par exemple.

De toute évidence, il n'existe pas l'ombre d'un rapport entre les deux problèmes. C'est un prétexte grossier pour participer au concert si bien orchestré sur le thème des atrocités commises au Vietnam par les soldats du président Johnson. Il ne comprend pas que la majorité des gens restent froids devant ce "génocide" et que (de) l'autre côté on se scandalise parce que certains osent lutter contre le maintien de la peine de mort.

Réglons d'abord la question du "génocide". Pour affirmer qu'une telle chose se pratique contre les Vietnamiens, il faut ignorer complètement le sens du mot. Me Cliche n'est pourtant pas né d'hier. Voilà peu d'années, un exemple typique de génocide fut donné au Tibet. Les enfants en bas âge furent déportés en Chine pour y être communisés; le reste de la population qui ne peut s'enfuir fut littéralement exterminé, sauf les plus vigoureux qui furent stérilisés et affectés aux travaux forcés. Quelqu'un a-t-il à l'époque entendu larmoyer Me Cliche ?

Pourquoi cherche-t-il aujourd'hui à s'apitoyer sur le sort des Vietcongs, qui veulent la guerre jusqu'au triomphe et ne se laissent pas égorger comme des agneaux ? Il est vrai que ceux-ci sont communistes et que les Tibétains ne l'étaient point, mais loin de moi la pensée que Me Cliche soit sensible à cette différence. Je ne puis dès lors que lui attribuer l'intention de chatouiller une "certaine sensiblerie". Encore qu'il risque de faire fausse route. Car, à supposer qu'il inspirerait un "certain attendrissement" pour ses martyrs vietcongs il ne s'ensuit pas que cet attendrissement se reporterait d'emblée sur les tueurs criminels canadiens.

Venons maintenant au contaste que le conférencier n'a pas compris.

La majorité des gens qui restent "froids" devant l'immolation des Vietcongs et "l'autre côté", i.e. ceux que scandalise la lutte contre l'exécution capitale devraient former deux catégories opposées l'une à l'autre ,savoir les tenants de la peine de mort et les abolitionnistes.

Essayons de ranger ces adversaires dans leur catégorie respective. Ceux qui restent "froids" devant l'extermination de ces tendres jaunes qui, depuis 1954 jusqu'à l'entrée des Américains dans l'action militaire directe, n'ont guère assassiné chaque mois plus que 600 de leurs frères — 100,000 en tout dit-on — pour asservir au communisme le Sud-Vietnam, ceux-là sont pour le moins insensibles au sort de nos condamnés à mort. Ce ne sont pas des abolitionnistes. D'autre part, ceux qui se scandalisent parce que certains réclament l'abolition de cette peine, ne sont point non plus des abolitionnistes. De sorte que "l'autre côté" serait le même côté. Avec toutefois une nuance sentimentale : indifférents, "froids" devant le "génocide" vietnamien ils sont chauds partisans de la pendaison de nos meurtriers.

C'est probablement ce que Me Cliche a voulu dire. Mais alors comment peut-il s'étonner que nos citoyens s'intéressent davantage aux problèmes de leur pays qu'à ceux d'une contrée lointaine, sur lesquels ils n'ont aucun pouvoir ni aucune connaissance réelle.

Conclusion : dans l'exposé de Me Cliche, rapporté par le journaliste, on cherche en vain une once de raisonnement. Par contre, on y trouve une tonne de faux "attendrissement". Il importe que ce monsieur le sache. Et que sachent aussi les abolitionnistes en général qu'ils n'accumuleront pas indéfiniment les inepties sans qu'on leur y fourre le nez jusqu'aux épaules.

VOTRE OPINION

Cavelier de La Salle, un fier Normand

M. le rédacteur,

L'Association Canada Normandie désire remercier les Postes canadiennes de la parution le 13 avril d'un timbre en l'honneur de Cavelier de La Salle. Qui était ce grand explorateur ?

Robert Cavelier de La Salle est né à Rouen, capitale de la Normandie, dans la paroisse de St-Herbland, probablement rue du Gros Horloge. Son acte de baptême porte la date du 22 novembre 1643.

J'emprunterai les renseignements de M. P. Chesnel dans son livre "Histoire de Cavelier de La Salle" Edition à Paris en 1901.

Son père, riche marchand en gros, également Maître de la Confrérie N.D., eut 3 fils dont Robert et une fille. Robert fut annobli à cause d'un domaine possédé aux environs de Rouen. De caractère entier, fier et indépendant, d'humeur aventureuse, chevaleresque, ambitieux et amoureux de la gloire, il se fit verser le capital de sa rente par sa famille et s'embarqua pour le Canada ou Nouvelle France.

A peine âgé de 23 ans, Cavelier débarqua à Montréal au milieu d'une lutte d'influence religieuse. On lui confia verbalement un vaste fief situé en face du Saut St-Louis de Montréal. Les colons se trouvent attirés à St-Sulpice et ainsi se fondait par Cavelier le premier établissement en Amérique du Nord devenu La Chine. Notre explorateur vint à Québec consulter le Gouverneur Jean Talon et lui soumettre son projet d'exploration de la route de l'Asie de Christophe Colomb et concurrencer les Jésuites sans cesse envahissants. On lui adjoignit Dollier exprimant les mêmes idées. Que fut l'oeuvre de Cavelier de La Salle ? Il découvrit l'Ohio, l'Illinois, le Mississipi, le lac Ontario malgré les intrigues, les ennemis de son entreprise et sans avoir découvert la route de la Chine. Quel sort fut alors réservé à Cavelier de La Salle? Au milieu d'une situation pénible, de pertes de vie pour la découverte du Mississipi, du mauvais temps, à la découverte de la frégate "La Belle", aux prises avec la maladie, Moranger sera tué net d'un coup de hache par ses propres compagnons. Cet acte déclencha une série de tueries. Duhaut, en embuscade, descendit Cavelier de La Salle puis offrit son corps aux oiseaux de proie et aux loups. Ainsi est disparu à 43 ans le héros de la Louisiane.

Le Rouennais reconnut dans ses lettres les défauts dont il fut victime. "Si je manque disait-il d'ouverture ou de caresses pour ceux que je fréquente, c'est uniquement par une timidité qui m'est naturelle et qui m'a fait quitter plusieurs emplois où j'aurais pu réussir sans cela mais auxquels me jugeant peu propre à cause de ce défaut, j'ai choisi une vie approchante à mon humeur solitaire qui n'a pourtant rien de rude pour mes gens quoique jointe au séjour avec les sauvages, elle me rende peut être moins poli et moins complaisant que l'air de Paris ne le demande. Je crois bien qu'il y a de l'amour-propre de mêlé . . . " Cavelier possédait un caractère non pour obéir mais pour commander nanti d'un courage insurpassé.

Je rapporte les écrits de M. P. Chesnel lui même en guise de conclusion. "Nous serions en droit de dire à la grande république américaine, désormais appelée à jouer un rôle si important dans la politique internationale" ce n'est pas seulement votre indépendance, achetée au meilleur de notre sang, que vous nous devez; c'est la plus belle et la plus riche partie de votre patrie elle-même; nous n'avons pas seulement donné à votre peuple la liberté politique, il nous doit jusqu'au berceau où il a grandi !"

Même si La Salle existe en nom de localité aux E.-U., si le portrait paraît au Capitole de Washington aux côtés de Christophe Colomb, combien nous rejoignons le désir du Général de Gaulle de signifier la grandeur de la France en affirmant son identité propre afin que dévouement pour la cause de la liberté américaine ne veuille dire servitude aux grands de ce monde. Mon souhait le plus cher : parution d'un timbre commémoratif en France d'un timbre à Cavelier de La Salle.

Pierre HARDY.

Vice-Président-Fondateur de Canada Normandie.

La C.C.C. crée un "Fonds spécial d'aide à l'Inde"

OTTAWA — (C.C.C.) — Un **"Fonds spécial d'aide à l'Inde"** vient d'être créé au Secrétariat général de la Conférence Catholique Canadienne à Ottawa.

La création d'un bureau pour recevoir les dons de ceux qui veulent participer à la lutte contre la faim en Inde a été annoncée aujourd'hui par S.E. Mgr Louis Lévesque, archevêque-coadjuteur de Rimouski et président de la Conférence Catholique Canadienne, qui est l'organisme national groupant tous les Evêques catholiques du Canada.

Mgr Lévesque a déclaré que beaucoup de personnes et d'organismes catholiques ont manifesté le désir de donner quelque chose pour l'Inde et qu'en conséquence la C.C.C. avait jugé bon de créer un bureau qui serait chargé de recevoir les offrandes de ceux qui désirent participer à la lutte contre la famine qui sévit présentement en Inde.

Le bureau, établi au Secrétariat général de la C.C.C., 90 avenue Parent, sera chargé de recevoir les offrandes qui lui seront adressées et de les faire parvenir au pape Paul VI.

Le président de la C.C.C. a rappelé que le Souverain Pontife, dans un appel récent en faveur de l'Inde où sévit présentement une grave famine, a déclaré qu'"un cri d'imploration s'élève comme un gémissement d'un peuple soumis à une terrible famine et dans l'impossibilité de se procurer, de lui-même, un remède adéquat".

Les Canadiens, toujours généreux pour les oeuvres charitables, ont entendu l'appel du Pape et y ont répondu par des dons, a poursuivi Mgr Lévesque, et le "Fonds spécial d'aide à l'Inde" a justement pour but de canaliser leur générosité.

Les chèques ou les mandats-poste peuvent être faits à l'ordre de la **Conférence Catholique Canadienne** et adressés au "Fonds spécial d'aide à l'Inde", Conférence Catholique Canadienne, 90 avenue Parent, Ottawa 2, Ont.

● **RENCONTRE DANS LA BROUSSE — Une bonne part de l'activité du missionnaire se passe sur les routes ou les sentiers pour aller à la rencontre des gens éparpillés sur le vaste territoire de sa paroisse. On voit ici, le Père Raynald Pelletier, p.b., qui s'est fait de nouveaux amis au cours d'une randonnée.**

Un don du Pape

Saint-Hyacinthe. (CCC). — Les Adoratrices du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe viennent de recevoir, par l'entremise de la Délégation Apostolique à Ottawa, un cierge que le Pape a lui-même béni le 2 février dernier, en la fête de la Purification de la T. S. Vierge et de la Présentation de Jésus au Temple.

"Par ce geste, écrivait Mgr Mees, de la Délégation Apostolique, à la Rév. Soeur Marie-de-la-Paix, supérieure générale des Adoratrices du Précieux-Sang, le Saint-Père veut vous témoigner sa reconnaissance pour toutes les prières que les religieuses de votre communauté adressent au ciel avec tant d'esprit de foi et de charité".

Tous les ans, à l'occasion du 2 février, les maisons religieuses et ecclésiastiques de Rome offrent des cierges au Souverain Pontife, qui les bénit lors de la célébration liturgique de la Chandeleur. Le Pape donne chaque année ces cierges à des oeuvres particulièrement méritantes.

Cette année, il a demandé de faire parvenir un de ces cierges à une communauté religieuse contemplative du Canada. Les Soeurs du Précieux-Sang ont été choisies.

Cette communauté est en fait la première communauté contemplative canadienne. C'est le 14 septembre 1861, en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, qu'Aurélie Caouette et ses trois compagnes se sont réunies dans l'humble maison de M. Caouette. Depuis lors, l'Institut s'est développé rapidement. De Saint-Hyacinthe, il s'étendit à plusieurs villes de la province de Québec, dans presque toutes les autres provinces du Canada, puis aux Etats-Unis, à Cuba, en Chine, en Italie et au Japon.

La Rose d'Or au Mexique

ROME (C.C.C.) — La "Rose d'Or" que le Pape a destinée au sanctuaire de Notre-Dame de Guadeloupe, au Mexique, a été remise par le Saint-Père, dimanche 20 mars, au cardinal Carlo Confalonieri, qui, en qualité de légat, sera chargé de l'apporter au Mexique. La cérémonie s'est déroulée à la Chapelle Sixtine.

La "Rose d'Or" consiste en une branche de rosier réalisée en or massif. Elle a été remise notamment au sanctuaire de la Nativité à Nazareth. Ce fut le Pape lui-même qui la déposa sur l'autel de la Grotte lors de la messe qu'il y célébra le 6 janvier 1964.

L'ONU a approuvé la convention sur la tolérance religieuse

NEW YORK (C.C.C.) — La Commission des droits de l'homme des Nations unies a approuvé, le 14 mars, l'article 4 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse.

Les Etats signataires de la Convention s'engageront à respecter le droit des parents ou du tuteur d'élever leurs enfants ou pupilles dans la religion de leur choix.

Ce droit, spécifie cet article, comprend le devoir des parents ou tuteurs d'inculquer à leurs enfants ou pupilles la tolérance de la religion ou croyance des autres, et de les protéger contre les idées ou pratiques d'intolérance ou discrimination religieuse.

Enfin, l'article adopté par la Commission des droits de l'homme prévoit que, dans le cas d'un enfant sans parents, il faudra tenir compte du voeu exprimé ou présumé de ces derniers.

La Commission des droits de l'homme avait déjà approuvé, l'an dernier, le préambule et quatre articles de la Convention. Elle doit approuver l'ensemble du projet de Convention d'ici à la fin de la session actuelle.

Discrimination raciale

LE CAP — (C.C.C.) — Les autorités de Cape Town ont déclaré "quartier pour blancs" le district VI où jusqu'ici ont cohabité dans une entente parfaite Blancs et Africains.

Le cardinal McCann a fait lire dans les églises concernées la lettre pastorale dans laquelle il proteste contre cette décision. "Les habitants du district VI doivent pouvoir s'installer dans de nouvelles habitations là où ils ont toujours vécu ou être autorisés d'aller habiter où ils le désirent", affirme le cardinal.

L'archevêque du Cap critique ensuite la politique d'apartheid, dont la décision prise par les autorités est une manifestation.

Le Cardinal exhorte enfin les fidèles au calme, à la patience, à la prière "au-dessus de tout, il faut prier pour les dirigeants; que Dieu leur donne d'agir de telle sorte que toujours justice soit faite."

Approbation

NICOSIE — (C.C.C.) — Un synode de l'Eglise chypriote, réuni sous la présidence de Mgr Makarios, archevêque de Nicosie, vient d'approuver la levée des anathèmes, décidée par le pape Paul VI et le patriarche oecuménique Athénagoras 1er, le 7 décembre dernier.

Cette levée d'une excommunication qui datait de 1054 a été saluée par la Synode comme une contribution importante à l'espri de réconciliation et à l'amour du prochain entre orthodoxes et catholiques romains.

Un évêque rwandais au Canada

Où l'Afrique trouvera-t-elle les prêtres dont elle a besoin?

par Roger Tessier,p.b.

Un évêque du Rwanda, Son Exc. Mgr Jean-Baptiste Gahamanyi, a récemment fait une visite de quelques semaines au Canada. Dans les paroisses où il eut l'occasion de prêcher, il ne manquait pas de demander des missionnaires au clergé et aux familles du Canada : "Il nous faudrait au Rwanda, plus de prêtres à la fois pour nourrir la foi des croyants et pour convertir au Christ ceux qui n'attendent pour faire ce pas décisif que le passage des moissonneurs de l'Eglise."

UN PRETRE, 7000 CATHOLIQUES

Il m'explique dans son diocèse de Butare, chacun des 62 prêtres (prêtres diocésains et Pères Blancs) qui sont consacrés au ministère paroissial a charge en moyenne de 7,000 catholiques baptisés ou en préparation au baptême et en même temps il ne doit pas oublier que sa charge missionnaire lui fait un devoir de s'occuper des non-chrétiens, des païens dont en moyenne, 5,000 relèvent de chacun de ces prêtres.

"Saviez-vous, continua-t-il, que mon diocèse ne reçoit chaque année qu'un ou deux Pères Blancs, tout juste de quoi combler un vide laissé par un défunt ou un sujet malade qui a dû rentrer en Europe ou en Amérique. Votre Société des Pères Blancs ne manque pas de générosité à mon égard, mais elle n'a plus le nombre de missionnaires d'antan.

Pourtant nous avons encore besoin de ces missionnaires qui donnent à l'Afrique le service de toute leur vie".

Ces propos pourraient n'être qu'un plaidoyer "pro domo" en faveur des missionnaires, mais venant d'un évêque d'origine africaine et issu du clergé diocésain, ils sont tout simplement l'expression "d'un cri angoissé ,mais confiant adressé à l'Eglise du Canada".

DIVERSES SOLUTIONS

Quelles sont les solutions qui sont proposées à l'Eglise d'Afrique pour assurer l'activité sacerdotale? Il y a d'abord l'urgente et nécessaire préparation d'un clergé d'origine locale. Mais malgré des efforts généreux, le nombre des prêtres africains augmente lentement. Ainsi en 1965, dans les dix grands séminaires d'Afrique dirigés par les Pères Blancs, 43 prêtres africains ont été ordonnés, soit une moyenne de 1 prêtre par diocèse.

césains d'Europe ou d'Amérique qui viennent se mettre au service d'un diocèse pour deux ou trois ans; quelques-uns se sont même donnés à vie à l'un ou l'autre diocèse d'Afrique (1). Des communautés religieuses, qui ne sont pas principalement missionnaires, sont aussi venues servir en Afrique, prenant charge d'oeuvres comme les séminaires ou même de diocèses; c'est le cas par exemple pour les Jésuites au Congo ou les Pères Oblats au Basutoland. Quand aux sociétés exclusivement missionnaires comme les Pères du Saint-Esprit ou les Pères Blancs d'Afrique, ils doivent continuer à assumer les responsabilités qui leur ont été confiées. Ainsi, les Pères Blancs travaillent dans 56 diocèses dont 23 sont dirigés par des évêques africains.

DES EFFECTIFS QUI DIMINUENT

Le récent décret conciliaire sur l'Activité missionnaire de l'Eglise a rappelé avec insistance l'actualité des missions et le fait que les instituts missionnaires "demeurent absolument nécessaires" pour l'accomplissement de cette tâche essentielle de l'Eglise. Pourtant, ces instituts, comme le clergé diocésain, du Canada, et d'Europe, se ressentent d'une diminution des effectifs.

Ainsi, chez les Pères Blancs, pour ne citer que ceux-là, alors que ces dernières années on comptait pour toute la Société plus de 100 ordinations annuelles, en 1966 ce nombre ne sera que de 57. Alors comment aider davantage des évêques comme Mgr Gahamanyi? De plus, il y a parfois de nouvelles tâches que Rome presse d'accepter. Ainsi, après de longues hésitations, les Pères Blancs viennent d'accepter de prendre la direction d'un autre grand séminaire, celui du diocèse d'Adrigat en Ethiopie pour la formation du clergé de rite copte. Cette première fondation dans le royaume de l'empereur Hailé Selaissié a aussi pour but de préparer le dialogue avec les coptes orthodoxes et les musulmans de ce pays.

Pour être réaliste, il faut reconnaître que toutes les solutions doivent être utilisées pour fournir les prêtres nécessaires aux pays de missions. De leur côté, les sociétés missionnaires doivent entrer dans l'esprit du renouveau proposé par le Concile. Récemment, le supérieur général des Pères Blancs, le Père Léon Volker, rapeplait à ses missionnaires cette nécessité en ces termes: "Il ne s'agit pas simplement d'adaptations extérieures, de quelques détails à changer, il faudra un aggiornamento beaucoup plus profond, jusque dans notre travail lui-même". (2) Quant au Peuple de Dieu — clergé et fidèles — le Concile, dans le décret même qui traite de l'activité missionnaire, les invite eux aussi à une "profonde rénovation intérieure, afin qu'ils assument leur part dans l'oeuvre missionnaire auprès des païens".

(1) Le Décret sur les Prêtres invite "les prêtres des diocèses riches en vocations à se tenir prêts à partir volontiers." (article 10).

(2) En 1967, un Chapitre général permettra de mettre au point le détail de ce renouveau.

Comment mieux maintenir VOTRE DENTIER solidement en place

Si votre dentier vous gêne parce qu'il bouge constamment et menace de tomber chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler, manger ou rire, saupoudrez-le de poudre FASTEETH. Cette poudre **alcaline** (non acide) tient les dentiers plus solidement et plus confortablement. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Ne rancit pas, assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

1000 TIMBRES supplémentaires GOLD STAR cette semaine

GEM Roi des bas Prix

BOEUF DE L'OUEST
ROTI de PALETTE
TENDRE ET SAVOUREUX
LB 45¢

QUALITE NO 1 DE LA CALIFORNIE
POMMES de TERRE
NOUVELLES LONGUES ET BLANCHES
SAC 5 LBS 35¢

BOEUF DE L'OUEST — ROTI PETIT OS D'EPAULE — ECONOMIQUE — lb .65
SAUCISSE FUMEE — SWIFT PREMIUM POUR UN REPAS RAPIDE — lb .49
BACON TRANCHE — SANS COUENNE VACUUM PACK "BURNS" — lb .99

CELERI PASCAL — FRAIS, QUALITE NO 1, DE LA CALIFORNIE, GR 24 — ch. .27
CHOUX-FLEURS — BLANCS NBIOC IMPORTES NO 1 GR 16 — ch. .29
POMMES — McINTOSH QUALITE FANTAISIE DU QUEBEC A ATMOSPHERE CONTROLEE — Sac 3 lbs .33

SUGGESTIONS PRATIQUES — POUR VOTRE MÉNAGE DU PRINTEMPS

25 WINDEX NETTOYEUR A VITRES — Bout. 20 oz .49
25 BARIBO EPINGLES A LINGE — 2 btes 3 douz. .59
25 VANISH DESINFECTANT POUR VOS TOILETTES — 2 btes 20 oz .65
25 MARQUETTE BOULES OU SEL A MITES — 2 btes 1 lb .65
25 DRANO NETTOYEUR DE RENVOI D'EAU — 2 btes 12 oz .69
50 JIFOAM NETTOYEUR A FOUR — Spécial .79
50 JAVEX EAU DE JAVEL CONCENTREE. PROCUREZ-VOUS LA NOUVELLE EDITION BRICOLAGE ET PLASTIQUE - INFORMATIONS AU DOS DE L'ETIQUETTE — Gallon 128 oz .83

50 BALLET PAPIER DE TOILETTE COULEURS ASSORTIES — 6 roul. .87
50 VADROUILLES A LAVER - GROSSEUR NO 12 — Chacune .89
50 BALAIS 5 CORDES - GROSSEUR NO 8 — Chacun 1.19
50 SYLVANIA AMPOULES ELECTRIQUES 25 - 40 - 60 - 100 W. — 4 pour .99
100 VADROUILLE EPONGE O-CEDAR SQUEEZE — Chacune 2.99
100 ZOOMALON VADROUILLE A POUSSIERE — Chacune 2.99
100 CRISTAL CIRE LIQUIDE .11 DE RABAIS - SUCCES — Bte 32 oz 1.18

2/69¢ BLUE BONNET MARGARINE COLORATION RAPIDE pqts 1 lb .02 DE RABAIS REDUCTION .09

59¢ BEURRE GEM PREMIERE CATEGORIE LIVRE REDUCTION .07

12/99¢ STUART HOUSE SOUPE POULET-NOUILLES EN ENVELOPPES REDUCTION .21

LOWNEY'S OEUFS DE PAQUES Choix de 4 variétés Celles - à oeufs à .05 ou 3 à .10 — Spécial .25
LOWNEY'S BONBONNIERE chocolats assortis — Bte 2½ lbs 1.99
CANTIN BEURRE DE SUCRE au caramel — 2 jarres 20 oz .89 REDUCTION .05
HEINZ FEVES AU LARD sauce tomates — 4 btes 20 oz .99 REDUCTION .11

CORDON BLEU RAGOUT-BOULETTES — Bte 20 oz .53 REDUCTION .04
SURF DETERGENT EN POUDRE 20 de rabais — Bte grande .69 REDUCTION .31
CRACKER-BARREL FROMAGE FORT — Pqt 1 lb .79 REDUCTION .10
BONLAC LAIT EN POUDRE 12 de rabais — Bte 3 lbs .99 REDUCTION .23

LIVRAISON GRATUITE — SPECIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 2 AVRIL — NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES

25 TIMBRES Gold Star — Avec l'achat de SIMARD Pains de Savoie assortis Gâteaux Bte 12 .37 — Cette offre est nulle après le 2 avril
100 TIMBRES Gold Star — Avec l'achat de ENCYCLOPEDIE du bricoleur Volume No 10 Chacun .99 — Cette offre est nulle après le 2 avril
50 TIMBRES Gold Star — Avec l'achat de PEPSODENT Pâte dentifrice Format familial .99 — Cette offre est nulle après le 2 avril
50 TIMBRES Gold Star — Avec l'achat de JEU DE 3 BOLS à mélanger en polythène incassable Bouteille à eau bouillante, façon à laver — Spécial .89 — Cette offre est nulle après le 2 avril
100 TIMBRES Gold Star — Avec l'achat de ADORN BLEU Fixatif pour cheveux Crème 1 peigne Bikini Bte 7 oz 1.89 — Cette offre est nulle après le 2 avril

Les aides familiales se plaignent

Trop d'heures de travail proportionnellement au salaire

Par Lise LACHANCE

Les aides familiales revendiquent le droit d'être considérées comme des personnes humaines et non comme des machines à production, de même qu'elles réclament des conditions de travail ne compromettant ni la santé, ni la moralité, ni leur développement normal.

C'est ce qui ressort d'une enquête menée dernièrement par la Jeunesse ouvrière catholique auprès des aides familiales de notre ville. Mlle Hélène Therrien, elle-même aide familiale, a fait cette déclaration hier soir, au cours d'une réunion à laquelle assistaient, à l'école St-Charles-Garnier, une cinquantaine d'aides et des dirigeantes de la J.O.C. Une rencontre est prévue ce soir pour les patronnes, afin de leur faire part des problèmes de leurs employées et, d'autre part, de prendre connaissance des griefs que les dames peuvent avoir à formuler.

AUCUNE PROTECTION

Les aides familiales forment une classe à part dans la société des travailleuses. Non seulement ne jouissent-elles pas d'une considération proportionnée aux services qu'elles rendent, mais elles ne sont protégées d'aucune façon quant aux conditions de travail: pas de contrat, pas de conges de maladie, pas d'assurance maladie, pas de conges fixes, risque d'être congédiées pour n'importe quelle raison sans avis. Il n'existe aucun texte pour garantir leurs droits. Sur les cinquante jeunes filles qui assistaient à la réunion, hier soir, une seule possédait un contrat de travail en bonne et due forme. Dans tous les autres cas, il ne s'agissait que d'arrangements oraux.

DROITS

L'enquête menée par la J.O.C. a donc permis de constater que les aides familiales sont conscientes, en général, de la précarité de leur situation. Aussi demandent-elles un contrat de travail; des conditions répondant à leurs goûts et ne nuisant pas à leur santé physique et morale; un salaire régulier et raisonnable; la diminution des heures de travail; des congés de maladie payés; des vacances payées; la possibilité de mener une certaine vie sociale en recevant des amis (es); le droit d'association; des congés culturels et la liberté religieuse.

DEVOIRS

Tous ces droits, cependant, amènent des devoirs. Mlle Louisette Côté, permanente de la J.O.C., croit que l'aide familiale doit faire preuve tout particulièrement de discrétion, d'honnêteté et de conscience professionnelle. Discrétion au sujet des conversations ou communications téléphoniques entendues, de la vie personnelle des patrons, des lettres. Honnêteté quant au bris d'articles dans la maison, au vol, à la réception d'amis en l'absence des patrons, au gaspillage de la bonne nourriture, aux interurbains à ne pas faire enregistrer sur le compte des patrons.

Chez l'aide familiale, la conscience professionnelle se manifestera dans le rendement, l'entretien de la maison, l'éducation des enfants, l'exemple personnel, etc.

Tout cela n'empêchera pas l'aide familiale de garder un contact soutenu avec sa famille, relations qui pourront aller jusqu'à une aide financière pour certaines.

TROP D'HEURES

Une étude en commissions a révélé hier soir que les aides familiales travaillent en général de 50 à 55 heures par semaine, avec une seule fin de semaine libre par mois mais tous les dimanches après-midis libres, semble-t-il. Pour cette somme de travail, elles reçoivent entre $20. et $30. par semaine. Après avoir avoué que leur salaire était moindre au début et qu'il a été augmenté petit à petit, la plupart ont déclaré qu'elles seraient satisfaites des conditions pécuniaires si les heures de travail étaient moins longues. Elles trouvent qu'elles travaillent trop pour les gages qu'elles reçoivent. En outre, ont-elles dit, on ne les rémunère pas pour les heures supplémentaires. Quelques-unes, cependant, reçoivent un cadeau dans ce cas.

Les aides familiales se sont déclarées satisfaites de la période allouée aux repas. En général, elles ont le temps de bien manger.

PAS UN CHOIX

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ? leur a-t-on demandé. Les réponses ont été diverses: besoins financiers des parents, fatigue de l'école, manque d'instruction, etc. Certaines n'y voient pas d'avenir et subissent leur sort. D'autres sont satisfaites. Mais en général, elles disent ne pas avoir choisi ce travail.

On a remarqué aussi que la plupart des aides sont assez stables. Beaucoup de celles qui assistaient à la réunion étaient au service des mêmes patrons depuis 4 ou 5 ans.

RENTES ET IMPOTS

Invité à renseigner les aides familiales sur l'impôt et le régime de rentes appliqués à leur métier, M. Jacques Déry, comptable-vérificateur à l'emploi de l'Impôt provincial, a recommandé aux jeunes filles de se munir d'une carte d'assurance sociale. A partir de janvier 1967, a-t-il souligné, aucun employeur ne pourra embaucher une personne qui n'a pas son numéro d'assurance sociale. La carte est gratuite. D'ailleurs, ce numéro est absolument nécessaire pour pouvoir récupérer plus tard les sommes versées à la Régie des rentes, le nom du contribuable ne figurant pas sur la formule.

Depuis janvier 1966, les patrons des aides familiales sont obligés de déduire du salaire de l'employée les impôts et la cotisation du Régime de rentes. Beaucoup de jeunes filles ne comprennent pas le pourquoi et le comment de ces mesures. C'est ce que M. Déry leur a expliqué hier soir.

● REUNION AIDES FAMILIALES-J.O.C. — De gauche à droite, assises: Mlles Suzanne Gagnon, présidente des aides familiales; Hélène Therrien, aide-familiale qui a fait un exposé sur les droits de ses consoeurs. Debout: Mlles Louisette Côté, permanente de la J.O.C. et Rolande Gendron, responsable diocésaine des aides familiales. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

FEMME DE MAISON FEMME DE RAISON

L'école de ballet du collège Marymount possède maintenant son comité féminin

Par Lucie PLANTE

L'école de ballet du collège Marymount s'est dotée hier d'un comité féminin, lequel a pour but principal de promouvoir le ballet à Québec.

Depuis six ans Mlle Sonia Chamberlain, maitre de ballet, enseigne à des enfants au collège Marymount. Et depuis le mois de janvier, il y a même des professeurs de ballet qui suivent ses cours. Mais le comité féminin désire leur donner plus d'extension. Aussi, dès le mois de septembre prochain, une école professionnelle de ballet ouvrira ses portes au collège Marymount. Elle accueillera tous les jeunes garçons et jeunes filles de Québec, âgés de 7 à 18 ans. Peu importe qu'ils soient de langue française ou anglaise. Présentement, Mlle Chamberlain passe vingt-quatre heures par semaine au Marymount mais à l'automne elle sera ici trois jours complets par semaine. Elle espère que plusieurs professeurs de ballet pourront suivre les cours afin de pouvoir ensuite enseigner à Québec. L'idée de créer une classe de danses modernes et folkloriques (ballroom) l'enchanterait aussi énormément. Mlle Chamberlain est bilingue et les cours seront donnés en français.

● COMITE FEMININ DE L'ECOLE DE BALLET DU MARYMOUNT — Sur notre photo dans l'ordre habituel: Mme Paul St-Onge, secrétaire française; Mme Gilles Lavoie, présidente; Mme Francis Cunningham, l'épouse du consul général des Etats-Unis d'Amérique à Québec, présidente d'honneur; Mme J.-D. Stobo, trésorière. (Photo l'ACTION, par Marcel Laforce)

BUTS

Le comité féminin de l'école de ballet du collège Marymount vise avant tout à:

1) faire connaître le bon ballet;
2) hausser les normes de l'enseignement du ballet à Québec;
3) préparer les élèves à recevoir des brevets académiques de ballet: grades élémentaire, intermédiaire et avancé;
4) former des élèves et des professeurs intéressés;
5) préparer les jeunes filles soit à se diriger vers une troupe de ballet ou à devenir professeur;
6) donner des bourses aux élèves afin qu'ils puissent aller se perfectionner à l'extérieur;
7) créer une classe de danses populaires et folkloriques.

Le cours donné au collège Marymount, étant approuvé par le Royal Academy, les jeunes filles qui auront suivi le cours au complet pourront ensuite se diriger vers les grandes troupes telles que le Ballet National, les Grands Ballets Canadiens et le Ballet de Winnipeg.

Mlle Chamberlain, étant spécialiste en mimique et en maquillage de théâtre, il se peut que dans l'avenir on inaugure des cours de ce genre.

ACTIVITES

Le comité féminin organise pour le 24 avril prochain une dégustation de vins et cela dans le but d'amasser des fonds pour leur école et aussi afin de pouvoir distribuer des bourses aux élèves qualifiés. L'exécutif se réunira à tous les mois. Aucune autre activité n'est prévue pour le moment, le comité en étant à ses tout débuts.

EXECUTIF

Les dames s'étaient réunies hier dans le but d'élire un bureau de direction. Ont été choisies: Mme Francis Cunningham, présidente d'honneur; Mme Gilles Lavoie, présidente; Mmes Roméo Rosa et Jules Martineau, vice-présidentes; Mme Paul St-Onge, secrétaire française; Mme J.-H. Ulan, secrétaire anglaise; Mme J.-D. Stobo, trésorière; Mme Maurice Drouin, pour les relations extérieures; Sister Edmond, Mme G. Boiteau, Mme Pierre Sandrin, conseillères; et Mme E.-R. Moliner m.d. directeur médical.

X X X

Mlle Chamberlain a été directrice de la division de ballet au Conservatoire de musique d'Alexandrie en Egypte, de 1954 à 1957; elle a développé des écoles un peu partout dans la province et depuis six ans elle enseigne au Fine Arts School de Banff où elle amène des élèves chaque été. De plus, elle a été boursière du Conseil des Arts en 1961 et en septembre dernier, elle fut nommée juge aux examens du Royal Academy au Canada. Elle vient à peine d'arriver de Winnipeg où elle a fait subir des examens à des enfants afin qu'ils soient admis dans des académies de ballet. Cet été, elle enseignera à des professeurs à Toronto. Chaque année elle donne plusieurs bourses aux élèves qui ont des possibilités de devenir danseurs ou maitres de ballet. C'est ainsi qu'elle contribue à développer l'art de la danse au Canada.

Il est grand temps...

Faites épiler radicalement vos poils du visage!

Oui, il est grand temps que vous aussi vous vous offriez l'épilation radicale . . . pour vous récompenser de tant d'heures pénibles et assommantes dépensées à éliminer de la vue vos poils superflus.

Maintenant, épilez donc ces poils, une fois pour toutes, avec la thermolyse **radicale** Gregory.

C'est la nouvelle méthode rapide, confortable et convenable au point de vue prix, dont vous avez dû lire dernièrement les avantages. Médicalement approuvée, elle est de toute sécurité pour les épidermes les plus délicats et, surtout, elle est absolument radicale.

Commencez par vous faire épiler la lèvre supérieure ou le menton, les joues ou le cou. Faites-vous tracer les sourcils ou la ligne frontale de la manière que vous aimez le mieux ou, encore, la nuque pour de belles coiffures dégagées en hauteur. Ensuite, faites-vous épiler les aisselles, les bras, les cuisses et les jambes, bref n'importe où vous avez des poils superflus.

La thermolysye Gregory vous récompensera en améliorant **radicalement** votre apparence, et vous débarrassera définitivement du souci constant de l'épilation. Vous n'aurez plus besoin de faire usage de la pincette douloureuse, des dépilatoires malpropres et des pénibles rasoirs.

Venez donc pour une démonstration gratuite de la thermolyse Gregory. Faites-le aujourd'hui même, ou demain. Cela ne vous oblige en rien et vous n'avez pas besoin de prendre un rendez-vous.

Ecrivez pour notre pamphlet gratuit, "Réponses à vos questions sur l'épilation radicale".

Gregory System — CLINIQUE D'EPILATION RADICALE

Tél.: 529-1879 — Suite 2 — Edifice Morisset
695 est, Boul. Charest — Québec, P.Q.
OUVERT: 10h. a.m. à 7h. 30 p.m. — Sam.: 10h. a.m. à 3h. p.m.

La J.O.C. veut créer une agence pour les aides familiales

La Jeunesse ouvrière catholique féminine veut mettre sur pied une agence pour les aides familiales. Cette agence serait le lien entre la jeune fille qui veut travailler dans une maison privée et les patrons. Elle aurait pour but de protéger les deux parties et, de ce fait, aiderait grandement à la revalorisation de la profession d'aide familiale, "un des grands buts de la J.O.C.", a déclaré hier soir Mlle Louisette Côté, permanente de la J.O.C., au cours d'une réunion réunissant une cinquantaine d'aides familiales à l'école St-Charles-Garnier. Mlle Côté a ajouté que la création d'une telle agence demande la présentation d'un mémoire aux autorités concernées: le ministère de la Famille et le ministère de l'Education.

Si le projet de la J.O.C. se concrétise, la jeune fille qui désirera travailler comme aide familiale n'aura qu'à communiquer avec l'agence qui la mettra en contact avec une famille intéressée.

Une personne de l'agence accompagnera l'aide et servira de témoin au contrat écrit où seront mentionnés les congés, l'assurance salaire, l'assurance maladie, etc. qui auront été convenus entre l'employeur et l'employée. Il y aura ouverture d'un dossier. Si les conditions ne sont pas respectées par une partie, l'autre se plaindra à l'agence qui verra à faire une enquête.

Selon Mlle Côté, cette formule d'une agence est plus souple que celle d'une association. Elle permet notamment de s'occuper de la question salaire. Et elle possède un avantage sur le syndicat professionnel qui nécessite une cotisation.

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

C'est ici qu'intervient le rôle des ministères de la Famille et de l'Education.

La J.O.C. commencera bientôt la rédaction d'un mémoire qui sera présenté dans quelques mois aux deux ministères sous-mentionnés, avec l'appui de plusieurs groupements, en vue d'obtenir des subventions du gouvernement.

Actuellement, six organismes au moins s'occupent de placer les jeunes filles comme aides familiales: le Bureau national de placement; le Bureau provincial de placement; l'oeuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil; le Conseil central des oeuvres; la Maison d'accueil Kinsmen et la J.O.C. Il y a donc un manque de coordination.

La J.O.C. désire rassembler tous ces groupements, de même que la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.) et la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.), afin de leur faire appuyer le mémoire qu'elle soumettra ensuite au gouvernement.

Le ministère de la Famille est directement intéressé car la fonction des aides familiales s'avère essentielle, dans certains cas, à la conservation de l'unité familiale. Comme les responsables du projet ont l'intention d'exiger des jeunes filles une période d'entrainement préalable, de cours spéciaux d'un ou quelques mois avant d'entrer dans le métier, ces cours relèveraient du ministère de l'Education.

La J.O.C. espère donc que le gouvernement subventionnera l'agence et l'entraînement des futures aides familiales.

Avec la reconnaissance gouvernementale, ce service deviendrait sûrement obligatoire avec le temps. C'est-à-dire que l'agence pourrait exiger de tous les employeurs la signature d'un contrat pour l'aide familiale. Le service domestique serait alors grandement revalorisé.

L.L.

Table des poids et mesures

4 cuil. à thé de liquide égalent une cuil. à soupe.
4 cuil. à soupe de liquide égalent ½ roquille ou ¼ de tasse.
½ tasse égale une roquille.
2 roquilles égalent une tasse.
2 chopines égalent une pinte ou 4 tasses.
4 tasses de farine égalent 1 livre ou 1 pinte.
2 tasses de beurre ferme, égalent 1 livre.
½ tasse de beurre ferme, égale ¼ de livre ou 4 onces.
2 tasses de sucre granulé égalent 1 livre.
2½ tasses de sucre en poudre égalent 1 livre.
1 chopine de lait ou d'eau, égale 1 livre.
1 chopine de viande hachée égale 1 livre.
10 oeufs, sans coquille égalent 1 livre.
1 cuil. à soupe de beurre égalent une once.
2 cuil. à soupe de sucre granulé égalent une once.
4 cuil. à soupe de farine égalent une once.

FILMS EN COULEURS
Spécial!
8 mm Dév. inclus $2.95
35 mm Dév. inclus $2.49
Livernois PHOTO
1200 St-Jean - Québec
Tél.: 522-5214

Robol
Une ou deux ROBOL ce soir
effet demain matin
CONSTIPATION

remarquable!
QUELLE FORME!
la raison?
8 FARINES VÉGÉTALES ENTRENT DANS SA PRÉPARATION!
sans blague!
C'EST UN FAIT! LE PAIN HOLLYWOOD CONTIENT 8 FARINES VÉGÉTALES!
remarquable!
QUELLE FORME!

Le pain Hollywood, pâle et foncé, est disponible chez votre épicier

GRATUIT! Nouvelle brochure pratique traitant d'un régime de 7 jours . . . demandez—la à votre épicier ou écrivez à:
Produits Diana Hollywood
1165 Rue Guion,
Centre—Industriel, Québec, P.Q.

Hollywood® BREAD

Good Housekeeping — Le pain Hollywood a mérité le sceau de garantie de Good Housekeeping.

©National Bakers Services, Inc. HB-3-2-6

Les femmes devraient obliger leur mari à suivre les cliniques de perfectionnement en conduite automobile

Le ministre des Transports et Communications du Québec, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a clôturé hier soir la première clinique de perfectionnement automobile tenue au Centre Durocher. Cette clinique faisait partie d'une nouvelle série visant à perfectionner gratuitement la conduite automobile des citoyens du Québec métropolitain et du grand Montréal. Les cours seront donnés simultanément dans plusieurs paroisses des deux villes d'ici au début de juin.

A Québec et dans les municipalités environnantes, 18 cliniques sont actuellement prévues pour les 10 prochaines semaines. Une innovation cette année consiste à avoir concentré l'enseignement en deux séances au lieu de trois, pour faciliter encore la chose au public. Le programme de chaque clinique qui se tient 2 jours consécutifs, est le suivant :

1er cours : à 2h.30 ou 8h. p.m.

1 — Exposé sur les buts de la clinique
2 — Etat physique du conducteur
3 — Conduite préventive et autoroute
4 — Film : tactiques préventives
5 — Code de la route — le piéton
6 — Forum
7 — Film : l'alcool et la route.

2e cours : à 2h. 30 ou 8 h. p.m.

1 — Explication de l'épreuve au volant
2 — Film : maniaque au volant
3 — Signalisation
4 — Films : signaux routiers
5 — Forum
6 — Epreuve écrite dont la réussite permet aux conducteurs de recevoir une attestation signée par le ministre des Transports et Communications qui souligne le sens des responsabilités des personnes qui ont suivi les cliniques.

Madame Claire Kirkland-Casgrain lance un appel spécial aux femmes pour que non seulement elles améliorent encore leur habileté au volant (on sait que les statistiques démontrent un nombre beaucoup moins élevé d'accidents imputables aux conductrices) mais pour qu'elles "obligent" leur epoux à suivre ces cliniques de perfectionnement . . . il y va peut-être d'une plus longue vie du ménage !

Voici donc la liste des dates et lieux où seront tenues ces cliniques dans le grand Québec :

Mars 28, 29 — St-Sauveur, Centre Durocher, 290, rue Carillon.

Mars, 30, 31 — Notre-Dame-de-Foy, Ecole Sup. des Filles, 1088, route de l'Eglise.

Avril 4, 5 — Notre-Dame-de-la-Nativité, Beauport, Académie Ste-Marie, 10, rue de l'Académie.

Avril 13, 14 — St-Charles de Limoilou, Centre Récréatif, 801, 4e Rue.

Avril 18, 19 — St-Sacrement, Ecole St-Sacrement, 1430, Ch. Cte-Foy.

Avril 20, 21 — St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, salle paroissiale.

Avril 25, 26 — Sacré-Coeur, Patro Laval, 145, rue Bigaouette.

Avril 27, 28 — Charlesbourg, salle des Zouaves, 125, 80e rue Est.

Mai, 2, 3 — Saint-Coeur-de-Marie, sous-sol de l'église, entrée rue Scott.

Mai 4, 5 — Saint-Ignace-de-Loyola, salle Robert-Giffard, 3331, boul. Mgr Gauthier.

Mai 9, 10 — Notre-Dame-de-la-Recouvrance, sous-sol de l'église, 260 rue Bélanger, ville de Québec-Ouest.

Mai 11, 12 — Notre-Dame-de-Foy, Ec. Sup. des filles, 1088 Rte de l'Eglise, Ste-Foy.

Mai 16, 17 — St-Rodrigue, Ec. soc. Mgr de Laval, 120, 47e Rue est.

Mai 18, 19 — Neufchâtel, Ec. Mgr Dumas, 10 rue Lacroix

Mai 23, 24 — St-Charles-Garnier, Ec. sec. St-Michel, 1255, Chanoine Morel.

Mai 25, 26 — Saint-Malo, salle paroissiale, 295 rue Marie-de-l'Incarnation.

Mai 30, 31 — Saint-Pascal-de-Maizeret (A venir).

Juin 1, 2 — Ste-Monique, sous-sol de l'église, boul. Masson, Ville Les Saules.

Ces cliniques gratuites de perfectionnement en conduite automobile, qui se tiendront au cours des prochaines semaines dans le grand Québec, permettront aux équipes de spécialistes du ministère des Transports et Communications du Québec d'aborder comme suit quatre questions importantes :

LE CODE DE LA ROUTE

Les conférences sur le code de la route portent sur les permis de conduire, l'immatriculation des véhicules automobiles, l'équipement des véhicules et l'usage qu'on doit en faire, la vitesse sur nos routes, la distance entre voitures qui se suivent et la place qu'elles doivent occuper sur la chaussée, les dépassements, le stationnement, les autobus d'écoliers, les motocyclettes et bicyclettes, les boissons alcooliques, les roulottes, la conduite de nuit, les droits et obligations des piétons, les voyages "sur le pouce", la responsabilité du propriétaire d'un véhicule automobile, le tribunal de sécurité routière, etc.

LA SIGNALISATION ROUTIERE

Le système complet de notre signalisation routière, à tous les points de vue (formes, couleurs, lignes, flèches, tracées sur la chaussée, feux, panneaux, etc.) est expliqué au cours des conférences portant sur la signalisation routière. Ces conférences sont évidemment illustrées de nombreux exemples et les personnes qui assistent aux cliniques apprennent à reconnaître du premier coup d'oeil le message visuel que leur transmettent les signaux qu'ils rencontrent sur nos routes. Des explications sont aussi données sur le code international de signalisation routière et le système de signalisation mis en vigueur en Amérique du Nord, où l'on trouve 75% des véhicules du monde entier.

LA PSYCHOLOGIE ET L'ETAT PHYSIQUE

Chacun sait que certaines personnes, qui se conduisent toujours très bien au bureau et à domicile, subissent une sorte de changement psychologique radical dès qu'ils mettent la main au volant d'une automobile et se rendent alors coupables des plus graves abus. Une conférence analyse précisément quelles sont les bonnes habitudes que devrait acquérir tout conducteur de véhicule automobile.

Pour ce qui est de l'état physique, les équipes de spécialistes du ministère des Transports et Communications étudient celles qui exigent des corrections pour permettre à une personne d'être bon conducteur, celles qui empêchent de conduire ou peuvent être la cause de dangers temporaires.

LA SECURITE SUR LES AUTOROUTES ET LA CONDUITE DEFENSIVE

Une autre série de conférences porte sur la conduite sur nos autoroutes, dont le réseau s'allonge sans cesse. Les voyages sur les autoroutes, en particulier à cause de la vitesse qui y est permise et des diverses formes de jonctions que l'on y trouve, doivent tenir compte de règlements particuliers. Ici plus que partout ailleurs, la prudence, la courtoisie et la concentration doivent être de mise, et il faut en tout temps avoir une maîtrise complète de son véhicule.

Dans le cas de la conduite défensive, dont on parle de plus en plus de nos jours, il s'agit des réflexes rapides qu'il faut avoir pour éviter un accident lorsqu'un autre conducteur effectue une fausse manoeuvre. Il y a là aussi toute une série de préceptes à observer, qui sont expliqués au cours des cliniques de perfectionnement en conduite automobile qui débutent à Québec et dans les villes environnantes.

● **L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LE CANCER a tenu, hier après-midi, une réunion générale pour préparer la journée de la jonquille qui se tiendra vendredi, le 1er avril, sous la présidence de Mme Carlton Auger et la présidence d'honneur de Mme Gilles Lamontagne, mairesse. Trois cent dames parcoureront les hôpitaux, les hôtels, les grands magasins, les restaurants et les différents édifices publics de Québec, Lévis, Loretteville et Valcartier afin d'offrir à la population 85.000 jonquilles fraiches, don de la ville de Victoria (Colombie-Britannique). Les particuliers qui désirent en recevoir à la maison ou en faire expédier à des amis malades n'auront qu'à contacter les responsables de la journée au bureau de l'Association canadienne pour le cancer ou au club de curling Cambrai où les fleurs seront réfrigérées. L'argent recueilli servira à intensifier les recherches sur le cancer. Sur notre photo, de gauche à droite : Mme Guy Desrivières, trésorière de l'Association; Mme Gilles Lamontagne, présidente d'honneur; Mme Carlton Auger, présidente du Comité de la Jonquille.**
(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Grand spectacle aquatique au Y.W.C.A.

Une revue aquatique de grande envergure aura lieu au Y.W.C.A. les 30 et 31 mars à 8 heures p.m., sous la direction de Mlle Suzanne Eon.

L'ambiance dans laquelle se déroulera cette soirée sera formidable si on en juge par la musique qui l'accompagnera, les magnifiques costumes et les décors créés à cette intention. Figurent au programme, des numéros de groupes, des prouesses sur le plongeoir et de la nage synchronisée, exécutée par l'équipe des championnes canadiennes.

Le programme de la soirée se lit comme suit : 1) l'ouverture par les classes les plus avancées;

2) un numéro exécuté par des jeunes de 3, 4 et 5 ans;

3) une démonstration faite par plusieurs membres de la même famille;

4) l'escapade romaine;

5) de la nage et des jeux, par l'équipe des championnes canadiennes;

6) nage et jeux, par une des classes les plus avancées;

7) un solo : Lileya;

8) Folies carnavalesques;

9) hommage à Frederic Chopin;

10) divers plongeons;

11) rêve;

12) pique-nique des petits ours;

13) une offrande à la divinité;

14) Hop hapsburg;

15) il était une fois;

16) Adagio, par les championnes canadiennes.

Mets amusants pour les enfants à l'occasion de Pâques

Des mets amusants que les enfants peuvent se préparer eux-mêmes les inciteront peut-être à en imaginer de nouveaux, ou les feront s'intéresser à la nourriture autrement qu'à quelque chose qu'ils doivent manger parce que "maman l'a dit".

Faire des figures avec des tranches d'oeuf pour des sandwiches ouverts constitue un excellent moyen de débuter dans la "carrière". Couper en tranches sur la longueur des oeufs cuits dur. Placer ces tranches sur des morceaux de pain légèrement plus grands coupés en carrés ou en ovales, ou sur des biscuits, et étendre de beurre ou de mayonnaise, ou des deux à volonté. Utiliser du beurre d'arachide, du piment vert, du piment rouge, des olives, radis, carottes, etc., pour dessiner des figures amusantes sur les tranches d'oeuf. En guise de cheveux, râper du navet ou une carotte. Les adolescents s'en donneront à coeur joie, eux aussi, et profiteront de l'occasion pour caricaturer sans malice leurs frères et soeurs plus âgés.

En Hollande

Un horaire permet aux femmes mariées de travailler

En Hollande, il y a peu de femmes mariées qui travaillent en usine et la main-d'oeuvre est rare. Une société de Veldhoven a compris l'importance du parti que l'on peut tirer d'une telle situation. C'est ainsi que la société Philips a aménagé une salle d'assemblage spéciale pour les femmes mariées seulement. Elles peuvent choisir les heures et les jours durant lesquels elles désirent travailler, mais elles doivent travailler un minimum de 25 heures par semaine.

Leur salaire est naturellement calculé selon la durée de leur travail et elles ont droit de participer à un régime de retraite et de bénéficier des avantages complémentaires. Cette expérience a tellement bien réussi que la Compagnie Philips se propose d'aménager une salle semblable dans une autre usine.

—Horoscope—

JEUDI LE 31 MARS

21 mars au 20 avril (Bélier) — Un dimanche joyeux pour tous les natifs de ce signe! Ne soyez pas trop indulgent pour vos défauts. On vous poussera à faire des dépenses superflues.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Arrêtez-vous à penser à tous les avantages de votre situation, et exprimez votre gratitude à la Providence.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Ne négligez pas les intérêts de votre famille pour d'autres moins importants qui cherchent à vous accaparer. Votre bonheur sera au beau fixe toute la journée.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Le succès de la journée est conditionné par son bon ou son mauvais départ. Ne vous chagrinez pas à propos de tout et de rien.

24 juillet au 23 août (Lion) — Ne sous-estimez pas la valeur spirituelle des petits sacrifices. Les élans de votre coeur vous inciteront à faire des confidences.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Vous aurez de la joie à revendre. Une journée qui laissera d'heureux souvenirs aux enfants aussi bien qu'aux adultes. Dormez aussi longtemps que nécessaire.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Votre sens de la justice parlera plus fort que les sollicitations capricieuses. On fait des démarches pour obtenir votre collaboration. Soirée active.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Regardez en avant plutôt qu'en arrière; vous verrez l'avenir plein de promesses et le présent vous paraitra doublement intéressant.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Un ami vous associera à son succès. Vous sympathiserez avec une personne dans le malheur. Journée sous le signe des contrastes.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Ayez foi en vous-même et poursuivez votre but, ainsi vous exploiterez pleinement le présent et vous n'aurez pas de temps à perdre en soupirs inutiles.

21 janvier au 29 février (Verseau) — Vous serez témoin d'un petit soulèvement. Votre jovialité sera un véritable tonique pour votre entourage.

20 février au 20 mars (Poissons) — Vous commencerez la journée la tête remplie de projets, et la terminerez en prenant de sérieuses résolutions. Influences planétaires propices aux artistes.

SI VOUS ETES NE UN 31 MARS

Une vie sociale bien organisée est indispensable à votre bonheur aussi bien qu'à votre réussite. Vous ferez quantité de projets, mais n'en réaliserez qu'un petit nombre. Vous considérer la santé comme un des plus grands bienfaits.

Broderie

Alice Brooks

De gentils petits bonshommes brodés sur fond blanc formeront une jolie couverture pour votre poupon.

Le patron 7124 se vend dix motifs de 5¼ x 6½ à 6½ x 6¾ pouces.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3 Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron .....
Mesure désirée .....
Nom .....
.....
Adresse .....
.....

Le problème du bilinguisme cause de la friction chez les Blancs d'Afrique

N.D.L.R. — Au cours de son séjour en Afrique du Sud, le journaliste Joseph MacSweep, de la Presse Canadienne, a constaté que la république africaine possède ses problèmes de bilinguisme ressemblent légèrement à ceux du Canada.

Par JOSEPH MACSWEEN

PRETORIA (PC) — Le politicien nationaliste Herman Lampen passa du patois hollandais à l'anglais en faisant remarquer avec une pointe d'ironie :"J'agis de la sorte pour l'édification des représentants de la presse anglaise qui pourraient ne pas être suffisamment éduqués pour comprendre l'afrikaans". Cette langue est le patois hollandais parlé par 60 p.c. de la population blanche de l'Afrique du Sud.

Cela semblait injuste pour les 10 journalistes qui prenaient des notes pour le compte des quotidiens de langue anglaise et pour l'Association des journalistes de l'Afrique du Sud. Sept d'entre eux étaient des Afrikaners.

De toute façon, cela démontre que l'Afrique du Sud, tout comme au Canada, a elle aussi ses problèmes de bilinguisme et de biculturalisme parmi la population blanche sans compter le conflit blanc-noir beaucoup plus grave.

La proportion est actuellement d'environ 60 à 40 entre les Afrikaans et les Sud Africains d'expression anglaise.

Les tensions entre ces deux groupes ethniques ont donné lieu à des guerres dans le passé mais ils sont aujourd'hui plus rapprochés que jamais auparavant. L'explication est bien simple : Sur une population totale de 17,473,000, les Blancs sont surclassés 5 à 1 par les Noirs. Ils vivent à "l'extrémité" d'un continent où le nationalisme noir est en effervescence. La population blanche n'est que de 3,335,000.

LES ANGLO-SAXONS

Les citoyens d'expression anglaise avaient coutume, dans le passé, de voter en bloc pour le Parti uni mais, maintenant, ils manifestent une grande sympathie à l'endroit du Parti nationaliste de M. Hendrik Verwoerd. Tous les premiers ministres, de quelque parti qu'ils fussent, ont toujours été des Afrikaners.

Un journaliste nationaliste du Cap a affirmé qu'il n'y a aucun doute que les Afrikaners même s'ils constituent la majorité dans cette république, ont tendance à s'identifier aux Canadiens français en raison peut-être d'une expérience commune de la conquête anglaise et de l'absence d'un levier économique.

Tout comme les Français furent les premiers à coloniser le Canada, les Hollandais furent les premiers à s'établir en Afrique du Sud, il y a 313 ans pour devenir avec les années l'Afrikaner — "l'homme d'Afrique".

Même si les Britanniques ont gagné la guerre des Boers au début du siècle, les Afrikaners estiment que ce n'est que ces dernières années que leurs compatriotes d'expression anglaise se sont associés "pleinement" à l'Afrique du Sud. On a le sentiment ici que l'Afrique du Sud a mieux réussi que le Canada sur le plan de biculturalisme.

L'efficacité dans un pays bilingue s'obtient uniquement en ayant des fonctionnaires bilingues; il n'y a pas d'autres solutions." Telle est l'opinion catégorique du professeur J. J. N. Cloete, directeur du département d'administration publique de l'Université de Pretoria.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION B-B

Le hasard a voulu que le professeur Cloete soit en train d'étudier le rapport intérimaire de la commission Laurendeau-Dunton au moment où, en ma qualité de journaliste canadien, j'ai sollicité une interview. Il a d'ailleurs soumis son propre mémoire à la commission royale d'enquête canadienne sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Les Afrikaners, traditionnellement un peuple agricole, ont envahi ces dernières années les villes et la fonction publique au point où ils ont maintenant le haut du pavé sur leurs compatriotes de langue anglaise dans ce domaine.

Le professeur Cloete a insisté sur le fait que les tests linguistiques étaient plus stricts que jamais auparavant ajoutant que "ce n'est pas uniquement une question de justice mais également d'efficacité".

● **SOMBRE AVENIR POUR LES ILES DANS LE SOLEIL — L'effondrement de la Fédération des Antilles occidentales en 1962 a eu pour conséquence d'abandonner à leur sort la plupart des anciennes possessions britanniques qui ont recherché des affiliations économiques plutôt que politiques. La Jamaïque, la Barbade, Trinidad et Tobago ont recherché l'indépendance à leur façon. Une autre colonie britannique qui accèdera bientôt à l'indépendance c'est la Guyane.** (Graphique P.C.)

L'apartheid subsiste même dans la première réserve Bantou

N.D.L.R. — La politique d'apartheid adoptée en Afrique du Sud a entraîné la création de réserves pour les Bantous. Le journaliste Joseph MacSween, de la Presse Canadienne, fait part de ses impressions à la suite de sa visite au Transkei, la première réserve du genre.

PAR JOSEPH MACSWEEN

Umtata (PC) — "N'amenez pas votre chauffeur indigène ici", me conseilla le portier de l'hôtel Grosvenor. "Envoyez-le à l'hôtel Savoy — on pourra peut-être l'héberger à cet endroit".

Pareil commandement ne peut faire autrement que d'étonner dans cette capitale du Transkei où, en théorie du moins, l'Africain est chez lui en vertu du plan du gouvernement Nationaliste de l'Afrique du Sud en faveur de "homelands" séparés.

Malgré tout, cela n'était pas aussi inconsistant que c'en avait l'air à prime abord. C'est que l'appartheid prévaut ici comme ailleurs en Afrique du Sud. Umbata, une ville de 12,500 habitahts, est encore "blanche" bien qu'un jour viendra peut-être où le chauffeur Sam sera le bienvenu à l'hôtel Grosvernor tandis que son passager blanc ne le sera point.

Les adversaires du gouvernement ont dénoncé l'expérience du Transkei comme étant une imposture inventée par les dirigeants racistes, un rideau face au nationalisme africain et un morceau de pain trempé pour les Blancs idéalistes ou à l'esprit libéral.

D'autres y voient un premier effort véritable accompli dans le monde pour résoudre le problème des races de différentes couleurs vivant côte à côte. D'aucuns entrevoient qu'un jour le Transkei pourrait servir de levier pour renverser la politique raciale de l'Afrique. Personne — en autant qu'il nous a été donné de le constater au cours de ce premier séjour en Afrique du Sud — ne considérait le Transkei comme une chose totalement condamnable.

Enrayer le nationalisme

Le gouvernement du premier ministre Hendrik Verwoerd s'est bien défendu jusqu'ici contre toute tendance nationaliste au Transkei. Mais les oppositionnistes ici et ailleurs notent que lorsque les ambitions politiques sont favorisées, il n'est pas facile de prédire le résultat final.

Grand comme à peu près la moitié de l'Ecosse à laquelle il ressemble, le Transkei est la première des huit réserves bantous prévues et comprend une région relativement petite mais fertile de l'Afrique du Sud qui est cinq fois plus grande que le Royaume-Uni.

"Le gouvernement de la république a été soumis à des pressions extérieures en ce qui a trait à l'adoption du plan du Transkei, mais il ne garantit pas qu'il deviendra un jour un Etat indépendant", a commenté M. Knowledge Guzana, un avocat âgé de 48 ans qui dirige le parti d'opposition à l'Assemblée législative du Transkei.

"Le Tarnskei constitue en quelque sorte une tribune politique pour les Africains, et cette triune est légalisée et autorisée par le gouvernement de la République. Même ceux qui sont opposés au gouvernement peuvent utiliser cette tribune pour exprimer les opinions politiques de l'Africain".

Cela revêt une grande importance dans un apys où les partis nationalistes noirs ont été décrétés hors la loi et les dirigeants nationalistes réduits au silence.

M. Guzana, dont le parti préconise le multiracialisme, entrevoit l'occasion que le Transkei, en répudiant la politique de développement séparé, pourrait donner le ton à un changement à travers l'Afrique du Sud tout entière, au grand mécontentement du premier ministre Verwoerd.

Elu par les chefs

La majorité des Sud-Africains considèrent cette éventualité comme une lubie parce que l'actuel premier ministre du Transkei, M. Kaiser Matanzima, a été élu à ce poste par des chefs de tribus qui exercent des pouvoirs judiciaires dans leurs régions. Ces chefs qui jouissent de l'appui du gouvernement sont supérieurs en nombre aux représentants élus à l'Assemblée législative.

Les critiques affirment que l'argent consacré au développement de ces réserves a démontré le manque de sincérité du gouvernement de Pretoria quand celui-ci a promis d'en faire des territoires viables. Un rapport datant de 1954 avait recommandé que des crédits de $330,000,000 soient affectés à ce programme sur une période de 10 ans. Or, les dépenses se sont chiffrées à $10,500,000 en moins de neuf ans.

Pouvoirs limités

La constitution laisse au gouvernement de Pretoria l'autorité en ce qui a trait à la défense, les affaires extérieures, les douanes, la monnaie, la radio-diffusion et le téléphone.

Prétoria s'est également réservé d'importantes parties territoriales du Transkie. M. Guzana dit que le gouvernement Verwoerd se propose de placer les indigènes sous la tutelle traditionnelle des chefs de tribus, une pratique démodée.

Ce qui cause le plus de tort à la sincérité du premier ministre Verwoerd en ce qui a trait au projet des réserves c'est que ces dernières comprendraient tout au plus de 14 p.c. du territoire de l'Afrique du Sud alors que ces mêmes réserves seraient sensées être éventuellement habitées par la majorité de la population. Sur une population totale de 17,500,000 habitants, les Africains sont au nombre de 12,000,000.

● **VISITE — Williamsburg, Virginie (Téléphoto UPI) — Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde depuis janvier, est partie de Paris, pour s'arrêter aux Etats-Unis, dans l'Etat de Virginie. La photo a été prise à l'arrivée de Mme Gandhi, en hélicoptère.**

Le souvenir de Florence Nightingale est demeuré vivant chez les Turcs

Par MARGARET NESS

STAMBOUL (PC) — Cela semble étrange que de trouver dans cette fascinante ville turque aux 500 mosquées et aux nombreux somptueux palais d'anciens sultants, un lien avec une infirmière anglaise.

Mais c'est bien à Stamboul que Florence Nightingale est débarquée à l'automne de 1854 pour s'occuper des blessés de la guerre de Crimée, jetant par le fait même les bases de la profession d'infirmière.

Interrogez les Turcs au sujet de Florence Nightingale et ils seront fiers de vous indiquer le nouvel hôpital construit en banlieue et qui porte son nom. Cependant, si vous tenez absolument à visiter l'endroit où elle a véritablement oeuvré, il vous faudra jouer au détective.

Un dépliant touristique vous apprendra que vous pouvez vous rendre par traversier de Stamboul à Uskadar, au sommet duquel vous aurez une vue panoramique superbe, et vous balader du côté de l'Asie mineure "près des barraquements de Selim où Florence Nightingale a jeté les bases de la profession d'infirmière durant la guerre de Crimée, de 1854 à 1857. Vous poursuivez votre route jusqu'à la ville de Kadikoy et vous revenez à bord d'un autre traversier jusqu'au port du vieux Stamboul.

BARRAQUEMENTS

La randonnée jusqu'aux barraquements fut relativement simple. Construits sous le règne du sultan Selim III — 1789-1807 — ces barraquements avaient été hâtivement transformés en hôpital pour les blessés ramenés de l'autre côté de la Mer Noire, depuis la péninsule de Crimée, où l'Angleterre et la Turquie combattaient la Russie.

Un officier turc qui parlait que ces barraquements sont les plus grands au monde. C'était facile à croire. Les quatre ailes, construites autour d'une cour intérieure, mesurent de trois à quatre coins de rue de long. Lorsque Florence Nightingale et ses 38 infirmières sont arrivées à l'automne de 1854, des lits occupés par des blessés étaient placés côte à côte dans les couloirs sur une distance de quatre milles. La sanglante bataille de Balaklava venait à peine de se terminer.

Un officiers turc qui parlait anglais m'apprit que la chambre qu'occupait Florence Nightingale avait été conservée. Il m'escorta à la chambre du 3e étage qui occupait un coin de l'une des quatre solides tours qui confèrent aux barraquements l'apparence d'une forteresse.

La pièce est relativement petite, Florence Nightingale pouvait apercevoir les blessés qu'on lui amenait sur des civières. Un portrait de l'héroïne est accroché sur l'un des murs. Sous la photo il y a une plante verte.

LE MONUMENT

Le lendemain, un guide m'a conduit à l'étroit sentier qui mène au premier de deux cimetières militaires anglais. Des héros de la première grande guerre dorment dans le premier, séparé du second par des arbres et des arbustes. C'est là que se dresse le monument érigé à la mémoire de Florence Nightingale. Il y a aux quatre coins du socle des anges symboliques. Sur une plaque apposée à l'occasion du centenaire de l'arrivée de Florence Nightingale, ne peut lire l'inscription que voici : "A Florence Nightingale dont le travail près de ce cimetière, il y a un siècle, a allégé la souffrance humaine et jeté les bases de la profession d'infirmière — 1854-1954."

GAGNEZ UN DES 10 PRIX chaque semaine

"Concours Va

Participez au "Concours Vacances Jato". Déposez votre ruban de caisse à votre mag

EMBARCATION "Princecraft" MOTEUR "EVINRUDE"
Modèle "Skipper", 13 pieds en aluminium soudé avec équipement standard, moteur "Evinrude" 10 forces.

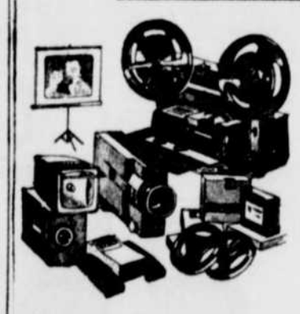

CINE-KODAK Instamatic
Kodak
Projecteur, Ecran 40 x 40. Lampes Ciné-Kodak instamatic Kodak plus presse à coller Kodak bobine 200' super 8mm. 1 film super 8mm.

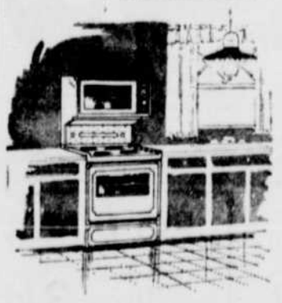

CUISINIERE "Silhouette"
TAPPAN-GURNEY
à 2 fourneaux - capacité de 150 lb de cuisson 30" de large - couleur "Provinciale Antique" ou fini "Cuivre Colonial"

AMEUBLEMENT COMPLET DE PATIO
Sun Lite
Parasol de 7½ pieds - Balançoire de jardin avec garde-soleil - Chaise longue avec matelas - 4 chaises - Table parasol - couvre table Coquille de terrasse - Bar-B-Q.

STEREO CLAIRTONE 25
"PALAZZO" AM/FM
Un style Provincial italien - en noyer - châssis tout transistors - changeur Garrard 3000 - Longueur 54 pouces.

GATEAUX
Mélanges Robin Hood, au choix,
Pqt 18 oz 29¢
REGULIER .43 CH. — EPARGNEZ .14 CH.

NESCAFE
Café Instantané, pur, vigoureux,
Bocal 10 oz 1.33
REGULIER 1.89 CH. — EPARGNEZ .56 CH.

CRISCO
Huile végétale 100% pure, sans arrière-goût,
Bile 24 oz 55¢
REGULIER .73 CH. — EPARGNEZ .18 CH.

BISCUITS SODAS
"CHRISTIE", FEUILLETES, CROUSTILLANTS, REGULIER .39 CH. — EPARGNEZ .29

SOUPES HABITANT
AUX POIS OU AUX LEGUMES, REGULIER 2/.49 — EPARGNEZ .21

ANANAS TRANCHES
"KON-TIKI", DANS LE SIROP, REGULIER 2/.49 — EPARGNEZ .10

TOMATES ENTIERES
"GATTUSO" ITALIENNES, PELEES ET CHARNUES, REGULIER 2/.57 — EPARGNEZ .20

BISCUITS LIDO
"CHOCOJELLY", AU CHOCOLAT PUR, REGULIER .49 CH. — EPARGNEZ .21

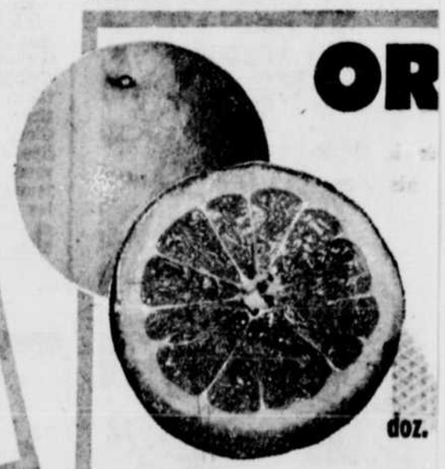

OR doz.

POMMES DE TERRE NO 1 NOUVELLES & BLANCHES DE CALIFORNIE REG. 5 LBS/.49 — EPAR. .10 5 lbs 39¢

ASPERGES No 1 LONGUES & FRAICHES, IMPORTEES, REG. .59 LB — EPAR. .20 LB lb 39¢

PUREE POMMES "ALLEN", BLANCHE, PURE, SUCREE, REG. .23 CH. — EPAR. .05 2 flocons 15 oz 41¢

GRUAU QUAKER PRET A SERVIR, NOURRISSANT, REG. .37 CH. — EPAR. .06 CH. Bte 10 oz 31¢

CROUTE A TARTE "MONARCH", TARTE CANADIENNE, REG. .39 CH. — EPAR. .08 CH. Pqt 10 oz 31¢

SIROP DE TABLE "OLD TYME", A L'ESSENCE D'ERABLE, REG. .35 CH. — EPAR. .06 CH. Bte 16 oz 29¢

815 Ave Myrand STE-FOY — 3190 Boul. STE-FOY

"où magasiner est

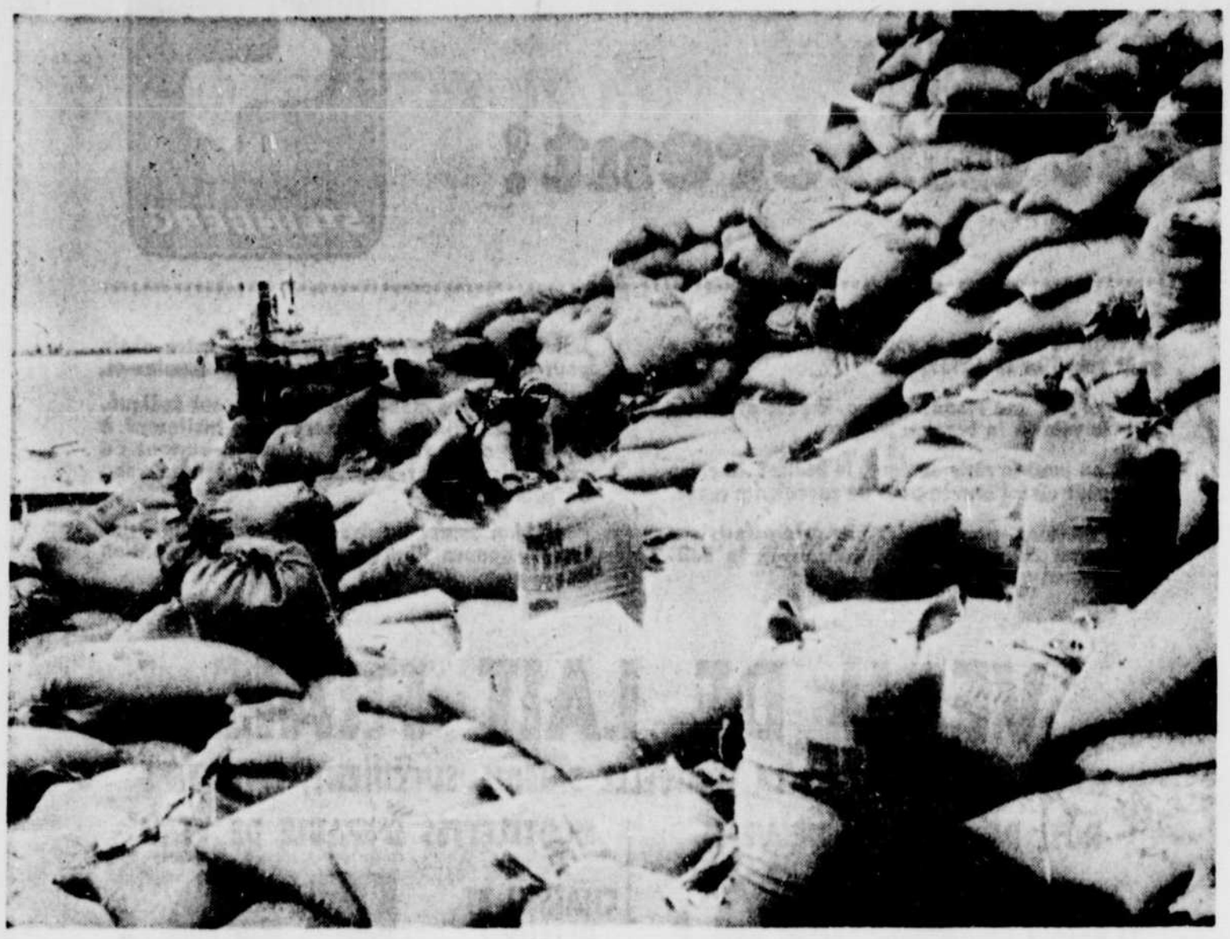

● **MONTAGNE DE BLE — AQABA, Jordanie (Téléphoto UPI) Une montagne de blé américain attend les convives sur un qual. Ces sacs de grain ont été livrés dans le plan d'un programme de paix de distribution d'aliments. Les Américains posent une condition à ces livraisons de grain, c'est que le pays bénéficiaire ait un programme agricole actif.**

Les relations sino-soviétiques intéressent la Mongolie

N.D.L.R. — Les relations entre ses deux voisins géants, l'URSS et la Chine, sont d'un intérêt vital pour la Mongolie. Le correspondant de la Presse Canadienne à Moscou, M. John Best, qui rentre d'une tournée en Mongolie, explique les conséquences du conflit idéologique.

Par John BEST

OULAN BATOR, (P.C.) — Peu importe de quelle façon les relations entre l'Union soviétique et la Chine aboutiront, le dénouement pourrait se traduire par un désastre pour la Mongolie, un pays coincé entre ces deux geants communistes.

Si les relations sino-soviétiques déjà tendues devaient se détériorer au point de dégénérer en une guerre ouverte, ce pourrait être la fin de la Mongolie. Par ailleurs, une amélioration des relations entre les deux géants communistes pourrait avoir pour effet de constituer des sphères d'influence en Mongolie — ou même le morcellement du pays.

Il existe une raison bien simple expliquant pourquoi un conflit armé entre l'Union soviétique et la Chine pourrait détruire la Mongolie. La route la plus directe entre Pékin et l'important centre de communications sibérien de Irkoutsk passe au coeur de la Mongolie.

Cependant, la possibilité que la Mongolie soit un jour morcelée en sphères d'influence est une théorie qui ne tient pas compte d'un important facteur: La Mongolie n'appartient-elle pas déjà à une seule sphère d'influence, celle de Moscou ?

Sous une succession de dirigeants depuis la révolution communiste de 1921, la Mongolie s'est constamment éloignée de la Chine qui a déjà maintenu ce pays voisin en asservissement, et elle a étroitement lié sa destinée à celle de l'Union soviétique.

Du côté de Moscou

Ce cheminement s'est poursuivi sous le présent gouvernement dirigé par Yumjagin Tsedenbal, premier ministre et secrétaire général du parti communiste mongol. Prise dans le dilemme classique d'un pays sans défence attiré malgré lui dans un combat d'influence, la Mongolie a décidé de mettre tous ses oeufs dans le même panier. Elle s'est rangée du côté de Moscou en ce qui a trait à la thèse de la coexistence pacifique et à la participation de la conférence au sommet afro-asiatique reportée à une date ultérieure à plusieurs reprises.

Sur le plan intérieur, la Mongolie a permis à l'influence économique et culturelle soviétique de fleurir tandis que c'est à peine si elle a toléré un degré très limité d'influence chinoise.

Il va sans dire que cette politique officielle ne jouait pas de l'approbation universelle. Un grand nombre de Mongols, y inclus certains personnages influents, s'inquiètent de la façon dont le gouvernement a brûlé ses vaisseaux. Cela a d'ailleurs été démontré à une réunion tapageuse du comité central du parti communiste mongol, en décembre 1964, quand un certain nombre d'orateurs ont dénoncé la politique du gouvernement et réclamé la démission de M. Tsedenbal. L'aboutissement d'une révolte qui mijotait depuis quelques années déjé, la crise a été matée par le premier ministre et ses partisans mais pas avant que 60 orateurs eurent pris la parole au cours de ces deux journées mouvementées. Le dénouement s'est soldé par l'expulsion des rangs du parti de trois membres qui étaient jusque-là considérés comme des candidats prometteurs à des postes clefs.

Visite disciplinaire

Personne à Oulan Bator ne croit ceyendant que la victoire remportée à cette importante réunion par le premier ministre Tsedenbal signifie nécessairement que toute opposition populaire à sa politique pro-soviétique à cessé. Les Russes non plus ne se font pas d'illusion à ce sujet.

Un peu plus d'un mois après cette crise, une importante délégation soviétique dirigée par M. Alexandre Shelepin, un des membres du Praesidium, s'est rendue à Oulan Bator. Les observateurs occidentaux ont conclu qu'il s'agissait ni plus ni moins d'une visite "disciplinaire".

Le résultat le plus tangible de cette visite officielle fut un cadeau soviétique de 2,000,000 de roubles sous forme de produits de consommation. Les relations culturelles et les autres contacts ont été élargis et les Russes ont entrepris de se montrer plus attentifs à l'endroit de la Mongolie à partir de cette date.

On croit savoir que M. Shelepin a dit au premier ministre mongol que le Kremlin s'attendait à ce qu'il fasse preuve de fermeté devant toute opposition à sa politique pro-soviétique.

Des difficultés économiques tout autant que des divergences politiques étaient à la racine des critiques dont le premier ministre Tsedenbal et les membres de son équipe furent l'objet. Plus tôt, le gouvernement avait annoncé une réduction des objectifs de production en ce qui avait trait au troisième plan quinquénal qui expire cette année.

Cette décision a fourni aux dissidents une ouverture pour prétendre qu'on exigeait trop des ressources limitées de la Mongolie par un effort soutenu d'industrialisation entrepris avec le concours et l'encouragement de Moscou. Les adversaires du gouvernement ont argué que le développement économique devrait être conçu en tenant compte des circonstances particulières de la Mongolie au lieu de se baser sur les fantaisies du Comecon — l'organisme de coopération mutuelle du bloc soviétique auquel la Chine n'appartient pas.

Tenants de la neutralité

Les adversaires du gouvernement ont en outre soutenu que la Mongolie devrait essayer de demeurer en bons termes avec ses deux voisins, bénéficiant ainsi de l'aide économique des deux géants tout en refusant d'être attiré dans l'orbite de l'un ou de l'autre.

Il ne fait aucun doute que l'étroite collaboration de la Mongolie avec Moscou a rapporté à celle-ci des dividendes. On prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, la Mongolie recevra de Moscou pour plus de $700,000,000 d'aide sous toutes formes, ce qui constitue un montant considérable si l'on considère que le pays compte à peine 2,000,000 d'habitants.

Par ailleurs, des milliers de travailleurs chinois venus en Mongolie pour aider au développement de l'économie sont retournés chez eux en récriminant. Cet exode s'est produit au cours de l'été et de l'automne de 1964. Près de 10,000 ouvriers chinois avaient signé un contrat avec le gouvernement d'Oulan Bator. Les autorités mongoles leur ont reproché de se livrer à des actes subversifs et à répandre de la propagande chinoise.

Tout en poursuivant sa politique pro-soviétique, le gouvernement mongol cherche de plus en plus à établir des relations avec le monde extérieur. La Mongolie a noué des relations diplomatiques avec 30 pays. Cependant, à l'exception des pays communistes, un seul pays occidental compte une mission diplomatique à Oulan Bator, en l'occurrence la Grande-Bretagne.

Ottawa a officiellement reconnu la Mongolie il y a environ un an mais il n'a pas noué de relations diplomatiques.

Le Canada avait vraiment tenté en 1955 de faire admettre la Mongolie aux Nations unies, mais la Chine nationaliste avait opposé son veto à la résolution canadienne. Ce n'est que plusieurs années plus tard que la Mongolie fut admise mais on n'a pas oublié ici le rôle du Canada.

● **CONVERSATION DIPLOMATIQUE — Washington (Téléphoto UPI) — Le président Lyndon Johnson a eu un entretien secret avec une fillette. La photo donne un air de conversation diplomatique à ce petit colloque intime devant la porte de l'église.**

La crainte mongole à l'endroit de la Chine est profondément ancrée

OULAN BATOR. (PC). — Tout comme à Moscou, le Chaika, un énorme véhicule noir dont les rideaux peuvent être tirés pour donner plus d'intimité aux occupants, constitue un symbole de statut à Oulan Bator, capitale de la Mongolie. Tout comme à Moscou, ceux qui voyagent dans ces limousines sont les dirigeants communistes et les dignitaires étrangers de passage dans la capitale. Les films russes ont envahi les salles de cinéma tandis que les bouquins russes sont vendus dans toutes les librairies. Les kiosques de journaux vendent des revues et journaux de divers pays de l'Europe orientale.

Un mausolée qui ressemble étrangement à celui de Lénine, sur la Place rouge, à Moscou, se dresse sur la principale place d'Oulan Bator. Il renferme la dépouille de Damdin Suke Bator, père de la révolution mongole de 1921, et celle de Horlo Choibalsan, son successeur à la direction du parti communiste.

Plus de 80 pour cent du commerce extérieur de la Mongolie est dirigé vers l'URSS. Tout en étant soumise à une pénétration soviétique massive tant sur le plan économique que culturel, la Mongolie s'efforce de contenir l'influence chinoise. Cela n'est pas dû uniquement au fait que la Mongolie s'est rangée du côté de Moscou dans le conflit idéologique, mais peut également s'expliquer du point de vue historique.

"Il n'y a pas un seul Mongol qui ne craint pas la Chine pour des raisons historiques", affirme un observateur occidental chevronné qui faisait allusion au fait que la Mongolie fut assujettie à la domination chinoise pendant plus de 200 ans, soit jusqu'au début du 20e siècle. Un livre publié en anglais il y a quelques années par le gouvernement mongol et toujours en circulation dit que de 1691 à 1911, sous la domination des "envahisseurs Manchu", les Mongols ont été soumis "aux pires vicissitudes de leur histoire".

Tant les Mongols que leurs protecteurs russes s'ingénuent à se montrer nerveux au sujet des desseins qu'ils soupçonnent que les Chinois entretiennent à l'endroit de ce pays sous-peuplé pris entre deux géants.

Présence chinoise

Les Russes ont refusé de considérer un accord proposé en 1954 par les dirigeants chinois pour faire de la Mongolie extérieure une province chinoise.

En dépit des tensions, la présence chinoise en Mongolie se manifeste sous diverses façons. Les deux principaux hôtels d'Oulan Bator ont tous deux été construits par les Chinois, avec l'assistance financière de Pékin. Les Chinois sont actuellement en train de parachever un projet domiciliaire qui est beaucoup plus agréable à voir que les ternes appartements gris construits par des ouvriers soviétiques dans une autre partie de la ville.

Le conflit entre Moscou et Pékin a eu des répercussions sur les efforts d'industrialisation de la Mongolie. Une bonne partie du commerce entre les deux géants communistes était acheminée par la Mongolie qui y trouvait son profit.

...anges Jato"

10 PRIX A VOTRE CHOIX chaque semaine

...asin JATO et gagnez, chaque semaine, l'un de ces 10 magnifiques prix, à votre choix.

3 btes 1 lb 88¢
4 btes 28 oz 77¢
4 btes 20 oz 88¢
3 btes 15 oz 66¢
2 cellos 77¢

ANGES
de la Floride, pleines de Soleil
très grosses, sucrées & juteuses
Gr. 163s
44¢

CHOUX FRAIS No 1 — NOUVEAUX & VERTS DE CALIFORNIE, REG. .15 LB — EPAR. .05 LB — lb 10¢

BROCOLI No 1 Gr 14s — TRES GROS & FRAIS, IMPORTES, REG. .43 — EPAR. .14 CH. — ch. 29¢

PATATES CHIPS "HOSTESS", FRAICHES, CROUSTILLANTES, REG. .69 CH. — EPAR. .10 CH. — Sac 13 oz 59¢

LAIT STARLAC EN POUDRE, INSTANTANE, VITAMINE, REG. 1.29 CH. — EPAR. .30 CH. — 3 lbs 99¢

MOUCHOIRS FACELLE POUR HOMMES, GRAND FORMAT, REG. .35 CH. — EPAR. .06 CH. — bte 200s 29¢

PAPIER TOILETTE "WHITE SWAN", BLANC ET COULEURS, REG. .57 CH. — EPAR. .08 CH. — 4 roul. 49¢

FESSE DE VEAU
Fraîche, de la meilleure qualité, de jeunes veaux de lait du printemps
79¢ lb
Côtelettes .89 lb — Complete ou moitié.

CUISSES DE POULETS 49¢ lb — FRAICHES & BLANCHES DE CAT. "A", AUSSI "POITRINES" FRAICHES A .59 LB
SAUCISSE FUMEE 49¢ lb — "FRANKFURTER DE SWIFT" REGULIER .59 LB — EPARGNEZ .10 LB
BOUDIN BILOPAGE 29¢ lb — RICHE & FRAIS DE QUALITE, REGULIER .43 LB — EPARGNEZ .14 LB
FILET DE SOLE 59¢ lb — RECU FRAIS & BLANC TOUS LES JOURS, REGULIER .81 LB — EPARGNEZ .22 LB

Félicitations à
Mme Gérard Berlinguette,
884 Ave Rochette, Ste-Foy, Québec 10.
Gagnante de la semaine du "Concours Vacances Jato"

Mme Gérard Berlinguette a choisi des vacances à Old Orchard, tous ces prix et même les vacances à Old Orchard restent à votre choix pour toute la durée du concours.

CONDITIONS DU CONCOURS: Inscrivez votre nom, adresse et téléphone au dos de chaque ruban de caisse. Déposez dans la boîte à cet effet à votre marché Jato. L'attribution du prix de chaque semaine se fera le samedi à 4h.30, à l'un des marchés Jato. (La personne chanceuse devra répondre à une question facile).

CHALET "Le Noyer" — Préfabriqué ... Grandeur 12' x 20' Livraison jusqu'à 50 milles

PISCINE — de Val-Mar Ltée — Circulaire - 24 pieds de diamètre, 4 pieds de profondeur avec filtre balais de fond échelle.

LAVE-vaisselle — KitchenAid — Modèle: KDS - 15 encastré, capacité 14 couverts - "SaniCycle", etc.

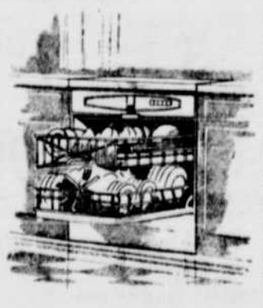

VACANCES pour la famille — Old Orchard — 15 jours au magnifique Motel sur la mer "Edgewater" "Canadien Français" avec piscines et accommodations. Rates inclus pour une famille allant jusqu'à 5 personnes.

TENTE ROULOTTE — VOYAGEUR — Carrosserie et toit en fibre de verre avec fenêtres - Accommodation 2 à 6 personnes, grandeur 7' x 12'

Nellson 2455 Ch. St-Louis SILLERY — 2235, 1ère Avenue QUEBEC — Jato

vraiment un plaisir"

Le Veau est d'un goût différent!

STEINBERG

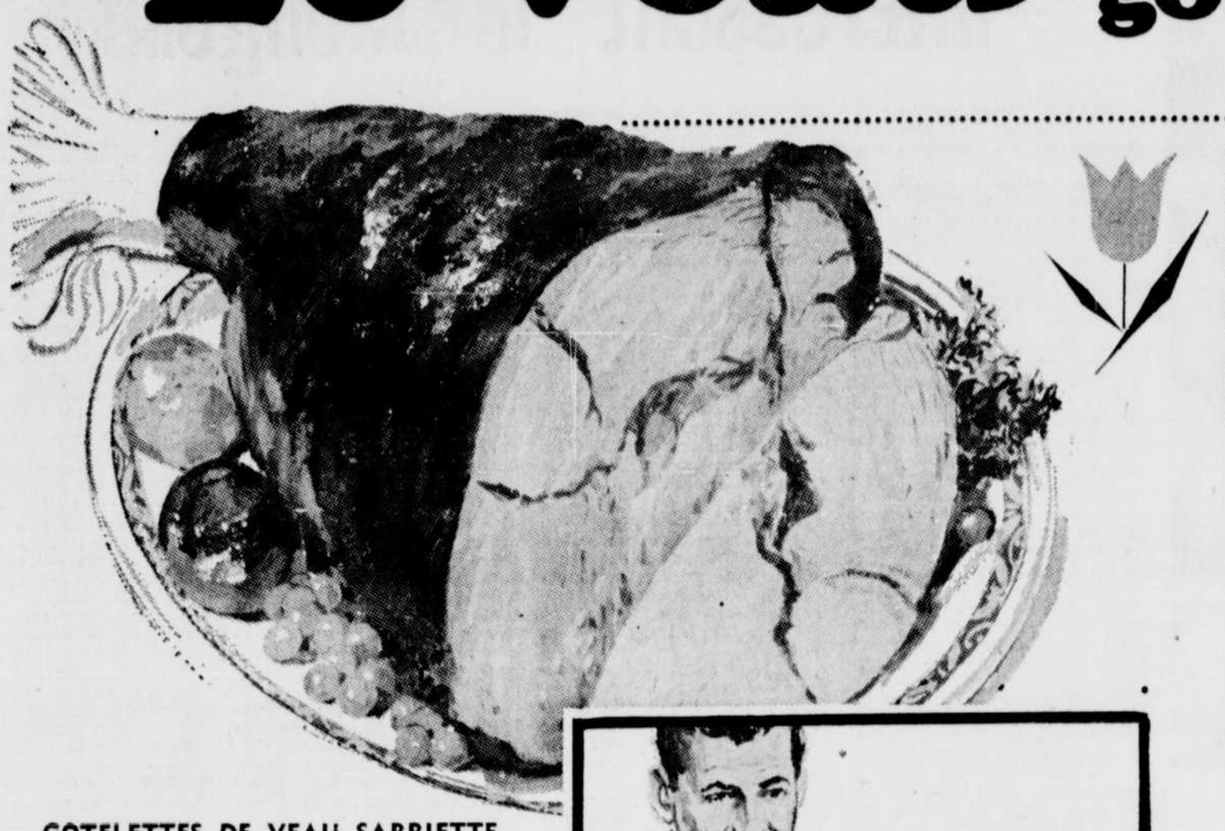

Le veau saura plaire à toute la famille par son goût subtil et *si* différent.

N'étant pas une viande grasse, il faut éviter de rôtir le veau à la broche.

Mais on peut le rôtir au four, le braiser, le cuire en ragoût ou à l'étuvée pour de succulents repas.

Cette semaine, profitez des bas prix offerts sur différentes coupes de veau (découpez la délicieuse recette de côtelettes).

Demandez à Pierre le morceau de votre choix pour plaire aux vôtres cette fin de semaine-ci.

Pour varier vos menus, le veau est tout indiqué. Et les bas prix de Steinberg vous inciteront à savourer cette viande plus souvent, surtout en cette saison. Car rien ne vaut le tendre veau du printemps.

Pour bien saluer l'arrivée de Monsieur le Printemps, donnez libre cours à votre imagination culinaire.

COTELETTES DE VEAU SARRIETTE

2 livres de côtelettes de veau coupées ½ pouce d'épais
¼ tasse d'huile à cuisson Steinberg
1 cuiller à soupe de vinaigre
1 cuiller à thé de sel
½ cuiller à thé de paprika
1 feuille de laurier
1 gousse d'ail écrasée
2 cuillers à soupe de gras
¼ tasse de farine Steinberg
1 tasse d'eau froide
1 tasse de tomates en conserves
1 cuiller à thé de sucre

Dépecez et placez les côtelettes dans un gros bol peu profond. Mélangez l'huile et les 5 ingrédients suivants et frappez la viande. Laissez reposer environ 4 heures en retournant la viande plusieurs fois. Egouttez mais conservez le liquide.

Mettez le gras dans la poêle; ajoutez la viande et faites revenir des deux côtés. Retirez du feu et enlevez la viande. Mélangez bien la farine au gras dans la poêle; faites-en une pâte lisse. Ajoutez l'eau, les tomates, le sucre et le liquide que vous aviez conservé. Faites chauffer ce mélange jusqu'à ce qu'il épaississe. Y ajouter la viande. Couvrez la poêle et laissez mijoter environ 1 heure ou jusqu'à tendreté.

De 6 à 8 portions.

VEAU DE LAIT FRAIS

ELEVE AU QUEBEC, DE LA NOUVELLE SAISON, SUCCULENT, NUTRITIF !

ROTI DE CUISSEAU DE VEAU
SANS JARRET ! LA LB **69¢**
SUR DE PLAIRE !

COTELETTES D'EPAULE DE VEAU
CHARNU ET JUTEUX ! LA LB **59¢**
POUR APPETITS ROBUSTES !

Bacon tranché Paquet 1 lb **75¢**
Sans couenne, JACK SPRATT ou BURNS !

Petite épaule de Jambon! La lb **59¢**
Jarret maigre et fumé !

Salade de chou 20¢ de moins ! Cont. 2 lb **49¢**
Ou de patates STEINBERG !

Saucisses de porc Paquet 1 lb **59¢**
A déjeuner, BILOPAGE !

ROTI DE LONGE DE PORC FRAIS
A saveur fine (poids moyen 3 lb)
Bout des côtes ! LA LB **45¢** — Bout du filet ! LA LB **55¢**

POIRES À DESSERT

DE MARQUE ORCHARD KING,
EN MOITIES, QUALITE DE CHOIX !
5¢ de moins ! **3** btes 28 oz **$1.00**

CAFÉ INSTANTANÉ

100% PUR, DE MARQUE CREAM-O,
A SAVEUR RICHE ET CORSEE !
VOUS EPARGNEZ 10¢ ! CHAQUE POT 6 OZ **79¢**

BEURRE D'ARACHIDE

HOMOGENEISE de marque STEINBERG
FRAIS, FACILE A ETENDRE !
VOUS EPARGNEZ 4¢ POT 16 OZ SEUL. **39¢**

PAPIERS-MOUCHOIRS

DOUX, UN A LA FOIS, ELEGANT,
BLANCS, ROSES, JAUNES OU LILAS !
18¢ DE MOINS ! **4** BTES DE 400 **$1.00**

BISCUITS FRAIS

A LA GUIMAUVE, VARIES, STEINBERG
DELICIEUX AU RETOUR DE L'ECOLE !
25 BISCUITS PAR PAQUET **29¢**

SACS DE THÉ ENCORE

MELANGE ORANGE PEKOE,
UN STIMULANT DE TOUT REPOS !
4¢ DE MOINS ! 100 PAR PAQUET **75¢**

TOMATES ENTIÈRES

ORCHARD KING, QUALITE DE CHOIX
POUR VOS SAUCES, RAGOUTS !
5¢ DE MOINS ! **3** BTES 28 OZ **$1.00**

DÉTERSIF LIQUIDE

DOUX, DE MARQUE STEINBERG
BOUT. 32 OZ **59¢** — BOUT. 64 OZ **99¢**
DOUX COMME UNE LOTION !

Bonbons à la gelée Variés, le pqt **59¢**
Ou "Gum Drops" de marque LUDEN !

Jus de tomate **3** boites 48 oz **$1.00**
De Fantaisie, ORCHARD KING ! 5¢ de moins !

Dessert Jell-O **9** paquets 3 oz **$1.00**
Saveurs variées, 11¢ de moins !

Fromage CRACKER BARREL Paquet 16 oz **59¢**
De KRAFT, Cheddar doux, 4¢ de moins, ou Fort (pqt 16 oz 79¢)

Pain de viande **2** boites 12 oz **79¢**
De marque TULIP ! 7¢ de moins !

Ananas tranché **3** boites 28 oz **$1.00**
De Choix, de marque KON-TIKI !

Dîner Kraft **7** boites 7 oz **$1.00**
Macaroni et fromage ! 9¢ de moins !

Margarine **4** paquets 1 lb **$1.00**
A l'huile végétale, STEINBERG ! 10¢ de moins !

Pêches Hunt **2** boites 28 oz **69¢**
En moitiés de Choix !

Roulés glacés Paquet 9½ oz **37¢**
A la cannelle, de marque PILLSBURY !

A chaque comptoir de votre magasin d'alimentation Steinberg, vous trouverez des spéciaux ! Profitez-en lors de vos emplettes cette semaine !

GINGER ALE

ICE CASTLE — 6c DE MOINS !
ni dépôt – ni retour
2 bouteilles de 30 oz **29¢**

Smoked meat Coorsh

TRANCHE, SANDWICH, 45c DE MOINS !
SERVEZ-LE CHAUD OU FROID !
4 pqts 2 oz **79¢**

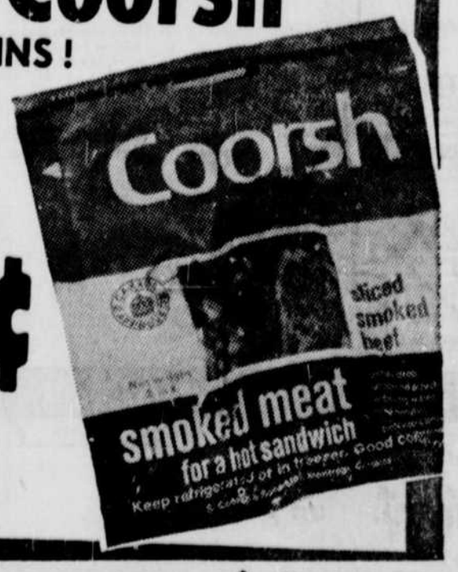

Frais du four de STEINBERG

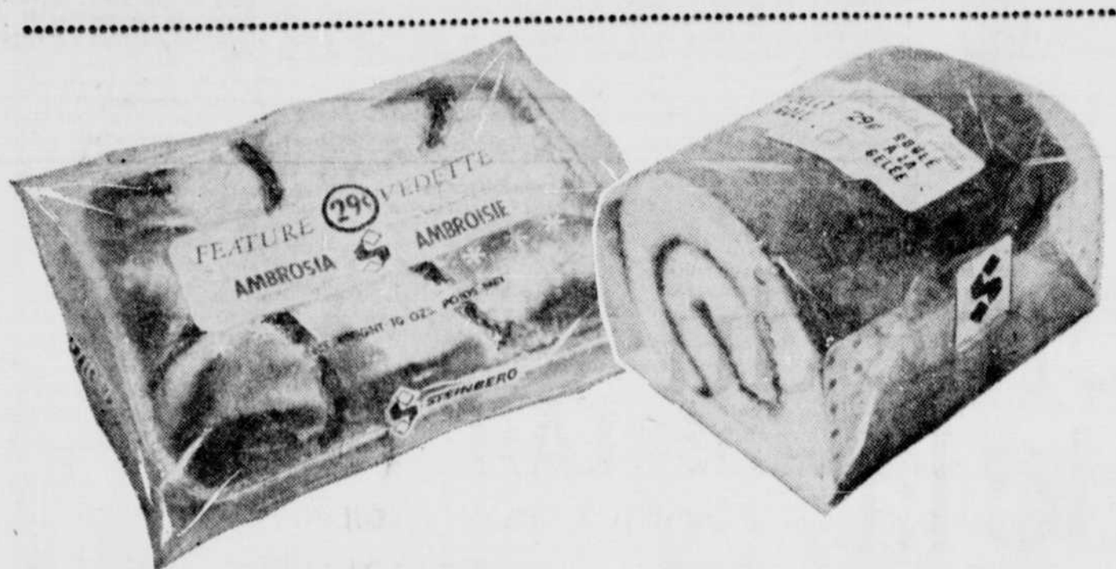

Brioches aux framboises d'AMBROISIE
EN VEDETTE

Roulé à la Gelée STEINBERG
16c DE MOINS !

L'un ou l'autre des spéciaux ci-dessus vôtre pour 29¢

Pâtisseries légères, cuites à la perfection !

Complétez vos repas avec une délicieuse pâtisserie Steinberg !

PAMPLEMOUSSES FRAIS

SANS NOYAU, A CHAIR BLANCHE, DE LA FLORIDE !
SAVOUREUX AVEC DES FRA ISES ! (GROS No 48)

8 DANS UN SAC POLY 55¢ — **15 DANS UN SAC POLY 99¢**

Bananes Cabanita — La livre 12¢
Petites, dans un sac poly !

Fraises juteuses — Cont. comble 1 chopine 39¢
Rouges et mûres, de la Floride !

ORANGES DE JAFFA JUTEUSES
FRAICHES et SUCREES, de l'ISRAEL ENSOLEILLE !
Grosseur No. 144 ! **2** douzaines pour seul. **89¢**

Laitue Iceberg — Chaque pomme 19¢
De la Californie, grosseur 24, Canada No 1 !

Céleri Pascal — Canada No 1 Grosseur 24 ! Le pied 29¢
Vert et croquant, de la Californie !

Brocoli de Californie — Grosseur 14 ! Le paquet 29¢
Frais, ferme et tendre !

Choux-fleurs frais — Grosseur 15 ! Chacun 29¢
Catégorie No 1, de la Californie !

Autres pâtisseries en spécial !

BRIOCHES du CARÊME
TRADITIONNELLES EN CE TEMPS-CI !
FRAICHES ET EPICEES ! **8** par paquet **35¢**

Beignes glacés 2 par paquet **45¢**
Légers, frais, de STEINBERG ! 4¢ de moins !

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS ! AUCUN COUPON REQUIS...
LORS DE L'ACHAT DE L'UNE OU L'AUTRE DES PATISSERIES STEINBERG SUIVANTES :

Gâteau marbré — D'une livre 39¢
Frais de STEINBERG !

TARTE aux PACANES
AU BEURRE, UN DESSERT SAVOUREUX !
CHACUNE SEULEMENT **69¢** LEGERE ET FLOCONNEUSE !

Les prix annoncés sont en vigueur jusqu'à l'heure de fermeture, le samedi 2 avril 1966. Les prix des fruits et légumes frais sont sujets aux fluctuations du marché. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités, tant qu'il y en aura !

Produits congelés de choix !

POIS VERTS
STEINBERG, QUALITE DE FANTAISIE !
3¢ DE RABAIS ! **5** paquets 12 oz **$1.00**

Fraises tranchées — Paquet 15 oz 49¢
De marque STEINBERG !

Framboises — **2** paquets 15 oz 85¢
Congelées, STEINBERG ! Qualité de Fantaisie !

JUS D'ORANGE
CONCENTRE STEINBERG
DE LA FLORIDE ! **5** boites 6¼ oz **$1.00**

Haricots verts — **4** paquets 10 oz 89¢
De Fantaisie, français, STEINBERG !

Pommes de terre frites 49¢
Congelées, L-P.-E., 8¢ de moins ! — Paquet 2 lb

BROCOLI de fantaisie
COUPE, CONGELE, STEINBERG
5¢ DE MOINS ! **6** paquets 10 oz **$1.00**

$1.00 — TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
AVEC CE COUPON ET UN ACHAT DE $10 OU PLUS DE MARCHANDISES DIVERSES EN UNE SEULE FOIS
En vigueur jusqu'au samedi, 2 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée Limite : un coupon par famille !
STEINBERG

$2.00 — TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
AVEC CE COUPON ET UN ACHAT DE $20 OU PLUS DE MARCHANDISES DIVERSES EN UNE SEULE FOIS
En vigueur jusqu'au samedi, 2 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée Limite : un coupon par famille !
STEINBERG

$3.00 — TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
AVEC CE COUPON ET UN ACHAT DE $30 OU PLUS DE MARCHANDISES DIVERSES EN UNE SEULE FOIS
En vigueur jusqu'au samedi, 2 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée Limite : un coupon par famille !
STEINBERG

$4.00 — TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
AVEC CE COUPON ET UN ACHAT DE $40 OU PLUS DE MARCHANDISES DIVERSES EN UNE SEULE FOIS
En vigueur jusqu'au samedi, 2 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée Limite : un coupon par famille !
STEINBERG

BAS DE NYLON
SANS COUTURE, MICRO-MAILLE, 400 AIGUILLES
LA PAIRE **29¢**
De première qualité, tons et grandeurs variés !

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat :
BAS de NYLON
Micro-maille, 400 aiguilles Sans couture ! LA PAIRE 29¢
Nul après le sam. 9 avril '66 aux magasins STEINBERG

KETCHUP de TOMATE
RICHE, DE STEINBERG, 6c DE MOINS !
On le trouve sur toutes les bonnes tables !
Bouteille de 11 oz **15¢** Riche et corsé !

TARTE au SUCRE
FRAICHE DU FOUR DE STEINBERG !
Un merveilleux dessert pour tous !
Bas prix en spécial ! CHACUNE **29¢**

$60,000 à gagner dans un concours sans précédent

OTTAWA. — Pour marquer le centenaire de la Confédération, l'Imperial Tobacco du Canada Ltée a lancé un concours d'un intérêt exceptionnel tant par la valeur des prix offerts que par l'originalité de son thème.

Le président de la compagnie, M. John M. Keith, a révélé à l'occasion d'une conférence de presse que ce concours, qui sera connu sous le nom de "Canada — An 2000", comporte un grand prix de $33,000 pour la meilleure oeuvre écrite — peu importe son genre littéraire — sur l'avenir du Canada d'ici l'an 2000. Neuf autres prix de $3,000 chacun seront aussi décernés aux finalistes.

Tout citoyen canadien peut s'inscrire, et l'Imperial Tobacco espère que les concurrents seront très nombreux et viendront de tous les milieux. Elle s'attend à trouver parmi eux des intellectuels, des savants, des professeurs et des étudiants, des hommes d'affaires, des membres des professions libérales, les journalistes, etc.

Ils pourront traiter de tout sujet qui touche à l'un au moins des aspects de la vie canadienne, un sujet qui a de l'influence, des repercussions sur la vie d pays.

Ils soumettront leur travail dans le genre littéraire de leur choix, de la thèse économique au roman d'anticipation pour n'en nommer que deux.

Le total des prix — soit $60,000 — dépasse de beaucoup celui des fameux prix Pulitzer. En fait, le grand prix de $33,000 est le plus considérable jamais offert au Canada pour un travail écrit, et M. Keith a souligné qu'il est grand temps de créer d'heureux précédents dans ce domaine.

L'Imperial Tobacco souhaite que des travaux soumis jaillissent de solides programmes d'action, de lucides prédictions: elle serait des plus heureuses d'obtenir ces résultats.

LE JURY

M. Keith annonçait également que cinq Canadiens distingués et bien connus ont accepté de faire partie du jury du concours.

Ce sont, comme président: M. John James Deutsch, B. Com., LL.D., président du Conseil économique du Canada, Ottawa.

Comme membres: M. Earle Birney, M.A., Ph.D., LL.D., F.R.S.C., professeur de création littéraire, université de la Colombie-Britannique, Vancouver, et professeur-écrivain invité, université de Toronto; l'hon. Alfred-Maurice Monnin, B.A., LL.B., de la Cour d'appel du Manitoba, Winnipeg; M. Claude Ryan, B.A., directeur du journal "Le Devoir" Montréal; M. Peter B. Waite M.A., PH.D., directeur de la Faculté d'histoire, université de Dalousie, Halifax.

Dans tout le pays, les universités, les collèges, les grandes écoles, les bibliothèques et les grandes associations recevront une documentation détaillée sur le concours et ses règlements.

En terminant, M. Keith a souligné que le Canada est riche dans bien des domaines. jusqu'à quel point l'est-il en idées sur l'avenir du pays ? Le grand concours national "Canada — An 2000" devrait apporter de nombreuses et intéressantes réponses à cette question !

Manufacturiers de crayons condamnés à $16,000 d'amende

TORONTO (PC) — Quatre manufacturier de crayons ont été condamnés à $16,000 d'amende au total lundi pour avoir exercé une coalition commerciale de 1951 à 1961.

Eagle Pencil Co. of Canada a été condamné à une amende de $8,000. Venus Pencil Co. Ltd. à $4,000. Eberhard Faber Canada Ltd., à $2,000 et Dixon Pencil Co. Ltd. à $2,000 également.

Le juge A. H. Lief a averti les compagnies de bien se garder de poursuivre cette coalition ou de répéter cette offense.

Un enquêteur sur les coalitions, M. Arnold Gordon Powell a témoigné que les quatre compagnies se sont partagé en 1960 des affaires de l'ordre de $3,200,000, dont la Eagle a reçu environ 50 pour cent.

Le tribunal a appris que la formation de la Canadian Pencil Co. en 1958 a donné lieu à une enquête et à des accusations subséquentes.

En 1961, la nouvelle compagnie s'est mise à présenter des soumissions pour obtenir des contrats du gouvernement. Or les compagnies inculpées avaient alors présenté des soumissions identiques et inférieures à celles qu'elles avaient présentées dans le passé.

Gala 1966 de la Croix-Rouge de la Jeunesse

Le Choeur des Gais Pinsons, composé d'une soixantaine de jeunes Trifluviens, donnera un concert le 22 avril prochain, au Palais Montcalm, à 8 h. p.m. Ils interpréteront des chansons de Léveillée, Ferland, Vigneault pour n'en nommer que quelques-uns.

Cette soirée est sous la présidence d'honneur de Madame Gilles Lamontagne et a été organisée par les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la région de Québec. Le Choeur des Gais Pinsons a accepté, à titre gracieux, de donner ce concert, dont les profits serviront à venir en aide aux enfants handicapés, une des nombreuses oeuvres de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Candidat libéral dans Gaspé-Nord

M. Guy Marsolais, homme d'affaires de Murdochville, a été élu candidat officiel du parti libéral du Québec pour le comté de Gaspé-Nord lors d'une convention tenue le dimanche 27 mars courant, en vue des prochaines élections générales au Québec.

Le comité d'organisation de la Fédération libérale du Québec a ordonné la tenue de conventions pour le choix de candidats officiels dans trois autres comtés de la province, en vue des prochaines élections.

La convention pour le choix du candidat officiel pour le comté de Joliette se tiendra, à partir de 2 heures de l'après-midi, le dimanche 3 avril, en la salle de l'Ecole Marie-Charlotte de Lanaudière, située au 981 de la rue Notre-Dame a Joliette.

La convention pour le choix du candidat officiel pour le comté de L'Islet, se tiendra le dimanche 3 avril à partir de 2 heures de l'après-midi, en la salle du collège de l'Islet village.

La convention en vue du choix du candidat officiel pour le comté de Ste-Anne se tiendra à partir de 8 heures le lundi 4 avril au Marché Atwater, 138 rue Atwater, à Montréal.

Houde candidat dans Fabre

MONTREAL. (P.C.) — M. Gilles Houde, instructeur d'éducation physique, a été nommé candidat libéral dans la nouvelle circonscription de Fabre qui englobe la partie est de l'Ile Jésus, au nord de Montréal.

Ancien conseiller technique du ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, M. Houde a été choisi parmi trois autres candidats à une réunion politique à laquelle assistaient 2,500 personnes. Le candidat a été élu par un vote secret.

Plus de 90% de tout le travail de la Croix-Rouge, au Canada, est accompli par des volontaires.

x x x

Quelque 6,500 personnes ont pris part à 340 cours de Soins au Foyer donnés par la Croix-Rouge.

Voici l'emblème du Centenaire de la Confédération

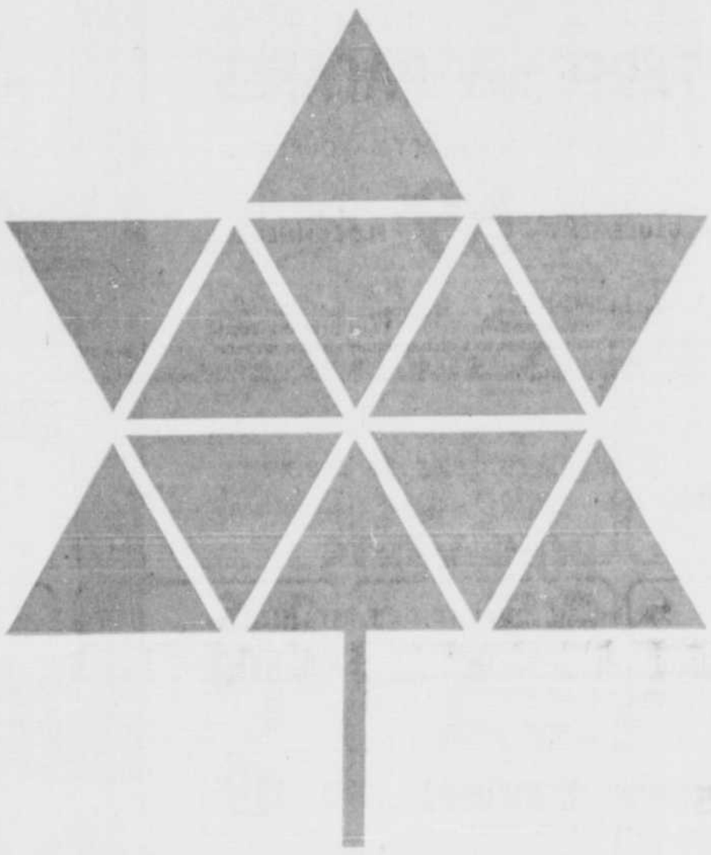

Il livre un message important à tous les Canadiens

L'emblème du Centenaire de la Confédération, c'est le Canada même!

Il se compose de onze triangles: dix pour les provinces et un pour le nord du Canada. Les triangles forment une feuille d'érable stylisée, l'emblème distinctif du Canada et de tous les Canadiens. C'est notre emblème. En le portant et en l'affichant, nous montrons que nous croyons au Canada . . . que nous en sommes fiers . . . que nous voyons avec enthousiasme l'essor de notre pays. C'est pourquoi, avec une ardeur qui s'amplifie tous les jours, les Canadiens s'attaquent aux préparatifs des fêtes qui commémoreront le centenaire de notre Confédération.

Individuellement et par groupes, les citoyens s'affaireront bientôt à la préparation de leurs propres projets de célébration; un grand nombre de collectivités sont déjà lancées dans des projets de grande envergure; les entreprises commerciales et industrielles ont déjà accompli beaucoup. Bref, tous les Canadiens font de plus en plus front commun pour qu'en 1967 s'affirme la présence du Canada dans le monde. Vous verrez cet emblème partout. Il sera *votre* emblème! Regardez-le, affichez-le partout: à la maison, au bureau, à l'école, à l'usine . . . *partout!* Procurez-vous le manuel indiquant comment vous pouvez utiliser l'emblème du Centenaire.

Le Centenaire de la Confédération vous offre une occasion unique de comprendre le Canada et son histoire, d'améliorer son présent, de préparer son avenir. Saisissons cette occasion. Arborons fièrement l'emblème du Centenaire.

La Commission du Centenaire
C.P. 1967
Ottawa, Canada

Veuillez m'envoyer un exemplaire du "Manuel de l'Emblème du Centenaire"

Nom:_____

Adresse:_____

Ville:_____ Province:_____

LE CENTENAIRE

A L'université Laval, les 18 et 19 avril

Congrès sur une politique globale de main-d'oeuvre

QUEBEC (CCC) — Le 21e congrès annuel du département des Relations industrielles de l'Université Laval se tiendra à Québec les 18 et 19 avril sur le thème : "Une politique globale de main-d'oeuvre".

La formation adéquate et l'utilisation efficace de la main-d'oeuvre jouent un rôle important dans la poursuite de la croissance économique. C'est pourquoi, depuis quelques années, les gouvernement fédéral et provinciaux ont mis de l'avant une série de mesures en vue de faciliter une meilleure adaptation de la main-d'oeuvre.

L'application de ces mesures tente d'apporter une réponse à des besoins précis. De fait, les changements technologiques, la diversification des produits et la concurrence plus serrée sur le plan international ont été l'occasion de nombreuses perturbations de l'emploi. Ces discontinuités de l'emploi posent des problèmes d'autant plus aigus que le rythme des changements connait une certaine accélération. Face à des modifications dans les structures de production et les conséquences qu'elles entrainent, les gouvernements, par le truchement de la législation, les employeurs et les syndicats, par voie de négociation collective, ont devisé des mesures sélectives qui permettent au travailleur de conserver son emploi actuel ou de s'acheminer vers une occupation nouvelle.

Devant la "prolifération" de ces mesures, il y a lieu de s'interroger sur la nature et la nécessité d'une politique globale en matière de main-d'oeuvre. Le Département des relations industrielles de Laval, en inscrivant ce thème à son prochain congrès, invite tous ceux qui oeuvrent dans le domaine des relations de travail à étudier plus profondément ce sujet qui revêt un caractère d'actualité.

Les questions soumises aux conférenciers et commentateurs porteront sur les points suivants : En quoi consiste une politique globale de main-d'oeuvre ? L'existence d'une telle politique vient-elle en conflit avec les politiques fiscales et monétaires qui ont pour objectif d'assurer le plein emploi ? Est-il opportun dans la conjoncture actuelle de songer à l'élaboration et la mise en application d'une politique de main-d'oeuvre ?

Une coordination des politiques et programmes actuels est-elle nécessaire devant l'ampleur et la rapidité des changements socio-économiques ? Une telle coordination favoriserait-elle un meilleur ajustement entre les besoins et les disponibilités actuels et futurs de main-d'oeuvre ?

Les conditions d'élaboration et de réalisation d'une politique supposent la mise en place d'une série d'organismes dirigés et coordonnés de façon à servir adéquatement tous les travailleurs. Quels seraient la nature et le rôle de ces organismes ? Quel serait le mécanisme qui permettrait une certaine articulation entre ces divers organismes ? Quel genre de difficultés un tel organisme régulateur pourrait soulever sur le plan constitutionnel ?

Au niveau des établissements syndiqués ou non, quelles seraient les difficultés que poserait la mise en application d'une politique de main-d'oeuvre ? En quoi la négociation collective peut faciliter ou non la réalisation d'une telle politique ?

Ce sont là autant de problème que les conférenciers et les commentateurs auront à étudier en vue de dégager quelques éléments de solutions.

Le congrès s'ouvrira par des allocutions du recteur de l'Université Laval, Mgr Louis-Albert Vachon, et du directeur du Département des Relations industrielles, M. Jean-Réal Cardin. M. André Raynaud, de l'Université de Montréal, donnera ensuite un exposé intitulé "Une politique de main-d'oeuvre : problèmes impliqués". Dans l'après-midi, M. Roland Parenteau, du Conseil d'orientation économique du Québec, présentera une conférence qu'il a intitulée "Nature et contenu d'une politique globale de main-d'oeuvre", qui sera suivie de commentaires de MM. Jean Gérin-Lajoie, du Syndicat des Métallos, et François Cleyn, de Cleyn & Thinker Ltée, de Huntingdon.

Le mardi 19 avril, M. Laurent Bélanger, du Département des relations industrielles de l'Université Laval, parlera de la "mise en oeuvre d'une politique globale de main-d'oeuvre". Son exposé sera suivi de commentaires de MM. Marcel Pépin, président de la Confédération des syndicats nationaux, et Jean Brunelle, président de l'Association professionnelle des Industriels. Il y aura, dans l'après-midi, un exposé de M. Pierre-Paul Proulx, de l'Université McGill, sur "la négociation collective et la politique de main-d'oeuvre". Une table ronde sur la politique fédérale et la politique provinciale de main-d'oeuvre suivra, animée par MM. Pierre F. Côté, du Service de Reclassement des travailleurs du gouvernement québécois; Yves Dubé, du département d'Economique de l'Université Laval, et Marcel Guay, du Service national de Placement, de Montréal.

Le congrès se terminera par un banquet lors duquel M. Louis Couillard, vice-président du Conseil économique du Canada, traitera de la croissance économique et la politique de main-d'oeuvre.

En 1966

Arrivées et départs des navires passagers dans le port de Québec

Les Compagnies de navigation et Agences maritimes du port de Québec font connaître l'horaire des arrivées et départs des navires passagers océaniques pour la saison de navigation 1966.

Les voyageurs pourront compter sur pas moins de 87 départs à partir du 2 avril au 7 décembre. Pour ce service, un total de 11 navires étrangers mouilleront dans le port de Québec.

Trois navires, soit les Arkadia, Ryndam, et Carmania offriront leurs services pour des croisières en date du 25 juillet et du 2 août.

Voici la liste complète des départs et des arrivées de ces navires :

Compagnie	Navire	Terminus	Arrivée Québec	Transb. Europe
Gdynia Amer	Batory	Québec	31 mars	2 avril
Holland Amer	Maasdam	"	31 mars	2 avril
Cunard	Carinthia	Montréal	4 avril	7 avril
Cunard	Franconia	"	12 avril	15 avril
C P S S	Emp-England	"	12 avril	15 avril
C P S S	Emp-Canada	"	19 avril	22 avril
Holland Amer	Maasdam	"	24 avril	28 avril
Gdynia Amer	Batory	"	25 avril	nil
Cunard	Carinthia	"	26 avril	28 avril
Baltic SS	Alex Pushkin	"	26 avril	nil
Greek Line	Arkadia	"	28 avril	nil
Cunard	Franconia	Montréal	3 mai	6 mai
C P S S	Emp-England	"	3 mai	6 mai
C P S S	Emp-Canada	"	10 mai	13 mai
Holland Amer	Ryndam	"	17 mai	20 mai
Cunard	Carinthia	"	18 mai	20 mai
Greek Line	Arkadia	"	19 mai (*)	nil
Gdynia Amer	Batory	"	22 mai	nil
Cunard	Franconia	"	24 mai	27 mai
C P S S	Emp-England	"	24 mai	27 mai
Baltic SS	Alex Pushkin	"	28 mai	nil
Cunard	Carmania	"	31 mai	3 juin
C P S S	Emp-Canada	"	31 mai	3 juin
Cunard	Carinthia	Montréal	8 juin	10 juin
Holland Amer	Ryndam	"	9 juin	12 juin
Greek Line	Arkadia	"	10 juin	nil
Cunard	Franconia	"	14 juin	17 juin
C P S S	Emp-England	"	14 juin	17 juin
Gdynia Amer	Batory	"	20 juin	nil
Cunard	Carmania	"	21 juin	23 juin
C P S S	Emp-Canada	"	21 juin	24 juin
Cunard	Carinthia	"	27 juin	30 juin
Greek Line	Arkadia	"	29 juin	nil
Baltic SS	Alex Pushkin	"	29 juin	nil
Holland Amer	Ryndam	Montréal	1 juil.	4 juil.
C P S S	Emp-England	"	3 juil.	5 juil.
Cunard	Franconia	"	5 juil.	8 juil.
C P S S	Emp-Canada	"	10 juil.	13 juil.
Cunard	Carmania	"	11 juil.	14 juil.
Gdynia Amer	Batory	"	15 juil.	nil
Cunard	Carinthia	"	19 juil.	22 juil.
C P S S	Emp-England	"	20 juil.	22 juil.
Holland Amer	Ryndam	"	23 juil. (*)	25 juil.
Cunard	Franconia	"	26 juil.	29 juil.
C P S S	Emp-Canada	"	26 juil.	28 juil.
Cunard	Carmania	"	31 juil. (*)	2 août
Baltic SS	Alex Pushkin	Montréal	4 août	nil
Holland Amer	Ryndam	"	5 août	9 août
C P S S	Emp-England	"	7 août	9 août
Cunard	Carmania	"	7 août	9 août
Cunard	Carinthia	"	9 août	12 août
Gdynia Amer	Batory	"	11 août	nil
C P S S	Emp-Canada	"	14 août	16 août
Cunard	Franconia	"	16 août	19 août
C P S S	Emp-England	"	23 août	25 août
Cunard	Carmania	"	24 août	26 août
Greek Line	Arkadia	"	25 août	nil
Holland Amer	Ryndam	"	28 août	31 août
Cunard	Carinthia	"	30 août	2 sept.
C P S S	Emp-Canada	"	30 août	1 sept.
Baltic SS	Alex Pushkin	Montréal	5 sept.	nil
Cunard	Franconia	"	6 sept.	9 sept.
C P S S	Emp-England	"	8 sept.	10 sept.
Cunard	Carmania	"	13 sept.	16 sept.
C P S S	Emp-Canada	"	15 sept.	17 sept.
Gdynia Amer	Batory	"	16 sept.	nil
Holland Amer	Ryndam	"	19 sept.	22 sept.
Cunard	Carinthia	"	21 sept.	24 sept.
C P S S	Emp-England	"	25 sept.	27 sept.
Cunard	Franconia	"	27 sept.	30 sept.
C P S S	Emp-Canada	Montréal	2 oct.	4 oct.
Baltic SS	Alex Pushkin	"	3 oct.	nil
Cunard	Carinthia	"	13 oct.	18 oct.
Gdynia Amer	Batory	"	13 oct.	nil
C P S S	Emp-England	"	17 oct.	21 oct.
Cunard	Franconia	"	18 oct.	21 oct.
Holland	Maasdam	"	20 oct.	23 oct.
C P S S	Emp-Canada	"	24 oct.	28 oct.
Cunard	Carmania	"	25 oct.	28 oct.
Cunard	Carinthia	Montréal	2 nov.	5 nov.
C P S S	Emp-England	"	7 nov.	11 nov.
Cunard	Franconia	"	8 nov.	11 nov.
Gdynia Amer	Batory	"	9 nov.	nil
Cunard	Carmania	"	15 nov.	18 nov.
Cunard	Carinthia	"	22 nov.	24 nov.
Lloyds	Berlin	"	30 nov.	2 déc.
Gdynia Amer	Batory	Québec	5 déc.	7 déc.

(*) Croisière.

Départs de Montréal vers l'Europe		Transbordement Qué.
Holland Line	Le matin, à bonne heure	Vers midi
Cunard	11 h. A.M. (HNE)	Entre 6 et 7 h. P.M.
C P S S	11 h. A.M. (HNE)	Entre 6 et 7 h. P.M.

(HNE)—Heure normale de l'est.

Le Père Pire à l'Institut canadien le 5 avril

"Une Université de Paix" voilà le sujet de la conférence que prononcera le célèbre Père Georges Pire, o.p., devant les membres et les invités de l'Institut Canadien de Québec, le mardi 5 avril.

Né en Belgique, le Père Pire fit de brillantes études couronnées de doctorats. Puis il enseigna, pendant dix ans, la philosophie morale et la sociologie.

Au cours de la deuxième guerre mondiale, le Père Pire fut aumônier de l'"Armée Secrète" et agent des "Services de Renseignements et d'Action". Ses activités de Résistant lui valurent : la Médaille de Guerre avec palmes, la Médaille de la Résistance avec glaives entrecroisés, la Médaille de la Guerre 1940-1945, la Médaille de la Reconnaissance Nationale.

Le Père Pire, qui fut promu au grade de Chevalier de la Légion d'honneur, est convaincu que le "Dialogue fraternel" est le chemin le meilleur vers la Paix.

L'Institut Canadien terminera son année académique le 25 avril. Voici le programme des cinq dernières manifestations.

Le 4 avril, films culturels de l'Ambassade de France;

Le 5 avril, Université de Paix: conférence du Père Pire;

Le 13 avril, Israël et les lieux saints : conférence du Père Olivier Maillard, prédicateur du Carême à Notre-Dame de Montréal;

Le 18 avril, La religion traditionnelle à Madagascar : conférence avec diapositives et film par Louis Molet, professeur d'anthropologie à l'Université de Montréal.

Le 25 avril, Les Antilles françaises : conférence avec film par le Docteur Jean Benoist, anthropologue à l'Université de Montréal.

Page 12 dans le catalogue Pinky

Scie à main "Hard Point"

SANDVIK 251

Le bricoleur à la page ne peut s'en passer. La scie à main Sandvik 251 est faite du meilleur acier suédois et est ensuite recouverte d'une couche de plastique qui la protège contre la rouille. Elle coupe plus vite que tout autre, grâce au procédé "Hard Point" de Sandvik, gardant ainsi son acuité plus longtemps.

Procurez-vous une Sandvik 251 — la scie à main la plus moderne au monde — avec vos timbres Pinky !

(1352) ..... 3⅕ livrets.

PINKY

VOICI LES TIMBRES "PINKY" SUPPLEMENTAIRES DE LA SEMAINE !

50 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: POELON en TEFLON, Wear-Ever de 10 pouces une valeur régulière de $5.95, VOTRE POUR SEULEMENT $3.87. Nul après le samedi, 9 avril '66 aux magasins STEINBERG

50 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: NETTOYEUR POUR LE FOUR DE MARQUE JIFOAM, BTE 8 OZ 98¢, BTE 16 OZ $1.59. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

50 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: CIRE VISTA DE SIMONIZ, GROSSE BTE 32 OZ $1.19. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: BLE EN FILAMENTS, FORMAT "cuillerée", NABISCO PQT 12½ OZ 29¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: LAIT ECREME instantané STARLAC, PAQUET DE 1 LB 39¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: 5 LB (OU PLUS) CAROTTES, TOUTES VARIETES, Catégorie Canada no 1! Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: 5 LB (OU PLUS) POMMES, TOUTES VARIETES CATEGORIE DE FANTAISIE EXTRA! Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: 2 SACS CELLO 10 OZ (OU PLUS) EPINARDS LAVES ET COUPES! Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: GRUAU PRE-CUIT ROBIN HOOD, GROS PQT DE 12 OZ 37¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: SOUPE WON TON AHUNTSIC, 2 BOITES 10 OZ 58¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: POUDING AU RIZ DE MARQUE NESTLE, 2 BOITES 15½ OZ 62¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: SPAGHETTI LANCIA NO 4 Spaghettini ou Stivaletti! PAQUET DE 2 LB 41¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: BETTERAVES Marinées RAYMOND, POT 24 OZ 27¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: DETERSIF EN POUDRE, SPIC'N SPAN 15¢ DE MOINS! $1.46, OXYDOL 27¢ DE MOINS! FORMAT ECONOMIQUE $1.62. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins d'alimentation STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: SAUCE A-1 POUR BIFTECK, POT 12 OZ 35¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: RAGOUT de BOULETTES CORDON BLEU, 2 BOITES 12 OZ 70¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: CONFITURE PURE E.D. SMITH Fraises ou Framboises! Pot 9 OZ 39¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: CONFITURE DE FRAISES DE MARQUE AYLMER, POT DE 24 OZ POUR SEULEMENT 59¢ Avec pectine! Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins d'alimentation STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: SACS DE THE ORANGE PEKOE, LIPTON, 60 PAR PQT 87¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: MIEL LIQUIDE de marque BILLY BEE, 2 VERRES 12 OZ 70¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: JUS DE POMME Vitaminé Rougemont, GROSSE BTE DE 48 OZ 39¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: FEUILLE D'ALUMINIUM REYNOLDS WRAP, ROULEAU DE 12" x 25' 37¢ CHAQUE ROULEAU, 18" x 25' 69¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins d'alimentation STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: Deux btes 20 oz (ou plus) GARNITURE à TARTE E.D. SMITH, Pommes, Fraises, Cerises ou Framboises! Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: MELANGE à GATEAU de marque TWINKLE saveurs variées! 2 PQTS 15 OZ 49¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: MELANGE à CROUTE DE TARTE MONARCH, PAQUET 18 OZ 39¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: PAPIER DE TOILETTE WHITE SWAN, 4 ROULEAUX EN 2 PQTS 58¢, COULEURS VARIEES! Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins d'alimentation STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: BETTERAVES TRANCHEES LIBBY, 2 BOITES 20 OZ 37¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: MAIS à SOUFFLER DE MARQUE T.V., SAC 4⅓ OZ 19¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: BIT 'N PIECES de marque GRISSOL, BOITE 7 OZ 39¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: NETTOYEUR LIQUIDE PINE SOL, BOUTEILLE DE 15 OZ 69¢ DESODORISE, DESINFECTE! Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins d'alimentation STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: PRUNEAUX à déjeuner SUNSWEET, NUTRITIFS! SAC 1½ LB 59¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: SMARTIES de marque ROWNTREES, PAQUET 10 OZ 59¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: CHOCOLAT en tablettes HERSHEY Chocolat au lait ou amandes, 4 PAR PQT 39¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: FEVES AU LARD DE MARQUE CLARK DANS UNE SAUCE TOMATE! 2 BTES 20 OZ 53¢ ou BTE 28 OZ 35¢. Nul après le mardi, 5 avril '66 aux magasins d'alimentation STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: FEVES CUITES de marque STEINBERG, CONT. 14 OZ 29¢. Nul après le samedi, 2 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: CROQUETTES de POISSON BLUE WATER, PAQUET DE 8 OZ 45¢. Nul après le samedi, 2 avril '66 aux magasins STEINBERG

25 ¢ TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS — avec ce coupon et cet achat: TOUT ROTI DE BOEUF DE 4 LB (OU PLUS). Nul après le samedi, 2 avril '66 aux magasins STEINBERG

STEINBERG pense à vous !

Le procès de Dupuis a failli se métamorphoser en affaire de bilinguisme

Par YVAN BOULANGER

SHERBROOKE (P.C.) — Par suite de la subtile ingéniosité de la défense, le procès Dupuis a failli mardi se métamorphoser en une affaire de bilinguisme.

Tout au long de son contre-interrogatoire de M. Eric Kierans, Me Paul Martineau a tenté de montrer que le procès de Yvon Dupuis, accusé de trafic d'influence a pris naissance dans un malentendu autour d'un sourire entre un anglophone et un francophone, par surcroît tous deux ministres de sa Majesté.

Le ministre de la Santé a fini de témoigner en fin d'après-midi après avoir été soumis toute la journée au réexamen de la défense. Pratiquement aucun élément nouveau n'est sorti de ce contre-interrogatoire, M. Kierans maintenant tous les points du témoignage qu'il avait rendu lundi à l'examen en chef mené par Me Jean Bienvenue, procureur du ministère public.

M. Kierans a seulement apporté quelques précisions sur certains points, notamment :

1— le moment où il a appris que l'intégrité de son prédécesseur au Revenu, M. Paul Earl, était en cause dans l'affaire de pot-de-vin pour laquelle Dupuis subit son procès;

2— certaines modifications et précisions apportées par Roch Deslauriers dans la version qu'il a donnée à M. Kierans sur la façon dont il a remis une somme de $10,000 à Dupuis;

3— des menaces de chantage dont Deslauriers aurait accompagné une nouvelle demande pour l'émission d'un permis de piste de course en 1964;

4— l'importance que M. Kierans a accordée à une fausse déclaration de Raoul Gobeil dans l'enquête qu'il a menée début 1964 sur des rumeurs mettant en cause l'intégrité de fonctionnaires du Revenu;

5— enfin sur la signification d'un certain sourire dont M. Dupuis a accompagné ses paroles lorsqu'il a dit à M. Kierans le 14 février 1964, au cours de cette même enquête, que les deux enveloppes qu'il avait reçues de Deslauriers contenaient "peut-être" des "documents".

Tout l'effort de la défense dans ce contre - interrogatoire tendait à faire ressortir que M. Kierans, qui a en quelque sorte amorcé les procédures judiciaires actuellement en cours en faisant rapport au premier ministre Jean Lesage et au ministre fédéral de la Justice, M. Guy Favreau, s'est trompé sur le sens que lui a fait l'accusé Dupuis dans une entrevue.

Selon Me Martineau M. Kierans aurait accordé trop d'importance au sourire de M. Dupuis et aurait mal compris les réponses que celui-ci lui donnait en anglais, dans une langue qui n'était pas la sienne.

" Vous avez parlé d'un sourire, " a dit Me Martineau

"Vous avez parlé d'un sourire, a dit Me Martineau . . . Le fait que vous soyez vous-même si facilement enclin à sourire n'indique pas que vous pensez à des actes illégaux ou immoraux". M. Kierans avait à ce moment les dents largement découvertes par un sourire, et bien qu'il ait dû livrer une véritable bataille pour maintenir ses affirmations de la veille sur lesquelles Me Martineau tentait de jeter le doute, il avait à plusieurs reprises accompagné ses réponses d'un sourire ou d'un rire sonore.

"N'y a-t-il pas toutes sortes de sourires, de continuer Me Martineau : des sourires gênés, des sourires forcés, des sourires spontanés, des sourires nerveux, de sourires sereins, des sourires suaves, des sourires agréables, des sourires exquis, des sourires lumineux, des sourires insignifiants, et même des sourires passionnés . . .

"Tout usager constant que vous soyez du sourire, vous n'allez pas prétendre que vous avez pu tirer du sourire de M. Dupuis la conclusion qu'il avait reçu un pot-de-vin . . . "

M. Kierans explique alors qu'au moment où il a demandé à M. Dupuis ce que contenaient les enveloppes de Deslauriers, le temps n'était pas au rire puisque l'intégrité de fonctionnaires et d'un ministre était en jeu.

"N'est-il pas vrai, reprend immédiatement Me Martineau, que ce n'était pas non plus le moment de rire si l'accusé, qui était ministre de Sa Majesté, était coupable d'avoir accepté criminellement un pot-de-vin".

M. Kierans ayant répondu que ce n'était pas en effet le moment de rire dans un tel cas, M. Martineau a conclu : "La question du sourire est réglée".

D'autres échanges du même genre ont marqué le contre-interrogatoire. Ainsi, à la reprise de l'audience, mardi après-midi, alors que M. Kierans venait de dire qu'il n'avait pas cru un mot de ce que Dupuis lui avait dit à cause de l'invraisemblance de ces déclarations, notamment lorsqu'il avait affirmé avoir remis les $10,000 à un inconnu dans un corridor d'hôtel, Me Martineau a demandé :

"Ne connaissez-vous pas, M. Kierans, le proverbe anglais qui dit que la vérité est plus étrange que la fiction".

Me Martineau : "Ce que Dupuis vous a dit vous semblait incroyable que Deslauriers, au beau milieu de la session, alors que les corridors fourmillent de monde, se soit rendu au Parlement avec des enveloppes bourrées d'argent qu'on pouvait voir pour les remettre à M. Dupuis ?"

M. Kierans : "C'est étrange en effet".

Deslauriers avait modifié sa version au cours d'une deuxième rencontre

C'est à ce moment que le témoin a été amené à déclarer que Deslauriers avait modifié au cours d'une deuxième rencontre, le 22 décembre 1964, la version qu'il avait d'abord donnée le 31 janvier de la même année dans une première entrevue. M. Kierans a précisé qu'il avait convoqué Deslauriers pour la deuxième fois après avoir pris connaissance de renseignements que venait de lui fournir M. Favreau.

A cette occasion, a-t-il dit, Deslauriers a changé ou précisé sa version sur les points suivants: il a dit que les $10-000 étaient en billets de $100, de $20 et de $10 et qu'ils étaient contenus dans deux enveloppes; que l'argent était destiné à M. Earl comme preuve de solvabilité, reconnaissant cependant que Dupuis lui avait parlé d'une distribution en quatre tranches, dont trois de $3,000 et l'une de $1,000 destinées à des hauts fonctionnaires; que Dupuis ne lui avait jamais rendu compte de l'argent sauf pour dire qu'il avait été distribué; enfin, qu'il avait vu Dupuis quelques jours avant cette rencontre du 22 décembre.

M. Kierans a dit que c'est à l'occasion de cette entrevue qu'il a appris que le nom de M. Earl, qu'il remplace au ministère du Revenu après son décès en mai 1963 et après un court intérim de M. Lesage, était mêlé à cette affaire. "J'ai été énormément troublé", a dit le témoin.

Des "documents"

M. Martineau a tenté à nouveau, comme il l'avait fait en matinée, de faire dire au témoin que jamais Dupuis n'a admis devant lui avoir reçu les $10,000. M. Kierans a concédé que Dupuis n'avait explicitement admis l'avoir fait, mais que tout dans son attitude et dans le déroulement de l'entretien constituait un aveu non équivoque. Il a rappelé qu'après que Dupuis lui eut dit que les enveloppes contenaient peut-être des "documents", en accompagnant ces mots d'un sourire, il avait lui-même dès lors su à quoi s'en tenir et qu'il avait demandé à Dupuis directement ce que celui-ci avait fait des "10,000". Celui-ci, a-t-il dit, n'a pas protesté et a répondu qu'il les avait remis à un émissaire du Château Laurier dans le but de les distribuer.

C'est au cours de l'audience de la matinée qu'il a été question d'un malentendu attribuable au bilinguisme des interlocuteurs. L'entrevue ayant eu lieu en anglais, Me Martineau a soutenu que M. Kierans avait conclu que Dupuis avait reçu les $10,000 au moment où celui-ci avait dit qu'il n'avait pas accepté la somme "pour lui", alors que Dupuis voulait simplement dire qu'en ce qui le concerne, il n'était pas au courant de cette somme. Ici encore, M. Kierans soutient qu'il ne peut en être ainsi, étant donné que Dupuis a ajouté que l'argent devait être distribuée. Le contre-interrogatoire a consisté en bonne partie en échanges de ce genre entre MM. Kierans et Martineau, Me Bienvenue se levant à plusieurs reprises pour protester contre les méthodes tendancieuses de la défense.

Subtilité de langage : selon M. Kierans, M. Dupuis a répondu au sujet de l'offre des $10,000 : "Not for myself", alors que M. Martineau, après consultation avec son client, dit : "Not for me".

A l'audience du matin également, M. Kierans a dit qu'il n'a pas tenu compte des menaces de chantage dont Deslauriers a accompagné une nouvelle demande de permis de piste de courses à l'occasion de sa première entrevue, en 1964. Le ministre a ajouté que Dupuis avait également parlé de scandale impliquant des membres de l'administration provinciale, aussi bien au niveau du cabinet que de la fonction publique.

Fausse déclaration

Quant à la fausse déclaration obtenue par Deslauriers de Raoul Gobeil, pour attester que la remise des $10,000 avait eu lieu entre Deslauriers et Dupuis, M. Kierans a reconnu qu'elle a constitué un élément important dans sa décision de faire enquête auprès de Dupuis, mais qu'elle n'était qu'un facteur entre plusieurs autres.

Enfin, M. Kierans a reconnu à deux reprises que M. Earl avait été favorable au projet de pistes de courses jusqu'au moment où M. Lesage a décidé que le permis ne serait pas émis. Il a précisé, au sujet des motifs de ce refus, que la question de la solvabilité des promoteurs n'est pratiquement pas entrée en ligne de compte et que la décision n'a été prise essentiellement qu'en fonction d'une ligne de conduite du gouvernement qui estime contraire à l'intérêt public l'émission de nouveaux permis.

Témoignage des inspecteurs Maurice Nadon et J. Gorman

L'audience de nuit qui s'est prolongée jusqu'après onze heures a été entièrement consacrée aux témoignages des inspecteurs Maurice-Jean Nadon et Joseph Gorman. Ils ont rapporté devant la Cour deux entretiens qu'ils ont eu les 9 et 20 janvier 1965 avec Dupuis au cours de l'enquête policière préalable au procès.

M. Nadon avait déjà dévoilé la teneur de ces entretiens lundi au cours de l'examen en chef qu'il avait subi avant la comparution de M. Kierans. Il a simplement été soumis à son contre-interrogatoire hier soir et M. Gorman est venu corroborer ses dires.

Dans ces deux entretiens, on rapporte MM. Nadon et Gorman, M. Dupuis a consenti à donner des déclarations écrites et orales dans lesquelles, sans avouer avoir reçu de l'argent, il disait avoir transmis des enveloppes à un messager qui s'était identifié par une carte de M. Earl au Château Laurier.

Peut-être Deslauriers sera-t-il appelé ce matin à compléter son témoignage qui avait été interrompu au début du procès pour respecter un ordre chronologique. En fin d'après-midi hier et en soirée, il était dans la chambre des témoins, prêt à venir occuper le box.

Manicouagan et Outardes : l'Hydro ne modifie pas ses positions

Montréal (PC) — L'Hydro-Québec ne modifie pas ses positions en rapport avec le conflit qui l'oppose présentement à quelque 3,000 travailleurs de la construction employés sur ses chantiers des rivières Manicouagant et Outardes sur la Côte-Nord du St-Laurent dans la région de Baie-Comeau.

C'est ce qu'a fait savoir mardi matin M. Marcel Couture des relations extérieures de l'Hydro. Il a dit que cette réponse avait été fournie au conciliateur du ministère du Travail, M. M. B. L fleur, qui s'enquérait si l'Hydro-Québec avait l'intention d'assouplir ses conditions de retour au travail.

Le porte-parole de l'Hydro a dit [illegible] toujours le congédiement de quatre hommes, de même de la suspension de 24 autres. A ceci s'ajoutent les réprimandes qui seront adressés à 103 syndiqués et qui demeureront à leur dossier.

Par ailleurs, de côté syndical, on a rapporté que l'Hydro avait fait passer des bulletins à la radio en fin de semaine dernière demandant aux travailleurs de retourner au travail rappelant que s'ils ne le faisaient pas ils seraient considérés commes absents sans permissions. D'après M. Laurent Larin le message était de nature à faire croire que tous ceux qui ne seraient pas au travail lundi le 28 seraient congédiés.

De son côté, l'Hydro-Québec nie avoir fait transmettre un tel message en fin de semaine. On dit qu'on a déjà utilisé les ondes la semaine dernière pour demander aux travailleurs de reprendre leurs travaux mais qu'il n'était nullement question d'intimidation.

Finalement, le porte-parole de la société d'Etat a rappelé qu'on avait laissé entendre en fin de semaine qu'il était dans le domaine du possible de fermer définitivement les chantiers. Il a ajouté qu'on était dans un cul-de-sac et que si personne ne voulait travailler on pourrait bien fermer.

$556,704 en bourses pour la recherche accordées par la Société canadienne du Cancer

MONTREAL. — (P. C.) — M. R. P. Draper, président provincial de la Société Canadienne du Cancer, vient d'annoncer l'attribution par cet organisme d'une somme encore jamais atteinte de $556,704, tant en subventions qu'en bourses de recherche, accordées aux savants de la recherche sur le cancer.

Telle somme a pu être attribuée grâce aux fonds réunis par la Société Canadienne du Cancer pendant sa campagne annuelle.

La subvention particulière la plus importante, soit $250,625, est allée à l'Université McGill. Cette somme comprend $136,500 destinés au centre de recherches sur le cancer qui s'est ouvert cette année dans le nouvel édifice de la médecine. La Société Canadienne du Cancer s'est engagée à subventionner le centre et à défrayer le coût de l'équipement nécessaire aux travaux de recherches.

M. Draper a en même temps déclaré que les progrès réalisés sont tels qu'on peut dire en toute assurance que sur 100 des personnes atteintes du cancer à l'heure actuelle, 55 pourront être sauvées. Il a toutefois souligné qu'environ 45,000 cas de cancer se déclaraient encore chaque année et qu'il était absolument nécessaire d'étendre et de pousser plus avant la recherche.

"Les mystères du cancer cèdent peu à peu sous notre pression", a-t-il dit, "mais nous savons que la recherche seule peut trouver la solution de ce qui reste encore inconnu. Voilà pourquoi, face à la menace sournoise du cancer, il y va de la santé de tous et de chacun de distribuer et d'augmenter encore ces subventions à la recherche.

L'ensemble des subventions de la Société Canadienne du Cancer pour tout le Canada s'est élevé cette année à $2,486,647, divisé entre huit provinces, dont le Québec.

Les autres bénéficiaires de la province de Québec, mis à part McGill sont :

L'Institut de Microbiologie et d'Hygiène, $9,100, l'Université Laval de Québec, $56,000, le Montreal General Hospital, $31,165, l'Institut du Cancer de Montréal à l'Hôpital Notre-Dame, $5,000,, le Royal Victoria Hospital, $10,100, le St. Mary's Hospital, $7,070 et l'Université de Montréal, $55,584.

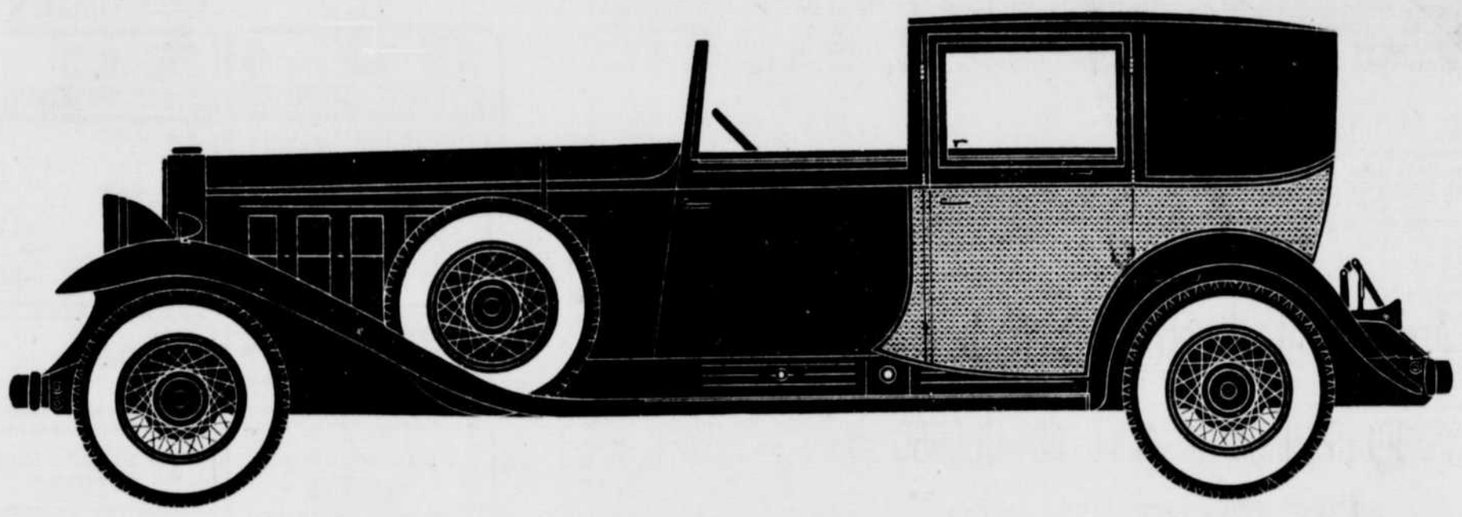

N'espérez pas trouver une Cadillac 1931, mais...

tout un choix de voitures d'occasion de qualité, à prix avantageux, vous attend chez le concessionnaire Goodwill-Pontiac-Buick

Voici quelques faits à savoir au sujet des voitures d'occasion Goodwill:

Seules les meilleures voitures d'occasion sont retenues pour porter la marque Goodwill ■ Chacune est minutieusement inspectée et remise en état ■ Chacune est accompagnée d'une garantie écrite ■ Et seuls les concessionnaires Pontiac-Buick vendent des voitures et camions d'occasion Goodwill.

VOITURES ET CAMIONS D'OCCASION GOODWILL

Les meilleures voitures d'occasion aux meilleurs prix se trouvent au POSTE D'ÉCHANGE Pontiac-Buick-GMC—Venez, venez vite!

Voyez votre concessionnaire Goodwill-Pontiac-Buick-Beaumont-Acadian-Vauxhall-GMC

GW-3668F

Vendeurs autorisés Goodwill - Pontiac - Buick - Beaumont - Acadian - Vauxhall - les camions GMC pour Québec :

Automobiles Inc.
1240 Ouest, Boul. CHAREST
Tél. : 681-0671

Giguère Automobile (1964) Inc.
1700 Dorchester (Coin Boul. Hamel),
Québec, Qué — 529-1351

Boulevard GMC (1964) Inc.
2125 Boul. Charest Ouest,
Québec, Qué. 683-4955

Ne manquez pas l'émission "Cinéma International" les vendredis à 8h. 30 p.m. et "Tous pour Un" les jeudis à 8h. p.m. au canal 11.

L'AGENCE CANADIENNE DE PUBLICITE REMPORTE 5 COQS D'OR AU GALA DU PUBLICITE-CLUB

● Chaque année, le Publicité-Club de Montréal organise un concours de la publicité française. Les agences de publicité sont invitées à présenter leurs meilleurs travaux dans 15 catégories différentes. Cette année, le Gala annuel de la publicité a eu lieu à l'hôtel Reine Elizabeth, vendredi le 18 mars dernier. C'est l'Agence Canadienne de Publicité qui a remporté le grand Coq d'Or, pour sa campagne de publicité générale préparée à l'intention du Canadien National en 1965. En tout l'Agence Canadienne a remporté, au nom du Canadien National, 5 des 15 coqs d'or décernés pour la publicité créée en français. 1. Meilleure campagne générale 2. Meilleur commercial de télévision 3. Meilleure chansonnette radio 4. Meilleure annonce roto 5. Meilleure affiche intérieure. L'Agence Canadienne était représentée au Gala par M. Paul Boudreau, vice-président et directeur général, M. Roland Martel, vice-président, M. Jack Bain, chef de publicité, M. Pierre L.-M. Champagne, directeur de la conception publicitaire, M. Viateur Lapierre, directeur des arts graphiques, et M. Gérard Rivard, directeur du service radio-télévision. Avaient été invités à leur table M. Marc Meunier, directeur adjoint aux relations extérieures, M. Henri Gravel, directeur des services français des relations extérieures et M. Harold Hampton, directeur de la publicité, tous du Canadien National. Dans la photo ci-dessus, nous voyons, de gauche à droite: MM. Gérard Rivard, Marc Meunier, Paul Boudreau, Henri Gravel, Jack Bain, Harold Hampton, Viateur Lapierre et Pierre Champagne.

M. R. Levesque a annoncé des nominations

M. René Lévesque, ministre, annonce d'importantes nominations au sein des directions générales du ministère de la Famille et du Bien-être social. En effectuant ces nominations, a expliqué le ministre, le gouvernement du Québec entend consolider les cadres supérieurs du Ministère concerné. Aussi, deux directeurs généraux et un agent sénior de la gestion du personnel ont été nommés.

Il s'agit de M. Gilles D. Bergeron qui agira désormais en qualité de directeur général de l'administration du ministère et de M. Jean-Paul Labelle, nommé ou poste de Directeur général de l'assistance à domicile

De plus, M. Jocelyn Nadeau entre au ministère à titre d'agent "sénior" de la gestion du personnel.

Au poste

M. Ernest Pallascio-Morin récemment nommé représentant du ministère des Affaires culturelles à Montréal prendra officiellement son poste le premier avril. Il aura ses bureaux à 360, rue McGill. Ses tâches outre représenter le ministère, seront d'établir des relations cordiales avec tous les organismes à caractère artistique et culturelle et de saisir le ministère des projets ou aspirations de tous ces organismes.

Près de 400,000 personnes de tous les âges ont pris part, l'année dernière, aux services et aux initiatives de sécurité aquatique de la Croix-Rouge.

Huit évêques confirmeront dans le diocèse de Québec en mai

Tel qu'annoncé précédemment les cérémonies de confirmations débuteront le 1er avril dans l'archidiocèse de Québec. En tout, plus de 26,000 élèves dont 23,500 de deuxième année seront confirmés au cours du mois d'avril et du mois de mai. La liste des paroisses où auront lieu des confirmations au mois d'avril a déjà été publiée dans notre livraison de jeudi le 24 mars.

Au cours du mois de mai, 5 évêques étrangers viendront aider nos pasteurs dans cette laborieuse tâche épiscopale. Outre Son Eminence Mgr Lionel Audet et Mgr Laurent Noël, il y aura donc aussi Son Excellence Mgr Napoléon-Alexandre Labrie c.j.m., président national de l'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la foi; Son Excellence Mgr Guillaume Trudel, Père Blanc; S. E. Mgr Jules Leguerrier, o.m.i., vicaire apostolique de la Baie James; Son Excellence Mgr Aurèle Plourde, évêque auxiliaire d'Alexandria et Son Excellence Mgr Philippe Lussier, rédemptoriste, évêque de St-Paul en Alberta.

Nous publions maintenant la liste où auront lieu des confirmations au cours du mois de mai. Par ailleurs, à l'automne, la visite pastorale sans la confirmation, aura lieu dans les paroisses des comtés de Mégantic Lévis et Bellechasse.

CONFIRMATIONS
Par Son Eminence
le Cardinal Maurice Roy
Archevêque de Québec

Lundi, 2 mai
10h.00 St-Nazaire
3h.00 St-Léon de Standon
7h.30 Ste-Germaine
Mardi, 3 mai
10h.00 Ste-Justine
3h.00 St-Luc
7h.30 St-Odilon
Mercredi, 4 mai
10h.00 St-Edouard de Frampton
2h.00 Ste-Marguerite
4h.00 Ste-Hénédine
Lundi, 9 mai
10h.00 Notre-Dame d'Issoudun
3h.00 St-Edouard
7h.30 Deschaillons
Mardi, 10 mai
10h.00 St-Jacques de Parisville
3h.00 Ste-Philomène
7h.30 Ste-Françoise Romaine
Mercredi, 11 mai
9h.00 Villeroy
10h.30 Notre-Dame de Lourdes
2h.00 Val Alain
4h.00 Joly

★ ★ ★

Par Son Excellence
Mgr Lionel Audet
Evêque auxiliaire de Québec

Mardi, 3 mai
2h.00 Laval
4h.00 Ste-Thérèse
7h.30 Stoneham
Mercredi, 4 mai
2h.00 St-François
4h.00 Ste-Famille
7h.30 St-Pierre
Jeudi, 5 mai
2h.00 St-Jean
4h.00 St-Laurent
7h.30 Ste-Pétronille
Lundi, 9 mai
10h.00 Leclercville
2h.00 Lotbinière
4h.00 Ste-Croix
7h.30 St-Antoine de Tilly
Mardi, 10 mai
10h.00 St-Elzéar
3h.00 Sts-Anges
7h.30 Vallée-Jonction
Mercredi, 11 mai
10h.00 St-Frédéric
3h.00 St-Séverin
7h.30 Tring-Jonction
Jeudi, 12 mai
10h.00 East-Broughton
3h.00 Ste-Clotilde
7h.30 St-Méthode
Vendredi 13 mai
10h.00 St-Ephrem
3h.00 St-Jules

★ ★ ★

Par Son Excellence
Mgr Laurent Noël
Evêque auxiliaire de Québec

Mercredi, 27 avril
3h.00 St-Joseph, Beauce
7h.30 Beauceville
Jeudi, 28 avril
10h.00 St-Alfred
2h.00 St-Simon
4h.00 Notre-D. de la Providence
7h.30 L'Assomption
Vendredi, 29 avril
10h.00 St-Benoit
2h.00 St-Philibert
4h.00 St-René
7h.30 St-Georges
Mardi, 3 mai
2h.30 St-Zacharie
4h.00 Ste-Aurélie
7h.30 St-Prosper
Mercredi, 4 mai
10h.00 St-Benjamin
2h.00 Ste-Rose
4h.00 St-Cyprien
7h.30 St-Louis de Gonzague
Jeudi, 5 mai
2h.00 St-Agapit
4h.00 Dosquet
7h.30 Ste-Agathe
Mardi, 10 mai
2h.00 St-Apollinaire
4h.00 Laurier-Station
7h.30 St-Flavien

★ ★ ★

Par Son Excellence
Mgr Aurèle Plourde
Evêque auxiliaire d'Alexandrie

Dimanche, 22 mai
3h.00 Boischatel
7h.00 L'Ange-Gardien
Lundi, 23 mai
10h.00 Château-Richer
3h.00 St-Joachim
7h.30 Beaupré
Mardi, 24 mai
10h.00 St-Ferréol
3h.00 St-Tite-des-Caps
7h.30 Petite Rivière St-François
Mercredi, 25 mai
10h.00 St-Placide
3h.00 Baie St-Paul
7h.30 St-Urbain
Jeudi, 26 mai
10h.00 St-Hilarion
3h.00 Ste-Agnès
7h.30 Notre-Dame des Monts
Vendredi, 27 mai
10h.00 Clermont
3h.00 La Malbaie
7h.30 Cap-à-L'Aigle
Samedi, 28 mai
10h.00 St-Fidèle
3h.00 St-Siméon
7h.30 Baie Ste-Catherine
Dimanche, 29 mai
2h.00 Sagard
7h.30 Pointe-au-Pic
Lundi, 30 mai
10h.00 St-Irénée
3h.00 Les Eboulements
7h.30 St-Joseph de la Rive
Mardi, 31 mai
10h.15 St-Bernard, Ile aux Coudres
1h.30 St-Louis, Ile aux Coudres

★ ★ ★

Par Son Excellence
Mgr Philippe Lussier, c.ss.r.
Evêque de St-Paul, Alberta

Lundi, 6 juin
10h.00 N.-D. de la Guadeloupe
3h.00 St-Hilaire
7h.30 St-Evariste
Mardi, 7 juin
10h.00 Ste-Martine
3h.00 St-Vital de Lambton
7h.30 St-Sébastien
Mercredi, 8 juin
10h.00 St-Samuel
3h.00 St-Ludger
7h.30 St-Robert Bellarmin
Jeudi, 9 juin
10h.00 St-Gédéon
3h.00 St-Martin
7h.30 St-Honoré
Vendredi, 10 juin
10h.00 St-Jean de la Lande
3h.00 St-Côme
7h.30 St-Théophile

★ ★ ★

Par Son Excellence
Mgr Jules Leguerrier, o.m.i.
Vicaire Apostolique de la Baie James

Lundi, 2 mai
10h.00 Ste-Julie de Laurierville
3h.00 Ste-Anastasie de Lyster
7h. 30 St-Calixte de Plessisville
Mardi, 3 mai
10h.00 Notre-Dame de Fatima
2h.00 St-Pierre Baptiste
7h. 30 St-Ferdinand
Mercredi, 4 mai
10h.00 St-Jean Vianney
3h.00 Ste-Sophie
7h.30 St-Désiré du Lac Noir
Jeudi, 5 mai
10h.00 Coleraine
3h.00 St-Adrien
7h.30 St-Maurice
Vendredi, 6 mai
10h.00 Ste-Marthe
2h.30 Notre-D. de la Présentation
4h.00 St-Alphonse
Lundi, 9 mai
10h. 00 St-Antoine Daniel
3h.00 St-Noël Chabanel
7h.30 St-Antoine de Pontbriand
Mardi, 10 mai
10h.00 Robertsonville
3h.00 Très St-Coeur de Marie
7h.30 St-Jean de Brébeuf
Mercredi, 11 mai
10h.00 Inverness

★ ★ ★

Par Son Excellence
Mgr Guillaume Trudel, p.b.

Lundi, 16 mai
10h.00 St-Lazare
3h.00 St-Damien
7h. 30 St-Nérée
Mardi, 17 mai
10h.00 Armagh
3h.00 St-Philémon
7h.30 N.-D. Auxiliatrice de Buckland
Mercredi, 18 mai
10h.00 St-Magloire
3h.00 St-Camille
7h.30 Ste-Sabine
Lundi, 23 mai
10h.00 Très St-Rédempteur
3h.00 St-Etienne
7h.30 St-Gilles
Mardi, 24 mai
10h.00 St-Lambert
3h.00 St-Bernard
7h.30 St-Narcisse
Mercredi, 25 mai
10h.00 St-Patrice de Beaurivage
3h.00 St-Sylvestre
7h.30 St-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills
Jeudi, 26 mai
9h.30 St-Pierre de Broughton

★ ★ ★

Par Son Excellence
Mgr Nap.-Alexandre Labrie, c.j.m.

Mardi, 3 mai
10h.00 St-Gabriel de Valcartier
3h.00 Ste-Catherine
7h.30 Cap-Santé
Mercredi, 4 mai
10h.00 St-Basile
3h.00 Ste-Christine
7h.30 St-Alban
Jeudi, 5 mai
10h.00 St-Ubald
3h.00 St-Thuribe
7h.30 St-Casimir
Lundi, 9 mai
10h.00 Portneuf
3h.00 Portneuf-Station
7h.30 St-Gilbert
Mardi, 10 mai
10h.00 St-Marc
3h.00 Grondines
7h.30 Deschambault
Mercredi, 11 mai
10h.00 Pont-Rouge
3h.00 St-Raymond
7h.30 St-Léonard
Jeudi, 12 mai
2h.30 Rivière-à-Pierre
Vendredi, 13 mai
10h.00 Lac-Edouard

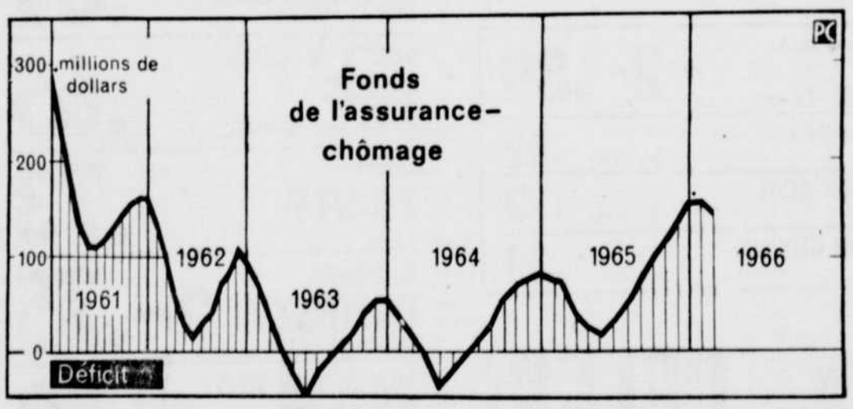

Un bon investissement
à bon intérêt?

ALLEZ-Y! LES CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE 6 ANS À INTÉRÊT SIMPLE DE 5½% VOUS SONT OFFERTS EN PRATIQUES COUPURES DE $10.00 À $50,000.00.

Un certificat de $10.00 ne vous coûte que $7.50 et vous pouvez l'encaisser quand vous le voudrez, au besoin.

Les gens qui vont de l'avant font affaire chez
TORONTO-DOMINION
La Banque où le personnel crée toute la différence.

V2598F

P.-E. Bergeron, gérant
111, rue St-Pierre

C. Thomas, gérant
505, boul. Charest
Succ. St-Roch

G.-H. Henrichon, gérant
100, d'Youville
Succ. Haute-Ville

L. Tardif, gérant
Avenue St-Sacrement
& 1295, De La Jonquière

L.R.M. Lafrenière, gérant
Succ. Lévis

Dominion achète seulement le boeuf de marque rouge et bleue de haute qualité et inspecté par le gouvernement. Voilà pourquoi tant de Canadiens magasinent au Dominion en préférence à tout autre magasin . . . c'est surtout à cause de la viande. Adoptez Dominion aujourd'hui même et faites-en la preuve.

DOMINION n'achète que le...

MEILLEUR BOEUF
DE MARQUE ROUGE ET BLEUE!

GARANTI POUR SA SAVEUR ET SA TENDRETÉ NATURELLES ET SON BON GOÛT NATUREL!

Seulement 1 quartier de boeuf sur 10 est assez bon pour Dominion ....et assez bon pour vous!

BIFTECK de RONDE lb 87c
Tranche complète — Désossée ou
ROTI DE CROUPE
Boeuf inspecté par le Gouvernement!

BIFTECK HACHE La livre 87c
Fraichement haché chaque heure!

EPAULE DE PORC FRAIS La livre 59c
Genre "Picnic" — Jeune - tendre — Inspecté par le Gouvernement!

BACON SANS COUENNE Paquet 1 livre 85c
"MAPLE LEAF" — Traité au sucre!

JUS DE TOMATES
DE FANTAISIE "BRIGHT'S"
(3-48 oz $1.00) 6 btes 20 oz 1.00

MELANGES A GATEAUX
"MONARCH" (POUCH PAK)
Spécial! 3 pqts 10 oz 55c

MAIS EN CREME
OU ENTIER "NIBLETS"
Pois assort. Spécial! 5 btes 15 oz 1.00

PAIN BLANC
TRANCHE "RICHMELLO"
Spécial! 2 pains 32 OZ 47c

Spéciaux de FRUITS ET LÉGUMES!

PAMPLEMOUSSES 10 pour 69c
Roses de Floride. "Indian River" — Grosseur 112

ORANGES DE FLORIDE La douzaine 49c
No. 1 de Floride — Pelure mince — Grosseur 200

CELERI PASCAL 2 PIEDS 33c
DE CALIFORNIE NO 1 — FRAIS, FERME, CROUSTILLANT

CAROTTES EN PAQUETS 2 PQT 39c
No. 1 de Californie — Jeunes - tendres!

DECOUPEZ CES COUPONS

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — CIRE LIQUIDE Cristal de "Succès" 13c de rabais Boîte 32 oz 1.16 — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — NETTOYEUR à drain "Gillett" Boîte 10½ oz 31¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — BEURRE D'ARACHIDES "Richmello" Pot 45 oz 1.09 — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — GRUAU "Quaker" Prêt-à-manger Paquet 10 oz 37¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — Paquet de LAMES de razoir Acier inoxydable "Wilkinson" Dans grands marchés! — Se termine mar 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — "SURF BLEU" 20c de rabais Format géant 81¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — SERVIETTES Blanches de papier "White Swan" 2 paquets de 60 39¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — ORANGES SUNKIST Toute grosseur 1 douzaine — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — SIROP DE MAIS "Bee Hive" Boîte 2 lb 39¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — CAFE "Country Club" Boîte 1 lb 1.03 — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — POMMES "McINTOSH" Sac de 5 lb — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — SALADE aux CHOUX "Hygrade" Contenant de 16 oz — Se termine sam 2 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — JAMBON CUIT "Canada Packers" Paquet de 6 oz — Se termine sam 2 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — PATATES CHIPS "Humpty Dumpty" Paquets 8 oz jumelés 49¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — SPAGHETTI et boulette de viande "Chef-Boy-Ar-Dee" Boîte 15½ oz 35¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — NOURRITURES pour bébés - junior "Heinz" 3 pots 4¾ oz ou 2 pots de 8 oz — Se termine mar 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — UN POT DE CHRYSANTHEME Coul. assortis — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — GARNITURES à tartes Assorties "Smith" 1 boîte rég. 20 oz — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — SAUCE "Gaza" à "Hot Chicken" 2 boîtes 14 oz 43¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — DENTIFRICE "Pepsodent" Super tube 1.19 — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — Tout format de SHAMPOOING "Head & Shoulder" Dans grands marchés! — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — Paquet de SERVIETTES sanitaires "Confidets" Dans grands marchés! — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — THE en SACS "Tender Leaf" Orange Pekoe Paquet de 60 87¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — RAGOUT "Swift" 3c de rabais Irlandais ou boeuf Boîte 15 oz 36¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — OIGNONS JAUNES Sac de 5 lb — Se termine mar 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — BACON en MORCEAU "Maple Leaf" Cry-O-Vac 1 à 2 lb — Se termine sam 2 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — GARNITURE à desserts "Dream Whip" Paquet 4 oz 55¢ — Se termine mar 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — BAS DE NYLON 1ère qualité Sans couture Paire 98¢ — Dans grands marchés! Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — BOLOGNE "Midget" "Canada Packers" 24 oz — Se termine sam 2 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — Jambon cuit Genre picnic "Maple Leaf" Boîte 1½ lb 1.85 — Se termine mar 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS — Avec coupon et achat — TABLETTES "Excedrin" Paquet de 12 55¢ — Dans grands marchés! Se termine mar 5 avril au DOMINION

TOUT EST GARANTI!

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités! Prix en vigueur jusqu'à samedi le 2 avril au DOMINION: A TOUS LES MAGASINS DE LA VILLE DE QUEBEC ET MONTMAGNY, P.Q.
DOMINION STORES LIMITED

DOMINION

Palais de justice

Bref de certiorari accordé à Paul Mecteau et refusé à l'ex-échevin David Burns

L'hon. juge Toussaint McNicoll, juge de la Cour Supérieure de Québec, a ordonné, hier, l'émission d'un bref de certiorari adressé à M. le juge Jacques Anctil, agissant comme juge de paix dans l'enquête préliminaire du requérant, Paul Mecteau, ex-échevin de la cité de Québec. L'enjoignant de s'abstenir de procéder à l'enquête préliminaire dans la dite cause.

Dans un autre jugement rendu le même jour, le juge McNicoll a refusé d'ordonner l'émission du bref de certiorari demandé par David Burns, ex-échevin de Québec, contre le même juge de première instance.

Dans le premier cas, le juge a donné comme raison de son accord pour l'émission du bref la preuve "prima facie" que le requérant n'avait pas consenti à l'ajournement de son enquête préliminaire à plus de huit jours.

Un vice de forme dans l'affidavit de M. Burns accompagnant sa requête lui a empêché d'accorder le certiorari dans son cas. Il a cependant spécifié: "il nous paraîtrait cependant équitable et juste, sous les circonstances, de réserver au requérant le recours de se pourvoir".

Mtres Jean Grenier et Roger Gosselin occupent respectivement pour MM. Mecteau et Burns dans ces causes tandis que les procureurs de la Couronne sont Mtres Louis Vézina et Yvon Mercier.

Les deux anciens échevins sont accusés, dans ces causes, d'avoir tenté d'entraver le travail de la justice ainsi que d'avoir tenté de frauder la Cité de Québec et les citoyens en général d'une somme de $151,000.

Deux incendiaires de la Beauce veulent faire annuler leur plaidoyer de culpabilité

Nelson et Alfredo Drouin, deux frères qui exercent le commerce de l'épicerie à St-Georges de Beauce, se sont inscrits en appel, lundi, du jugement et de la sentence de neuf mois d'emprisonnement prononcée contre eux récemment par S. H. le juge Paul Baillargeon, du district judiciaire de Beauce, après qu'ils eurent enregistré un plaidoyer de culpabilité à un incendie criminel ainsi qu'à un complot préalable dans ce but avec d'autres personnes.

Dans ses griefs d'appel, Me René Letarte, procureur des requérants, mentionne que "le plaidoyer de culpabilité offert par les accusés a été donné par erreur, obtenu par fraude et mauvais traitements, fausses représentations de personnes en autorité et n'a rien de volontaire".

La requête souligne encore que "l'appelant à cause de ce manège, du refus qu'il a essuyé à chaque fois qu'il a requis les services d'un procureur, tant par lui que par ses parents, n'a pu être informé et apprécier la nature de l'acte d'accusation".

Demande est donc faite à la Cour de relever l'appelant du plaidoyer de culpabilité ou rendre toute autre ordonnance qu'il plaira à celle-ci de rendre ou qu'elle pourrait juger approprié et équitable suivant la loi.

Les griefs de faits des frères Drouin à l'appui de leur appel sont décrits d'une façon très élaborée et contiennent des allégations tendant à faire des reproches sévères à la police. Il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit que d'allégués dont la preuve reste à faire.

Six ans de pénitencier qui ne se résumeront qu'à 35 jours...

Un jeune homme à qui il restait 35 jours à purger sur une sentence de six ans de pénitencier qu'il avait subie en 1961, pour 21 chefs d'accusation de vols avec effraction dans la région de Montréal, a subi une sentence de même durée à purger, soit 35 jours, pour un autre crime auquel il a plaidé coupable, hier, devant S. H. le juge Albert Dumontier.

L'offense était celle d'avoir, le 1er juin 1961, à Québec, commis un hold-up de $1,000 à la Banque Canadienne Nationale, rue St-Jean, alors qu'il était muni d'un revolver.

L'accusé a expliqué au juge qu'il avait, dans l'intervalle, voulu plaider coupable à cette offense mais qu'on ne l'avait pas amené à Québec pour ce faire.

S. H. le juge Dumontier a donc rendu une sentence concurrente à la précédente, soit de six ans à compter du 28 décembre '61.

Pour sa part, un jeune étudiant américain d'environ 25 ans a été condamné à 2 ans d'emprisonnement par S. H. le juge Gérard Simard pour sa tentative de vol avec violence qu'il a faite, le 18 mars dernier, sur la personne d'un commerçant de la rue Dorchester.

L'assaillant lui avait alors asséné un coup de barre de fer sur la tête et ce ne fut qu'à l'aide de son revolver qu'il put maîtriser le voleur.

Le magistrat lui imposa deux ans, vu la gravité des actes qu'il avait commis lors de son essai.

Fernand Lavertu plaide coupable à treize offenses d'incendie

Fernand Lavertu a plaidé coupable, hier, devant S. H. le juge Albert Dumontier, à treize chefs d'accusation et de conspiration pour des incendies criminels.

A la demande de Me Roch Lefrançois, procureur de la Couronne, sa sentence a été ajournée au 13 avril.

L'accusé est un soudeur de 40 ans, du 609, rue Chicoine, Sherbrooke.

Les exploits d'incendie vont de juillet 1960 au 28 septembre 1963.

Il a avoué avoir conspiré avec Alfred Bourque, Roland Gaulin, Renaud Baril et Oliva Huard.

Echos du parlement

CONDOLEANCES

Ministériels et oppositionnistes ont joint leurs voix hier pour déplorer le décès de l'honorable Maurice Tellier, un ancien orateur de l'Assemblée législative sous le gouvernement de l'Union nationale.

Le premier ministre Jean Lesage ainsi que M. Jean-Jacques Bertrand, ont pris la parole au nom des députés pour offrir des condoléances à la famille du disparu.

LE DISCOURS DU BUDGET

Le discours du budget que M. Lesage prononcera jeudi soir, durera environ une heure et quart. Ce'st un temps relativement court, mais il faut préciser qu'une grande partie des notes de M. Lesage seront déposées en Chambre dès aujourd'hui. La partie principale fera l'objet du discours de jeudi soir.

LE BOIS DE SCIAGE

Les cultivateurs qui font scier du bois qu'ils ont eux-mêmes coupé ne paient pas la taxe de cette opération de sciage si le bois est pour leur propre usage. C'est ce qu'a dit M. Lesage hier en réponse à une question de M. Maurice Bellemare.

LES AMIS

Le ministre du Travail, causant avec M. Maurice Bellemare, d'un côté à l'autre de la Chambre, hier, a déclaré avoir été informé de troubles ouvriers dans la région trifluvienne par des amis de M. Bellemare, chose qui a fort surpris ce dernier. M. X... identifié comme "une voix" dans le journal des débats a dit que M. Bellemare qui était surpris de savoir qu'il avait des amis.

Un mot qui ne sera pas oublié

Le premier ministre Jean Lesage a dit en chambre hier, un mot qu'on lui rappellera souvent dans les débats, aussi souvent peut-être que le mot célèbre "Toé, tais-toé!" que M. Maurice Dupiessis aurait dit un jour à l'un de ses ministres en Chambre et que les ministériels rappellent souvent aux oppositionnistes depuis 1960.

En effet, alors que le secrétaire provincial, M. Bona Arsenault discutait avec le député de Trois-Rivière, M. Yves Gabias, hier après-midi, M. Lesage s'est soudain tourné vers M. Arsenault en disant: "Bona, arrête! Ce sont des bêtises"!

Le premier ministre a expliqué immédiatement: "Je n'ai pas dit "tais-toé Bona" mais d'arrêter de s'amuser avec ce gars-là; il n'est pas sérieux. Il y a des gares de gars avec qui on ne joue pas".

Mais le mot était dit et les oppositionnistes l'ont saisis immédiatement puisqu'on entendait M. Maurice Bellemare dire ironiquement: "Bon, toé tais-toé!", puis "Tais-toé Bona"!

Salaire et aussi repos

Le député de Champlain, M. Maurice Bellemare dit que des inspecteurs d'écoles qui sont sans travail et qui attendent paisiblement chez eux, retirent quand même un salaire du ministère de l'Education.

Le ministre de l'Education doute que M. Bellemare serait bien informé. Comme il était questionné à ce sujet hier par le député de Champlain, il a promis de fournir des détails dès qu'il le pourra

Au Québec

Lancement de la 4e émission d'obligations d'épargne

Par Roger Bruneau

Le premier ministre Jean Lesage annonce le lancement de la quatrième émission d'obligations d'épargne du Québec. Cette émission, qui s'adresse aux résidents du Québec, sera mise en vente à compter du 12 avril 1966.

Ces obligations seront en vente du 12 avril au 16 mai en coupures de $50., $100., $500., $1,000., et $5,000 dollars, chez les courtiers en valeurs mobilières dans les banques, les caisses populaires et les sociétés de fiducie, suivant la procédure rendue familière à notre population lors des trois émissions des années précédentes. Ces prochaines obligations d'épargne du Québec rapporteront 5.3575% d'intérêt sur une période de 10 ans, soit trois ans à 5%, cinq ans à 5.25% et finalement deux ans à 5.5% avec rachat en tout temps, à 100% du capital plus intérêt couru et à 102% du capital le premier mai 1976.

La somme totale de cette quatrième émission, achetée par chaque individu ou succession, ne pourra en aucun temps dépasser un total de $15,000.

AVANTAGE CERTAIN

Le premier ministre souligne que les obligations d'épargne du Québec constituent un placement très sûr et de rendement fort appréciable. Elles sont soustraites aux fluctuations du taux d'intérêt du marché financier, ce qui les fait encore plus intéressantes pour les petits épargnants. Il convient aussi de souligner que nos obligations d'épargne sont encaissables en tout temps au gré de leur détenteur à 100 pour cent du capital plus les intérêts courus suivant le barème établi et imprimé sur toutes les obligations, dit le premier ministre. En somme, ajoute-t-il, elles constituent une valeur liquide presque au même titre qu'un dépôt à la banque tout en étant plus profitables.

Un avantage additionnel a été ajouté aux obligations d'épargne de 1966. Une prime de deux pour cent sera versée à tout détenteur d'obligations qui conservera ses titres jusqu'à l'échéance finale, soit le premier mai 1976. Cette prime de $2.00 par $100, constituera un gain de capital non taxable pour fins d'impôt sur le revenu des particuliers.

COOPERATION

La coopération des banques à charte, des caisses populaires et des compagnies de fiducie est de nouveau acquise au gouvernement cette année, de même que le concours des courtiers en valeurs mobilières.

Pour permettre à tous les citoyens d'être bien renseignés sur les avantages que comportent les obligations d'épargne du Québec et sur la façon de s'en procurer, une campagne d'information bien ordonnée précédera le début de cette quatrième campagne d'émission d'obligations.

Nombreuses routes fermées à la circulation lourde

Le ministère provincial de la Voirie avise les propriétaires de véhicules lourds que toutes les routes de la région de Québec, Chicoutimi, la Côte Nord et la Gaspésie, seront fermées à la circulation lourde jeudi soir, le 31 mars 1966, à minuit.

Les restrictions imposées dans la Province durant la période du dégel seront donc en vigueur à compter de cette date dans les comtés suivants: Mauricie, Québec, Québec-est, Québec-ouest, Saint - Sauveur, Bellechasse, Montmagny, Lévis, Champlain, Laviolette, Dorchester, Portneuf, Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Matapédia, Rimouski, Gaspé-nord, Matane, Gaspé-sud, Bonaventure, Iles de la Madeleine, Beauce, Frontenac, Lac Saint-Jean, Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Parc National, Charlevoix, Saguenay, Duplessis et Roberval.

Les propriétaires de véhicules lourds doivent prendre note que, pour cette période, les permis spéciaux et généraux accordés par le ministère des Transports et Communications sont annulés.

La Voirie du Québec croit pouvoir retarder de quelques jours la fermeture des chemins dans les autres régions de la Province, à moins qu'un changement subit de température l'oblige à prendre des mesures d'urgence pour la protection des routes.

Ces règlements sont décrétés durant la période du dégel dans le meilleur intérêt du public voyageur et c'est avec la coopération de tous les propriétaires de véhicules lourds que le ministère de la Voirie pourra, après le dégel, rétablir le bon état du réseau routier de la Province dans le plus court délai possible.

La date de la cessation des restrictions imposées durant le dégel sera annoncée par les agences d'information habituelles.

Très peu de vrais fermiers

Le ministre québécois de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Alcide Courcy, a déclaré hier devant le comité de la législature chargé d'étudier les crédits de son ministère, que l'agriculture, qui constituait autrefois une soupape de sûreté au chômage, devenait de plus en plus industrialisée, ce qui, selon lui, aura pour effet de réduire sensiblement le nombre des cultivateurs au Québec.

Selon lui, quelque 35,000 cultivateurs ne sont pas en réalité des cultivateurs puisqu'ils gagnent leur pain à l'extérieur de leur ferme. Le ministre a ajouté qu'un bon nombre d'entr'eux seront éventuellement appelés à quitter ces fermes, puisque le ministère projette une nouvelle politique en vue de regrouper ces terres.

Remboursement de $40 pour déménagement des logements sujets à l'expropriation

"Le remboursement d'une somme de $40 pour défrayer le coût du déménagement ne vaut que pour les personnes qui sont délogées par les expropriations dans l'aire No 3", a déclaré le maire de Québec.

M. Lamontagne a tenu à faire cette précision puisque plusieurs personnes demeurant dans d'autres quartiers de la ville ont demandé à recevoir cette indemnité de déménagement, tout simplement parce qu'elles changeaient de logements cette année.

La mesure a été prise spécifiquement pour dédommager les personnes délogées par les expropriations municipales. En premier lieu la ville avait adopté une résolution spécifiant qu'elle payerait le coût du loyer des logements expropriés si les gens qui y ont demeuré jusqu'ici se trouvaient un autre logis avant le 1er mai. Ceci afin de ne pas les obliger à payer deux loyers en même temps.

Par la suite, après avoir refusé de payer quelques comptes de frais de déménagement passablement élevés, près de $300, l'exécutif a pris la décision de compenser pour le déménagement mais avec un montant fixe de $40.

Par J. J.

Le premier ministre Lesage a reçu des informations sur les opérations commerciales

Par Roger Bruneau

Le député de Québec-Est M. Ernest Godbout a échangé des arguments avec le premier ministre Jean Lesage hier, quant à l'interprétation d'un point de loi ce qui a fort surpris les députés de l'opposition qui sont habituellement ceux qui échangent des arguments avec le premier ministre.

Prenant la parole sur le bill 29 qui a pour but d'annuler une ordonnance de la Régie des services publics quant à la transaction de Québec-Téléphone et de Anglo-Canadian Telephone Company, M. Godbout expliquant les principes en cause dans le bill déclara: "Les opérations commerciales sont libres, elles découlent de la juridiction fédérale dans leur généralité et leur ensemble".

"Quand est-ce que c'est que les opérations commerciales dépendent de la juridiction fédérale?" demanda le premier ministre surpris de la déclaration de son collègue libéral.

M. Godbout a alors voulu faire une petite distinction qu'amène la négation du premier ministre, et il réaffirma que "Le commerce dépend de la juridiction fédérale".

M. Lesage précisa qu'il s'agissait du commerce interprovincial. M. Lesage dit que c'est la première fois qu'il entend dire que des opérations commerciales dans la province dépendent du fédéral.

M. Jean-Jacques Bertrand (UN Missisquoi) qui écoutait le dialogue des deux députés libéral, commenta que M. Godbout n'avait pas de chance d'être jamais ministre dans le cabinet de M. Lesage.

"Je ne travaille pas actuellement pour être ministre, je ne travaille pas contre la loi, je ne travaille certainement pas contre le premier ministre; je donne les impressions d'un député qui a écouté les magnifiques discours qui ont été faits, qui va être appelé à se prononcer sur la loi et qui doit de ce fait comprendre ce dont il s'agit et donner une opinion qui soit justifiée".

Le député de Bellechasse, M. Gabriel Loubier prenant la parole après M. Godbout aiguillonna le premier ministre en disant. "J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt évidemment, peut-être avec plus d'intérêt que le premier ministre ne l'a fait, le discours du député qui vient de me précéder".

M. Lesage répliqua qu'on n'avait pas le droit de lui prêter des motifs et qu'au contraire, il avait porté beaucoup d'intérêt au discours du député de Québec-Est.

"Je me demande, déclara alors M. Godbout, pourquoi le député de Bellechasse soit plus fâché que je ne le suis?"

Marché EXCEL — Groupe des Epiciers NB 60 — Unis pour plus bas prix — Rive-Sud

Une récompense méritée pour avoir si bien acheté...

En vedette cette semaine: LES PRODUITS BILOPAGE (SOUS INSPECTION FEDERALE)

Bienvenue au nouveau membre Excel
Gilbert Royer
EPICIER
St-Pacôme, Clé Kamouraska Tél.: 852-3710

POULET B.B.Q.

CUIT 2 à 3 lbs
la lb 55¢

CATSUP CHOW CHOW HABITANT VERT — 24 OZ	.45
SIROP BLE D'INDE CROWN BRAND JARRE	3 LBS .57
PAIN VIANDE KAM 12 OZ	.55
GARNITURE DE TARTE GRENACHE CHOC. CARAMEL — 20 OZ	.39
BEURRE D'ARACHIDES KRAFT CREMEUX OU AVEC NOIX - 18 OZ	.49
"CHEEZ-WHIZ" KRAFT	2 LBS $1.19
RAGOUT BOULETTES CORDON BLEU 20 OZ	.55
RIZ FRIT DANTY A LA CHINOISE — 12 OZ	.37
TAMPON NETTOYEUR JET	10 POUR .27

CRETONS 8 oz ET TETE FROMAGEE 12 oz	Les 2 pour .89
SMOKED MEAT	celle 4 oz .99
GRAISSE DE ROTI	7 oz .29
SALADE DE CHOUX	verre 10 oz .39

CELERI DE LA CALIFORNIE
le pied 27¢

PAMPLEMOUSSES	Gr. 96 De la Floride 8 pour .59
CAROTTES NOUVELLES	celle 2 lbs .23
CHAMPIGNONS FRAIS	½ lb .37

PAPIER TOILETTE SOFT RITE	8 pour $1
PAPIER CIRE RAP RITE 100 PDS	.31
"DREAM WHIP" JELL-O 2 OZ	2 pour .55
DENTIFRICE PEPSODENT FORMAT FAMILIAL	.89
DETERSIF EN POUDRE SURF RABAIS .20 — GEANT	.65
FARINE PURITY 7 LBS	.73
SHORTENING DOMESTIC RABAIS .03 — 1 LB	2 pour .75
ALIMENTS POUR BEBES GERBER JARRE 4¾ OZ	5 pour .59
GATEAUX VACHON RABAIS .06 "SWISS ROLLS" (VAN. CHOC.)	.39
CHOCOLATS CERISES LOWNEY'S MARASHINO — 1 LB	.99

Demandez à la caissière
VOS TIMBRES "EXCEL"

SOUPE POIS OU LEGUMES HABITANT 28 OZ	CIRE SUCCES CRISTAL RABAIS .11 — 32 OZ	NETTOYEUR TOUT USAGE LESTOIL PIN — 28 OZ	EAU JAVEL CONCENTREE MIX-O RABAIS .15 — 128 OZ
5 pour $1.	.98	.85	.69

COGNAC ROBIN
★★★ et V.S.O.P.
JULES ROBIN & CIE

l'Action

L'Action, Québec — Mercredi, 30 mars 1966 Page 17

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

Débat d'une violence sans précédent à la Législature

Me Wagner : " On va faire la lumière bientôt sur le chef de l'opposition " ; Me Johnson : Le ministre de la Justice fait " taper " ma ligne téléphonique

Par Roger Bruneau

Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, et le ministre de la Justice, Me Claude Wagner, se sont lancés mutuellement de graves accusations hier lors d'un débat d'une violence rarement vue à l'Assemblée législative.

Le chef de l'opposition a accusé le ministre de faire "taper" ses lignes téléphoniques.

De son côté, le ministre de la Justice, Me Claude Wagner, a déclaré : "On va faire la lumière bientôt sur le chef de l'opposition" ce que M. Johnson a interprété comme une insinuation à l'effet qu'il est à la veille de faire des déclarations qui ne sont pas pour béatifier le chef de l'opposition.

Il n'a fallu rien de moins que l'intervention du premier ministre lui-même pour réussir à convaincre les deux hommes à retirer les paroles qu'ils avaient dites.

LE BILL 29

L'affaire a commence vers 9 heures 30 hier soir, alors qu'on discutait une motion de l'opposition proposant que le bill 29, concernant la transaction de Québec-Téléphone, soit référé au comité des bills publics pour y entendre tous les intéressés. M. Johnson demandait alors pourquoi on se refusait à référer le bill à ce comité. Il demandait ce qu'avait à cacher le premier ministre, ce que craignait le ministre de la Justice.

C'est à ce moment que commença le conflit.

"On va faire la lumière bientôt sur le chef de l'opposition." déclara le ministre de la Justice Me Claude Wagner.

"Un autre scandale du ministre de la police. C'est du chantage du ministre de la police. C'est bien assez, s'écria M. Johnson d'une voix forte, que vous tapiez mes lignes à mon bureau !"

La réponse de M. Wagner fut cinglante : "Je dis que le chef de l'opposition a menti et je lui demande de retirer ses paroles !"

"Je défie le ministre de se lever et d'affirmer dans cette Chambre qu'il n'utilise pas le système de tapage de ligne (ligne branchée sur un table d'écoute), que ses policiers n'utilisent pas le système. Deuxièmement, je dis qu'à mon bureau du parlement, trois employés qualifiés dans ce genre de détection ont, la semaine dernière, été estomaqués d'entendre sur ma ligne les souffles d'une personne qui probablement a une table d'écoute pour écouter les conversations. C'est exactement ça que j'ai voulu dire", précisa le chef de l'opposition. Puis il ajouta : "Que le ministre continue à faire son chantage. Il vient de dire : "Je ferai bientôt la lumière sur le chef de l'opposition." Qu'est-ce que cela veut dire ? que le ministre se lève comme un homme et qu'il le dise ce que ça veut dire, autrement, il passera pour pire que M. Cardin."

Mais loin de revenir sur ses mots, M. Claude Wagner déclara qu'en temps et lieu "le chef de l'opposition saura à quoi s'en tenir".

M. Johnson a sommé alors le ministre de se lever et de porter une accusation formelle. "J'ai raison de demander au ministre d'agir en homme, de se lever et de le dire; et s'il y a quelque chose qui me rend indigne de siéger dans cette chambre, je démissionnerai. Si le ministre m'épie dans ma vie privée, il en subira dans l'opinion publique, les reproches nécessaires."

M. Wagner répliqua : "Je réitère que le chef de l'opposition a porté dans cette chambre de fausses accusations, qu'il a menti sciemment. Quant au reste, je ne retire rien, parce qu'en temps et lieu nous verrons !"

L'ARTICLE 196

M. Johnson invoqua alors l'article 196, cet article que le député de Trois-Rivières avait invoqué en 1964 pour porter des accusations contre un ministre et demander que l'affaire fut référée au comité des privilèges et élections.

Le chef de l'opposition, ému et d'une voix nerveuse déclara : "Je demande au ministre de la Justice, à celui qui se fait appeler le ministre de la Justice, d'avoir le courage de se lever. Il n'a pas porté d'accusation, mais il a fait des insinuations comme il en fait depuis quelques semaines, généralement contre l'opposition, mais cette foisc 'est contre le chef de l'opposition. Qu'il ait le courage de se lever, s'il lui reste un peu du sens de l'honneur, qu'il le montre dans cette chambre. Personne ne veut croire qu'il est le seul père de famille qui voudrait laisser un nom propre à ses enfants !"

M. Johnson dit ne pas savoir à quoi M. Wagner réfère dans ses propos. Il admet être un pécheur comme tous les hommes, mais il proteste n'avoir rien à se reprocher dans sa vie publique comme ancien ministre ou comme chef de l'opposition. Il a pressé le ministre de dire sa pensée, "autrement ça ne serait pas tolérable, la vie publique", dit-il. Il insiste que si le ministre veut faire chanter quelqu'un, lui, le chef de l'opposition, il ne chantera pas.

"La liberté est un bien trop grand pour que les hommes qui sont investis de la responsabilité qui est la nôtre dans l'opposition, pour que je n'aie pas le courage de me tenir debout", dit M. Johnson, ajoutant : "Il est temps, dans cette province, de savoir si nous vivons dans un Etat policier !"

M. LAPORTE

D'un ton sobre et posé, d'un geste noble et ferme le leader de la Chambre, M. Pierre Laporte, intervint dans le débat pour souligner le peu d'intérêt que les députés avaient les uns envers les autres, et pour montrer jusqu'où pouvait mener le manque de respect aux règlements. M. Laporte a averti les députés, des deux côtés de la Chambre de prendre ces paroles chacun pour soi en particulier sans tenter de les attribuer à un autre. Il résuma ensuite toute l'affaire et demanda aux deux duellistes de retirer réciproquement les mots anti-parlementaires utilisés durant le débat et les accusations portées.

M. LESAGE

L'intervention de M. Laporte calma un peu l'orage, mais il fallut encore l'intervention du premier ministre lui-même pour décider d'abord le ministre de la Justice à dire qu'il retirait ce qu'il avait dit, puis le chef de l'opposition a déclaré qu'il acceptait la parole du ministre, à savoir que le ministre n'avait rien à voir ni directement ou indirectement à ce "tapage" de ligne.

Heureusement, il était dix heures passé à ce moment, et la Chambre s'ajourna sur cet incident, dans une atmosphère indescriptible.

Me JOHNSON SOUPÇONNAIT DEPUIS LONGTEMPS QUE SES LIGNES ÉTAIENT SURVEILLÉES

Par Roger Bruneau

Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a eu la conviction en fin de semaine, que des personnes inconnues étaient branchées sur sa ligne téléphonique, à ses bureaux du parlement provincial. C'est ce qu'on appelle en terme populaire, une ligne "tapée", ou raccordée à un table d'écoute.

A la suite de la houleuse séance d'hier soir, en Chambre, le chef de l'opposition a déclaré aux journalistes, qu'il soupçonnait depuis longtemps que ses lignes étaient ainsi surveillées. Ses soupçons ont été éveillés un jour, lorsqu'il a appris que la police disposait d'un ingénieux petit appareil pouvant facilement être raccordé à une ligne quelconque. Pour celui qui veut "taper" une ligne, lorsque son appareil est en place, il n'a qu'à signaler le numéro désiré et demander, comme par erreur, une personne qu'il sait ne pas être là. La personne qui répond dit évidemment qu'on se trompe de numéro et raccroche l'accoustique. Ce geste suffit à raccorder cette ligne à la table d'écoute et par la suite, tous les appels portant de ce téléphone pourront être écoutés.

Or, explique M. Johnson, Mme Johnson a l'habitude d'appeler son mari tous les matins, vers neuf heures. Mais un jour son appel retarda jusqu'à la fin de l'avant-midi. Lorsqu'elle parla enfin à M. Johnson elle lui demanda ce qu'il avait fait pendant une heure sur la ligne. M. Johnson répondit qu'il n'avait fait aucun téléphone ce matin-là, mais se souvint tout à coup que vers les neuf heures de la matinée, il avait justement reçu un appel d'une personne qui en demandait une autre. Il avait alors raccroché l'appareil. Il pensa immédiatement que sa ligne était surveillée. Cela se passait au Château Frontenac. Depuis, M. Johnson a changé à deux reprises de numéro de téléphone.

Cependant, la semaine dernière, il fit venir à ses bureaux du parlement, trois experts de la compagnie de téléphone Bell pour vérifier si ses lignes étaient surveillées. Deux des employés furent littéralement estomaqués et ont fait venir le grand patron pour lui faire entendre sur la ligne de M. Johnson, le souffle d'une personne qui serait apparemment à une table d'écoute.

M. Johnson n'a pas reçu encore le rapport officiel des experts.

Le fait de "taper" une ligne est criminel et ne peut être utilisé que dans le cas de sécurité nationale, dit M. Johnson.

Revenant au débat orageux qui avait terminé la séance de la Chambre hier soir, M. Johnson a dit qu'il n'avait pas l'intention de se laisser influencer par le chantage. C'est aussi l'opinion de M. Jean-Jacques Bertrand qui ajoutait textuellement : "Le chantage est l'accusation des faibles, des lâches; si on a des accusations qu'on les porte."

M. LESAGE

Questionné sur l'incident, le premier ministre Jean Lesage a déclaré lui aussi qu'il était criminel de "taper" une ligne téléphonique.

Il dit par ailleurs que M. Wagner ne l'a pas informé de ce que pouvait être les faits auxquels il référait lorsqu'il disait à M. Johnson qu'il allait bientôt faire la lumière sur le chef de l'opposition.

Le premier ministre explique qu'il faut passer par dessus bien des choses à cette période de l'année où tout le monde est très tendu à cause de la grippe, de l'arrivée du printemps, etc. C'est en considérant cette tension saisonnière chez les étudiants, dit-il, qu'on avait décidé d'allonger les vacances de Pâques dans les écoles.

Le premier ministre ajoute que le leader du gouvernement en Chambre, M. Pierre Laporte, a passé toute la fin de semaine au lit, à cause de la grippe dont il n'était pas entièrement guéri hier; on le devinait au ton de sa voix enrouée. M. Lesage lui-même dit qu'il lutte contre la grippe depuis trois semaines.

C'est à cause de tout celà, dit-il, que la tension est grande en Chambre.

Terminologie française des assurances sociales

Par Jean Martel

Le comité d'étude des termes de médecine propose que tous les organismes de l'Etat adoptent une terminologie des assurances sociales qui soit conforme au français international et qu'ils utilisent les termes suggérés dans un glossaire et un lexique mis au point par le comité.

Ce glossaire et ce lexique français-anglais des assurances sociales ont été soumis hier au comité de la législature chargé d'étudier le problème de l'assurance-maladie. Les porte-parole du comité d'étude des termes de médecine étaient les docteur Georges Desrosiers, président, et Jacques Boulay, secrétaire général.

Ce comité, qui a pris naissance il y a deux ans, s'était donné comme objectif la restauration de la langue et de la pensée françaises dans le milieu médical et hospitalier québécois. Il était formé de médecins, de spécialistes en administration hospitalière, d'infirmières, de diététiciennes, d'archivistes, de bibliothécaires et de traductrices médicales.

Il a établi des relations avec le comité de linguistique de Radio-Canada et avec des organismes similaires en France comme le Comité d'étude des termes médicaux français. Dès sa création, il a sollicité et obtenu l'appui de l'Office de la langue française, et c'est en collaboration avec ce dernier qu'il a préparé un glossaire des termes médico-hospitaliers et un lexique français-anglais des assemblées délibérantes.

Opticiens d'ordonnance

Dans un mémoire qu'elle a présenté hier au comité de la législature, la Corporation des Opticiens d'ordonnance s'oppose à une des recommandations de la Commission fédérale d'enquête sur les services de santé au Canada : cette recommandation propose que la direction des services provinciaux de santé prennent des dispositions spéciales en vue de l'achat en grosse quantité, au moyen de soumissions, de montures, de lunettes et de verres.

La Corporation rejette cette recommandation, parce que, dit-elle entre autres choses, l'achat de lunettes doit être individuel et ne peut se faire par soumissions, comme cela pourrait être le cas pour les remèdes brevetés et autres produits du même genre.

Signalons que l'opticien d'ordonnance est une personne dont l'art consiste à exécuter les ordonnances des médecins ou des optométristes, relativement aux lentilles ophtalmiques, et à fabriquer, vendre, fournir, poser, ajuster et remplacer des lentilles ophtalmiques ainsi que leurs montures.

Les opticiens d'ordonnance acceptant qu'on adopte des lois interdisant la vente de lentilles de contact par qui que ce soit, sauf sur l'ordonnance d'un ophtalmologiste.

Le docteur Jules Gilbert

Dans un mémoire qu'il a présenté, le docteur Jules Gilbert, professeur à l'école d'hygiène de l'université de Montréal, propose que le régime d'assurance-maladie soit volontaire et offert à toute la population, et qu'il soit financé au moyen des sommes votées par la législature et prélevées à même le revenu consolidé de la province.

Selon lui, le régime doit être établi progressivement sur une période de trois ans.

Il ne faudrait pas qu'il y ait des frais modérateurs et que les médicaments brevetés soient payés par le régime.

La rétribution des soins effectués par le médecin devrait être faite sur une base d'honoraires.

Quant au régime lui-même, de dire le docteur Gilbert, il devrait être administré par une Commission sur laquelle seraient représentés le public, le gouvernement et des médecins.

Les budgets des facultés de médecine devraient être augmentés, selon le doyen de Médecine de Laval

Par Jean Martel

Le docteur Rosaire Gingras, doyen de la faculté de médecine de l'université Laval, a fait hier trois recommandations qui visent à améliorer l'enseignement de la science médicale. Il a soutenu que les budgets des facultés de médecine devraient être augmentés, que l'échelle des salaires des professeurs devrait être haussée afin d'attirer de bons enseignants et que les facultés de médecine devraient avoir accès plus facilement aux hôpitaux qui constituent les laboratoires où travaillent les étudiants en médecine.

Le docteur Gingras faisait ces suggestions devant les membres du comité de la législature chargé d'étudier les problèmes de l'assurance-maladie. Il faisait partie du groupe des doyens des facultés de médecine de la province de Québec qui étaient venus présenter un mémoire au comité.

L'HOPITAL DES VETERANS

Le docteur Gingras a dit que le fait d'annexer l'hôpital des vétérans à la faculté de médecine de l'université Laval ne règlerait pas tous les problèmes et ne formerait pas un véritable centre médical. Il faudrait, a-t-il ajouté, garder 125 vétérans et 25 militaires. Progressivement, il faudrait les hospitaliser ailleurs et faire de cet hôpital situé à Ste-Foy et de la faculté de médecine un véritable centre médical.

Le docteur Gingras s'est demandé aussi pourquoi les étudiants n'étudiaient pas douze mois par année. Ne serait-ce pas un moyen de former des médecins plus rapidement ?

Il a fait remarquer que le nombre d'étudiants à la faculté de médecine de l'université Laval par rapport au nombre de professeurs et de malades accessibles n'était pas adéquat. Il faudrait plus de professeurs.

A ce sujet, la faculté ne peut admettre en septembre prochain plus de 125 étudiants en première année, bien que 300 finissants de collèges aient fait leur demande d'admission. D'ailleurs, la faculté devra diminuer le nombre d'admissions si les conditions ne changent pas.

Selon le docteur Gingras, il serait plus facile d'élargir les facultés de médecine existantes plutôt que d'en créer d'autres soit à Chicoutimi, soit à Rimouski.

A Laval, l'on pourrait accepter 200 étudiants en première année de médecine s'il y avait plus de professeurs. Le doyen a fait remarquer que l'assurance-maladie allait payer les frais entrainés par les soins, mais que la population ne pourrait obtenir tous les soins désirés parce qu'il n'y aura pas assez de médecins.

A l'heure actuelle, de dire le docteur Gingras, la faculté de médecine de Laval ne peut accepter plus d'étudiants parce qu'elle ne rencontrera pas les normes établies par l'American Medical Association et la Canadian Medical Association. Nous devons accepter ces normes ou bien fermer nos portes, parce que nous ne serons pas acceptés.

Le docteur a déclaré qu'il y avait des déficiences dans l'enseignement de certaines parties de la médecine à Laval.

Recommandation : les patients pourraient servir aux fins de l'enseignement ; montrer les avantages au public

Par Jean Martel

Les doyens des facultés de médecine de la province de Québec ont recommandé hier que, dans les hôpitaux d'enseignement, tous les patients soient susceptibles de servir pour les fins de l'enseignement et qu'une éducation du public soit faite pour faire accepter les avantages de cette condition.

Voilà une des recommandations que les doyens ont faites devant les membres du comité de la législature chargé d'étudier le problème de l'assurance-maladie. L'on remarquait le docteur Rosaire Gingras, doyen de la faculté de médecine de l'université Laval, le docteur Georges Bergeron, vice-doyen, le docteur Lucien-L. Coutu, doyen de la faculté de médecine de l'université de Montréal, le docteur Eugène Robillard, vice-doyen, le docteur Gérald Lasalle, doyen de la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke, le docteur Jean-Marie Beauregard, vice-doyen, et le docteur Guy Joron, adjoint au doyen de la faculté de médecine de l'université McGill.

Ils ont demandé aussi que l'on permettre, dans ces mêmes hôpitaux, une prolongation raisonnable de l'hospitalisation de certains patients jugée nécessaire par des personnes compétentes pour la poursuite d'une recherche valable.

Ils ont été d'avis que l'on devait prévoir un système permanent de communications faciles et efficaces entre les facultés de médecine et l'organisation qui sera responsable de l'assurance-maladie pour assurer une collaboration continuelle entre ces organismes et résoudre les problèmes qui se présenteront.

Les doyens ont dit qu'ils constataient que les finissants des collèges étaient de moins en moins intéressés à la médecine.

Aussi ont-ils demandé que dans l'établissement d'un régime de l'assurance-maladie on insiste sur l'attrait de l'exercice de la profession médicale, afin que les facultés de médecine puissent recruter les candidats les plus doués.

Selon les doyens, l'assurance-maladie devrait tenir compte des impératifs de l'enseignement médical, admettre une distinction entre le service aux malades et l'enseignement et laisser aux facultés de médecine la responsabilité de déterminer les modalités de l'enseignement et de la rétribution des professeurs.

Centre médical

Ils ont demandé que les facultés de médecine de l'université de Montréal, de l'université de Laval et de l'université de Sherbrooke opèrent dans le cadre d'un Centre médical groupant les départements de sciences fondamentales et de sciences cliniques dans un ensemble intégré situé sur la cité universitaire.

Les facultés de médecine, de dire les doyens dans leur mémoire, devraient avoir la possibilité de suggérer au ministre de la Santé les nécessités de l'enseignement dans les programmes de réaménagement ou de construction pour les hôpitaux d'enseignement.

Les hôpitaux d'enseignement devraient disposer de l'espace suffisant pour l'enseignement et la recherche.

Services bénévoles

L'assurance-maladie, de soutenir les doyens, devrait sauvegarder la possibilité d'utiliser les services bénévoles d'un grand nombre de professeurs de clinique ou bien elle ne devrait pas établir de conditions qui empêchent de rétribuer ces professeurs de façon réaliste.

Le cas de Québec-Téléphone

M. Bertrand accuse M. Lesage d'avoir dramatisé un récit

Par Roger BRUNEAU

Le député de Missisquoi, M. Jean-Jacques Bertrand a reproché au premier ministre Jean Lesage d'avoir dramatisé la relation qu'il a faite en Chambre la semaine dernière, concernant la façon dont il a réagi devant les nouvelles de la transaction entre Québec-Téléphone et Anglo Canadian Telephone Company.

Le premier ministre a vigoureusement protesté contre les affirmations de M. Bertrand affirmant avoir toujours parlé de l'affaire comme d'un problème très simple.

Le député de Missisquoi a longuement discuté avec le premier ministre et les autres ministres hier, sur la possibilité pour l'opposition de profiter du projet de loi concernant une transaction définie, pour formuler des suggestions quant à la Loi de la Régie des services publics. L'opposition voudrait que le bill 29, qui a pour but d'annuler la décision de la Régie quant à la transaction mentionnée, comprenne un amendement pour qu'à l'avenir, toutes transactions du genre soit obligatoirement soumises à l'audience publique. Bien plus l'opposition demande que cet amendement soit adopté rétroactivement afin de couvrir d'autres cas semblables qui se sont produits depuis le début de l'année.

Et M. Bertrand mentionne ces autres cas qui sont : la vente de la Cie de Téléphone Soulanges Limitée à la Cie de Téléphone Bell du Canada, en janvier dernier; la vente de la Cie de Téléphone Ste-Cécile de Lévrard à la Cie de Téléphone du Canada, aussi en janvier dernier; la vente à Bell par la Cie de Téléphone Lambton Inc. en février dernier; la vente à Télécan. Richelieu Ltée par la Ligue Téléphone des Cultivateurs de la Province de Québec, au début de mars.

Le premier ministre avait consulté la jurisprudence et les décisions antérieures des présidents de la Chambre à ce sujet et a discuté sur ces textes et sur les règlements avec M. Bertrand pour dire qu'on ne pouvait soulever que le cas de la compagnie en question dans le débat en cours, et qu'il était contraire aux règlements de vouloir soulever d'autres cas ou de proposer un amendement à la loi générale.

Le premier ministre a rappelé avoir promis de présenter un amendement à la loi générale dans un proche avenir.

L'argument de M. Bertrand voulait qu'il soit préférable de s'en tenir aux règlements plutôt que de fouiller la jurisprudence. Avant d'examiner toute la jurisprudence, dit-il, on examine les règlements et la loi

Le député de St-Jacques, M Paul Dozois a affirmé de son côté que les règlements permettent dans un tel cas d'étudier la portée de la loi, et il soutient que la portée du bill à l'étude n'est pas suffisante.

Par ailleurs, c'est presque un point théologique que le député de Champlain, M. Maurice Bellemare a discuté avec le premier ministre. "Je prends l'interprétation qu'a donnée depuis des siècles la savante théologie de l'Eglise romaine catholique qui a toujours dit que l'esprit de la loi vivifie et que la lettre tue", a-t-il dit. A partir de cet exposé, M. Bellemare a développé une thèse originale à l'appui de M. Jean-Jacques Bertrand.

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte objecte cependant qu'on ne peut amender, à l'occasion d'un bill aussi précis, une loi générale et qu'un tel amendement doit faire l'objet d'un bill à part. Le ministre a longuement puisé lui aussi dans la jurisprudence pour appuyer son point.

DECISION

Finalement, le président de la Chambre, M. Guy Lechasseur, a jugé la discussion en demandant aux députés de s'en tenir à l'objet du projet de loi, interdisant par le fait même qu'on sorte du sujet pour proposer un amendement à une autre loi.

Le député de Missisquoi, M. Jean-Jacques Bertrand en a appelé de cette décision, et le vote fut pris avec le résultat suivant : favorables à la décision du président, 42 députés; opposés à cette décision, 16 députés.

La décision fut maintenue.

Une nouvelle de vente qui a étonné le ministre des Transports et Communications

C'est par un téléphone de son sous-ministre Jacques Verrault que le ministre des Transports et Communications, Mme Claire Kirkland-Casgrain a appris, mardi le 15 mars dernier, que le groupe financier Brillant de Rimouski vendait ses intérêts dans Québec Telephone à Anglo Canadian Telephone.

Prenant la parole hier sur l'étude du bill 29 qui a pour but d'annuler une décision de la Régie des services publics à ce sujet, Mme Kirkland-Casgrain a déclaré hier qu'elle avait été surprise de cette nouvelle parce que son sous-ministre lui avait dit quelques jours auparavant que Québec Telephone avait demandé à la Régie des services publics la permission d'augmenter ses taux.

La compagnie se plaignait que les choses traînaient en longueur et que la Régie ne rendait pas sa décision assez rapidement. La requête d'augmentation de taux aurait été présentée au mois de mai 1965.

D'autre part, le ministre se souvient qu'à un moment donné son ministère avait autorisé la Régie à retenir les services d'un bureau de comptables, Maheux et Noël et Cie de Montréal, afin d'enquêter sur la comptabilité de Québec Telephone et faire rapport à la Régie, ce qui a été fait d'ailleurs.

Jeudi, le 17 mars dernier, les journaux faisaient état de la transaction sans que personne n'ait soulevé d'objection à cette transaction auprès du ministère. Mme Kirkland-Casgrain avait appris cette nouvelle à l'issue d'une séance du cabinet qui s'était poursuivie toute la matinée du 17. A ce moment, Québec Telephone invoquait l'urgence de compléter la transaction parce qu'il devait rencontrer "un dead line". Mme Kirkland-Casgrain avait donc fait répondre aux représentants de la Régie que le ministère n'intervenait pas dans les décisions que prenait la Régie.

En outre, Mme Kirkland-Casgrain n'avait pu assister à la séance de l'Assemblée législative, vendredi le 18 mars; c'est à cette séance que le premier ministre faisait une déclaration dans laquelle il disait que la requête de Québec Telephone n'avait pas été inscrite au plumitif de Québec et qu'elle devrait l'être ce qui permettrait la tenue d'audiences publiques. L'opposition devait par la suite déclarer en Chambre que si M. Lesage avait consulter le ministre des Transports et Communications, il n'aurait pas fait la même déclaration en Chambre.

21 MARS

Comme nous l'avons déjà rapporté en fin de semaine, la compagnie Québec Telephone a tenté de faire homologuer l'ordonnance de la Régie des Services publics en cour supérieure à Rimouski le 21 mars, en offrant au juge de se désister du délai requis de trois jours après l'inscription de la requête. Le juge Paul Miquelon a "senti l'anguille sous roche", comme dit M. Jean Lesage et a refusé de laisser tomber les délais, ce qui a empêché une nouvelle complication dans cette affaire déjà complexe.

Ce qui fait dire à Mme Kirkland-Casgrain: "Une première irrégularité dans le dossier de la Régie était déjà très grave. Je ne saurais qualifier la deuxième tentative. Si j'avais eu une hésitation quelconque à voter pour le présent bill, elle serait disparue sans aucun doute avec cette deuxième manoeuvre".

M. Balcer serait candidat libéral dans T.-Rivières

Le député de Trois-Rivières M. Yves Gabias, et le député de Champlain, M. Maurice Bellemare, et quelques autres, croient que M. Léon Balcer, ancien ministre conservateur dans le gouvernement Diefenbaker, sera candidat libéral dans Trois-Rivières aux prochaines élections provinciales. Il deviendrait l'adversaire de M. Yves Gabias qui a clairement l'intention de briguer les suffrages de nouveau.

Mais il faut dire que MM. Gabias et Bellemare n'ont pas tellement d'estime pour M. Balcer, et à l'occasion, ils le laissent entendre en Chambre. M. Bellemare qui discutait avec le ministre du Travail hier, s'est montré surpris lorsque M. Fortin a avoué avoir appris de certains amis de M. Bellemare, undi, qu'il y avait un conflit ouvrier dans une firme de Trois-Rivières.

M. Bellemare se méfie, car, dit-il, "il y en a quelques-uns qui peuvent me bâtir des ennemis sur ce côté-là".

Et le député de Champlain ajouta plus précisément : "L'honorable M. Balcer que vous avez acheté à prix d'argent. Des peaux qui se vendent à ce prix là, ça ne vaut pas cher, ce n'est pas honorable pour un parti.

M. Yves Gabias, de son côté, a demandé au secrétaire provincial s'il est exact qu'il doit bientôt se rendre à Trois-Rivières pour y rencontrer M. Léon Balcer pour discuter avec lui de l'organisation des fêtes du centenaire de la conservation et de toute autre organisation. M. Gabias ayant invoqué la question d'intérêt public pour poser sa question, le premier ministre lui a demandé s'il ne s'agissait pas plutôt d'une question d'intérêt personnel.

M. Arsenault ne répondait pas cependant à la question de M. Gabias, mais ce dernier croyait discerner dans ce silence une affirmation. Finalement M. Arsenault a demandé que la question soit inscrite au feuilleton.

VERIFICATEUR INTERNE

La Société des Artisans, coopérative d'assurance-vie (actif, $55.6 millions; assurances en vigueur, $454 millions) recherche un vérificateur interne

LE POSTE :
— Vérification interne.
— Collaboration avec "système et procédures".
— Surveillance du budget.
— Etudes administratives.

QUALIFICATIONS :
— Age : 30 à 35 ans.
— Formation universitaire.
— Expérience en vérification interne.
— Esprit d'analyse.
— Aptitudes à comprendre le traitement électronique des données.

Les candidats intéressés à ce poste sont invités à transmettre leur "curriculum vitae" à :

**Claude Lacoste,
Directeur général,
La Société des Artisans
333 est, Craig
Montréal 18, Qué.
861-6371**

André Lacasse
Arpenteur-géomètre
1669, rue De Launay
Québec 10
Tél. 656-1502

Zanzibar est l'énigme de la nouvelle fédération africaine

N.D.L.R. — L'île de Zanzibar serait-elle le Cuba de l'océan Indien ? Son union avec le Tanganyika tiendra-t-elle ? Le journaliste Joseph MacSween, de la Presse Canadienne examine l'énigme fascinante de l'île des épices.

(Par Joseph MacSween)

ZANZIBAR. — (P.C.). — A l'instar d'une épouse capricieuse, l'exotique Zanzibar a provoqué bien des rumeurs depuis son union avec le Tanganyika qui a donné naissance en avril 1964 à la République unie de Tanzanie.

Il n'était que trop évident que l'île des épices avait accordé des faveurs et l'hospitalité à des pays communistes et que ceux-ci occupaient une place privilégiée dans son coeur. Les cadeaux des pays communistes étaient étalés partout. L'île de Zanzibar se proposait-elle vraiment d'être une partenaire fidèle dans cette nouvelle union supposée non-engagée ?

Aujourd'hui "le pays du peuple noir" conserve un petit air étrange même si le président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, et d'autres ministres soutiennent que l'union fonctionne bien.

"Quand les gens ici font allusion à la Tanzanie, ils veudent parler de la terre ferme", fit remarquer un observateur bourru. "Pour eux, Zanzibar est toujours Zanzibar, un point c'est tout".

Néanmoins, l'union aurait eu pour effet d'atténuer la flamme révolutionnaire qui s'est allumée en janvier 1964 et qui a menacé d'apporter l'anarchie et le communisme à cette île de l'océan Indien dont les épices et les cocotiers sont les principales sources de revenu.

Risque calculé

On croit généralement que M. Nyerere a accepté de courir un risque calculé lorsqu'il a accepté l'union avec Zanzibar, à une période où son propre gouvernement naissant était loin d'être un modèle de stabilité. Un jugement prudent formulé jusqu'à présent est que le risque a porté fruit, du moins à courte échéance.

"Vous entendez moins parler des possibilités que la flamme — de la révolution — fasse le saut jusqu'à Dar Es Salem", a commenté un diplomate américain en poste dans la capitale tanzanienne.

Ça prend moins d'une demi-heure pour se rendre de Dar Es Salam à Zanzibar par la voie des airs en franchissant la mer d'Emeraude parsemée de voiliers et de chalutiers. Depuis les temps immémoraux, des voiliers poussés par les vents de la mousson ont franchi l'océan Indien pour aboutir sur les côtes de Zanzibar. Les Phéniciens, les Perses et les Grecs connaissaient bien cette île étrange qui devint un paradis pour les Arabes qui se sont livrés à la traite des esclaves noirs.

La révolution

La G.-B. a accordé l'indépendance à Zanzibar et à l'île soeur de Pemba seulement un mois avant que la révolution éclate. Ce jour-là, la majorité africaine s'est soulevée contre la minorité arabe qui gouvernait le pays, se livrant au carnage et au pillage. Le sultan, le dernier d'une longue lignée de souverains arabes, a été exilé en G.-B. et 11 des membres de son gouvernement sont encore en prison.

Zanzibar était le plus petit des pays du Commonwealth durant sa brève période d'indépendance avec ses 300,000 habitants constitués de 228,000 Noirs, de 46,000 Arabes et de quelques milliers d'Indiens et d'Européens. L'île compte une superficie de 640 milles carrés.

Ce ne sont pas uniquement les timides ou les superstitieux qui se rappellent le vieux proverbe arabe qui dit : "Quand Zanzibar joue de la flûte, c'est l'Afrique orientale toute entière qui doit danser". A Zanzibar, des mutineries ont éclaté au sein des armées du Tanganyika, du Kenya et de l'Ouganda. Matées par les fusiliers-marins britanniques dépêchés en toute hâte, ces mutineries ont fortement secoué les pays nouvellement indépendants.

GOUVERNANTS ARABES

La révolte de Zanzibar n'a probablement pas étonné M. Nyerere et les autres dirigeants de l'Afrique orientale. Ils s'étaient interrogés sur le sort de l'île dont le système électoral bâtard avait permis à une coalition arabe de prendre le pouvoir en dépit du fait que le parti afro-shirazi eut obtenu 54 p.c. des suffrages lors des élections générales.

Les souvenirs raciaux de plusieurs siècles au cours desquels des millions de Noirs ont été vendus comme esclaves par des commerçants arabes ont fait éruption sous forme de vengeance sous la direction du "feld-maréchal" John Okello, un révolutionnaire formé à Cuba et un excentrique de la pire espèce. Okello a été banni à son tour après avoir commandé 10,000 photos de lui-même.

L'UNION

Nyerere a forgé l'union avec la coopération du cheik Abeid Karume, président du conseil révolutionnaire de Zanzibar, a une période où l'homme fort de la révolution, Abdul Rahman Babu, un disciple de Pékin, était en visite en Extrême-Orient. En dépit de sa mine redoutable, M. Karume — qui ressemble au boxeur poids-lourd Sonny Liston — est un socialiste africain "traditionnel".

Le président Nyerere a payé un fort prix pour l'union, ayant fait entrer six membres du conseil révolutionnaire de Zanzibar dans le gouvernement de la Tanzanie. M. Karume en est maintenant le vice-président et M. Babu ministre de la Coopération. Certains critiques se demandent encore "Qui a avalé qui ?".

Les observateurs impartiaux estiment que les développements de Zanzibar ne devraient pas être considérés comme un conflit entre militants et modérés mais entre deux groupes de militants. Un premier groupe prône une politique de non-engagement tandis qu'un second groupe utilise cette même politique de non-engagement comme façade pour le communisme.

Dans cette optique, l'union ne doit pas être considérée comme une victoire pour l'ouest mais comme un recul pour le communisme.

CUBA AFRICAIN

D'aucuns prétendent que Zanzibar est simplement un Cuba africain, un séminaire au large des côtes du continent africain pour convertir le continent au communisme. Il est naturel d'avoir cette impression si l'on se base sur les nombreuses photos du premier ministre de la Chine communiste, M. Chou En-Lai, qui ornent les murs.

Cependant, M. Abdullah Hanga, éduqué à Moscou et ex-premier ministre de Zanzibar sous le régime révolutionnaire, qui est aujourd'hui ministre des Affaires de l'union dans le cabinet du président Nyerere, affirme que toutes les énergies sont consacrées à assurer le succès de l'union.

"C'est là quelque chose que les peuples des deux côtés de la mer Emeraude désiraient depuis très longtemps", a conclu M. Hanga qui est lui-même né à Zanzibar.

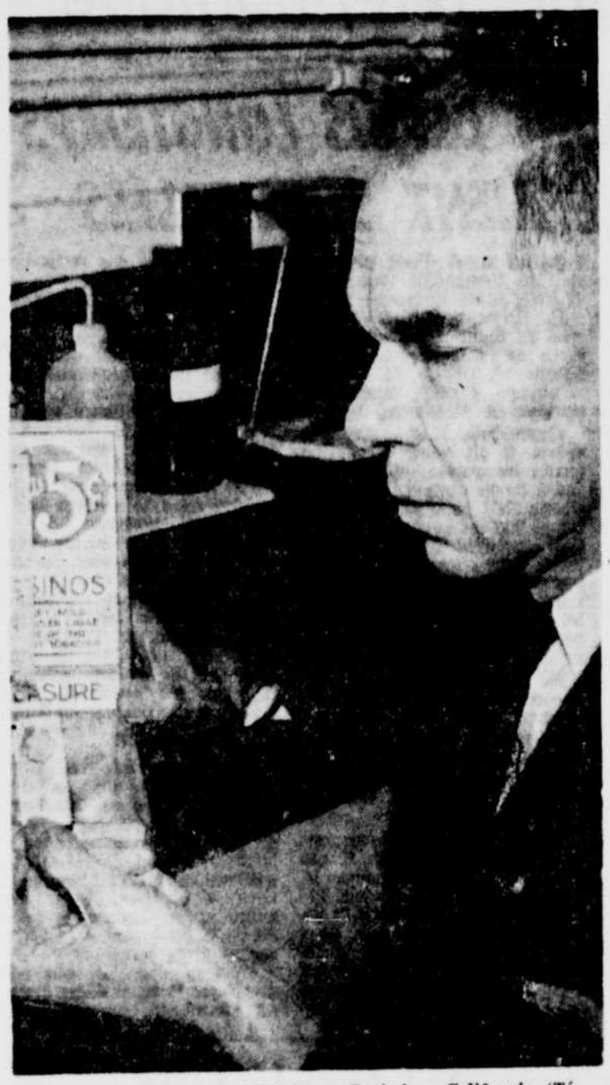

● CARBURANT NUCLEAIRE — Berkeley, Californie (Téléphoto UPI) — Le président de la Commission d'énergie atomique, Glenn Seaborg, examine le premier spécimen de carburant solide atomique fait de plutonium 239. Seaborg a en somme tiré de ses tiroirs le résultat d'une expérience réalisée il y a vingt-cinq ans.

● STATUE DE CHURCHILL — (Téléphoto UPI) — Une grande statue de Churchill de neuf pieds de hauteur a été installée en face de l'ambassade britannique de Washington. La statue sera dévoilée le 9 avril, troisième anniversaire du jour où Churchill était devenu citoyen américain.

Solutions à trouver pour le niveau d'eau des Grands Lacs

(par ARCH MacKENZIE)

WASHINGTON (P.C.) — La Commission internationale des eaux limitrophes, un instrument unique en son genre pour s'occuper des problèmes communs au Canada et aux Etats-Unis en ce qui a trait aux cours d'eau, s'est donné un nouveau patron américain.

Il s'agit de M. Matthew E. Welch, âgé de 53 ans, ancien gouverneur de l'Indiana et démocrate loyal, qui a été nommé par le président Johnson à ce poste qui commande un traitement annuel de $27,000. Son arrivée vient combler un vide créé il y a un an et demi par le départ de M. Teno Roncallo.

M. Welch a participé à une première séance qui s'est tenue les 17 et 18 janvier à Montréal, où il a rencontré son homologue canadien, M. Arnold Heeney.

Le nouveau président n'est pas étranger à la commission elle-même qui a été créée à la suite du traité canado-américain de 1909 concernant les eaux limitrophes et qui prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que l'eau devient un facteur majeur dans les affaires continentales.

Niveau des Grands Lacs

De nombreux experts canadiens et américains estiment que le niveau de l'eau deviendra avant longtemps la question la plus importante dans les relations canado-américaines et certains estiment que les cadres et les obligations de la commission devraient être élargis afin de mieux faire face à ses obligations accrues. La pollution de l'air en bordure des frontières est également devenu un problème majeur dans la région des Grands Lacs.

A titre de gouverneur de l'Indiana, de 1961 à 1965, M. Welch a présidé aux destinées de l'un des huit Etats de la région des Grands Lacs. En effet, l'Indiana, qui est hautement industrialisé, affirme disposer de la plus grande concentration de l'industrie de l'acier aux E.-U.

M. Welch a participé en 1964 à la conférence sur les Grands Lacs convoquée par le premier ministre John Robarts, d'Ontario. Il a en outre participé à des réunions de la CIEL tenues à Montréal et ailleurs, il a conféré avec le premier ministre Jean Lesage, du Québec, et, à l'heure actuelle, il est plongé dans l'étude du problème de la baisse inquiétante du niveau des eaux des Grands Lacs.

● LA ROUGE FERA-T-ELLE DES SIENNES ? — Les localités situées en bordure de la rivière Rouge prennent des précautions contre les dangers d'inondations dans le sud du Manitoba, y inclus la région métropolitaine de Winnipeg. Selon les experts, le niveau de la Rouge à Winnipeg atteindra son point culminant entre les 17 et 18 avril alors que le niveau s'élèvera à 26 ou 28 pieds au-dessus du niveau de la glace en hiver. Ce niveau est seulement de deux pieds inférieur au sommet record de 1950 lorsqu'une bonne partie de la ville de Winnipeg a été inondée. (Graphique P.C.)

Participez à notre grand CONCOURS
du TIMBRE PROVINCIAL
doté de magnifiques cadeaux

Si vous n'avez pas encore reçu votre livret de timbres gratuits avec coupon de participation gratuite au grand concours du printemps découpez le coupon inclus ci-bas dans cette annonce et déposez-le chez le marchand qui affiche l'enseigne du timbre PROVINCIAL.

$4000. DE PRIX
100 PRIX — 100 GAGNANTS

— — 1er PRIX — —
UN VOYAGE EN EUROPE
pour 2 personnes via
SABENA
LIGNES AERIENNES BELGES

Toutes dépenses payées, $500 d'argent de poche, une gardienne pour 2 semaines ou $60. en argent.
(séjour organisé par Voyages Claude Michel Inc.)

ou GAGNEZ UN DES MAGNIFIQUES PRIX SUIVANTS:
1 batterie de cuisine JEHANE BENOIT
1 ensemble HOSTESS ECONOMY 40 mcx
1 ensemble entretien ménager ECONOLUX, aspirateur et polisseuse offert par le
CERCLE D'ECONOMIE DE LA FUTURE MENAGERE
1 laveuse automatique RCA WHIRLPOOL
3 téléviseurs portatifs WESTINGHOUSE
1 tondeuse à gazon électrique G.E. avec 50' de corde
1 ensemble de 4 malles DIONITE pour dames
1 ensemble de 2 malles DIONITE pour hommes
3 séchoirs à cheveux DANBY
3 couteaux à dépecer électriques DANBY
85 ensembles de 2 tasses et 2 soucoupes en porcelaine anglaise

EXIGEZ "Timbre PROVINCIAL" AVEC TOUS VOS ACHATS

VOYAGEZ AUX FRAIS DU TIMBRE PROVINCIAL
Coupon de Participation
$4,000 DE PRIX
100 PRIX
100 GAGNANTS
Les personnes choisies doivent répondre à une question-concours facile avant de se mériter un prix.

Mme ou M.: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tél: _____

CHEZ TOUS LES MARCHES: SERVICE & PRIX
EGALEMENT CHEZ TOUS LES MARCHANDS AFFILIES QUI AFFICHENT L'ENSEIGNE DU TIMBRE PROVINCIAL
CHEZ TOUS LES MARCHES: EPICIERS J'ECO

ÉPICIERS J'ÉCO
PARTICIPEZ AU GRAND CONCOURS du TIMBRE PROVINCIAL
$4000.00 EN PRIX
100 PRIX
100 GAGNANTS
EXIGEZ "Timbre PROVINCIAL" AVEC TOUS VOS ACHATS
Pour des bulletins de participation GRATUITS et de plus amples renseignements, visitez votre magasin J'ECO.
Groupe de publicité administré par la Société Provinciale des Epiciers Inc. Tél.: 681-4141

ROTI DE PORC "FILET" PESANT 3 A 4½ LIVRES La livre .69
COTELELETTES DE PORC FRAIS MAIGRES La livre .79
BACON LEGRADE La livre .89
SAUCISSE FUMEE HYGIENIC La livre .55

Céleri DE CALIFORNIE VERT ET CROUSTILLANT TRES GROS PIED GROSSEUR 24 Le pied .29
POMMES McINTOSH ATMOSPHERE CONTROLEE ROUGES ET BIEN JUTEUSES Cello 3 livres .33
CHAMPIGNONS BLANCS DE WATERLOO UN VRAI DELICE AVEC VOS BIFTECKS Boite ½ livre .35

MACEDOINE RAYMOND 7 boites 20 oz 1.00
MIXO EAU DE JAVEL CONCENTREE le gallon .69
SOUPE COUNTRY GOOD POULET & NOUILLES 8 enveloppes 1.00
FROMAGE CANADIEN KRAFT Cello 1 livre .71
BEURRE D'ARACHIDES KRAFT "SMOOTH" Bocal 8 oz .55
MAP-O-SPREAD BEURRE DE SUCRE Carton de 14 oz .31
BISCUITS AU MIEL DE CHRISTIE "GRAHAM WAFER" Boite 13½ oz .37
OEUFS DE PAQUES LOWNEY'S Cello de 6 unités de .05 .25; Cello de 3 unités de .10 .25
ENCYCLOPEDIE DE LA CUISINE CANADIENNE PAR JEHANE BENOIT Volume no 11 .99

MAJESTIC DETERSIF A LESSIVE format familial 1.79
200 TIMBRES PROVINCIAL GRATIS INCLUS DANS LA BOITE
25 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — COFFEE-MATE COUPE-CAFE DE CARNATION bocal 6 oz .55 — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril
25 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — PAPIER TOILETTE COTTAGE 4 rouleaux .49 — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — 1 boite 1½ livre JAMBON CUIT LEGRADE — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — 3 cellos à .39 Spécial 3 pour 1.00 BONBONS MORRIS — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — GATEAUX CREAM PUFF Simard Boite de 12 pour .59 — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril

CES 3 ITEM APPARAISSENT DANS VOTRE LIVRET
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — 1 SAC CHIPS B.B.Q. et 1 SAC CHIPS REGULIERES A .49 - Humpty Dumpty — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — 1 boite 2 livres BREUVAGE au chocolat Hershey — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril
25 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — CAFE MAXWELL HOUSE Frais moulu Sac 1 livre .97 — Au magasin seulement - jusqu'au 2 avril

● ROME — Le pape Paul VI a visité une des églises romaines, dimanche dernier. Il a semblé apprécier hautement l'accueil que lui ont réservé de jeunes garçons romains portant l'habit des gardes suisses de la suite papale. (UPI Téléphoto)

Les institutions chrétiennes

TOULOUSE (C.C.C.) — Avant de quitter Toulouse pour Rome, où il a pris possession le 15 mars de sa charge de pro-préfet de la congrégation des séminaires et universités et des études, Mgr Garrone a publié un article consacré aux "Institutions chrétiennes". Il écrit notamment :

"Un instinct pastoral, qui est le don de l'Esprit-Saint, inspire présentement à l'Eglise un sens très vif de la nouveauté du monde dans lequel nous sommes engagés.

"C'est ainsi que sous la forme d'un problème des institutions chrétiennes, se pose aujourd'hui à l'Eglise une question d'une extrême gravité : au milieu de ce monde nouveau l'Eglise doit-elle, pour accomplir son oeuvre, se fondre dans des structures humaines étrangères à toute orientation religieuse — car il s'agit bien plus que d'une "déconfessionalisation" ? — Doit-elle au contraire essayer de sauvegarder, voire même créer des institutions qui lui sont propres, marquées par son signe et imprégnées de son esprit ? Où est la voie non seulement de l'efficacité apostolique, mais aussi et avant tout de la vérité ? Par quel chemin passe sa grâce ?

"Il faudrait entrer dans le détail des institutions existantes ou possibles à propos desquelles la question est aujourd'hui posée. Bornons-nous à rappeler quelques principes propres à éclairer notre jugement en cette matière.

"Il faut d'abord se souvenir que l'Eglise elle-même est une institution. On distingue aujourd'hui souvent entre "l'événement" et "l'institution". A l'intérieur même de la doctrine catholique, cette distinction a son prix. Mais on ne peut mettre entre les deux événements une différence irréductible. En effet, l'événement qui a donné naissance à l'Eglise est déjà par lui-même institutionnel : en décidant "d'incarner son Fils" pour notre salut, Dieu a disposé d'nue façon durable et déterminée l'économie des réalités et des rapports humains. Et c'est à ce premier geste institutionnel, fondamental, qu'il faut revenir sans cesse pour s'expliquer la vie passée de l'Eglise et pour en ordonner la suite.

"L'Eglise, en apportant au monde le message et la réalité de sa vocation surnaturelle, ne cessera jamais de troubler un ordre tout humain et d'apparaitre au sein du monde, tant que toutes choses ne seront pas soumises au Christ, tant que chacun n'y aura pas reconnu sa propre vocation et trouvé sa propre place, comme un corps en quelque façon étranger.

"Cette remarque fondamentale doit commander le jugement quand on veut aborder la question aujourd'hui si souvent posée des institutions chrétiennes. Il en résulte, en effet ,que toute contestation de principe sur la légitimité des institutions chrétiennes est incompatible avec une notion correcte de l'Eglise. Certes, ceux qui contestent ne discernent pas toujours le lien profond qui relie le principe des institutions chrétiennes avec l'institution de l'Eglise elle-même et, par delà, avec le fait de l'Incarnation. Ce n'est pas dire que l'Eglise puisse et doive susciter n'importe quelle institution. Deux limites s'imposent à elle : d'une part, sa propre mission, d'autre part, les contextes historiques dans lesquels elle se trouve placée. Il y a, en effet, des institutions qui, soit par elles-mêmes, soit par le jeu de leur évolution, peuvent comporter ou entraîner une altération de la mission de l'Eglise ou risquer de la compromettre. Il y en a d'autres qui, ayant eu dans un contexte ou dans un temps donnés leur pleine justification, peuvent dans un autre contexte et dans un autre temps desservir le but de l'Eglise ou devenir simplement inopportunes pour l'évangélisation.

"Il ne serait pas difficile de donner des exemples pour le premier cas : Le concile même a été amené à réfléchir sur ce qu'avait pu être, par le fait de suppléances provisoires indûment prolongées, la contagion du pouvoir temporel sur la notion ou du moins l'usage du pouvoir spirituel que constitue l'épiscopat. C'est ainsi encore qu'on peut être amené aujourd'hui, dans un contexte historique donné, à poser le problème d'une institution comme l'école chrétienne . . .

"De proche en proche, le procès de l'institution chrétienne pourrait bien devenir, à l'insu même de ceux qui le mènent, le procès de l'Eglise, et par delà, une méconnaissance de ce que la foi a de plus profond et de plus radical : la venue de Dieu dans la chair et l'avènement d'un nouvel état du monde appelé à devenir le corps du Christ".

Appui de l'Eglise espagnole aux mouvements ouvriers

MADRID. — (C.C.C.). — Dans une déclaration à la télévision, le cardinal Quiroga, au lendemain de son élection à la présidence de la Conférence des évêques espagnols nouvellement constituée, a annoncé que l'Eglise espagnole suivrait pas à pas les directives du Concile, sans pour autant chercher à être "plus papiste que le Pape ni plus conciliaire que le Concile".

Le cardinal a promis, d'autre part, l'appui de l'Eglise aux mouvements ouvriers catholiques.

Il voulait sans doute marquer ainsi la continuité entre son action à la tête de la Conférence des évêques, instituée par le Concile, et celle de l'ancienne Conférence des métropolitains, que présidait le cardinal Pla y Deniel. Ce dernier, qui a apporté un appui constant aux mouvements ouvriers, est maintenant président honoraire de la Conférence des évêques, dont Mgr Morcillo, évêque de Madrid, est vice-président.

MAL DE TÊTE MATINAL?
Grâce à ASPIRIN, vous vous sentirez bien dès le déjeuner!
ASPIRIN Comprimés d'Acide Acétylsalicylique BAYER Véritable
SOULAGEMENT RAPIDE DES DOULEURS DUES AUX MAUX DE TETE RHUMES
Aspirin est la marque déposée de The Bayer Company, Limited, Aurora, Ontario

Un article de "Trybuna Ludu"

VARSOVIE (C.C.C.) — "La lettre pastorale lue dans les paroisses le 27 février dernier constitue un effort manifeste pour combler le fossé qui existe entre la position de la hiérarchie et le point de vue de l'énorme majorité des Polonais sur le problème allemand", écrit "Trybuna Ludu", organe du parti communiste polonais, dans un commentaire accompagnant de larges extraits du document épiscopal.

"Trybuna Ludu" note que les évêques "sont revenus sur la terre et que devant les jugements critiques formulés sur le message aux évêques allemands", ils ont jugé une "mise au point nécessaire". Contrairement au message, affirme le journal, la lettre pastorale "reconnait l'existence de deux Etats allemands, affirme que les terres occidentales sont la patrie des Piasts et limite le pardon aux Allemands qui comprennent leur faute et ont la volonté de coopération pacifique avec la Pologne".

"Les auteurs de la lettre, conclut "Trybuna Ludu", ont choisi d'effectuer un virage mais leurs éclaircissements ne règlent pas l'affaire. L'épiscopat polonais envisage-t-il de communiquer aux évêques allemands ses explications en disant qu'elles le lient ? Les évêques polonais voient la difficulté de faire de la politique étrangère. Leur incursion dans ce domaine a été un fiasco complet dont ils se rendent compte aujourd'hui. Qu'ils en tirent les conséquences pour l'avenir et le peuple polonais saura leur pardonner, même s'il n'est pas à la veille d'oublier".

Dans leur lettre pastorale, les évêques polonais expliquent à leurs fidèles le sens exact de leur message aux évêques allemands que la propagande officielle déformait systématiquement depuis trois mois. "Trybuna Ludu" en profite pour dire que les évêques ont effectué "un virage". Mais peut-être, est-ce l'amorce d'une détente ? Le journal communiste admet en effet que la position de l'épiscopat n'est pas celle que la propagande officielle leur a prêtée depuis trois mois.

Une tentative pour diviser les catholiques

ROME. — (C.C.C.). — Une tentative de diviser les catholiques et de dresser les fidèles des pays soumis au communisme contre leurs évêques. C'est ainsi que "L'Osservatore Romano" considère une réunion de catholiques de plusieurs pays qui doit se dérouler prochainement à Berlin-Est pour étudier les problèmes de la paix.

Rappelant que des prêtres de pays occidentaux réduits à l'état laïque en raison de leurs attitudes politiques "inconciliables avec la profession de chrétien et leur état sacerdotal" avaient participé à une réunion analogue, qui se tint en 1964, le journal écrit :

"Nous ne faisons pas un procès aux intentions, mais le précédent de 1964 permet de voir dans cette initiative une nouvelle tentative de se servir de la solidarité éventuelle — plus ou moins ignare — de catholiques provenant de l'Occident pour renforcer et si possible relancer des groupes favorisés par les régimes communistes, mais non approuvés par les autorités ecclésiastiques légitimes, en vue de susciter le mouvement de "base" que depuis des années on cherche à créer contre les épiscopats, mis en accusation sous les prétextes les plus divers, pour la seule raison qu'ils sont fidèles au mandat de gouverner le peuple chrétiens suivant la loi de Dieu".

Du jazz à l'église

MEXICO (CCC) — Du jazz en guise de musique sacrée, Bach et Haendel "syncopés" avec accompagnement de batterie : c'est le moyen mis en oeuvre par un prêtre de Mexico pour attirer les jeunes à l'église.

Le Père Nicanor Gonzalez Ontiveros, curé de la paroisse de la Sainte-Famille de Mexico, estime en effet que toutes les voies sont bonnes qui mènent au Seigneur. Il a pensé qu'en donnant aux fidèles la musique qu'ils préfèrent, ils viendraient plus nombreux aux offices, conformément aux voeux du Concile, et a donc fait venir, dimanche, 27 février, à une messe du soir, un très moderne orchestre composé d'un orgue, d'une flûte, d'une contrebasse et d'une batterie.

Un ténor et un soprano étaient chargés d'interpréter dans le style le plus moderne les chants classiques de la liturgie.

Le fait est que l'église de la Sainte-Famille était pleine à craquer. Mais les opinions sont très partagées sur l'idée du Père Gonzalez Ontiveros, que certains estiment féconde, tandis que d'autres la traitent de sacrilège.

Une église en souvenir du président Kennedy

PARME. (CCC). — La première pierre d'une église bâtie en souvenir du président Kennedy et dédiée à saint Patrice a été posée à Parme (Italie), en présence de Mgr Michael Browne, évêque de Galway (Irlande), de Mgr Evasio Colli, évêque de Parme, d'un représentant de l'ambassade d'Irlande près du Saint-Siège, et du consul des Etats-Unis à Milan.

Dans une allocution, l'évêque irlandais a rappelé qu'un grand nombre de ses jeunes compatriotes furent accueillis dans un collège de Parme lors des persécutions dont eut à souffrir son pays, ce qui établit des rapports de fraternité entre l'Irlande et Parme.

Un service funèbre sera célébré tous les ans dans le nouveau sanctuaire le 22 novembre pour John F. Kennedy, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort.

Pour l'Afrique

Nouvel Institut pastoral

LEOPOLDVILLE (CCC) — Mgr Blomjous, Père blanc, ancien évêque de Mwanza en Tanzanie, a été chargé de créer un Institut de Pastorale pour l'Afrique, dont le nom sera "Lumen Gentium" et dont le siège sera probablement à Fribourg, Suisse. L'initiative en vue de cette fondation a été prise par le cardinal Owen McCann, archevêque du Cap, en Afrique du Sud.

Le but de "Lumen Gentium" est de favoriser et de coordonner la pastorale en Afrique et à Madagascar selon l'esprit et les directives de Vatican II.

Pendant les discussions concernant le décret sur l'Activité missionnaire de l'Eglise, les Pères conciliaires ont émis la suggestion de créer à côté des associations missionnaires pontificales des organisations supra-nationales spécialisées dans la pastorale d'un groupe de pays.

SERVICE & PRIX SP
Groupe de publicité administré par la Société Provinciale des Epiciers Inc. Tél.: 681-4141

Faites confiance à votre boucher S.P.

FESSE de VEAU la livre .75
De lait, fraiche. Un bout ou l'autre.

ROTI EPAULE DE PORC FRAIS Morceau pesant 3 à 6 livres Livre .59
LARD SALE Entrelarde Livre .69
BACON MAPLE LEAF Livre .89
SAUCISSE FUMEE C.O.V. MAPLE LEAF Livre .55

OCCUPEE? MILLE ET UNE CHOSES A FAIRE?
Vous aimez la viande vendue dans nos marchés, mais vous n'avez pas le temps d'attendre pendant que votre boucher découpe habilement et trime avec dextérité la viande dont vous avez besoin.
Eh bien! DETENDEZ-VOUS madame
SIGNALEZ UN MARCHE S.P. COMMANDEZ PAR TELEPHONE
Mais si vous en avez le loisir visitez-nous, vous serez enchantée du service personnel expert dispensé par nos marchés.

Participez au grand concours du TIMBRE PROVINCIAL
GAGNEZ UN DES PRIX SUIVANTS:
$4,000. EN PRIX
● 100 PRIX ● 100 GAGNANTS
1er PRIX
UN VOYAGE en EUROPE pour 2 personnes, via Sabena Lignes aériennes Belges
Toutes dépenses payées, $500. d'argent de poche, une gardienne pour deux semaines au $60.00 en argent.
(Séjour par Claude Michel Inc.)
PLUS:
1 batterie de cuisine JEHANE BENOIT
1 ensemble HOSTESS ECONOMY 40 mex.
1 ensemble entretien ménager ECONOLUX, aspirateur et polisseuse offert par le
CERCLE D'ECONOMIE DE LA FUTURE MENAGERE
1 lessiveuse automatique RCA Whirlpool
3 téléviseurs portatifs WESTINGHOUSE
1 tondeuse à gazon électrique G.E. avec 50' de corde
1 ensemble de 4 malles DIONITE pour dames
1 ensemble de 2 malles DIONITE pour hommes
3 séchoirs à cheveux DANBY
3 couteaux à dépecer électriques DANBY
85 ensembles de 2 tasses et 2 soucoupes en porcelaine anglaise.
Le coût du transport est sujet à être ajouté pour Rivière-du-Loup, La Pocatière, Charlevoix, la Beauce, Portneuf et Saguenay.
NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES
LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE de 3 dollars et plus.

MARGARINE BLUE BONNET YELLOW QUICK 2 boites 1 livre .71
BISCUITS SODA PREMIUM CHRISTIE Boite 1 livre .35 ECONOMIE .04
WHIP'N CHILL JELL-O MOUSSE Paquet 3 oz 2 pour .53 ECONOMIE .06
PAPIER TOILETTE White Swan 8 rouleaux 1.00 Economie .16
SAUMON PINK SEAL Boite 1/2 livre .39
BETTERAVES TRANCHEES UBBY 2 boites 20 oz .35
RIZ FRIT DAINTY A LA CHINOISE Boite 12 oz .37
THE SALADA MARQUE BRUNE ORANGE PEKOE Paquet 1/4 livre .67 ECONOMIE .04
BISCUITS DAVID 4 dans 1 125 biscuits cello .89 ECONOMIE .10
KETCHUP HEINZ 2 bouteilles 15 oz .65 ECONOMIE .04
ENCYCLOPEDIE DE LA CUISINE CANADIENNE Par Jehane Benoit Volume No 11 .99

GRATIS: en surplus 525 TIMBRES CETTE SEMAINE
TIMBRE PROVINCIAL

VERRES modèle tulipe IMPORTES. VERRES TAILLES A LA MAIN. Cette semaine le verre à liqueur fine pour seulement .29
Avec un achat de $3.00 du jeudi au mercredi soir de la semaine suivante.
HOMARD DELANEY Boite 5 oz 1.49
SPAGHETTI GATTUSO Cello 2 livres .41 Economie .04
SAUCE A LA VIANDE GATTUSO Boite 15 oz .31 ECONOMIE .04
Servez avec des "Biscottes St-Honoré".
OEUFS DE PAQUES LOWNEY'S Cello de 6 unités de .05 .25 Cello de 3 unités de .10 .25 ECONOMIE .04

SOUPE aux TOMATES HEINZ 8 boites 10 oz 1.00 ECONOMIE 16
NESCAFE CAFE INSTANTANE Bocal 10 oz 1.45 ECONOMIE 20
SURF DETERSIF A LESSIVE Format géant .69

Vedettes Canada Packer
KAM PAIN DE VIANDE Boite 12 oz .59
GRAISSE PUR LARD TENDERFLAKES Boite 1 livre .29
SHORTENING PUR DOMESTIC Boite 1 livre 2 pour .75

LAITUE ICEBERG DE LA CALIFORNIE GROSSE POMME GROSSEUR 24 Chacune .19
POMMES DE TERRE BLANCHES DE LA CALIFORNIE - NOUVELLE RECOLTE - NO 1 10 livres pour .75 ECONOMIE 20
CAROTTES FRAICHES DE LA CALIFORNIE LONGUES ET FINES NOUVELLE RECOLTE paquet 2 livres .21 ECONOMIE 05
ANANAS FRAIS IMPORTES DE "PORTO-RICO" CHACUN .29 ECONOMIE 20

25 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — GRUAU QUAKER en portions prêt à servir Boite de 10 .37 — COFFEE-MATE Coupe-café Carnation Bocal 6 oz .55 — DENTIFRICE PEPSODENT Tube familial .99 — BALAI IMPERIAL 6 cordes — VICKS VAPORUB Bocal 1 oz 1/2 .64 — FROMAGE LA VACHE QUI RIT Carton de 8 portions .49
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — SIMARD Carré Orléans au caramel Boite de 12 .55
25 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — CIRE CRISTAL SUCCES Boite 32 oz — MOPPE A LAVER Impérial 12 oz — THON BLANC (Tuna Fish) Clover Leaf Boite 7 oz .53 — BATONNETS Hostess au fromage Boite 6 oz .29 — MARSHMALLOW MINIATURE DE KRAFT Colle 10 oz 1/2
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — JAMBON CUIT LEGRADE — HUMPTY DUMPTY 1 sac Chips BBQ et 1 sac Chips régulières .49
(CES 4 ITEM APPARAISSENT DANS VOTRE LIVRET)
50 TIMBRES GRATUITS EN SURPLUS — 3 toilettes .39 spécial 3 pour 1.00 Bonbons Morris — HERSHEY 1 boite 2 livres Beurrage lait-chocolat

Par Jacques REVELIN

La mort de Bob McLean semble avoir calmé la passion de Jean Ouellet

La liste noire du sport automobile s'est hélas allongée en fin de semaine dernière, par la mort d'un autre conducteur sur la piste de Sebring où quatre spectateurs ont également été victimes d'un accident. Le bilan des tragédies se succédant sur les autodromes est vraiment alarmant mais, en dépit des nouveaux drames, la passion de la vitesse n'abandonnera pas certains hommes aimant vivre en défiant la mort. A ceux qui les critiquent, ils répondent chaque fois que leur mépris du danger n'excède pas celui de bien d'autres humains dont la profession expose continuellement aux plus sérieux risques. Pour eux, un décès comme celui de Bob McLean est considéré simplement comme le regrettable effet d'une malchance.

Le conducteur rimouskois Jean Ouellet aurait toutefois décidé de ne pas prolonger davantage une si hasardeuse aventure sportive. Terriblement secoué par la mort de son coéquipier à qui il venait de passer le volant de Ford GT-40, il aurait paraît-il affirmé que cette première grande épreuve à laquelle il a pris part serait aussi sa dernière. Cette promesse d'abandon formulée sous le coup d'une vive émotion sera peut-être oubliée d'ici quelque temps, comme d'autres conducteurs ont souvent chassé de passagères hésitations, par crainte d'être qualifiés de lâches. Que Ouellet ne redoute pas une telle insinuation, s'il a vraiment pris conscience des risques inhérents à la haute compétition. Très brave au contraire il sera en maitrisant un goût démesuré du risque par son écartement volontaire d'un sport trop dépendant du bon ou mauvais fonctionnement de la mécanique.

Bob McLean et Jean Ouellet venaient tout juste de se hisser au niveau international de la compétition automobile en se voyant confier la conduite d'un véhicule de grande marque. L'an passé, le Québécois avait pris le soin de séjourner en Italie pour parfaire son habileté. Quant à McLean, il était lui aussi suffisamment expérimenté en ayant décroché le championnat canadien des conducteurs de course, l'an dernier.

La fatalité se joue néanmoins des talents humains et, quand on est pas pressé de mourir, il vaut mieux ne pas agrémenter son existence de dangers.

Des batteries canadiennes seront chargées outre-mer

Si les Volkswagen ne sont pas montées au Canada, on s'efforce de les équiper de pièces manufacturées de ce côté-ci de l'Atlantique. La plupart des grands fabricants favorisent une telle décentralisation de leur production, afin de contourner les taxations, tout en sensibilisant le nationalisme de leur clientèle étrangère.

Ainsi, la compagnie Volkswagen Canada Ltd vient de placer une commande de $20,000 à l'usine Prestolite de Toronto qui fournira désormais les batteries devant être installées sur les Volkswagen exportées au Canada. Il s'agit de batteries de 6 volts (88 ampères) qui, une fois chargées à sec, seront acheminées jusqu'au port allemand de Hambourg où on les rendra actives avant de les placer près des moteurs des véhicules neufs, avec lesquels elles retraverseront l'Atlantique. Ce va-et-vient semble évidemment étrange mais la batterie étant un organe vital de l'automobile, son usage est indispensable lors des premiers essais, à la sortie de la chaine de montage.

L'utilisation de batteries canadiennes sur la Volkswagen vendue chez-nous élargit ainsi le programme d'achats "sur place" de la compagnie qui, l'an passé, a déboursé 10 millions de dollars sur le marché canadien en se procurant les fournitures suivantes : magnésium, pneus, lampes de phares à faisceaux scellés, ampoules miniatures, bougies d'allumage, contre-plaqué et nickel pour le chromage électrolitique de certaines pièces.

Cette importation à double sens mérite d'être soulignée comme d'autres ententes similaires car leurs bons effets économiques sont appréciables.

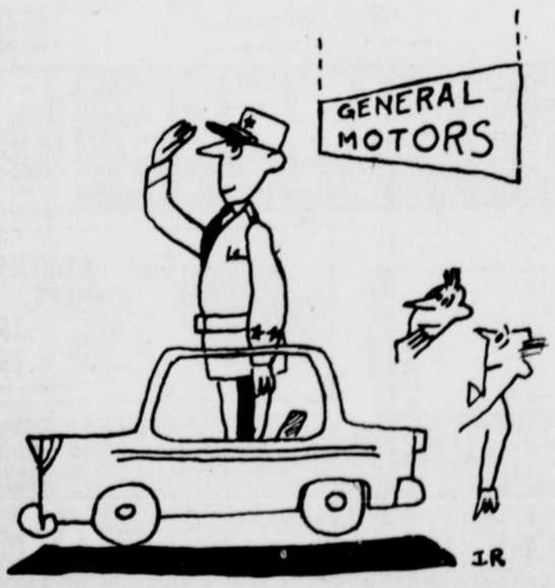

● de Gaulle veut-il prouver une fois de plus que "sa" France ne souffre pas d'un complexe d'infériorité envers les Etats-Unis ? . . .

En roue libre...

● Shell Canada Limited met à la disposition du public plusieurs copies d'un film tourné lors du rallye Trans-canadien. Il s'agit d'une bobine en 16 mm dont la projection dure 28½ minutes. Ce film en couleurs a été réalisé par Synchro-Québec et la voix du commentateur est celle de Jean Lajeunesse. Selon Jim Gunn, l'organisateur du rallye Shell 4000, ce documentaire met en valeur les moments les plus palpitants de l'épreuve. Il sort de l'ordinaire par ses prises de vues bien calculées, ce qui rend sa vision attrayante, même pour ceux ne s'intéressant pas étroitement au sport automobile. Pour emprunter ce film gratuitement, il suffit de s'adresser à la cinémathèque de Shell, C.P. 430, succursale "B", Montréal . . .

● Puisque le froid tarde à s'éloigner de nous, le club de voitures sport "Cerf-Québec" organise un slalom "des glaçons" qui sera disputé dimanche prochain, au centre d'achats Fleur de Lys, à partir de 2.00 hres. L'enregistrement des concurrents se déroulera entre 12 hres et 1 hre. On pourra ensuite se familiariser au parcours, jusqu'à l'heure du premier départ. Seules les voitures sport seront acceptées. Trois ou quatre épreuves sont prévues. Les conducteurs devront obligatoirement porter un casque protecteur et leur véhicule devra posséder une ceinture de sécurité et des pneus en bon état. C'est Richard White qui organise cette épreuve . . .

Les As ont triomphé difficilement des Reds

Morrison compte le point décisif (3-2)

(Par Jean POULIOT)

Si les Reds de Providence sont aussi difficiles à vaincre le 10 avril qu'ils l'ont été hier soir, au Colisée, les As de Québec auront toute une tâche sur les bras le dernier jour de la saison régulière. Les protégés de Bernard Geoffrion ont en effet eu besoin de toutes leurs ressources et d'une performance splendide de Gary Bauman dans les filets pour triompher 3 à 2. C'est de nouveau Jim Morrison qui s'est mis en vedette en marquant le but victorieux à sept minutes de la fin après que Providence eut effectué un retour de deux buts pour égaliser les chances 2 à 2.

Don Blackburn et Léon Rochefort ont marqué les autres buts des As : il s'agissait dans chaque cas de leur 32e filet de la saison. Les vétérans Willie Marshall et Dave Creighton se chargèrent d'égaliser les chances.

L'assistance de 3.994 spectateurs a permis de franchir le cap des 175,000 pour la saison, avec encore une joute à faire, jeudi soir entre les deux mêmes clubs.

CHIFFRE MAGIQUE ET RECORDS

Les As ont ainsi pris une avance de cinq points au classement général sur les Américains de Rochester qui ont deux parties en mains, dont une ce soir à Hershey. Le chiffre magique pour les As est de cinq, c'est-à-dire que toute combinaison de cinq victoires des As ou de cinq défaites du Rochester assurerait le championnat combiné à Québec.

C'était la 45e victoire de la saison pour les As, battant ainsi le record de 44 établi l'an dernier à la première saison du Boomer comme instructeur. Enfin, grâce à une aide sur le but victorieux, Cleland Mortson a porté son total à 86 points, battant l'ancienne marque de 35 établie par Wayne Hicks l'an dernier; Keke a de plus 56 aides, soit une de moins seulement que le record de 57 établi il y a quelques années par Skippy Burchell.

PREMIERE PERIODE

L'absence de Red Berenson a forcé Geoffrion à employer Senior avec Mortson et Sutherland. Le pilote des As avait d'ailleurs 12 avants à sa disposition, Yvon Lacoste ne se costumant pas pour respecter la limite de joueurs. A la défense, Raymond Larose remplaçait Rino Robazza blessé aux côtes et il fournit les bons moments de la première période, pinçant successivement Bob Leduc et Jim Mikol.

Les As eurent un avantage de 8-4 dans les lancers, mais ne surent pas profiter de mineures à Jules Bouchard et Tony Goegan. Marcel Paillé tenant le coup, Doug Senior manqua la plus belle chance, un but ouvert sur une passe venant de derrière les filets.

DEUXIEME PERIODE

Même si les As prirent une avance de 2-1 au deuxième vingt, Gary Bauman y fut très occupé bloquant 17 des 18 rondelles lancées en sa direction.

Don Blackburn ouvrit le pointage après seulement 43 secondes, grâce à un lancer de côté de 15 pieds qui frappa juste à l'intérieur du poteau et demeura dans le filet.

Pendant une mineure à Hicks à 2:20, Jim Morrison et Bill Sutherland permirent à Léon Rochefort de s'échapper et il laissa partir une flèche qui se logea par-dessus l'épaule gauche de Paillé.

Bauman se fit jouer un mauvais tour sur le premier but des Reds. Il collait son poteau de droite en attendant le lancer de Jim Mikol qui arrivait de ce côté, mais le lancer manqua la cible, frappa la clôture derrière les filets et revint près du poteau de gauche à Willie Marshall qui la glissa dans le filet avant que Bauman ne puisse compléter son déplacement.

Paillé garda son équipe dans la partie avec un arrêt fantastique contre Blackburn échappé à la 8e minute.

TROISIEME PERIODE

Un froid traversa l'assistance quand Dave Creighton fut laissé complètement à découvert devant Bauman et compléta une passe de Kabel dès la deuxième minute pour égaliser les chances 2-2.

Paillé s'étendit de son long et sauva de la jambière contre Gendron peu après et Bauman exécuta un arrêt-clé contre Creighton à la 6e minute. L'attaque des As ne se fit réellement intensive qu'à partir de la mi-période et c'est finalement Jim Morrison qui réussit à s'approcher à 25 pieds des filets pour en trouver le fond avec un lancer très haut.

ALIGNEMENTS

PROVIDENCE — Buts : Paillé; Défenses : Guidolin, Goegan, Bouchard, Muloin; Avants : Creighton, Kabel, Kachur, Marshall, Leduc, Mikol, Perry Bartlett, Staub, Boudreault, Brinkworth.

QUEBEC — Buts : Bauman; Défenses : Hanna, Morrison, Johns, Larose; Avants : Hoekstra, Blackburn, Rochefort, Labossière, Hicks, Senior, Mortson, Sutherland, Nolet LaForge.

Arbitre : Wally Harris; Juges de lignes : Robert Forgues J. P. Turcotte.

Première période

Aucun but

Punitions : Bouchard 9.45, Goegan 15.04.

Deuxième période

1—Québec, Blackburn (Hoekstra, Rochefort) 0.43
2—Québec, Rochefort (Sutherland, Morrison) 4.16
3—Providence, Marshall (Mikol, Bouchard) 6.07

Punitions : Hicks 2.20, Bouchard 10.09.

Troisième période

4—Providence, Creighton (Kabel, Leduc) 1.47
5—Québec, Morrison (Sutherland, Mortson) 13.08

Aucune punition

Arrêts

Paillé	8	11	7	— 26
Bauman	4	17	8	— 29

Assistance : 3.994.

Tableau de rendement des As

LES COMPTEURS

	Spr	Her	Roc	Bal	Pit	Buf	Pro	Cle	LHO	B	A	Pts
Mortson	3-7	2-6	3-1	3-9	5-9	1-6	4-4	6-7	3-7	30	56	86
Hicks	3-3	4-7	6-8	1-5	6-3	3-7	2-5	5-2	1-7	31	47	78
LaBossière	5-6	3-1	4-5	5-7	1-1	3-6	5-6	1-7	2-7	29	46	75
Blackburn	3-1	3-6	5-4	3-2	2-4	4-6	5-3	1-5	6-8	32	39	71
Hoekstra	2-5	2-6	4-9	1-3	2-5	2-3	2-4	1-3	6-6	22	44	66
Rochefort	8-5	2-0	2-5	3-6	5-5	2-4	4-6	0-2	6-1	32	34	66
Gendron	4-7	2-2	3-4	6-3	4-3	3-6	2-5	1-4	0-1	25	35	60
Morrison	1-5	1-1	3-6	1-3	0-7	0-3	2-6	2-7	1-7	11	45	56
Berenson	3-6	0-0	0-2	1-6	3-2	1-3	0-0	4-5	3-2	15	26	41
Sutherland	2-2	2-0	2-2	3-1	1-5	5-2	0-6	0-3	2-1	17	22	39
Nolet	1-4	2-3	0-0	3-0	1-1	3-4	2-0	4-0	0-6	16	18	34
Price	0-1	1-1	1-2	3-3	0-1	1-4	0-2	1-1	0-4	7	19	26
Johns	1-2	0-2	0-1	0-2	0-2	0-2	0-2	0-1	0-3	0-9	1	24	25
Hanna	1-8	0-0	1-2	1-1	0-3	0-1	0-0	0-1	1-2	4	18	22
Senior	4-1	0-2	0-0	0-1	0-0	0-0	0-0	3-0	0-1	8	4	12
Robazza	0-2	0-0	0-0	0-0	0-3	0-1	0-0	0-5	0-0	0	11	11
Laforge	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	1-2	0-0	0-1	0-0	1	3	4
Lacroix	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	2-0	0-0	0-0	0-0	2	0	2
Boudrias	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0-0	0	1	1
Lacoste	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0	1	1
Pelletier	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0	1	1

LES GARDIENS DE BUTS

	Mins	BC	Bl	Moy.
BAUMAN				
Au Colisée	1583	61	3	2.31
Sur la route	1309	78	1	3.57
TOTAL	2892	139	4	2.88
BANVILLE				
Sur la route	217	14	0	3.87
Au Colisée	240	9	0	2.25
TOTAL	459	23	0	3.01
WETZEL				
Au Colisée	60	6	0	6.00
VACHON				
Au Colisée (X)	240	13	0	3.25
Sur la route	361	17	0	2.83
TOTAL	601	30	0	3.00
WAKELY				
Sur la route	60	6	0	6.00

(X) un but marqué dans un filet désert.

LE CHIFFRE MAGIQUE POUR LES AS

5

● Gary Bauman a accompli de l'excellent travail à sa première joute au Colisée depuis le 1er février. Il bloqua 29 des 31 rondelles lancées en sa direction pour permettre aux As de triompher 3-2. On le voit ici à l'oeuvre contre le vétéran Willie Marshall qui réussit un des buts des perdants.
(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

HIER

Ligue Américaine
Providence 2, Québec 3
Ligue Nationale
Boston 2, Chicago 4
Ligue Junior A d'Ontario
semi-finale 4 de 7
Marlboros 4, Kitchener 1
(Marlboros en avant 3-2-1)
Détail provincial junior
semi-finale 3 de 5
Jonquière 1, Shawinigan 4
(Shawinigan mène 2-1)
Détaill mineur diocésain
finale juvénile
Black Lake 4, Charlesbourg 5
(Patro Charlesbourg champion)

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Rochester à Hershey
Springfield à Pittsburgh
Buffalo à Victoria
Ligue Nationale
Montréal à Toronto

LES CLASSEMENTS
LIGUE AMERICAINE

Division EST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Québec	67	45	19	3	310	205	93
Hershey	65	33	27	5	243	204	71
Springfield	68	29	37	2	194	224	60
Baltimore	66	26	38	2	193	227	54
Providence	66	18	45	3	170	280	39

Division OUEST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Rochester	65	42	19	4	263	198	88
Pittsburgh	66	35	30	1	215	203	71
Cleveland	67	35	31	1	221	205	71
Buffalo	66	27	36	3	195	219	57

LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Montréal	67	38	21	8	224	168	84
Chicago	68	37	23	8	235	175	82
Toronto	66	34	33	9	200	175	77
Détroit	68	30	27	11	212	188	71
New York	67	18	39	10	188	249	46
Boston	68	19	43	6	167	272	44

Baseball junior

Dans la ligue Métropolitaine Junior de baseball, les Athlétiques ont déjà commencé à faire signer quelques joueurs. Ils ont fait signer les lanceurs gauchers Jacques Caron, Jean-Guy Godin et puis deux jeunes lanceurs de la ligue Babe Ruth du parc Victoria, Richard Lachance et G. Drolet, puis ils ont fait l'acquisition du lanceur droitier du St-Joseph, Réjean Gignac, qui a terminé avec une fiche de 9 victoires et 2 défaites, puis Adrien Lapérière et Gilles Dumont.

De plus les Athlétiques ont fait l'acquisition du meilleur troisième but de la ligue en obtenant Robert Goulet. Ils auront deux autres nouveaux joueurs dont Jackie Neville, un joueur de 1er but âgé de 18 ans seulement et mesurant 6' 1" et pesant 182 livres, puis un champ droit Jean Paquet. Les autres joueurs qui ont signé sont : Michel Bédard, Michel Hamel, Claude Nadeau, Claude Desjardins, Ronald Gilbert, Gilles Nadeau, John Roy et ce sera encore Jean-Paul Caron qui agira comme gérant-instructeur et son assistant sera Richard Fortin.

Dans l'Américaine

LES COMPTEURS

	B.	A.	Pts
Gamble, Roc.	42	46	88
Mortson, Qué.	30	56	86
Courcy, Cle.	26	57	83
Ehman, Roc.	37	44	81
Pappin, Roc.	34	66	80
Hicks, Qué.	31	47	78
Walton, Doc.	31	44	75
LaBossière, Qué.	29	46	75
Ubriaco, Her.	37	37	74
Melnyk, Buf.	16	57	73
Szura, Cle.	42	30	72
Blackburn, Qué.	32	39	71
Horvath, Roc.	25	45	70

Tournoi provincial de hockey

C'est samedi le 2 avril 1966 que débuteront les tournois provinciaux de hockey tenus sous l'égide de la Confédération des loisirs du Québec.

En effet, les premières rencontres des éliminatoires provinciales auront lieux à l'Aréna de l'O.T.J. de Québec, à compter de 9.30 hrs a.m.

Depuis le 15 février, des tournois régionaux ont été tenus à Québec, Ste-Anne-de-la-Pocatière et dans la Mauricie pour déterminer les équipes qui prendront part aux éliminatoires provinciales.

Ces séries post-saison se continuent à Québec et Trois-Rivières le 6 avril.

Les représentants de la ligue Pee-Wee Rive-Sud qui groupait des équipes de la région de Yamaska-Nicolet seront les visiteurs à Trois-Rivières et l'équipe championne de la section Ste-Anne-de-la-Pocatière visitera l'équipe championne de la région de Québec.

Des équipes des régions suivantes prendront part au tournoi dans l'une ou l'autre des catégories Pee-Wee, Bantam, Midget et Junior : Québec, Trois-Rivières, Mont-Laurier, Nicolet, Lac-St-Jean, Ste-Anne-de-la-Pocatière.

On évalue à plus de soixante-quinze le nombre des équipes qui ont pris le départ dans les tournois régionaux. De ce total, seules quatre équipes seront couronnées championnes provinciales.

Une assistance nombreuse est attendue à ces tournois dont les finales ont eu lieu à Québec, ces trois dernières années, et qui se dérouleront pour la première fois à Trois-Rivières, dimanche le 10 avril.

COLISÉE
TEL.: 525-9979 — 525-5129
LIGUE AMERICAINE
(36e joute de la cédule)
JEUDI - 8.15 P.M.
★ PROVIDENCE ★
— vs —
★ AS de QUEBEC ★
● RES.: Loges $3.00
Mezz. (4 PREM. R.) .. $2.50
(4 DERN. R.) .. $2.00
Balcon $1.00
● ADM. GEN.: 2e Balcon (285 sièges). Entrée Nord-O.
Adul. $1.00 — Enf. 60¢
Billets en vente dans les DEPOTS jusqu'à 1 h. Demain : au Colisée jusqu'à 5 h. aujourd'hui et demain. — Guichets ouverts à 7 h. demain soir. — DETENTEURS de Billets de Saison qui n'ont manqué que 2 joutes n'auront rien à débourser !

Le Patro de Charlesbourg remporte le championnat juvénile diocésain

Le Patro Charlesbourg a remporté le championnat de la catégorie juvénile au 5e tournoi de hockey mineur de la Fédération des loisirs de Québec en l'emportant sur Black Lake par le compte de 5 à 4, à la suite d'une joute très mouvementée présentée hier à l'Aréna du parc Victoria.

La partie a été chaudement disputée et à la fin de la 2e période le compte était de 3 à 3. Raymond Proulx et Gilles Déry ont compté à tour de rôle à la 3e période pour donner la victoire au patro Charlesbourg. Les autres compteurs pour les vainqueurs furent Richard Lachance, Jean Dansereau et André Maheux. Pour Black Lake les compteurs furent Normand Blouin, Richard Labrecque, Fernand Martin et Alain Dostie.

Dans la classe intermédiaire, Pont-Rouge et Clermont se rencontraient dans la première joute de la série finale de 2 dans 3 pour le championnat de la Fédération de Québec et Pont-Rouge a pris les honneurs de cette première joute en l'emportant au compte de 7 à 5 sur Clermont. Pour Pont-Rouge, la grande vedette a été Ferdinand Laroche avec 4 buts. Les autres compteurs furent Michel Leclerc, Jacques Laroche et Marc Juneau. Pour Clermont, Réal Asselin et Jacques Auchu ont compté chacun deux buts, Jean-Marc Tremblay a compté l'autre.

Ce soir, à 7h. à l'aréna du parc Victoria, on présentera la joute semi-finale pour le titre junior de la Fédération de Québec entre le Patro St-Vincent de Paul et Giffard. Cette joute sera suivie de la 2e joute de la finale intermédiaire entre Pont-Rouge et Clermont.

● Le Patro de Charlesbourg a remporté hier soir le championnat juvénile de la Fédération de Québec en disposant du Black Lake par 5 à 4. Raymond Bornais présente le trophée emblématique au capitaine des champions.
(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

ON DEMANDE 500 JEUNES HOMMES

ETUDIANTS!

Les Forces Canadiennes
vous offrent de merveilleuses opportunités
d'assurer votre avenir
FORMATION UNIVERSITAIRE
ou
entraînement dans un métier complètement gratuit
ET CECI TOUT EN RECEVANT UNE SOLDE

PROGRAMME

Plan d'instruction pour la formation des officiers, soit aux Collèges Militaires, soit aux universités (Plan ROTP).

Plan d'instruction pour les aspirants-officiers.

Plan d'instruction pour les apprentis-soldats.

Pour plus de renseignements, écrivez ou venez consulter le conseiller d'orientation des Forces canadiennes à un des endroits suivants :

CONDITIONS D'ADMISSION

16 à 20 ans et être en mesure d'obtenir au moins votre certificat de 11è Scientifique (option Math) en juin 1966.
17 à 24 ans avec au moins la 11è Scientifique.
16 ans et avec au moins la 8è année.

Nom : .....
Adresse : .....
No de tél. : ..... Age : .....
Dernière Année d'étude réussie : .....
Le Plan qui m'intéresse .....

QUEBEC 1048 rue St-Jean 529-4191
CHICOUTIMI 200 rue Racine Est 543-1880
TROIS-RIVIERES 1432 rue Royale 374-3510
RIMOUSKI 168B St-Germain 723-5271

HEURES DE BUREAU Lundi au Vendredi 08.30 heures a.m. à 6.00 heures p.m.
Samedi 09.00 heures a.m. à midi

LES FORCES CANADIENNES

Cassius Clay a laissé durer le combat jusqu'à la limite

ARDENTE ET COURAGEUSE LUTTE DE CHUVALO

TORONTO PC — Cassius Clay, se jouant à certains moments d'un adversaire lent et lourdaud a conservé le championnat mondial de boxe dans la catégorie des poids lourds, hier soir, en l'emportant par décision dans un match de 15 rounds. Pourtant, son adversaire, le champion canadien a montré un courage exceptionnel et une résistance quasi-incroyable.

Mais Chuvalo, ensanglanté, et vers la fin de l'épuisant 15e round, coupé au-dessus et au-dessous des deux yeux, est demeuré debout tout le long du combat. Il n'a encore jamais été envoyé au tapis au cours des 48 combats professionnels qu'il a livrés.

Une foule de près de 15,000 spectateurs a bondi sur ses pieds pour acclamer le boxeur torontois pour l'inciter lors du dernier round à descendre le boxeur américain.

C'était la première fois dans sa carrière que Clay, qui n'a jamais été battu au cours des 23 combats professionnels qu'il a maintenant livrés, devait dépasser le 12e round, mais il semblait toujours en forme même à la fin du match.

La décision a été unanime. L'arbitre Jackie Silvers a donné 73-65 en faveur de Clay, le juge Tony Cnzano, 74-63 et le juge Jackie Johnson, 74-62, aussi en faveur de Clay.

Chuvalo, qui dès le début du match a été constamment mis en échec par son rapide adversaire, a maintenant un dossier de 34 victoires, 12 défaites et deux matchs nuls.

Chuvalo, qui était loin d'être le prétendant au titre de champion mondial, mais qui avait là la chance de sa carrière de 11 ans, a été une cible facile du barrage de droites et de gauches que le champion du monde lui a décroché round par round.

Chuvalo, qui pesait 216 livres, son poinds records depuis 1959, ne savait comment échapper à la raclée de coups de poing de son adversaire. Clay pesait 214 livres et demie.

Les chroniqueurs sportifs n'ont accordé que deux rounds, le deuxième et le quatrième à Chuvalo.

La direction du Gardens prévoyait une recette de "près de $175,000" avec une foule d'environ 14,500 personnes.

On sait que Clay récoltait 50 pour cent des recettes aux guichets et des revenus auxiliaires en comparaison de 20 pour cent pour Chuvalo.

La WBA ne reconnaissait le match comme un combat titulaire.

Silvers a donné seulement deux rounds à Chuvalo, le deuxième et la sixième et a déclaré égals les quatrième, huitième, 14e et 15e rounds.

Chaque juge a été d'accord pour accorder un round à Chuvalo: le deuxième. Le juge Tony Canzano a déclaré égals le premier et le sixième round.

"J'ai encore surpris tout le monde", a crié Clay dans le ring immédiatement à la fin du match.

"On avait dit que je ne pouvais pas absorber les coups au corps, mais j'ai prouvé le contraire ce soir. Il est temps que quelqu'un commence à me donner un peu de crédit".

Clay a déclaré qu'il se proposait de retourner à Chicago et de continuer à s'entraîner pour son prochain match qui, espère-t-il, aura lieu d'ici deux mois.

"Je me bats à tous les deux mois. Je suis un champion qui se bat, je ne suis pas comme Sonny Liston ou quelques autres qui ont décroché le titre et qui se sont ensuite assis durant un an ou plus.

"Mis la prochaine fois, je me garderai en forme. Si j'avais été en forme, je l'aurais eu en cinq ou six rounds".

Le tenant du titre bénéficia, il est vrai, du manque de précision des larges crochets adversaires destinés à ses flancs et para pratiquement trois coups sur quatre. Par contre, Clay toucha constamment son adversaire à la tête par séries répétées comme celles qui vinrent à bout de Floyd Patterson en novembre dernier à Las Vegas.

Tout autre boxeur que Chuvalo n'aurait probablement pas terminé ce match car sans être un puncheur, Clay sape son adversaire par ses une-deux répétés incessants, et surtout d'une grande précision.

Le Canadien, faiblissant au fil des minutes sous la pluie de coups qu'il recevait, fatigué de frapper dans les bras de son adversaire, devenait plus vulnérable pour le champion qui, lorsqu'il accélérait comme ce fut le cas au huitième et onzième round touchait continuellement le malheureux Canadien à la face. Mais celui-ci, porté par ses milliers de compatriotes et supporteurs avançait, encaissait, et trouvait tout de même le moyen de bousculer l'Américain pour frapper toujours, frapper au corps.

Si l'on connait Clay pour son magnifique jeu de jambes et aussi pour ses esquives, on remarqua mardi soir et ce, pour la première fois dans la carrière du champion, qu'il accusa un bon nombre de coups au corps et aussi de gauches à la face, mais ces dernières étaient sans grand effet puisqu'il réussissait à les accompagner étant donné la lenteur avec laquelle elles étaient décochées.

Le Canadien joua son rôle de challenger jusqu'au bout, malgré la grêle de coups qui s'abattit sur lui en cherchant à les esquiver au début de match mais ne pouvant les éviter, à la fin.

CHUVALO

George Chuvalo a déclaré que si on lui avait donné plus de temps pour s'entrainer pour le match de 15 rounds contre Cassius Clay, "je l'aurais battu".

"J'aurais aimé avoir plus de temps pour m'entrainer. Je n'ai eu que 17 jours et je n'étais pas dans la condition que j'aurais aimé être.

"Je pensais que le combat avait été très serré. Il s'est bien battu et moi aussi. Je ne savais pas qui était en avance. Je pensais que j'avais huit rounds".

Chuvalo, les traits déformés par l'orage de coups qu'il a reçus, a déclaré qu'il aimerais rencontrer de nouveau Clay.

"Si j'avais le temps de m'entrainer, je crois que je pourrais le knockouter dans un prochain combat. J'étais en bonne forme mais j'aurais pu être encore en meilleure condition".

Le champion canadien, qui venait de subir sa première blessure — une légère coupure à la pommette droite — a déclaré que Clay était "un bon boxeur. Je ne dirais pas qu'il est un grand boxeur. Il est très rapide, mais ce n'est pas un grop frappeur. Il n'a pas de punch. Il ne m'a jamais fait mal".

Il a raconté que Clay avait tenté de le décourager au début du match en lui parlant et en jouant avec lui.

"C'est sa manière de se battre. Il a tenté de me décourager. Il me parlait au cours des premiers rounds, spécialement alors que je le frappais au corps. Il répétait: plus fort, plus fort, plus fort".

Qund on lui a demandé s'il croyait qu'il avait donné du mal à Clay, Chuvalo a répondu :

"Je l'ai mis dans l'eau chaude à plusieurs occasions, trois ou quatre fois. Je lui ai donné du mal une couple de fois et j'aurais dû continuer. Je crois que si j'avais eu plus de temps pour m'entrainer, j'aurais pu faire mieux. Mais je suis satisfait de ma performance".

Il a déclaré qu'il se proposait de "continuer à s'entrainer et à se battre".

Son gérant, Irving Ungerman, a déclaré qu'il aimerait "que la presse prenne conscience qu'il ne s'agissait pas d'un combat 7-1. Je crois que nous méritons un match nul, mais nous ne protesterons pas. Nous avons fini de protester. A partir de maintenant, la seule manière que nous pouvons gagner, c'est d'envoyer l'adversaire au tapis".

Reconnaissant mardi soir que George Chuvalo, de Toronto, était le plus rude adversaire qu'il ait jamais rencontré, Cassius Clay a laissé entendre que son prochain adversaire pourrait bien être un autre boxeur du Commonwealth : Henry Cooper, d'Angleterre.

"Il n'y a rien de définitif encore, mais Cooper pourrait être un bon adversaire. Il m'a envoyé au tapis une fois".

Clay a déclaré qu'il n'avait jamais été inquiet au cours du match de 15 rounds contre Chuvalo, le champion canadien.

"Il est un meilleur boxeur que Sonny Liston. Je lui ai décroché sept ou huit de mes meilleurs coups, mais il n'est pas tombé et il m'a fallu reculer. Je ne voulais pas m'épuiser à le frapper".

Clay, qui n'a pas subi la défaite en 23 combats, a déclaré que s'il ne pouvait se battre aux Etats-Unis, il reviendrait peut-être en Canada ou se rendrait peut-être en Angleterre pour ses prochains duels.

Le visage indemne, Clay s'est plaint qu'il s'était fait mal à la main droite à force de frapper Chuvalo. La jointure de son majeur de la main droite était enflée.

"A cause de tous les voyages que j'ai faits, je n'ai pas pu pratiquer sur le sac dur. Ce que j'ai frappé de plus dur depuis que j'ai battu Floyd Patterson, c'a été la tête de Chuvalo".

Déclarant aux reporters qu'ils devaient s'attendre à un rude combat de la part de Chuvalo, le champion a continué :

"Je vous avais dit que je ne pouvais pas courir durant 15 rounds et qu'il me faudrait accenter quelques coups de Chuvalo. Si Chuvalo avait livré à tous ses adversaires des combats comme celui qu'il m'a livré ce soir, il les aurait remportés tous".

Clay a déclaré qu'il croyait que Chuvalo avait frappé bas à plusieurs reprises au cours du match et qu'il s'en était plaint à l'arbitre.

"Mais c'est sa manière de se battre. Il porte de durs coups au corps. Ce match prouve que je peux résister aux coups au corps".

Le champion a ajouté que la seule fois qu'il a été inquiet, c'est quand son gérant lui a affirmé après le septième round qu'il trainait en arrière. Quand on lui a révélé que Chuvalo avait reçu seulement deux rounds, Clay a répondu : "Je suppose qu'il voulait simplement m'effrayer un peu".

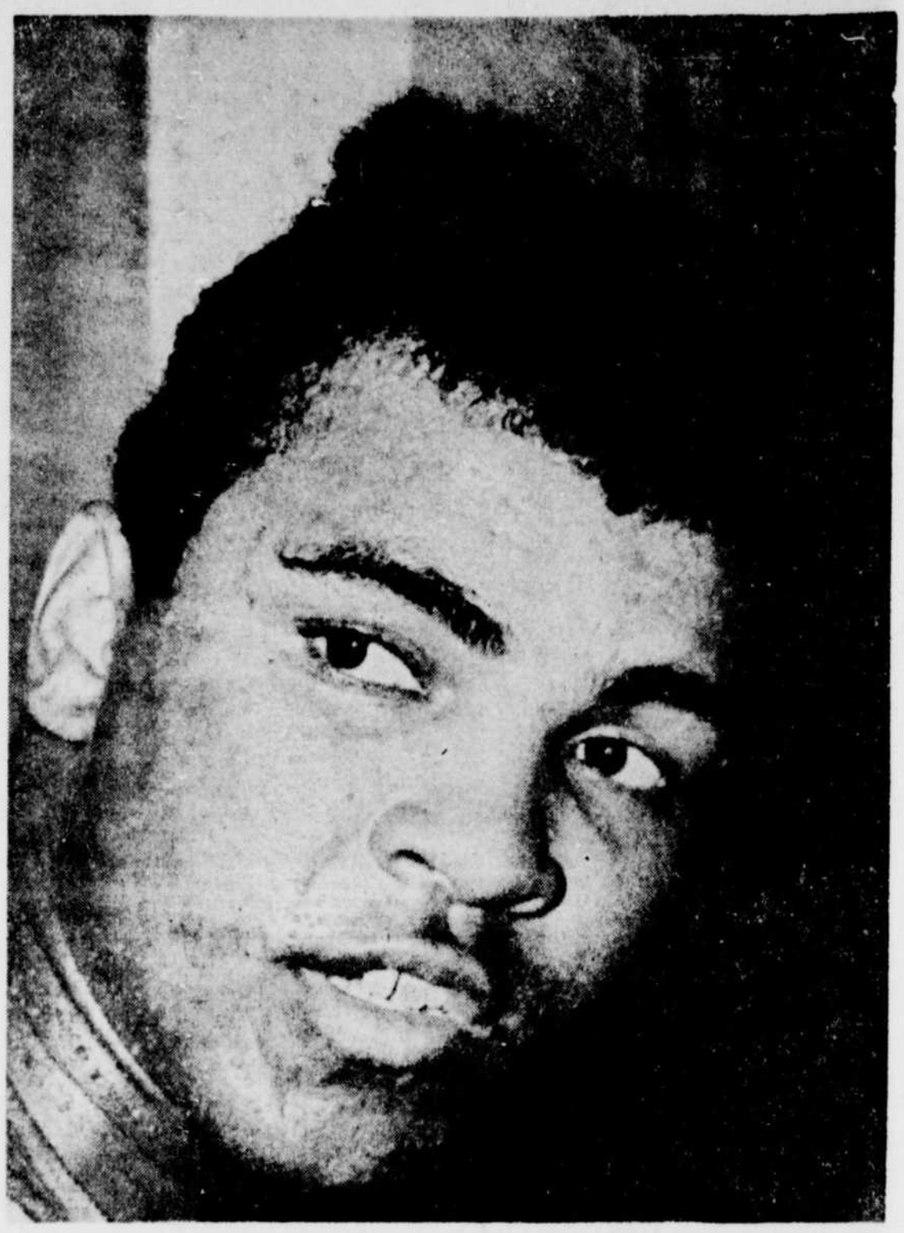

Cassius Clay a boxé durant quinze rondes (Téléphoto UPI)

● Chuvalo s'est fait abimer le visage (Téléphoto UPI)

EFFORT INUTILE DES DODGERS

LOS ANGELES PA—Le gérant général E.J. Bavasi, des Dodgers de Los Angeles, est arrivé ici par avion hier dans le but d'embaucher les lanceurs grévistes Sandy Koufax et Don Drysdale, mais il a essuyé un refus avec une offre "finale" de $210,000.

Bavasi a précisé qu'il avait d'abord offert $100,000 à Koufax, offre qu'il a portée à $112,500, lors d'une entrevue en présence de l'avocat Bill Hayes. L'offre originale de $85,000 à Drysdale a été portée à $97,500.

A la suite du refus essuyé, Bavasi a téléphoné au propriétaire Walter O'Malley à Vero Beach et les deux hommes ont convenu que cette offre globale de $212,000 serait la dernière de l'équipe.

Selon Bavasi, Hayes a refusé l'offre "tout simplement parce qu'elle n'était pas assez considérable".

"J'ai conclu, a ajouté Bavasi, que l'avocat parlait au nom des deux joueurs".

Qu'est-ce que les joueurs accepteraient, selon Hayes ?

C'est là la confusion, selon Bavasi, car Hayes prétend que Koufax n'acceptera rien de moins que le salaire obtenu par Willie Mays des Giants de San Francisco, mais nous ignorons tous deux le montant récolté par Mays."

Mays aurait obtenu, selon les rumeurs, de $125,000 à $130,000.

Koufax est considéré comme le plus grand lanceur de tous les temps tandis que Drysdale est un pilier du personnel des lanceurs des Dodgers depuis plusieurs saisons.

Il y a à peine un mois, ils ont annoncé leur intention de négocier en duo au montant de $1,000,000 pour un période de trois ans.

Récemment, ils étaient prêts à négocier de nouveau, mais n'ont donné aucune idée de leurs demandes.

O'MALLEY

Avant sa rencontre avec Hayes hier, Bavasi avait déclaré qu'il n'accepterait pas la signature de l'un sans celle de l'autre.

Cependant, O'Malley déclarait en Floride:

"J'ai demandé à Buzzie s'il y avait lieu de faire une offre plus considérable et il a rétorqué qu'il était inutile de poursuivre les négociations.

"Selon moi, Bavasi leur a fait la meilleure offre dans l'histoire du baseball. Sa deuxième offre était beaucoup plus substantielle que la première.

"Nous n'avons pas d'excuse à faire. Ils étaient deux grands lanceurs. L'un d'eux avait la chance d'atteindre les plus hauts sommets, mais plusieurs d'entre nous ont déjà changé de profession. Buzzie et moi leur souhaitons bonne chance."

HISTORIQUE

La grève Drysdale - Koufax que leurs supporteurs qualifient de lockout, est une des disputes les plus bizarres dans l'histoire du baseball.

Le tout a commencé le 22 février lorsque les deux lanceurs, qui ont remporté 49 victoires ensemble en 1965, auraient exigé un contrat de trois ans au montant de $1,000,000, soit $500,000 chacun.

Deux jours plus tard, Bavasi a convoqué une conférence de presse.

Il a alors déclaré que les Dodgers n'accordaient aucun contrat pour plus d'un an et qu'ils ne négocieraient certes pas avec Koufax et Drysdale à termes égaux.

Koufax et Drysdale ont tout simplement répliqué qu'ils ne négocieraient pas par la voie des journaux.

Quelques jours plus tard, Drysdale a précisé que, contrairement à l'impression laissée par Bavasi, les lanceurs avaient donné d'autres alternatives, sans les préciser, à l'équipe.

Ainsi, l'avion des Dodgers a pris la direction du camp d'entrainement en l'absence des deux étoiles.

Leur grève a commencé officiellement le 27 février, lorsque le pilote Walter Alston a réuni son équipe pour la pre-

LES HAWKS REMONTENT A DEUX POINTS DU CANADIEN

CHICAGO (P.A.) — Les Black Hawks de Chicago ont conservé un mince espoir de remporter le championnat de la ligue Nationale de hockey en l'emportant hier soir par 4-2 les Bruins de Boston.

Cette victoire place en effet les Black Hawks à moins de deux points des meneurs, les Canadiens de Montréal qui disputeront la victoire au Toronto ce soir. L'équipe montréalaise rencontrera ses plus sérieux rivaux samedi au Forum de Montréal.

Ce fut une joute chaudement disputée et les Hawks n'ont été certains de la victoire que lorsque Phil Esposito a marqué son 28e but de la saison au milieu de la période finale, portant ainsi le score à 4-2.

Les Bruins, étant parvenus à égaler les chances 2-2 au cours de la deuxième période avaient par la suite vu Red Hay donner l'avantage à leurs adversaires moins de deux secondes avant la fin de cet engagement.

Bobby Hull n'a pu ajouter à son total de 53 buts mais il a néanmoins recueilli une aide, portant ainsi son total de points à 95, soit un de moins que le record enregistré par Dickie Moore avec les Canadiens de Montréal au cours de la saison 1958-59. La joute a été marquée de plusieurs combats et l'arbitre a infligé 23 minutes de punition aux Hawks et 17 minutes à leur adversaires.

Première période

1—Chicago, Angotti (5) (Hay, Nesterenko) 4.40
Punitions : McKenzie 11.09, Pilote 10.09, Jarrett 10.30, Doak 14.39, Ravlich 18.18.

Deuxième période

2—Chicago, Mohns (22) (Wharram, Jarrett) 3.31
3—Boston, Stewart (17) (Oliver, Doak) 3.47
4—Boston, Bucyk (27) 13.23
5—Chicago, Hay (20) (Pilote, Hull) 19.51
Punitions : Marotte 3.08, Woytowich 7.11, Marotte, Nesterenko 12.07, Hall, mauvaise conduite, purgée par Stapleton, Awry, mineure, majeure, Ravlich majeure 13.37, Jarrett 15.21, McKenzie Pilote 16.48, McKenzie 19.41.

Troisième période

6—Chicago, Esposito (27) (Maki, Stapleton) 9.05
Punitions : Westfall 1.50, Mikita 11.19.

Lancers :				
Boston	6	6	8	— 20
Chicago	10	16	9	— 35

Assistance : 15,636.

A compter de lundi prochain dans l'ACTION,
L'homme qui a fourni au baseball quelques-uns de ses plus grands moments

WILLIE MAYS

RACONTE L'HISTOIRE DE SA VIE

Dans une autobiographie remarquablement révélatrice, le cogneur et voltigeur-étoile des Giants de San Francisco écrit sur :

- ses plus grandes émotions dans le baseball
- les meilleurs lanceurs qu'il ait rencontrés
- son opinion sur les Petites Ligues
- les plus grands jeux qu'il ait accomplis
- les nègres dans le baseball
- les crises personnelles dans sa vie
- sa rupture avec Alvin Dark

En collaboration avec Charles Einstein, le vainqueur du titre de joueur le plus utile à son équipe dans la Nationale en 1965 raconte plusieurs histoires inédites à son sujet, au sujet des gérants et des autres joueurs. Ne manquez pas cette série spéciale à l'occasion de l'ouverture du baseball majeur à compter de lundi prochain dans

L'ACTION

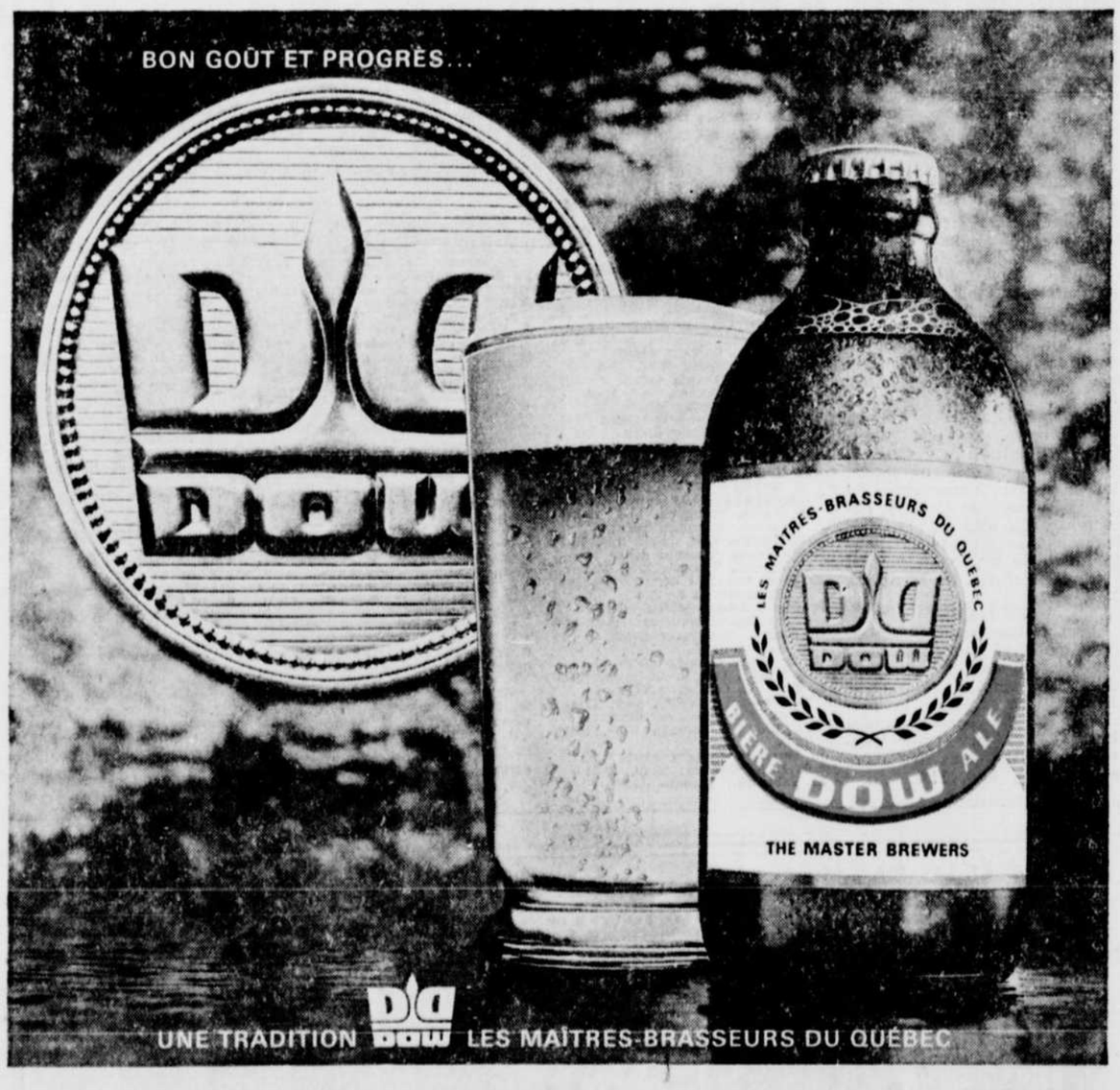

NOUVELLE ALLURE INVITANTE
de la
BIÈRE DOW

DOW...TOUJOURS DE BON GOÛT

LA BIÈRE
PLUS LIMPIDE ET PÉTILLANTE
À LA SAVEUR PLUS RAFRAÎCHISSANTE

ADOPTEZ DOW L'EMBLÈME DE QUALITÉ DES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC

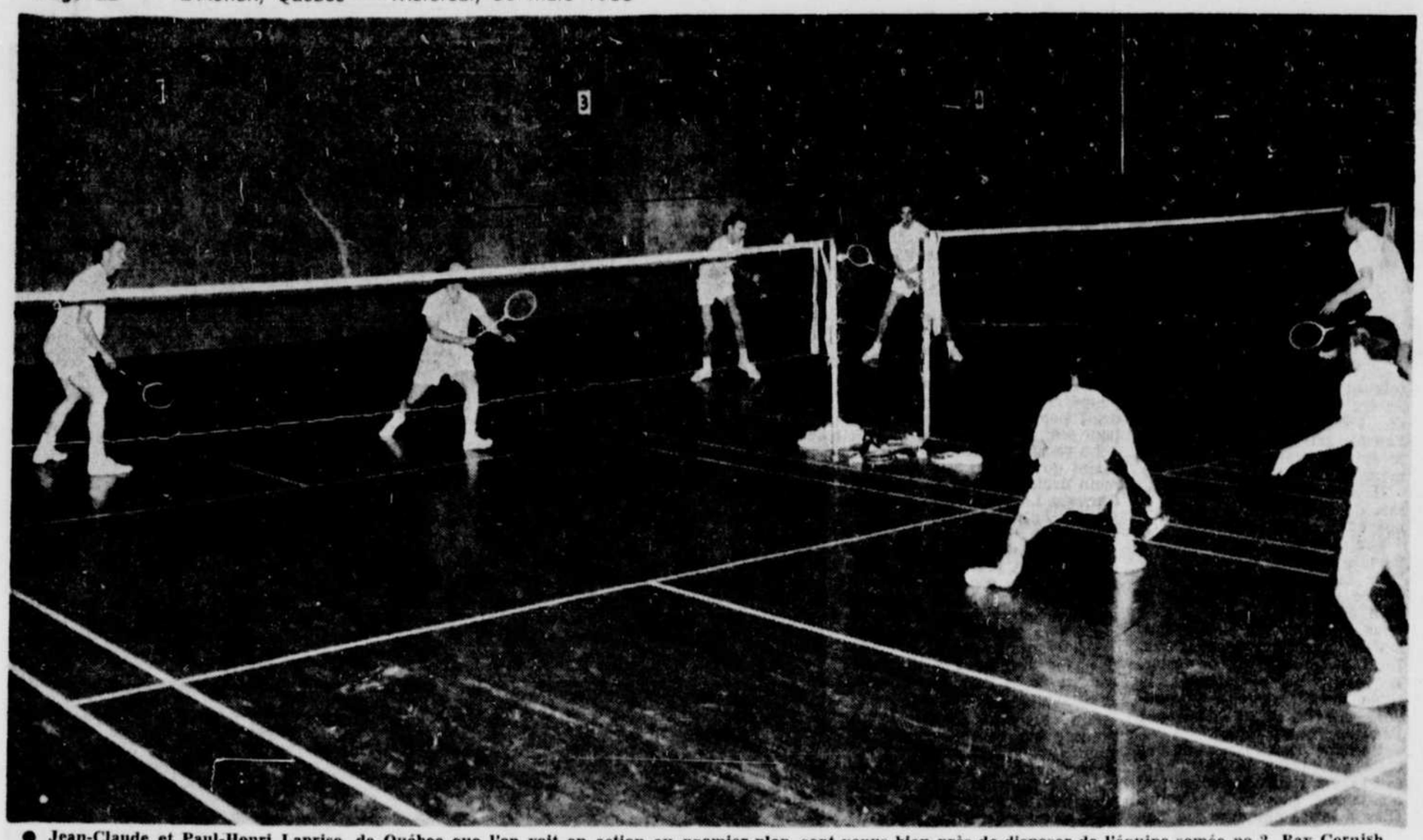

● Jean-Claude et Paul-Henri Laprise, de Québec que l'on voit en action au premier plan, sont venus bien près de disposer de l'équipe semée no 2, Ray Cornish et Williams Parke, de Toronto dans le tournoi canadien de badminton en cours au Québec Winter Club. Les deux Québécois s'inclinèrent de justesse, 15-13, 15-12.
(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Le tournoi national de badminton a déjà été animé par 95 matches

95 matches ont inauguré le tournoi canadien de badminton, sur les courts du Québec Winter Club, hier. Ce fut une journée bien remplie pour tous les joueurs. Dans les cinq catégories, les vainqueurs ont atteint la ronde quart de finale qui débutera cet après-midi, à compter de 2h.30. Les semi-finales se dérouleront en soirée, à 8 heures.

Tous les rescapés éligibles dans la ronde quart de finale se mesureront aux compétiteurs étrangers pour le tournoi omnium samedi et dimanche. Plus de 400 spectateurs se sont massés dans les estrades du Q.W.C.

UNE SURPRISE

Déjà une forte surprise a été enregistrée. Ro Riley, de Calgary, ignoré par les experts chez les joueurs semés, a été sensationnel pour surprendre en deuxième ronde Yves Paré, de Montréal, 15-9, 10-15, 17-16.

Paré était classé 5e dans le tournoi. Au troisième jeu, le Montréalais était sur le point de l'emporter, ayant une avance de 14 à 10. Mais le joueur costaud de l'Ouest égalisa le set 14 à 14 pour l'emporter sur trois points supplémentaires. Paré était fort désappointé de sa défaite. Il rentre d'une grande tournée en Europe et s'était préparé en conséquence pour cette classique.

MacDONNELL GAGNE

Le champion canadien Wayne MacDonnell a eu une journée paisible. Après un "bye" en première ronde, il disposa de Richard Hayes, de Winnipeg, 15-1, 15-2 et de Jean Forsythe, de Winnipeg, 15-6, 15-3.

Le semé no 2, Bruce Rollick, de Toronto, a battu Jean-Claude Laprise, de Québec, 15-4, 15-1, en troisième ronde. Le champion junior canadien Jamie Paulson, de Calgary, qui se sent aussi bien à l'aise chez les seniors, s'est qualifié pour le quart de finale en battant Gaston Fréchette, de Montréal, 15-3, 15-3.

LES DAMES

Jean Miller et Pat Espley, de Montréal, sont les deux survivantes de la province dans les simples de dames. Jean Miller a perdu le premier set 11-9 contre Sandra Kolb, de Calgary pour lessiver sa rivale dans les deux autres jeux, 11-0, 11-0.

La championne Charron Wittaker, de Toronto, a retiré Judy Dubord, de Winnipeg, 11-9, 11-1. Yolande Denis, de Montréal, fut battue par Pat Agnew, de Winnipeg, 11-8, 11-6.

LES DOUBLES

L'opposition dans les doubles masculins est très forte. Les deux puissants frères Paterson, de Vancouver, ont impressionné dans leurs deux rencontres d'hier. En deuxième ronde, ils ont retiré Marc Morel et Claude Méthot, de Québec, 15-4, 15-4.

Gaston Fréchette et Jean-Pierre Hardy, de Montréal, champions de la province se sont postés pour la ronde quart de finale. Ils ont disposés de R. Vincent et B. Dunn, de Toronto, 15-7, 15-3 et de L. Wallis et P. Tomlinson, également de Toronto, 15-10, 15-11. Jean-Claude et Paul-Henri Laprise, de Québec ont livré une forte opposition à l'équipe semée no 2, Ray Cornish et Williams Parkes, de Toronto, 15-13, 15-12 en deuxième ronde.

Ce matin, les joueurs juniors étaient dans la mêlée. La Vieille Capitale est représentée par neuf compétiteurs. Monique Morel, Lyne Morency, Jeanne Hébert, Danielle Giroux, Gaétan Jean, Gilles Gagnon, Michel Gagnon, Jean Masson et Fernand Drouin.

SIMPLE MASCULIN

Première ronde

R. Wintle, Ottawa défait G. Newman, Toronto, 15-12, 15-11
G. Cutmore, Calgary défait F. Grenier, Qué., 15-10, 15-8
T. Graham, Toronto défait J. Hayes, Moncton, 15-4, 15-10
J. Paulson, Calgary défait J. Flowers, Ottawa, défaut
J. Caldwell, Toronto défait Gilbert Laprise, 15-0, 15-2.

Deuxième ronde

W. MacDonnell, Vancouver défait R. Hayes, Manitoba, 15-1, 15-2
J. Forsythe, Winnipeg défait M. Laprise, Qué. 12-51, 15-6, 15-7
J. Holehouse, Toronto défait C. Vincent, Toronto, 15-0, 15-1
Y. Paré, Montréal défait M. Paterson, 15-2, 15-4
R. Riley, Alberta défait L. Worthman, Monctoin, 15-3, 15-2
B. Fergus, Vancouver défait B. Bédard, Qué., 15-1, 15-4
G. Cutmore, Calgary défait R. Wintle, Ott., 15-10, 10-15, 17-15
J. Paulson, Calgary défait T. Graham, Toronto, 15-3, 15-5
G. Fréchette, Montréal défait J. Caldwell, Toronto, 16-17, 10-15, 17-15
R. Paterson, Calgary défait B. Dick, Calgary, 15-10, 17-14
E. Yablonski, Toronto défait D. Wescott, Tor, 15-3, 15-4
M. Tingley, Halifax défait J. Johnston, Man. 15-8, 17-14
E. Paterson, Calgary défait J.-P. Hardy, Mont., 15-0, 15-2
J.-C. Laprise, Québec défait P. Dubiensky, Sask, 15-9, 15-3
B. Rollick, Toronto défait W. Dunn, Toronto, 15-1, 15-9

Troisième ronde

W. MacDonnell, Vancouver défait J. Forsthe, Winnipeg, 15-6, 15-3
J. Holehouse, Toronto défait C. Vincent, Tor., 15-0, 15-1
R. Riley, Alberta défait Y. Paré, Mont. 15-9, 10-15, 17-16
B. Fergus, Vancouver défait G. Cutmose, Calgary, 15-4, 15-9
J. Paulson, Calgary défait G. Fréchette, Mont., 15-3, 15-3
E. Yablonski, Toronto défait R. Paterson, Vancouver, 15-5, 15-3
E. Paterson, Vancouver défait M. Tingley, Halifax, 15-1, 15-4
B. Rollick, Toronto défait J.-C. Laprise, Qué., 15-4, 15-1

SIMPLE FEMININ

Première ronde

A. Murray, Winnipeg défait A. Woodhams, Tor. 11-2, 11-5
P.Espley, Mont. défait Y. Large, Halifax, 11-3, 11-0
N. McKinley, Ottawa défait P. Agnew, Calgary, 11-6, 11-5
J. Humber, Vancouver défait B. O'Brien, Ottawa, 11-6, 11-5
S. Boce, Calgary défait D. Bilodeau, Qué., défaut
J. Folinsbee, Calgary défait N. Lynch, Tor, 11-4, 11-0
M. Barnett, Edmonton défait J. Shakespeare, Halifix défaut
B. Agnew, Calgary défait Y. Denis, Mont., 11-8, 11-6
D. Tinline, Toronto défait M. Stubbs, Winnipeg, 12-11, 11-4

Deuxième ronde

S. Wittaker, Toronto défait J. Dubord, Winnipeg, 11-9, 11-1
J.A. Prowse, Calgary défait A. Murray, Winnipeg, 11-5, 11-2
P. Esplay, Montréal défait N. McKinley, Ottawa, 11-4, 11-0
J. Humber, Vancouver défait S. Boyce, Calgary, 11-7, 11-3
J. Folinsbee, Calgary défait M. Barnett, Edmonton, 11-7, 11-4
D. Tinline, Toronto défait B. Agnew, Calgary, 11-9, 11-5
A. Daysmith, Vancouver défait A. McDiarmid, Calgary, 11-2, 11-0
J. Miller, Montréal défait S. Kolb, Calgary, 9-11, 11-0, 11-0

DOUBLE MASCULIN

Première ronde

Gref et Geoff Harris, Edmonton défont Jacques et Jean-Marc Dore, Qué., 15-4, 15-4
H. Kirkconnell et H. Thorpe, Toronto défont J. Paquet et C. Havard, 15-4, 15-5
J.-P. Hardy et G. Fréchette, Mont. défont R Vincent et B. Dunn, Toronto, 15-7, 15-3
R. Corbin et M. Laprise, Québec défont R. Hayes et L. Wortman, Moncton, 15-2, 15-13
W. MacDonnell et B. Fergus, Vancouver défont A. Boucher et partenaire défaut
R. Corrigan et T. Caldwell, Toronto défont R. Fradette et R. Plante, Québec, 15-5, 15-6
B. Bédard et Y. Dufour, Québec défont J. Wade et R. McCallum, Winnipeg, 17-14, 15-5
J. Carnwath et B. Rollic, Toronto défont A. Martineau et J. Gagnon, Qué., 15-3, 15-1
J. Paulson, Calgary et Y. Paré, Montréal défont R. Wintle, Ottawa et J. Turcot, Québec, 15-2, 15-2
L. Ball et T. Graham, Toronto défont J.-P. Havard et G. Gilbert, Qué., 15-5, 17-16

Deuxième ronde

Rolph et Ed Paterson, Vancouver défont M. Morel et C. Méthot, Québec, 15-4, 15-4
défont H. Kirkconnell et H. Thorpe, Toronto, 15-4, 15-12
J.-P. Hardy et G. Fréchette, Mont., défont L. Wallis et P. Tomlinson, Toronto, 15-10, 15-11
E. Yablenski et J. Holehouse, Toronto défont R. Corbin et M. Laprise Québec, 15-3, 15-3
W. MacDonald et B. Fergus, Vancouver défont R. Corrignan et T. Coldwell, Toronto, 15-6, 15-9
J. Carnwath et B. Rollick, Toronto défont B. Bédard et Y. Dufour, Qué., 15-2, 15-11
J. Paulson, Calgary et Y. Paré, Montréal défont L. Ball et T. Graham, Toronto, 15-2, 15-3
R. Cornish et W. Parkes, Gravelhurst, Ontario défont J.-C. Laprise et P.-H. Laprise, Québec, 15-13, 15-12

DOUBLE FEMININ

Première ronde

S. Boyce et P. Agnew, Calgary défont L. Havard et T. Plante, Québec, 15-2, 15-5
J. Humber et A. Daysmith, Vancouver défont A. Woodhams et N. Lnch, Hamilton, 15-12, 15-7
A. Murray et McDiarmid, Calgary défont N. Lemieux, Québec et V. Large, Halifax, 15-6, 15-4
S. Letournerie et J. Dubord, Winnipeg, défont D. Bilodeau et B. O'Brien, Ottawa, 15-5, 15-6
S. Whittaker et B. Hood, Toronto défont D. Trudelle et Lessard, Québec, défaut

DOUBLE MIXTE

Première ronde

Pat Esplay et Yves Paré, Montréal défont Ryan et Hayes, Moncton, 15-1, 15-5
Murray et Dufour, Québec défont Humber et Fergus, Vancouver, 15-7, 15-6
O'Brien, Ottawa et G. Fréchette, Montréal défont Folinsbee, Calgary et M. Tessier, Québec, 15-12, 15-17, 15-4
Stubbs et Riley, Calgary défont Whittaker et MacKie, défaut
Daysmith, Paterson, Vancouver défont N. Lemieux et C. Méthot, Québec, 15-9, 15-4
J. Miller et G. Thorpe, Toronto défont Westlung et Larsen, Vancouver, 15-5, 15-7
Hood, Toronto et J.-P. Hardy, Mont. défont Vincent et Vincent, Gravelhurst, 15-10, 15-12
Woodhams et Carignan, Toronto défont Pink et Worthman, Montréal, 15-6, 15-6

Deuxième ronde

Harris et Cornish, Stratford, défont O'Brien, Ottawa et G. Fréchette, Montréal, 15-11, 15-12
Daysmith et Paterson, Vancouver défont Stubbs et Riley, Calgary, 15-8, 15-13
J. Miller, Mont. et G. Thorpe défont Hood, Toronto et J.-P. Hardy, Montréal, 15-4, 12-15, 15-6
Nash et Paterson, Vancouver défont Woodhams et Corrigan, Toronto, 15-9, 15-5
Lynch, Hamilton et Rollick, Vancouver défont Tinline et Graham, Toronto, 15-10, 15-9
Shedd et Garnwath, Toronto défont Large, Hamilton et Tingley, 15-2, 15-5

AUJOURD'HUI

SIMPLE FEMININ

Quart-de-finale, 3.00p.m.

S. Whittaker, Toronto vs J.A. Prowse, Calgary
Pat Espley, Montréal vs J. Humber, Winnipeg
J. Folinsbee, Calgary vs D. Tinline, Toronto
A. Daysmith, Vancouver vs Jean Miller, Montréal

DOUBLE MASCULIN

Quart-de-finale, 3.30p.m.

Paterson et Paterson, Vancouver vs Kirkconnell et Thorpe, Toronto
Hardy et Fréchette, Montréal vs Yablonski et Holehouse, Toronto
MacDonnel et Fergus, Vancouver vs Carnwath et Rollick, Calgary-Montréal
Paulson et Paré, Montréal vs Cornish et Parkes, Toronto

DOUBLE FEMININ

Quart-de-finale

Shedd et Tinline, Toronto vs Boyce et Agnew, Calgary
Humber et Daysmith, Vancouver vs Murray et Mc Diarmid, Calgary
Latournerie et Dubord, Winnipeg vs Whittaker et Hodd, Toronto
Pink et Stubbs, Calgary vs Miller et Espley, Montréal

DOUBLE MIXTE

Quart-de-finale

Espley et Paré, Montréal vs Humber et Fergus, Vancouver
Harris et Cornish, Toronto vs Daysmith et Paterson, Vancouver
Miller, Montréal et Thorpe, Toronto vs Nash et Paterson Vancouver
Lnch et Rollick, Toronto vs Shedd et Carnwatth, Toronto

SIMPLE MASCULIN

Quart-de-finale 2.30p.m.

W. McDonnell, Vancouver vs J. Holehouse, Toronto
R. Riley, Calgary vs Bert Fergus, Vancouver
J. Paulson, Calgary vs E. Yablonski, Toronto
Ed Paterson, Vancouver vs B. Rollick, Toronto

Marché conclu entre les Alouettes et les Lions

MONTREAL (P.C.) — Les Alouettes de Montréal étaient enchantés hier de l'acquisition du spécialiste des bottés Peter Kempf, des Lions de Vancouver, dans un échange de quatre joueurs.

Les Alouettes ont cédé Billy Roy, bloqueur et centre offensif, que les Lions se sont empressés d'échanger aux Eskimos d'Edmonton.

"Même si nous n'utilisions Kempf qu'en qualité de botteur, ce serait suffisant", a déclaré Ralph Goldston, qui en sera à ses premières armes comme instructeur sous les ordres du pilote Darrell Mudra.

"Mais Kempf peut également évoluer comme flanqueur, ce que les Lions l'ont empêché de faire à son grand regret. Nous l'utiliserons donc comme flanqueur également".

Pour leur part, les Lions ont obtenu Bill Mitchell, centre offensif et spécialiste des bottés, des Eskimos pour remplacer Kempf. Ils ont également cédé Steve Cotter, bloqueur offensif, aux Eskimos, en plus de leur vendre Jesse Williams, centre et secondeur de ligne, dans un marché séparé.

"Si nous avions eu un botteur du calibre de Kempf la saison dernière, nous aurions terminé la saison au deuxième rang, a ajouté Goldston. Nous avons perdu trois parties serrées en raison de placements ratés et, dans un cas en particulier, nous avons raté deux placements en deçà de la ligne de 10 verges".

KEMPF

Kempf mesure 6'2" et pèse 200 livres. En plus de botter et d'évoluer comme flanqueur, il peut aussi jouer comme secondeur de ligne.

Ted Workman, président de la ligue Canadienne de football et vice-président des Alouettes, était très heureux de l'acquisition de Kempf, tout en notant que la recrue de l'année en 1963 avait récolté successivement 109, 81 et 82 points.

Kempf a botté 22 placements en 33 tentatives en 1963, soit un record dans la Conférence de l'Ouest.

En 1964, il en a récolté 15 en 25 et 10 en 24 en 1965.

De plus, il a complété 26 des 31 passes en sa direction la saison dernière pour un pourcentage de 83.9 et un total de 457 verges, soit une moyenne de 17.5 y compris trois touchés.

Goldston a révélé que l'équipe montréalaise concentrerait maintenant ses efforts à trouver de bons joueurs de ligne offensifs canadiens et un puissant demi.

CIRCUIT MAJEUR

Après un début de saison plutôt lent Marc Bond a roulé son quatrième programme de plus de 600, soit 632, pour conduire l'équipe Quincaillerie Durand à une victoire de 4-0 sur la Salle St-Malo, détenteur du premier rang. Cependant, la marge séparant les deux équipes a été réduite de 10 points qu'elle était il y a trois semaines à seulement 2 points. Il semble donc que nous seront témoins d'une course très serrée d'ici la fin de la saison.

Dans le domaine des moyennes individuelles, Roland Lassiseraye est toujours en tête avec 176 suivi de près par Bobby Lessard, 172, et Marc Bond, 171.

CLASSEMENT GENERAL

Salle St-Malo	65,413	71
Quincaillerie Durand	65,954	69
Salon Frontenac	61,709	65
Côté & Maynen	61,846	39
Charles Mathieu	62,608	37
Humpty Dumpty	37,655	37
Jean-Guy Bollard	61,816	37
Les Indépendants	60,785	35
Robert Julien	63,555	35
St-Frs d'Assise	65,053	34
Centre Durocher	61,924	34
Salon Laurier	59,548	31
Syndicats Catholiques	59,494	43
Restaurant L'Oasis	60,767	43
Henri-Paul Dufour	60,551	36
Centre Mgr Marcoux	58,117	33

Championnat de natation du district de Québec

Lors de la troisième rencontre dans la ligue de natation Québec-District, alors que les positions sont chaudement disputées, c'est le Séminaire de Québec qui eut l'avantage en remportant la victoire au sein de deux catégories (pee-wee et junior).

Le Collège St-Jean-Eudes réalisait les meilleures performances dans la catégorie juvénile et l'Université Laval conservait la suprématie de la catégorie senior.

Le championnat de la ligue sera décerné à l'occasion de la prochaine et dernière rencontre qui se déroulera à l'Académie de Québec vers la mi-avril.

CLASSEMENT DE LA LIGUE

	1er	2e	3e	Pts
Pee-Wee				
1—Séminaire de Qué.	26	26	26	21
2—St-Sacrement	16	20	18	18
3—St-Jean-Eudes	9	10	12	15
Juvénile				
1—St-Jean-Eudes	45	61	55	20
2—Séminaire de Qué.	52	42	51	19
3—St-Sacrement	21	34	23	14
4—Ste-Anne	35	22	32	13
Junior				
1—St-Jean-Eudes	69	65	61	20
2—Séminaire de Qué.	63	57	71	19
Senior				
1—Université Laval	54	68	59	20
2—Séminaire de Qué.	64	37	52	17
3—Académie de Qué.	50	67	55	17
4—St-Jean-Eudes	39	21	39	12

RESULTATS DES EPREUVES

PEE-WEE

25 m. style libre	Séminaire, Robert Paré	0.14.8
25 m. dos	Séminaire, Robert Paré	0.19.8
25 m. brasse	Séminaire, La-Marie Verret	0.20.5
25 m. papillon	Séminaire, Robert Paré	0.19.4

JUVENILE

100 m. relais s.v.	St-Jean-Eudes	1.02.3
50 m. style libre	St-Jean-Eudes, Paul Boutet	0.29.8
50 m. dos	Séminaire, Richard Laroche	0.34.8
50 m. brasse	St-J.-Eudes, Chr. Deslauriers	0.37.0
50 m. papillon	St-Jean-Eudes, Paul Boutet	0.35.8
75 m. s.v. indiv.	Séminaire, Richard Laroche	0.57.3
100 m. relais s.l.	Séminaire	0.55.0

JUNIOR

100 m. relais s.v.	Séminaire	0.57.8
50 m. style libre	St-Jean-Eudes, J. Sherrer	0.28.0
100 m. style libre	Séminaire, Yves Dufresne	1.04.7
50 m. dos	Séminaire, William Joubert	0.34.8
50 m. brasse	Séminaire, Pierre Jinchereau	0.35.4
100 m. brasse	St-J.-Eudes, Chr. Deslauriers	1.24.3
50 m. papillon	Séminaire, Yves Dufresne	0.34.0
100 m. s.v. indiv.	St-Jean-Eudes, J. Sherrer	1.18.7
100 m. relais s.l.	Séminaire	0.52.0

SENIOR

200 m. relais s.v.	Séminaire	2.01.9
100 m. style libre	Académie, Guy Bégin	0.59.6
200 m. style libre	Séminaire, Martin Deschenes	2.27.4
100 m. dos	Laval, Coudry Delisle	1.14.8
50 m. style libre	Sém., J.-M. De Konninck	0.25.0
100 m. brasse	Académie, Serge Pronovost	1.14.0
200 m. brasse	Académie, Serge Pronovost	2.52.1
100 m. papillon	Sém., J.-M. De Konninck	1.07.9
100 m. s.v. indiv.	Académie, Guy Bégin	1.08.7
200 m. relais s.l.	Université Laval	1.49.0

N.B. — Ces performances ont été accomplies dans une piscine en verges et non en mètres.

Jack Nicklaus obtient la permission convoitée

NEW YORK (P.A.) — La PGA a accordé hier à Jack Nicklaus la permission de faire partie de l'équipe américaine de la coupe Ryder en 1967.

Tout dépend maintenant du golfeur, qui doit faire une demande officielle à la PGA et récolter assez de points pour se mériter une place sur l'équipe de 10 joueurs.

La PGA lui a accordé hier un plein crédit annuel pour 1965. Il en avait besoin pour être reconnu un participant régulier avec des tournois selon les règlements, qui exigent qu'un golfeur doit avoir disputé annuellement 25 matches approuvés par la PGA sur une période de cinq ans.

Au lieu de jouer pendant un an, un golfeur peut suivre un cours d'une semaine à une des écoles de la PGA, ce que Nicklaus a fait à San Antonio, Texas, du 7 au 11 février.

De plus, il avait accumulé quatre ans d'expérience à une exception près, soit en 1965, alors qu'il n'avait participé qu'à 24 tournois, ratant son 25e dans l'omnium de Miami Beach, annulé du 3e au 6 décembre. La PGA a fait une exception dans son cas en raison des circonstances exceptionnelles.

Nicklaus avait débuté en 1962, ce qui lui donnait un crédit de quatre ans, plus son cours à San Antonio.

Balle-molle

La ligue paroissiale de balle-molle de Ste-Bernadette tiendra une importante assemblée, jeudi le 31 mars, à 8h. p.m., au chalet des loisirs de Ste-Bernadette, en vue de la réorganisation de ses cadres pour la prochaine saison.

Tous les joueurs intéressés à évoluer dans ce circuit sont priés d'assister à cette réunion. On procédera alors à la formation des équipes et à la nomination des capitaines.

Si certains joueurs sont incapables d'assister, ils devront en prevenir le président, M. Julien Bussières (tél.: 837-8276), ou entrer en communications avec l'un ou l'autre des directeurs du circuit. Seuls les joueurs demeurant dans la paroisse sont éligibles pour évoluer dans ce circuit.

BOXE

(Par la Presse Associée)

LEWISTON, Maine — Jackie Burke, 120 livres, de St-Jean, N.-B., a gagné par décision sur Beau Jaynes, 123 livres, de Lowell, Mass., en 10 rounds.

Impossible d'établir la cause de l'accident fatal à McLean

VANCOUVER (P.C.) — On ne cessera pas de se demander ce qui a causé l'accident de la Ford GT40 de Bob McLean à Sebring, Floride, samedi dernier, a déclaré Jack Still, en charge des performances des Ford.

"Il ne manquera pas de pseudo-experts pour émettre des opinions sur la cause de l'accident, mais je crois que tout ce que nous serons capables de faire sera de faire des conjectures au sujet de la vraie cause", a précisé Still lors d'une entrevue hier.

Il était alors à Vancouver afin de représenter Ford aux funérailles de McLean aujourd'hui. On sait que le conducteur de 32 ans, champion canadien en 1965, a péri dans les restes calcinés de sa voiture qui avait percuté hors piste samedi dernier dans les 12 heures de Sebring.

Les officiels de Sebring ont déclaré mardi que, à la suite d'une enquête sur la tragédie, que la cause n'en sera jamais connue, car la voiture était tellement calcinée qu'il était "impossible de déterminer avec précision la cause réelle de l'accident".

La voiture de McLean était l'une des deux inscrites par l'équipe Comstock de Toronto. L'autre véhicule a été retiré de la course immédiatement après le tragique accident.

Eppie Weitzes, premier conducteur de la deuxième voiture, représentera Comstock aux funérailles dans la même église où McLean s'était marié il y a quatre ans. En plus de son épouse, il laisse un fils de 3 1-2 ans et une fillette de sept mois.

Entre-temps, les directeurs de Sports Car Club of B.C., dont McLean était un membre important, ont fait savoir hier qu'ils présenteraient, tel que prévu, leurs premières courses de la saison à la piste Westwood dimanche.

Les courses seront disputées en mémoire de McLean et on consacrera une part des recettes à établir un fond d'éducation pour les enfants de McLean.

Deuxième gain des Bruins de Shawinigan

SHAWINIGAN (P.C.) — Les Bruins de Shawinigan ont vaincu mardi soir les Marquis de Jonquière 4-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq pour le championnat provincial junior de hockey.

Les Bruins ont remporté le championnat de la Ligue provinciale junior de hockey tandis que les Marquis ont décroché le titre junior de la Ligue du Saguenay-Las-St-Jean.

La prochaine partie sera disputée jeudi à Shawinigan.

George Farnham, Normand Pépin, Dominique Dicesario et Clément Tremblay ont compté pour Shawinigan. Normand Délisle a réussi l'unique but des Marquis.

Le vainqueur de la série rencontrera les champions de la Ligue métropolitaine junior pour le championnat de la province de Québec.

QUILLES à l'Action

CLASSEMENT DES EQUIPES

	PG	Pins	Pts
André Parent	46	45031	63
Raymond Robitaille	45	44901	62
Alfred Métivier	47	45246	59
Jacques Bélanger	42	45121	58
Gilles Pelletier	40	44156	53
Adélard Auclair	39	44387	51
Charles Picard	36	44832	50
Jean-Louis Giroux	27	42898	36
Paul Marcoux	26	42853	34
Gérard Lamontagne	24	42910	30

CLASSEMENT INDIVIDUEL

HOMMES

	Pins	Moy.
Jean-Marie Côté	9329	148.5
Raymond Robitaille	9061	146.25
Gilles Pelletier	9515	144.11
André Parent	9849	142.51
Jacques Martineau	10079	142.29
Charles Picard	8409	140.9
Jean-Yves Ruel	8225	137.5
Paul Marcoux	10168	135.43
Emile Dionne	9930	132.30
Jacques Bélanger	9574	131.11

FEMMES

	Pins	Moy.
Mme Marcel Lapointe	8040	111.48
Mlle Marguerite Caron	7245	109.51
Mme Jean-Marie Côté	7015	101.46
Mme Alfred Métivier	5491	101.37
Mlle Denise Coulombe	6950	100.50

RECORDS DE LA SEMAINE

Plus haut simple masculin	
Jacques Martineau	345
Plus haut simple féminin	
Mme Marcel Lapointe	139
Plus haut triple masculin	
Jacques Martineau	892
Plus haut triple féminin	
Mme Marcel Lapointe	417
Plus haut triple d'équipe	
Alfred Métivier	2004

26e PROGRAMME — Salle Limoilou
Samedi — 9 avril 1966
Adélard Auclair vs Jean-Le Giroux
Charles Picard vs Paul Marcoux
André Parent vs Alfred Métivier
G. Lamontagne vs Gilles Pelletier
Jacques Bélanger vs Ray. Robitaille.

Tournoi DOW par équipes

Dimanche soir avait lieu la grande finale du tournoi par équipe Dow, au Salon de quilles Laurier.

L'on se rappelle que 28 équipes ont participé à la première et deuxième rondes de ce tournoi, et que six ont pris part à la grande finale hier soir.

Cette finale a été suivie par plusieurs amateurs de grosses quilles de Québec. L'équipe dirigée par Jacques Bouchard, secondée par C. Brochu, J.-P. McClish et A. Blouin a remporté le trophée Dow en jouant 4,171 en six parties.

Les autres équipes de la finale dirigées par MM :

A. Brochu	4,132
J.-Paul Paré	4,055
Ph. Lamontagne	4,037
Bobby Lessard	3,951
Gerard Andrews	3,810

se sont classées respectivement dans l'ordre.

Ce tournoi, pour une troisième année consécutive a remporté un franc succès grâce à la grande collaboration de M. Mario Berti et du secrétaire, publiciste M. Charles Drolet, gérant du Salon de quilles Laurier. Afin de répondre à la demande de nombreux amateurs de grosses quilles de la région, on sera dans l'obligation d'organiser pour l'an prochain ce tournoi dans deux salles de quilles de la région de Québec et déjà les pourparlers sont en marche afin que l'on puisse organiser simultanément ce tournoi au Salon de quilles Laurier et au Salon de quilles Frontenac, alors que l'on pourra accepter 48 équipes.

TERRY ET LES PIRATES

par George Wunder

LA FAMILLE TETEBECHE

par Chic Young

LES COMPTEURS

	B.	A.	Pts
Hull, Chicago	53	42	95
Rousseau, Montréal	30	45	75
Mikita, Chicago	28	47	75
Howe, Détroit	29	44	73
Béliveau, Montréal	27	46	73
Ullman, Détroit	29	41	70
Delvecchio, Détroit	29	38	67
Nevin, New York	28	33	61

Expo '67

Les édifices poussent comme des champignons sur l'emplacement

Les charpentes d'acier des pavillons et des édifices administratifs et autres poussent comme des champignons sur l'emplacement de 986 acres où se déroulera du 28 avril au 28 octobre 1967 l'Exposition universelle de Montréal.

Il y a huit mois, la jetée MacKay ainsi que les îles Ste-Hélène et Notre-Dame, sises en plein milieu du St-Laurent, n'étaient qu'une masse de boue. Les seuls projets dont on avait alors entrepris la construction se bornaient aux fondations de l'immeuble de l'administration et de la presse et le pont Concordia qui reliera la jetée MacKay et l'île Ste-Hélène.

Or, le pont a été parachevé trois mois plus tôt que prévu, le Centre mondial de radiodiffusion est presque terminé et l'immeuble de l'administration doit être parachevé pour le mois de mai. A ce moment-là, les 722 employés de la Compagnie de l'exposition universelle évacueront l'étage qu'ils occupent présentement Place Ville-Marie.

A l'heure actuelle, des béliers mécaniques enfoncent les pilots qui supporteront le stade construit sur la jetée MacKay, au coût de $3,500,000 et commandité par l'Association des manufacturiers de véhicules-moteurs. Le stade doit être parachevé au mois d'août. C'est dans cet amphithéâtre que seront présentés plusieurs spectacles dans le cadre de l'Expo, notamment le tattoo militaire et une démonstration par la Gendarmerie française.

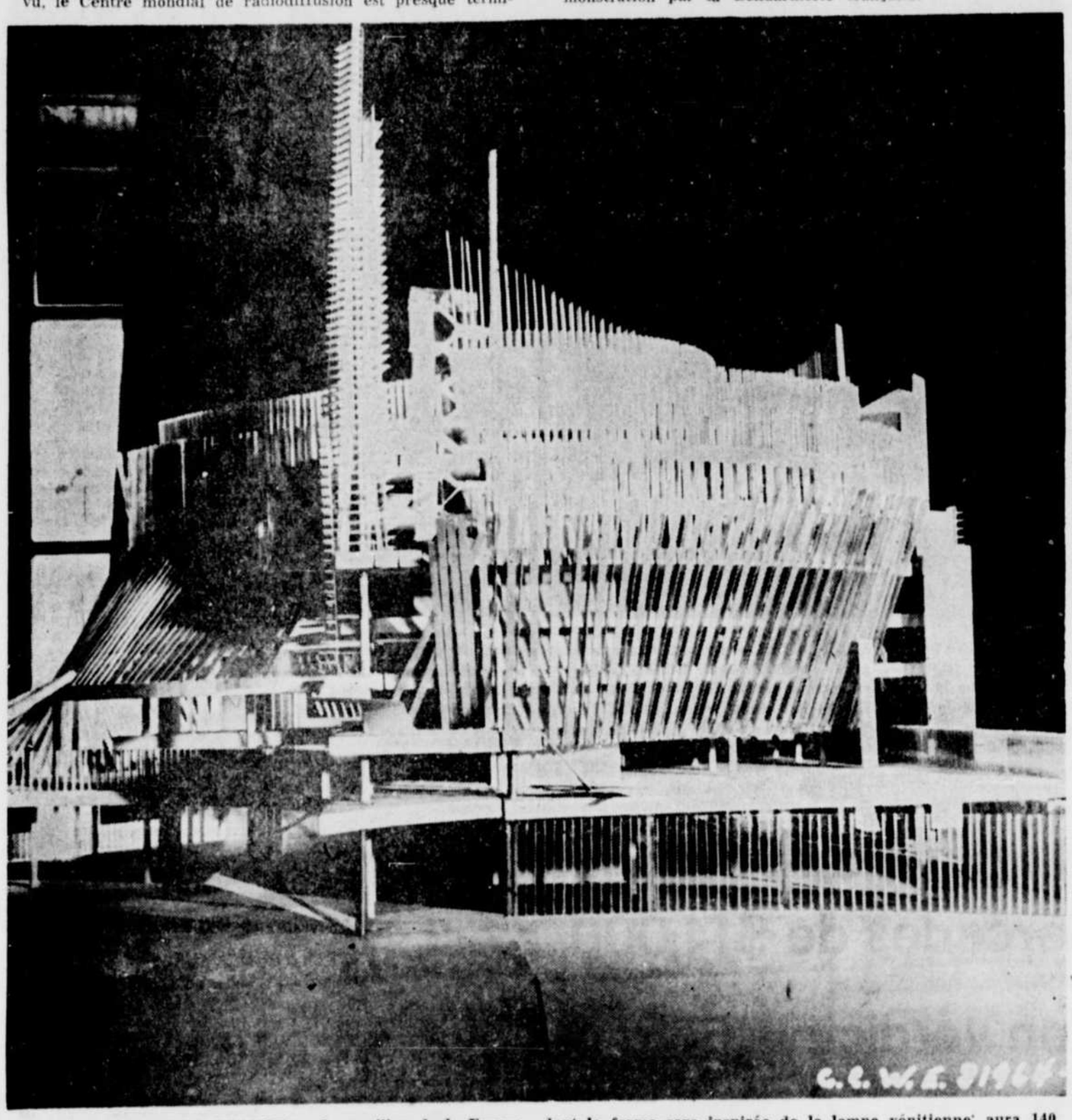

● PAVILLON DE LA FRANCE — Le pavillon de la France, dont la forme sera inspirée de la lampe vénitienne, aura 140 pieds de hauteur et, sur ses 200,000 pieds carrés de plancher, illustrera le thème "Traditions et inventions". Pour en raconter les différentes phases, on disposera des éléments d'exposition sur sept niveaux, ces éléments varient du chef-d'oeuvre ancien, moderne et contemporain, à l'atmosphère des rues de Paris d'aujourd'hui. Le pavillon coûtera environ $4,000,000.

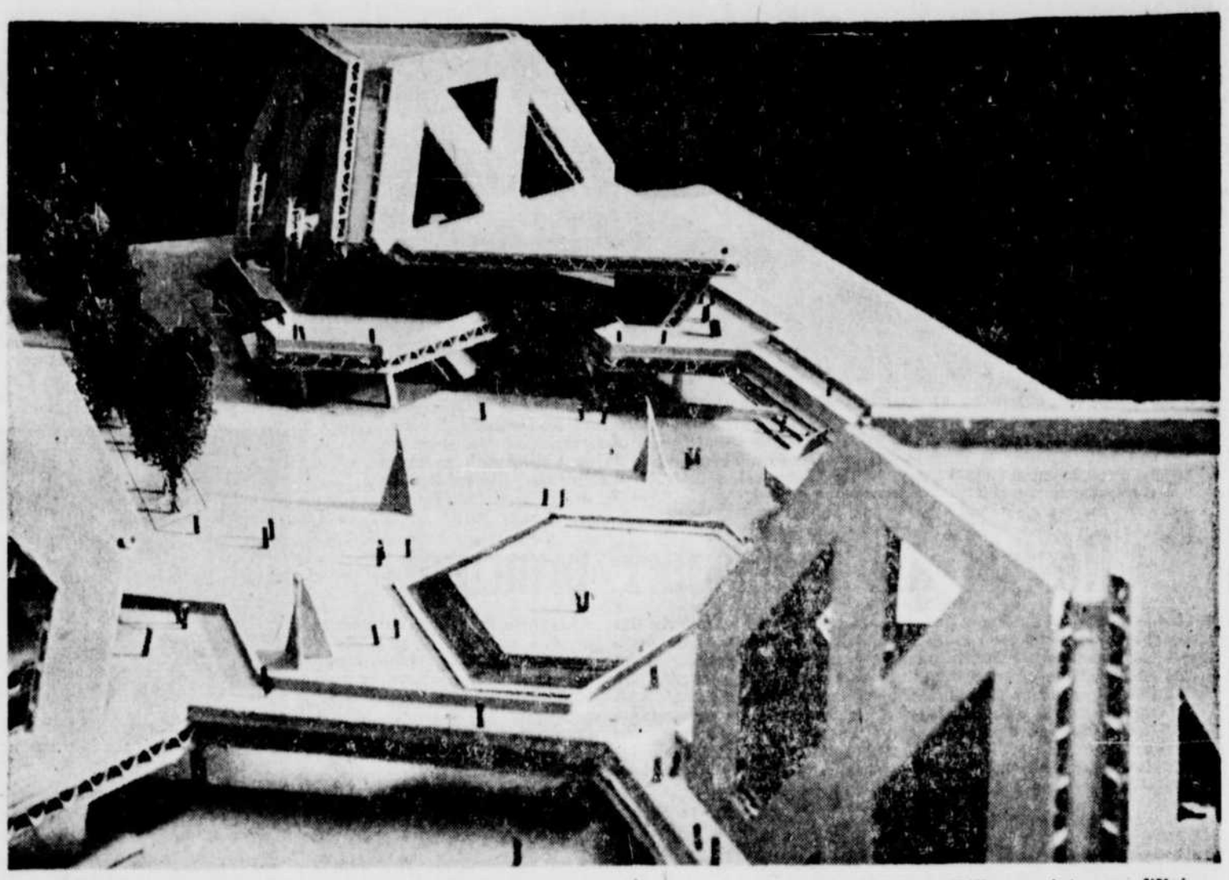

● L'HOMME INTERROGE L'UNIVERS — Voici, dans son entier, le complexe du sous-thème "L'Homme interroge l'Univers". Dans trois pavillons en forme tégraèdre tronqué, on illustrera, sur deux étages, "L'Homme et les régions polaires". "L'Homme, la terre et l'Espace, "L'Homme et la mer" et "L'Homme et la vie". L'edifice de forme carrée, au centre à l'arrière-plan, abritera une salle à manger, une cuisine et des boutiques.

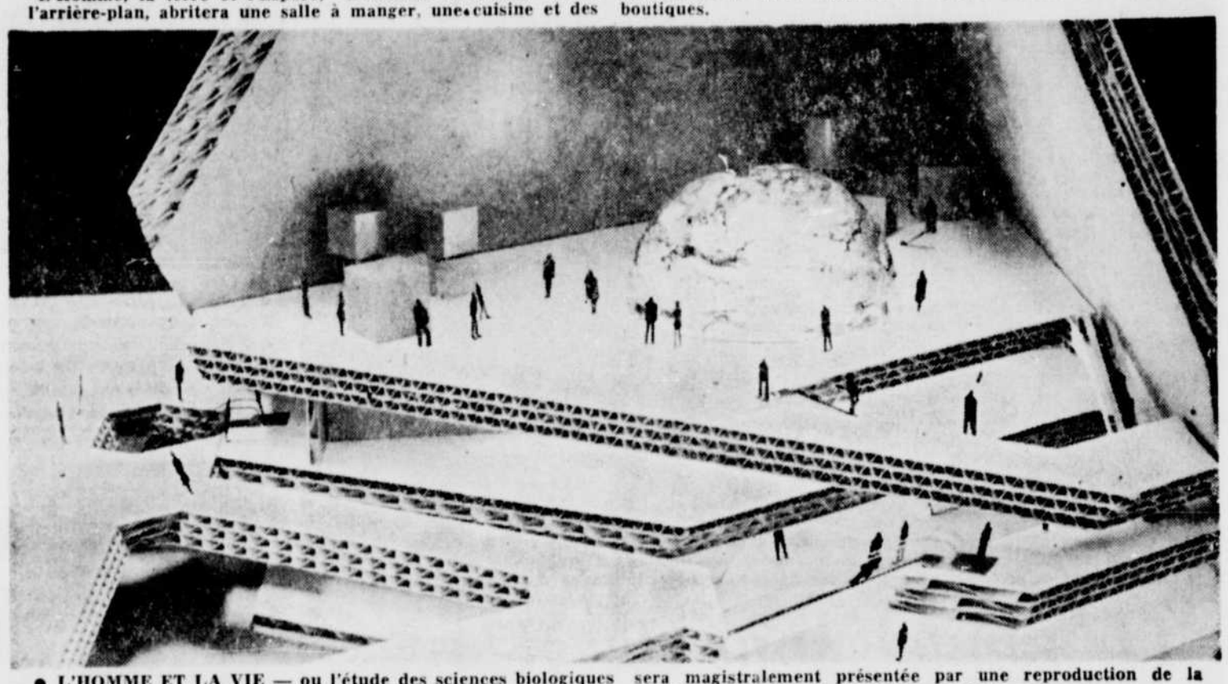

● L'HOMME ET LA VIE — ou l'étude des sciences biologiques sera magistralement présentée par une reproduction de la cellule-humaine. Ainsi pourra-t-on observer la composition de ce qui est la source ou le départ de vie humaine.

Habitat 67: l'enfoncement des piliers est presque terminé

L'enfoncement des piliers est terminé dans la proportion de 75 p.c. en ce qui a trait à Habitat 67, un complexe domiciliaire révolutionnaire qui aura l'air de boîtes d'alumettes empilées les unes sur les autres et dont la réalisation est évaluée à $13,000,000. Il s'agit là d'un projet de l'Expo elle-même.

Des milliers d'arbustes ainsi que 3,500 gros arbres ont été transportés, soit 40 p.c. des arbres qu'on projette de transplanter pour donner au terrain une atmosphère champêtre.

Des calculatrices électroniques projettent les projets de construction d'une valeur globale de $425,000,000 qui doivent être mis en chantier dès le printemps sur l'emplacement de l'Expo, déterminent quels pavillons ou projets tirent de l'arrière, énoncent les priorités, indiquent aux aciéries la quantité de poutres d'acier nécessaire pour tel ou tel pavillon et fournissent une multitude d'autres précisions de sorte que les responsables sont certains que la construction se poursuivra au rythme prévu.

Le plus grand pavillon de l'Expo, celui du gouvernement canadien, est à moitié complété. Il coûtera $20,000,000 au Trésor fédéral.

Vedette de la course "Pancake"

OTTAWA. (P.C.). — Une Canadienne domiciliée en banlieue d'Ottawa, tenant à la main sa poêle contenant une crêpe congelée qui sautait en faisant entendre un bruit métallique, a joué le rôle de vedette pour le championnat international de la course "Pancake".

Clara Baker, 33 ans, qui travaille dans le domaine des systèmes électroniques, a enregistré le première victoire pour le Canada dans la course annuelle

Sa rivale anglaise, Sally Chittenden, 19 ans, avait parcouru une même distance en une minute, 8.7 secondes plus tôt dans la journée.

J.-B. LALIBERTÉ LIMITÉE

CONCOURS
ENTREPOSAGE DE FOURRURE

CONFIEZ L'ENTREPOSAGE DE VOTRE FOURRURE AUX GRANDS SPECIALISTES DE J.-B. LALIBERTE LTEE ET GAGNEZ UN BON DE $300

EN NOUS CONFIANT VOTRE ENTREPOSAGE COMMANDEZ UN NETTOYAGE *MARANDARIZING ET GAGNEZ LE DOUBLE $600

COMPOSEZ AUJOURD'HUI MEME 525-4841

Seuls les spécialistes de J.-B. Laliberté donnent à vos fourrures autant de petits soins... Avant d'être suspendu dans une voûte ultra-moderne, votre manteau de fourrure subit un examen minutieux par des experts et un estimé gratuit est fourni sur les réparations jugées nécessaires. Vous avez l'assurance d'une protection absolue contre les mites, le vol, le feu et la chaleur, car la température est constamment contrôlée. Ne manquez pas de commander un bon nettoyage MARANDARIZING, ce fameux procédé scientifique qui donne une vie nouvelle à votre fourrure, tout comme un bon shampooing ranime votre chevelure. COMPOSEZ 525-4841. Nous irons chercher vos fourrures.

VENTE ANNUELLE
de matelas et sommiers rembourrés

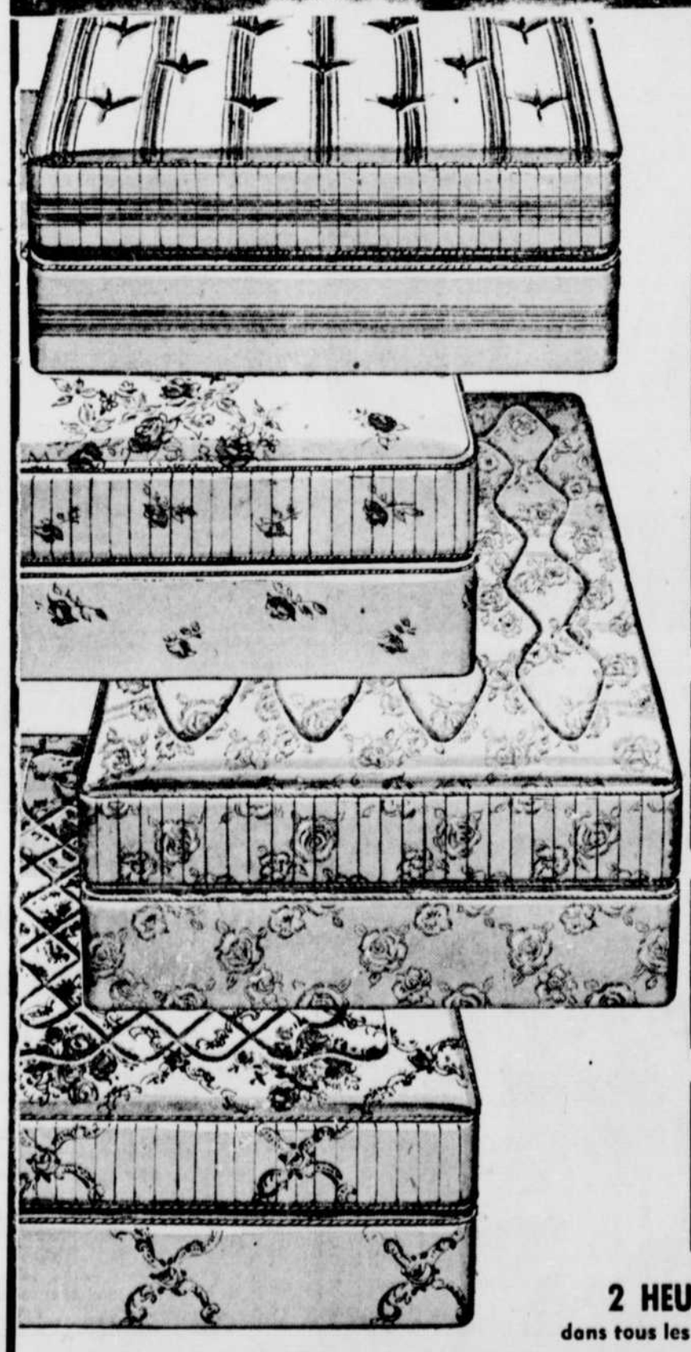

Choix des meilleures marques
● Simmons ● Sealy ● Singer
● Bemco ● Suprême ● Etc. Etc.

... tout est liquidé à prix sans pareil. Des aubaines comme vous n'en avez jamais vues. Venez dès la première heure demain !

Quelques exemples des aubaines offertes :

Le "CORRECT SLEEP" CHACUN : 47.00
de luxe de Sealy. Matelas ou sommier rembourré. L'ensemble contient 624 ressorts. Rég. 69.50 chacun

Le "DEEPSLEEP" CHACUN : 59.88
De Simmons — Matelas ou sommier rembourré. Excellente qualité de fabrication. Rég. 89.50 chacun

SUPERBE MATELAS CHACUN : 29.95
Achat spécial — Le "Mixed & Match" de Singer. Une valeur beaucoup supérieure à son prix. Régulier 59.50

Le "SACROPEDIC" CHACUN : 39.95
De Singer — Matelas ou sommier rembourré. Largeur 54 pouces. Régulier 69.50.

SPECIAL ! SPECIAL ! SPECIAL !
UN LOT DE SOMMIERS REMBOURRES
légèrement défraîchis, mais tous d'excellente qualité. En vente à BAS PRIX !

2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT
dans tous les parcs de St-Roch, avec tout achat de $2.00 ou plus

C. ROBITAILLE INC
200 EST, RUE ST-JOSEPH
TEL. : 529-2141
JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER

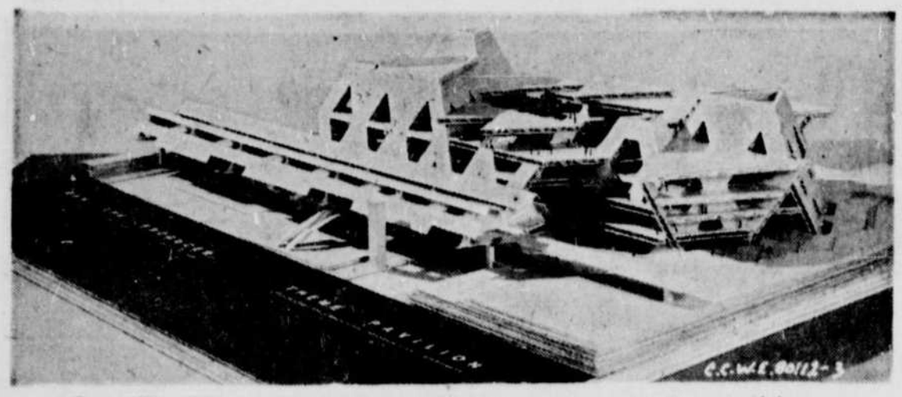

• Le pavillon intitulé "L'HOMME A L'OEUVRE" occupera un secteur stratégique sur l'Ile Notre-Dame. Facilement identifiable par son architecture particulière, il sera, en outre, facile d'accès grâce à la proximité d'une station du réseau de transport en commun. Comme la plupart des pavillons du Thème répartis dans différents secteurs de l'emplacement de l'Expo, la structure est constituée d'éléments "tétraédriques tronqués".

Réseau de transport principal

Le poste de contrôle de l'Expo-Express, le réseau de transport principal de l'Exposition dont l'installation coûtera $12,000,000, est presque terminée et l'équipement automatique dons l'opération sera assurée par un cerveau électronique, y sera installé incessamment. Ainsi, les arrêts et les départs des trains, aux cinq gares de l'emplacement de l'Expo, seront exécutés automatiquement. On procède actuellement à l'installation des rails de ce système de transport d'une longueur de trois milles et demi. Selon les autorités, il s'agira du système de transport le plus automatisé, le plus moderne, le plus sûr et le plus rapide sur le continent américain. Les six trains pourront transporter jusqu'à 60,000 passagers à l'heure et le prix du passager sera inclus dans le billet d'admission sur le terrain de l'Exposition.

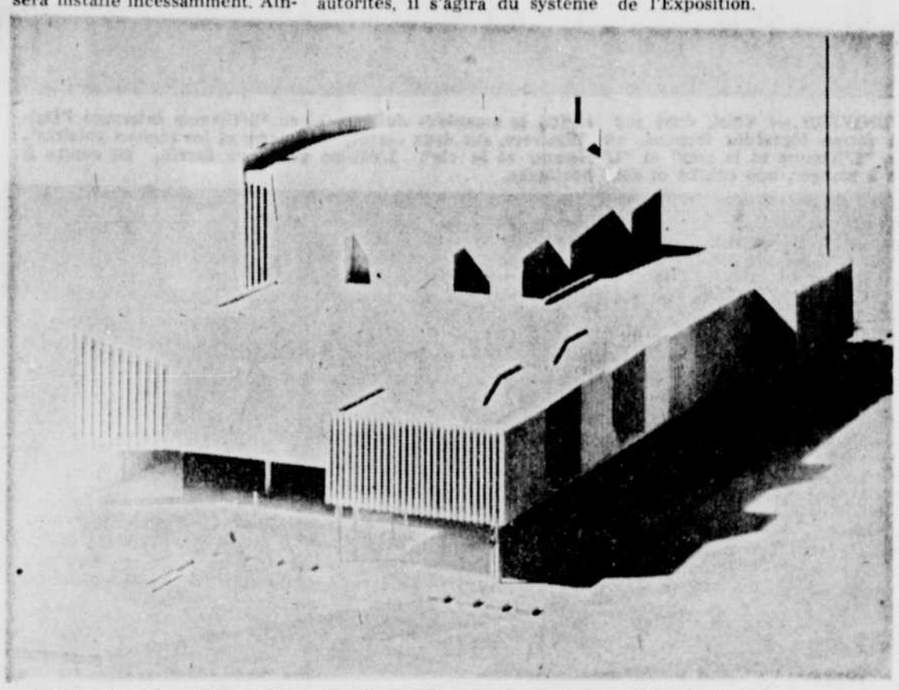

• L'un des plus jolis pavillons de l'Expo 67 sera sûrement le pavillon de la Suisse, construit sur pilotis. Il sera situé dans l'Ile Sainte-Hélène, à mi-chemin entre le nouveau pont orthotropique sur le fleuve Saint-Laurent et la station du métro.

Le tunnel sous le fleuve

Des ingénieurs travaillent 24 heures par jour sous le lit du fleuve Saint-Laurent pour percer un tunnel qui reliera au réseau du Métro de la ville de Montréal l'île Ste-Hélène où une station du Métro est présentement en construction. Le Métro construit au coût de $275,000,000 reliera éventuellement les deux rives du fleuve.

Plusieurs pavillons seront en acier léger, en bois et fibre de verre ou en aluminium, de sorte qu'ils n'exigeront que des fondations superficielles. C'est pourquoi le pavillon soviétique, évalué à $15,000,000, n'a pas encore été mis en chantier. Il pourra d'ailleurs être érigé en l'espace de quelques mois tout comme celui des Etats-Unis dons la réalisation est évaluée à $9,000,000.

Les travaux se poursuivront à plein rendement parce que, comme le soulignent les ingénieurs de l'Expo ils ne peuvent se permettrent de ralentir pour aucune raison au monde.

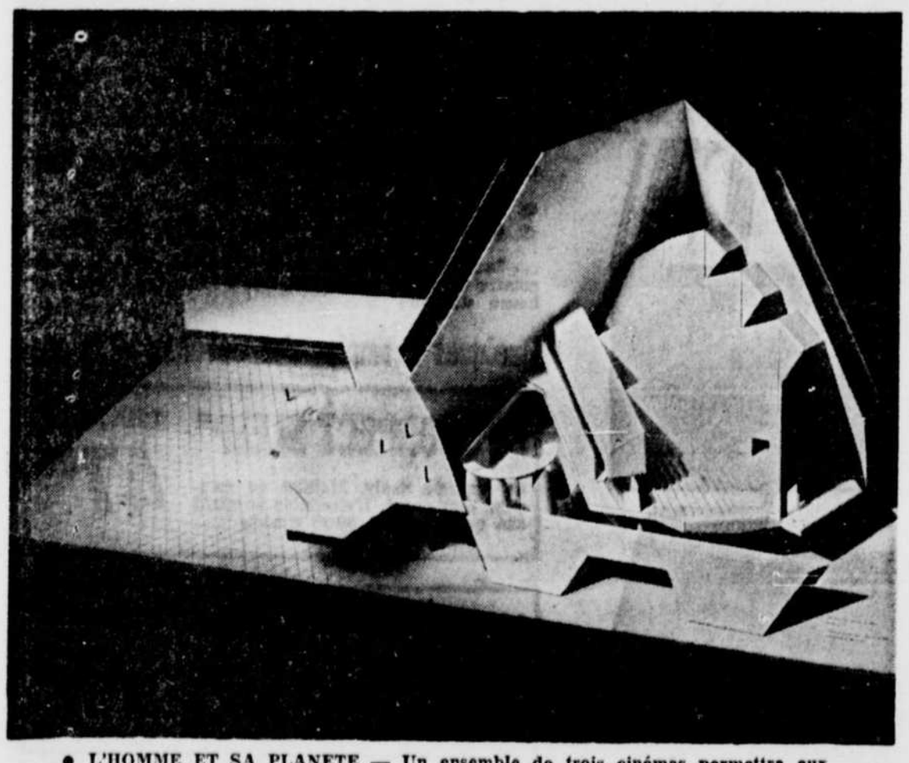

• L'HOMME ET SA PLANETE — Un ensemble de trois cinémas permettra aux visiteurs de voir L'Homme et sa Planète sous trois aspects : sur la surface terrestre, dans ses sous-sols (ou sous les mers) et enfin, dans les espaces aériens. Un film projettera, sans interruption, les défis que l'homme dût relever et ses réussites à faire de cette terre son habitat.

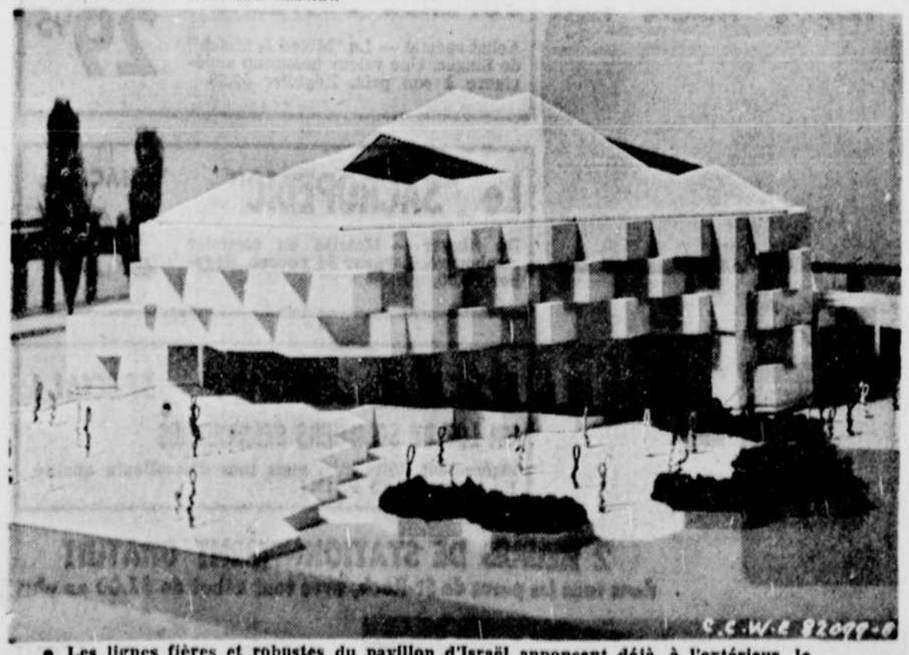

• Les lignes fières et robustes du pavillon d'Israël annoncent déjà, à l'extérieur, le thème de ses présentations qui aura trait à l'édification d'un pays productif et progressif dans une région désertique. On pourra y déguster des mets nationaux d'Israël dans un restaurant environné d'un jardin profond, au rez-de-chaussée. Au premier étage sera racontée l'histoire des Israéliens, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, puis, au second, l'histoire du pays prospère qu'est l'Israël d'aujourd'hui.

Le pavillon scandinave de l'Expo 67 sera consacré à la solidarité

Montréal — Le pavillon que présenteront à l'Expo 67 les cinq pays scandinaves — la Norvège, la Finlande, la Suède, le Danemark et l'Islande — aura pour thème la solidarité humaine et la collaboration.

C'est un sujet que les Scandinaves connaissent mieux que personne. En effet, leurs pays ont une tradition de solidarité et de collaboration qui est plusieurs fois centenaire et, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ils coordonnent les efforts qu'ils font en ce sens dans un Conseil nordique. Ce conseil, qui est permanent, comprend des représentants gouvernementaux de chacun des cinq pays scandinaves et il a pour but de planifier et d'accroitre leur coopération scientifique, sociale et culturelle.

Les raisons du développement de cette collaboration sont simples: les pays scandinaves sont assez petits en superficie et ils ont des ressources relativement modestes: en unissant leurs efforts, pour les différentes foires et expositions par exemple, ils peuvent construire des pavillons plus importants et arriver à mieux frapper l'attention des visiteurs. De plus, une telle collaboration permet de sauver beaucoup de temps, d'efforts et d'argent.

Le pavillon de l'Expo 67 ne constitue pas la première présentation commune des pays scandinaves dans les foires et les expositions. Cela se fait depuis plus de 15 ans.

Récemment, les pays scandives ont participé ensemble aux foires commerciales internationales de Milan, de Tel Aviv, et de New York et, en 1966, ils vont prendre part à la première foire commerciale internationale de Bangkok.

C'est en 1964, qu'a commencé l'élaboration du pavillon scandinave. Après s'être consultés, les cinq gouvernements intéressés ont fixé leur participation à l'Expo 67 à trois millions de dollars et ils ont formé un comité d'organisation pour le pavillon scandinave à l'Expo 67, comprenant cinq commissaires généraux du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède.

Puis, une équipe de cinq architectes — un pour chacun des pays — a été chargée de concevoir le pavillon, qui devait être typiquement scandinave et donner une idée de la solidarité des cinq pays.

La construction du pavillon a été d'une rapidité remarquable ;on a enlevé la première pelletée de terre en juin 1965 et on a complété la structure en novembre de la même année. Dans les deux cas, les Scandinaves étaient bons premiers et beaucoup y voient une autre preuve de l'efficacité de collaboration qu'ils ont adopté.

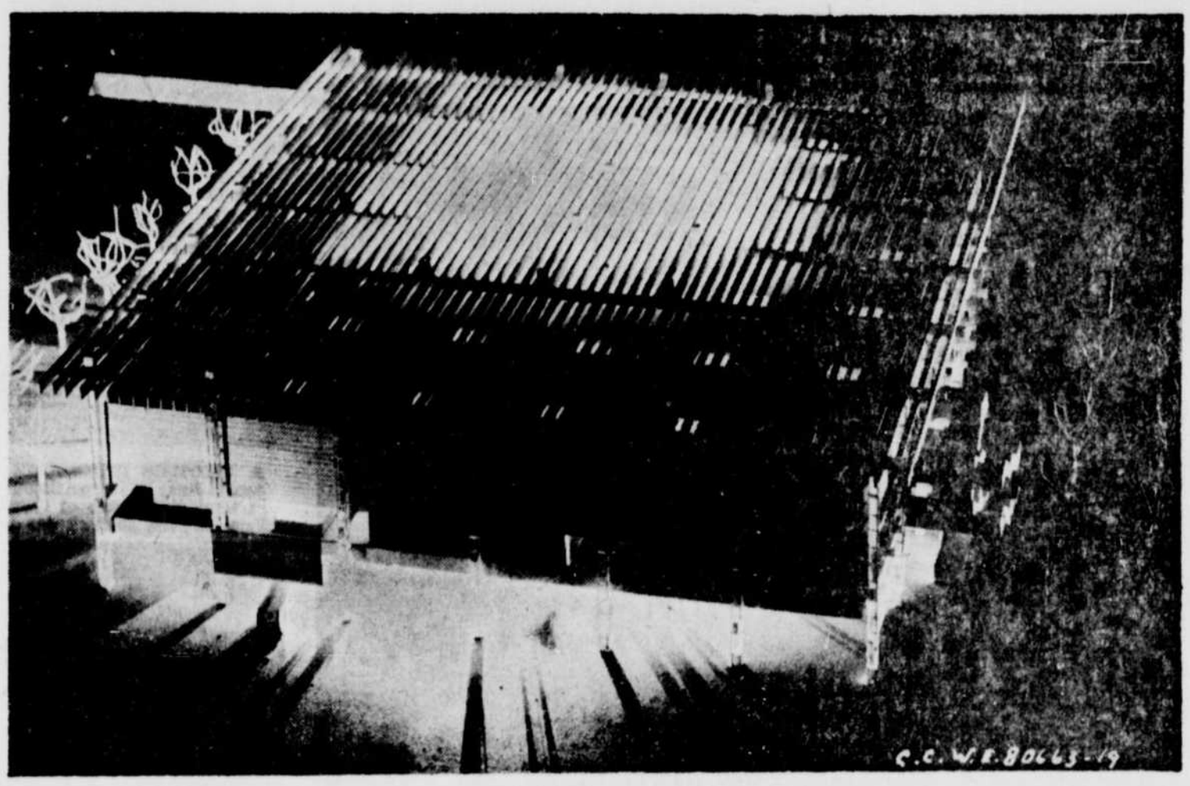

• LES PROJETS DU PAVILLON SCANDINAVE SONT DEV OILES — Le pavillon Scandinave à l'expo sera de forme carrée, il aura cent soixante-cinq pieds carrés de superficie et 53 pieds de haut. En plus du rez-de-chaussée il y aura deux étages qui comprendront un restaurant et des salles d'exposition. On a dévoilé les plans de ce pavillon à l'occasion de la levée de la première pelletée de terre sur l'emplacement de l'Expo à l'extrémité ouest de l'Ile Sainte-Hélène, lundi 28 juin. Le pavillon Scandinave est un exemple frappant de bonne-entente internationale puisqu'il représente la participation conjointe du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède.

M. Jean-Pierre Filipinetti se passionne pour les voitures exceptionnelles. Au Château Grandson, il possède une collection de plus de 80 modèles classiques.

M. Jean-Pierre Filipinetti, propriétaire d'une Mercedes de $14,000, a essayé la Ford 66.

Son verdict: la Ford est plus silencieuse.

L'Homme du Silence a donné récemment une démonstration de la quiétude extraordinaire de la Ford 66 à des propriétaires de voitures qui sont parmi les plus coûteuses en Europe. Il s'entretient ici de la Ford LTD 66 avec M. Filipinetti au Château Grandson.

Comparez le roulement de votre voiture à celui de la Ford ultra-silencieuse. Faites un essai.

"C'est incroyable," a dit M. Filipinetti, "la Ford est plus silencieuse."

"Cette quiétude, c'est formidable", de continuer M.Filipinetti. "Qui aurait pu croire qu'il est possible de fabriquer une voiture aussi luxueuse pour ce prix."

La voiture personnelle de M. Filipinetti est une Mercedes-Benz 600. C'est l'une des plus coûteuses du monde et elle est considérée par nombre de personnes comme ce qui se fait de mieux. Les commentaires de M. Filipinetti à l'endroit de la Ford LTD étaient donc vraiment élogieux.

Comparez votre voiture à une Ford 66 et vous comprendrez l'étonnement de M. Filipinetti. Le silence de la Ford est le fruit d'études techniques très poussées et d'un travail impeccable. Sa carrosserie robuste et solide vous assure une qualité qui ne le cède en rien aux voitures les plus coûteuses du monde. Sa qualité suprême vous vaut des années et des années de fonctionnement sûr. Et la Ford 66 vous offre encore :

Nouveau système de ruban Stereo-Sonic, facultatif, qui transforme votre Ford en une salle de concert. Sur les wagonnettes, l'abattant exclusif qui s'ouvre comme une porte pour vous laisser entrer, et qui s'abaisse comme un hayon pour recevoir les longues charges. La ventilation Silent-Flo sur les hardtops 4 portes—le confort sans courants d'air. Réglage automatique de la vitesse, facultatif, vous permettant de maintenir la vitesse désirée sur les autoroutes.

Venez chez votre Vendeur Ford dans votre propre voiture. Faites une randonnée d'essai dans une Ford 66 et comparez son roulement silencieux à celui de votre voiture.

La FORD '66
SON SILENCE INSPIRE CONFIANCE

POUR ACHETER OU LOUER-VOYEZ UN VENDEUR FORD

FORD

LAURENTIDE AUTOMOBILES, INC.
24, rue Dorchester Sud
TEL.: 525-8181

CHAMPLAIN AUTO FORD INC.
777 Ouest, boul. Charest
TEL.: 681-0611

GARAGE W. MARTIN LIMITEE
Rond-Point — Lévis
TEL.: 837-8801

Augmentation de plus de 9% du produit national brut en 1966

par BENOIT HOULE

OTTAWA. (P.C.). — Le ministre des Finances prévoit pour l'année 1966 une augmentation de plus de neuf pour cent du produit national brut.

Dans l'exposé budgétaire livré aux Communes mardi soir, M. Mitchell Sharp déclare qu'un peu plus de cinq pour cent de cette augmentation représentera l'accroissement du volume de la production alors que quatre pour cent représentera l'accroissement des prix.

M. Sharp croit que l'accroissement des prix prévu est en partie directement attribuable au versement des cotisations aux caisses de régimes de retraite du Canada et du Québec ainsi qu'à la hausse de la taxe de vente provinciale récemment annoncée par l'Ontario, reflets d'une amélioration des services publics et sociaux.

Dans la première partie de son exposé, communément appelé "revue économique", M. Sharp déclare que notre pays continuera de connaître en 1966 la même "situation économique encourageante" qu'en 1965.

Le ministre ajoute que c'est au cours de cette année que le gouvernement va recevoir le rapport de la commission royale d'enquête sur les impôts de même que le rapport du comité fédéral-provincial du régime fiscal.

Ces deux rapports, estime le ministre, aideront à la réforme de notre régime fiscal, réforme basée sur la justice et l'efficacité.

Partage des impôts

Au sujet de ce rapport du comité du régime fiscal, M. Sharp déclaré que les provinces doivent avoir accès aux sources de revenus disponibles dans une proportion satisfaisante. "C'est, dit-il, le problème du partage des impôts".

"J'en suis venu à la conclusion qu'il y aura moyen d'assurer à la fois aux provinces suffisamment de revenus pour faire les frais de leurs engagements et au gouvernement fédéral un champ d'action assez vaste pour utiliser efficacement la politique fiscale à des fins économiques".

En second lieu, poursuit le ministre, il faut prévoir un régime de paiements de péréquation, versés par le Parlement, pour garantir aux provinces moins riches les moyens d'assurer des services suffisants.

"La formule de péréquation actuelle n'est pas tout à fait satisfaisante, dit M. Sharp. Nous voudrions mettre au point une formule embrassant une conception plus large de la compétence fiscale, fondée sur un vaste éventail de revenus provinciaux".

Le troisième élément comprend les subventions conditionnelles accordées par le gouvernement fédéral à des programmes provinciaux particuliers.

"Voilà, dit le ministre, un domaine où il faut trouver le juste milieu entre deux considérations importantes: d'une part, la responsabilité que nous ressentons ici au Parlement de monter la vole dans des questions d'importance nationale et le jugement des provinces au sujet des questions relevant de leur compétence. Ce ne sera pas chose facile, mais je n'ai pas le moindre doute que, moyennant une imagination et une bonne volonté suffisantes, nous parvenions à trouver des solutions réalisables".

Conjoncture

M. Sharp estime que 1966 sera également une année importante dans le domaine des affaires économiques internationales avec la négociation Kennedy sur les tarifs qui doit aboutir avant la fin de l'année.

Après avoir rappelé qu'en 1965, la valeur de la production nationale de marchandises et de services a augmenté de 9 1-2 pour cent sur 1964 et que l'expansion de notre économie, qui dure maintenant depuis cinq ans "ne révèle aucun signe de fléchissement", le ministre des Finances déclare que l'année 1966 constitue "un grand défi pour les Canadiens".

"Au cours des quelques dernières années, dit-il, nous avons réussi à stimuler l'économie qui fonctionne presque à plein rendement maintenant. Sommes-nous prêts à faire preuve de modération et de l'esprit d'initiative nécessaires pour maintenir l'économie à plein rendement non seulement en 1966 mais pendant les années à venir? Autrement dit, pouvons-nous maintenant régler l'allure de notre prospérité? Si les Canadiens cherchent à réaliser plus qu'il n'est matériellement possible, il ne peut en résulter que de fortes pressions sur les industries-clés, des pénuries de matériaux et une augmentation des coûts et des prix; la productivité en souffrira et notre position concurrentielle se détériorera. En outre, le volume des importations sera tel que notre balance des paiements au compte courant accusera un déficit sensiblement plus élevé".

M. Sharp déclare de plus que l'expansion économique que nous connaissons actuellement est la plus soutenue de notre histoire.

Dépenses

Les placements des capitaux des gouvernements et des entreprises privées ont été nettement à la hausse, les consommateurs ont dépensé plus qu'en 1964, l'emploi s'est accru d'un peu plus d'un quart de million de travailleurs, l'indice du chômage a été réduit à 3 1-2 pour cent de la main-d'oeuvre.

Le ministre souligne que notre capacité augmentera en 1966 alors que la main-d'oeuvre s'accroîtra de quelque 220,000 travailleurs. Il est presque certain que les dépenses des gouvernements augmenteront, que les niveaux élevés de salaires et d'emploi se maintiendront, que les dépenses des consommateurs augmenteront, que les ventes de blé se continueront et que nos exportations augmenteront.

Au chapitre de la balance des paiements, le député de Toronto-Eglinton affirme que la façon du gouvernement d'aborder le problème poursuit un double objectif: d'abord, grâce à des politiques dans le domaine de l'industrie, du commerce et de la main-d'oeuvre, adapter la structure de l'économie canadienne de façon à exploiter efficacement les marchés qui croissent le plus rapidement tant au Canada qu'à l'étranger et en deuxième lieu, favoriser et encourager l'expansion et l'usage d'épargnes canadiennes.

"Les Canadiens, dit le ministre, devraient être prêts à renoncer à certains avantages manifestes de dépenses immédiates afin de faire des placements fondés sur l'expansion et la productivité de leur propre économie".

M. Sharp estime enfin que la "situation actuelle requiert nettement une réduction plutôt qu'un stimulant de l'augmentation des dépenses".

"Si nous ne parvenons pas, d'une façon ou d'une autre, à modérer nos dépenses globales cette année, la sanction la plus immédiate que nous aurons à subir sera une augmentation inflationniste des prix.

"Le public manifeste déjà de l'inquiétude à ce sujet. Mais en pratique on ne peut éviter ce danger en cherchant à réglementer des prix et les salaires au sein de notre société. Nous devons nous attaquer au problème fondamental qui est un excédent des dépenses par rapport aux disponibilités nécessaires pour répondre à la demande. Cet excédent provoque des hausses de prix, des frais et des profits et est préjudiciable à ceux qui, dans notre société, sont économiquement faibles et dont le pouvoir de marchander est négligeable".

Le ministre estime enfin que les recettes budgétaires réalisées au cours de l'année financière qui prend fin le 31 mars 1966 seront de $7,673,000,000, malgré une réduction des impôts sur le revenu des particuliers, mais grâce à une augmentation de $493,000,000 du produit national brut.

Abolition de l'exemption fiscale de 10 pour cent sur l'impôt de base

Nouvelle formule de réduction qui soulagera le fardeau des gagne-petit

Par MARCEL PEPIN

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp a décidé d'abolir l'exemption fiscale de 10 pour cent sur l'impôt de base consentie l'an dernier par son prédécesseur, M. Walter Gordon, et a introduit une nouvelle formule de réduction, qui soulagera le fardeau des petits contribuables et mettra davantage à contribution ceux dont le salaire dépasse $4,000 par an.

La réduction annoncée par M. Gordon en 1965 n'aura été en vigueur que pendant 11 mois, soit du 1er juillet 1965 au 1er juin 1966.

De fait, le ministre a tout simplement décidé d'accentuer le fardeau fiscal des mieux nantis, afin de soulager davantage les gagne-petit. Le changement aura pour résultat, à partir du premier juin 1966, de replacer les contribuables dont le salaire est au-dessous de la moyenne dans une catégorie meilleure encore que celle qui leur était réservée en 1964.

Le ministre a réussi à faire cette redistribution des charges fiscales, en réduisant le maximum du dégrèvement fiscal, fixé à $600 par M. Gordon, à $20 par année. Par contre, il a porté de 10 à 20 pour cent le taux de dégrèvement fiscal, ce qui avantage les paliers inférieurs d'imposition.

Le ministre a tout simplement déclaré: l'abattement accordé par M. Gordon avait pour but de stimuler l'expansion et la croissance de l'économie. Cet encouragement a donné les résultats voulus et n'a plus sa raison d'être.

En faisant son rapport d'impôt l'an prochain, le contribuable devra calculer son dû à l'Etat en partie selon le tarif de 1965 jusqu'au 1er juin et en partie selon les nouvelles ordonnances juin à décembre.

Exemples

Voici quelques exemples pratiques des effets de la nouvelle formule. Un homme marié, dont le salaire atteint 3,500 et dont les deux enfants sont admissibles aux allocations familiales, aurait payé en 1966, avant l'annonce des changements d'hier, $58 au fisc. Il paiera maintenant $53 parce qu'il est éligible à la réduction de 20 pour cent pour les sept derniers mois de l'année.

Par contre, le même homme, s'il gagne $5,000, devra payer maintenant $205, alors qu'il n'aurait versé que $199 selon l'autre formule. S'il gagne $7,500 par année, il paiera $554 au lieu de $519; celui dont le salaire atteint $10,000, dans les mêmes conditions, versera $987 au lieu de $916.

Pour les célibataires dont le salaire est inférieur à $3,000 par an, le changement est avantageux. Au-delà de $3,000 par contre, la contribution est supérieure.

Ces changements draineront dans le trésor fédéral la somme supplémentaire de 140,000,000 à $210,000,000, sur la base d'une année complète.

Cette modification vise à réduire modérément le taux d'augmentation des dépenses des consommateurs" a expliqué M. Sharp.

Plusieurs travaux sont retardés d'une année

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a annoncé hier soir que des travaux d'une valeur de quelque $35,000,000 seront retardés d'au moins un an.

Dans son budget, il a annoncé que la construction au coût de $150,000,000 d'une chaussée reliant l'île du Prince-Edouard au Nouveau-Brunswick sera ralentie.

Le budget de $348,000,000 affecté à la construction d'édifices gouvernementaux sera réduit de 10 pour cent à compter du premier avril. M. Sharp a invité les provinces à agir de même dans l'élaboration de leurs travaux de voirie.

La construction de la chaussée entre l'île du Prince-Edouard et le continent avait été annoncée trois jours seulement avant l'élection du 8 novembre dernier. Le ralentissement des travaux se traduira vraisemblablement par l'octroi d'un premier contrat l'hiver prochain seulement.

Au nombre des autres projets remis à plus tard, on note:

— La construction de plusieurs édifices du gouvernement à Ottawa, dont un nouvel édifice pour l'impôt, un laboratoire de recherches et des bâtiments à la ferme expérimentale.

— Un élévateur à grain à Prince-Rupert.

— Plusieurs édifices de moyenne importance à travers le pays.

— Des travaux de rénovation dans plusieurs aéroports du pays.

Le ministre a laissé entendre qu'une liste plus complète sera donnée plus tard.

Tous les bénéficiaires des lois d'assistance sociale suivantes (ainsi que leur conjoint et leurs enfants à charge):

- Loi de l'aide aux invalides
- Loi des allocations aux aveugles
- Loi de l'assistance aux personnes âgées
- Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses
- Loi de l'assistance publique

SOINS GRATUITS
A COMPTER DU 1er AVRIL

Le gouvernement du Québec défraie le coût

—de tous les soins médicaux et chirurgicaux dispensés, à compter du 1er avril 1966, à domicile, au cabinet du médecin ou à l'hôpital par les omnipraticiens et les médecins spécialistes qui acceptent de participer au régime d'assistance médicale;

—des examens diagnostiques (radiologie, laboratoire, etc.) faits sur ordonnance médicale, à compter du 1er avril 1966, dans les services externes de la plupart des hôpitaux du Québec.

Si vous avez droit à l'assistance médicale . .

. . . vous recevrez automatiquement une carte d'assistance médicale que vous devrez présenter au médecin ou à l'hôpital. Vous recevrez également un dépliant explicatif que vous devrez consulter.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC Φ

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'A SAMEDI LE 2 AVRIL 1966

Trans-Kébec — MARCHÉ D'ALIMENTS

LE SEUL GROUPEMENT D'EPICIERS, EXCLUSIVEMENT PROVINCIAL COMPRENANT PLUS DE 250 MARCHES D'ALIMENTS pour vous servir.

VIANDE DE QUALITE

ROTI DE HAUT COTE lb .49

ROTI PETIT OS D'EPAULE lb .69

JAMBON CUIT LEGRADE dans la fesse complet ou demi LB .75

SAUCISSON Bologne LEGRADE LB .39

TETE FROMAGEE BILOPAGE Bol 12 oz .43

EGG ROLLS BILOPAGE Bte de 6 .49

Trans Aubaines!

NESCAFE NESTLE Jarre 6 oz - .14 de rabais 1.09

APPRET A SALADE MIRACLE WHIP Jarre 16 oz .39

BEURRE TRANS-KEBEC Première Qualité LB .61

GRATIS!
52 MAGNIFIQUES SERVICES DE VAISSELLE
de 40 morceaux, en porcelaine anglaise
modèle HERITAGE, de 22 carats or, d'une valeur de 45.00

seront donnés par les marchands Trans-Kébec à l'occasion de la fête de Pâques.

Serez-vous l'heureuse gagnante d'un de ces magnifiques services de vaisselle?

Tout ce que vous avez à faire est de signer vos factures ou preuves d'achat et les déposer chez votre marchand Trans-Kébec. Une question facile vous sera posée avant la livraison de ce service de vaisselle.

Les employés des marchés Trans-Canada n'ont pas droit à ce concours.

LAIT INSTANTANE CARNATION	Bte 3 lbs	1.15
LAIT EVAPORE CARNATION	4 btes 16 oz	.69
NESTLE QUICK CHOCOLAT .10 rabais	Bte 1 lb	.49
BLE D'INDE CREME YORK Choix	4 btes 20 oz	.79
Pois verts non classés YORK Choix	4 btes 20 oz	.79
SOUPE POULET & NOUILLES ou LEGUMES-TOMATES LIPTON	4 btes 2 env. 20 oz	1.00
FEVES AU LARD CLARK sauce tomates	2 btes 20 oz	.49
RAGOUT IRLANDAIS CLARK	2 btes 15 oz	.75
JAMBON CUIT LEGRADE	Bte 1½ lb	1.95
POULET DESOSSE ESTA	2 btes 7 oz	.75
SAUCE HOT CHICKEN ESTA	4 btes 15 oz	.75

SPAGHETTI GATTUSO	2 cellos 2 lbs	.79
SAUCE VIANDE GATTUSO	2 btes 15 oz	.59
MARGARINE MOM'S rég.	2 btes 1 lb	.73
SAINDOUX PUR LEGRADE	2 btes 20 oz	.49
PECHES CULVERHOUSE CHOIX	2 btes 20 oz	.69
WHIP'N CHILL Saveurs assorties	2 btes 3¾ oz	.57
MOUCHOIRS ROYALE de FACELLE blancs ou couleurs assorties	3 btes 333	.89
ESSUIE-TOUT ROYAL blanc	2 roul.	.49
PATE A DENTS PEPSODENT	Format familial	.89
CIRE CRYSTAL SUCCES .11 rabais	Bte 32 oz	.99
LESTOIL avec odeur de pin	Format régulier .47	Format géant .87
SURF DETERGENT Format géant .20 rabais		.69

FRUITS ET LEGUMES

CHOUX de Floride LB .10

LAITUE FRAICHE — CALIFORNIE grosseur 24 .19

Ananas FRAIS grosseur 15 .29

Pommes McINTOSH Cello 5 lbs .49

Cinq minutes pour les adopter

Estimations budgétaires supplémentaires de $270,000,000

OTTAWA (P.C.) — La Chambre des Communes n'a mis que cinq minutes, mardi soir, à approuver les estimations budgétaires supplémentaire de $270,000,000 pour 1965-66.

La loi approuvant les estimations supplémentaires a été adoptée après que le ministre des Travaux publics, M. Georges McIlraith, eut répondu au député libéral Ralph B. Cowan, qui avait demandé que le gouvernement obtienne de la Cour suprême un avis sur la légalité, pour les entrepreneurs privés, de faire le remplissage de lots sur les bords du lac Ontario pour fins de construction.

M. McIlraith a répondu que la juridiction en cette matière est très compliquée, mais que le gouvernement fédéral projette d'avoir des entretiens à ce sujet avec le gouvernement de l'Ontario.

M. Cowan a dit qu'il n'aimait pas les explications de M. McIlraith, mais il a quand même permis que les estimations budgétaires du ministère des Travaux publics soient approuvées.

Ce débat sur la question du remplissage de lots en bordure du lac Ontario a pris presque une heure du temps des Communes.

Le débat a commencé lorsque M. Tom Barnett, NPD-Comox-Alberni, a souligné que M. Cowan, dans un discours prononcé sur le sujet vendredi dernier, avait laissé entendre qu'il y avait "violation flagrante" par les entrepreneurs de la loi sur la protection des eaux navigables.

Loi violée

Encouragé par un signal d'approbation de la part de M. Cowan, M. Barnett a poursuivi : "Si cette loi est ainsi ignorée dans une partie du pays, il y aura peut-être tendance à ce qu'elle soit également ignorée dans d'autres parties du pays".

M. McIlraith était alors absent de la Chambre et son substitut à ce moment-là était le ministre du Revenu national, M. Benson.

Visiblement mal à l'aise, M. Benson ne put faire mieux que dire à M. Barnett qu'il porterait ses remarques à l'attention du ministre des Travaux publics.

Cette réponse de M. Benson fut loin de satisfaire M. Arnold Peters, député néo-démocrate du Timiskaming, qui s'empressa d'ajouter que les estimations budgétaires ne devraient pas être approuvées tant et aussi longtemps qu'on n'aurait pas répondu à la question originale de M. Cowan.

M. Peters ajouta que si M. Cowan ne pouvait obtenir une réponse satisfaisante de son propre parti, lui et d'autres membres du parti néo-démocrate verraient à se grouper pour lui prêter main-forte.

Terrain de golf

Les remarques de M. Peters étaient teintées de détermination à faire obstruction à l'approbation des estimations budgétaires si le gouvernement ne faisait connaître ses vues sur la question du remplissage des lots en bordure du lac pour fins de construction.

M. Cowan répété alors ses affirmations de vendredi dernier, selon lesquelles de vastes étendues de terrains en bordure du lac, particulièrement dans son comté de York-Humber, étaient remplies.

Il souligna un cas en particulier, où le remplissage s'était avancé à 450 pieds dans le lac. Sur cette terre rapportée, on projette, a dit M. Cowan, de construire deux maisons de rapport de 18 étages.

"Et qu'est-ce que le ministère des Travaux publics en sait et surtout, que compte-t-il faire à ce sujet ?" a demandé M. Cowan.

M. Cowan a ensuite laissé entendre que le prochain projet dans le lac Ontario pourrait bien être l'aménagement d'un parcours de golf.

::Et quelqu'un du ministère des Transports s'empressera de dire, a ajouté M. Cowan, qu'un terrain de golf dans le lac Ontario, ça ne fait pas obstruction à la navigation".

Sharp abolit certaines taxes imposées par son prédécesseur

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Finances, M. Sharp, a annoncé non seulement des modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers, mais aussi décidé d'abolir certaines taxes imposées par son prédécesseur, Walter Gordon.

La taxe de vente sur les machines et l'outillage de production sera réduite par étapes : elle tombera de 11 à 6 pour cent le 1er avril 1967, et disparaîtra le premier avril 1968. Cette mesure a pour but d'inciter la remise à plus tard des immobilisations.

Par contre le ministre a décidé de ne pas prendre de décision quant à la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction, avant d'avoir pu reviser l'ensemble du régime de taxation.

Le ministre a expliqué que les recettes provenant de cette taxe de 11 pour cent ont contribué de façon vitale à l'amélioration de la position financière du gouvernement fédéral et au rétablissement de la confiance dans notre société fiscale. Supprimer immédiatement cette taxe tendrait à exagérer la période de suractivité des immobilisations qui bat son plein présentement, a expliqué M. Sharp.

Cependant, le ministre a annoncé une exemption immédiate de la taxe de vente sur les objets suivants : matrices, gabarits, bridges, moules et outils destinés aux machines de production ou à leurs dispositifs qui servent à travailler les matières par tournage, polissage, emboutissage, etc.

Le but de l'annonce immédiate par le gouvernement de la suppression complète et progressive de la taxe sur l'outillage est d'inviter les entreprises à échelonner sur plusieurs années leurs dépenses en immobilisations.

Sont également exempts de la taxe de vente l'huile utilisée pour produire de l'électricité, les divers objets qu'on trouve dans les salles d'opération des hôpitaux, les divers instruments utilisés par les pêcheurs, le verre poli à la main, les séchoirs à tabac et le gaz naturel.

Ces divers exemptions coûteront $21,000,000 au trésor fédéral. Par contre, les pneus rechappés, jusqu'ici exempts de la taxes, seront taxés dorénavant.

Tous les organismes de charité, y compris les Eglises, devront fournir un bilan annuel

OTTAWA (PC) — Il se pourrait bien qu'en tentant de mettre fin à la controverse autour des dons de charité, le ministre des Finances M. Mitchell Sharp n'ait réussi qu'à l'envenimer.

M. Sharp a annoncé en effet hier que tous les organismes de charité, y compris les Eglises, devront s'enregistrer au ministère du Revenu, fournir un bilan annuel de leurs opérations financières à compter du premier juin 1967 et ainsi justifier l'emploi de dons de charité qui leur furent présumément remis.

La décision du ministre a été causée par certaines plaintes voulant qu'un certain nombre de ces organismes utilisent à des fins lucratives les montants qui leur sont versés sous l'empire de la charité de même croit-on que certains individus se procurent un peu trop à bon compte des reçus pour des actes de charité qui n'ont jamais été posés.

L'enregistrement des organismes devra se faire au niveau local, si la section locale perçoit de l'argent ,ou au niveau national, si seul l'organisme national en perçoit.

Seuls les organismes dûment enregistrées seront autorisés à distribuer des reçus de son revenu imposable.

Les dons à des organismes non-canadiens, comme les Nations-Unies, seront encore admissibles aux déductions d'impôt.

Dispositions pour empêcher les hommes d'affaires d'exploiter des programmes de participation différée aux bénéfices

OTTAWA. (P.C.) — Le ministre des Finances a annoncé hier soir que le ministère du Revenu national a l'intention de prendre des dispositions afin d'empêcher les hommes d'affaires d'exploiter des programmes de participation différée aux bénéfices au détriment de leurs employés.

M. Mitchell Sharp a en effet dit aux Communes que, "au cours des récents mois, il y a eu des signes de recours abusifs croissants à l'article de la loi qui prévoit un traitement fiscal spécial pour les plans de participation différée aux bénéfices".

Le ministre estime que depuis que cette clause a été introduite par son prédécesseur, M. Donald Flemming, en 1960-1961, "pour les meilleurs motifs", divers hommes d'affaires et leurs conseillers professionnels ont exploité de différentes façons cet article rédigé avec une bonne intention, mais vulnérable.

"Ce qui arrive essentiellement, dit le ministre dans les cas typiques c'est que les contributions provenant des profits d'une entreprise commerciale, rendues déductibles dans le calcul du revenu aux fins de l'impôt et détenus dans un fonds non imposable destiné aux employés de l'entreprise en général, sont détournées au profit de quelques personnes-clés, des principaux actionnaires ou des membres de leurs familles ou encore de leurs héritiers".

M. Sharp ajoute que le ministre du Revenu, M. Edgar J. Benson, n'acceptera plus l'enregistrement d'aucun plan de participation différée aux bénéfices en attendant que la question soit tranchée par une révision de la loi.

La résolution inscrite à cette fin autoriserait le cabinet fédéral à établir des règlements pour définir les biens dans lesquels les fonds d'une fiducie régie par un plan peuvent être placés.

Ces dispositions exigeraient que les biens d'une fiducie régie par un plan soient dévolus aux employés qui sont bénéficiaires en vertu du plan et prévoient des règlements sur l'imposition des montants affectés uorsque des employés qui sont bénéficiaires en vertu d'un plan cessent d'être bénéficiaires en vertu du plan.

Selon M. Lesage, c'est un budget anti-inflationiste

QUEBEC (P.C.) — Le premier ministre Jean Lesage a reconnu que le budget fédéral, lu mardi soir aux Communes, est un "budget anti-inflationniste". Invité par les journalistes à commenter le discours prononcé par le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, M. Jean Lesage a déclaré :

"Ce budget, par l'augmentation des impôts pour les citoyens de revenus plus élevés que la moyenne, retire de l'argent de la circulation, ce qui représente une mesure anti-inflationniste". "D'un autre côté, a-t-il ajouté, par l'élimination graduelle de la taxe de 11 pour cent sur la machinerie de production et l'outillage, il semble vouloir augmenter les sommes pour les investissements industriels".

Le premier ministre et ministre des Finances québecois a déclaré que le budget fédéral, "en tentant de mettre un frein à l'inflation, qui est réelle et déjà en marche", n'apparait cependant pas vouloir ralentir "l'augmentation réelle du produit national brut".

Invité à dire s'il allait lui-même présenter jeudi un budget anti-inflationniste, M. Lesage a répondu : "Je ne puis donner aucun indice de ce que sera mon budget avant jeudi", jour où il doit être présenté à l'Assemblée législative québecoise.

Gros ballons et tapis orientaux pourront entrer plus facilement au Canada

OTTAWA. (P.C.). Les gros ballons et les tapis orientaux pourront désormais entrer plus librement au Canada.

Ces ballons, qui ont attiré le regard du ministre des Finances, mesurent 150 pieds cubes et viennent de Grande-Bretagne. Ils servent à transporter des billots sur les terrains accidentés et on s'en sert surtout en Colombie-Britannique.

Ces ballons, a dit M. Mitchell Sharp dans son discours sur le budget hier, pourront maintenant jouir du tarif préférentiel britannique de 10 pour cent, du tarif de la nation la plus favorisée de 12½ pour cent et du tarif général de 20 pour cent.

Autrefois, le tarif variait de 10 à 50 pour cent.

Les tapis orientaux importés des pays du Commonwealth, jouiront du tarif préférentiel de 15 pour cent, au lieu du tarif de 25 pour cent. Le tarif général pour les autres pays demeurent à 40 pour cent.

Les tapis de l'Inde et des autres pays du Commonwealth en voie de développement profiteront davantage de cette réduction.

Les immigrants pourront désormais faire entrer au pays leur automobile sans aucun frais. Autrefois, ils devaient en être propriétaires depuis au moins six mois et payer des frais sur une valeur dépassant $2,500.

Au sujet des tarifs, le ministre a ajouté que la négociation Kennedy à Genève doit prendre fin cette année et qu'il en résultera certainement des réductions tarifaires vers le milieu de l'année 1967.

Il sera plus facile pour les gouvernements d'emprunter

OTTAWA (P.C.) — Il sera plus facile pour les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'emprunter maintenant que l'impôt de retenue de 15 pour cent sur les versements d'intérêt à des non-résidants sur des titres émis par le Canada est aboli.

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a déclaré que cet impôt est aboli, à compter du 15 avril prochain, afin de faciliter les ventes d'obligations canadiennes aux Etats-Unis et en Europe. Les trois niveaux de gouvernement pourront ainsi emprunter plus facilement à l'étranger.

Les corporations gouvernementales de même que les hôpitaux et les institutions d'enseignement pourront se prévaloir des mêmes avantages.

M. Sharp a ajouté qu'il attendra le rapport de la commission royale d'enquête sur la fiscalité avant de décider si les obligations émises par des compagnies privées doivent également jouir de ces nouveaux avantages.

Une autre année aux compagnies avant de commencer la production

OTTAWA. — (P. C.). — En plus de proposer un programme destiné à ralentir un peu le rythme de la construction au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral accorde aux compagnies intéressées à s'établir dans des régions désignées une autre année avant de commencer la production.

M. Mitchell Sharp propose en effet que la date-limite d'avril 1966 soit portée à avril 1967. Les compagnies en question jouissent d'une exemption fiscale de trois ans.

Le ministre des Finances a déclaré dans son discours sur le budget que certains travaux avaient été retardés sans qu'il en soit de la faute des compagnies.

Le CTC a généralement bien accueilli le budget fédéral

OTTAWA (PC) — Le Congrès du travail du Canada a généralement bien accueilli le budget fédéral.

Le secrétaire général de cette centrale syndicale, M. Donald MacDonald a fait la déclaration suivante :

"Il nous fait plaisir de constater que le ministre des Finances ne s'est vraisemblablement pas laissé à la panique face aux pressions de ceux qui tentaient de la créer en brandissant le spectre de l'inflation.

"Son souci de maintenir l'expansion à long terme est conforme à la politique préconisée par le Conseil économique du Canada et à laquelle le CTC souscrit de tout coeur.

"La réduction des impôts en faveur des gagne-petit est certainement un pas dans la bonne voie et renforcera, dans une certaine mesure la lutte à la pauvreté.

"L'imposition d'une taxe spéciale remboursable de cinq pour cent sur les bénéfices des compagnies nous semble une mesure intéressante par laquelle il sera peut-être permis de régler le rythme des investissements.

"Nous regrettons cependant que la politique adoptée à l'égard de l'abolition de la taxe de vente sur l'outillage servant à la production n'englobe pas également les matériaux de construction".

Pression économique trop haute

Montréal (P.C.) — Le ministre des Finances a reconnu que la pression économique était trop haute au Canada, a déclaré hier soir M. Jack M. Keith, président du comité exécutif de la Chambre de commerce du Canada.

Le budget prévoit d'une façon réaliste et appropriée des mesures restrictives visant à créer un équilibre entre l'offre et de la demande, a-t-il ajouté.

Dans un communiqué émis au nom du comité, M. Keith a souligné que les intentions exprimées par le fédéral de réduire ses dépenses dans la construction et de ralentir certains projets s'inscrivent dans la ligne suggérée par la Chambre de commerce peu avant le budget.

La Chambre se félicite de l'appel lancé aux provinces les invitant à adopter une orientation semblable.

EN QUOI CE COUPON EST-IL DIFFÉRENT DE TOUS LES AUTRES COUPONS?

Autant que nous le sachions, c'est le seul coupon qui vous procurera de la documentation gratuite sur un pays qui est différent de tous les autres pays:

Israël.

Il y a en Israël de grosses différences: Jérusalem, Nazareth, Tel Aviv, la mer de Galilée, la mer Morte, les Mines du Roi Salomon.

Et puis, il y a en Israël de petites différences: des "falafels" au lieu de "hot-dogs"; des numéros de téléphone qui s'énoncent, Neot Mordechai 48037.

Mais il y a un point sur lequel tout le monde est d'accord: en revenant d'Israël, on se sent un peu différent.

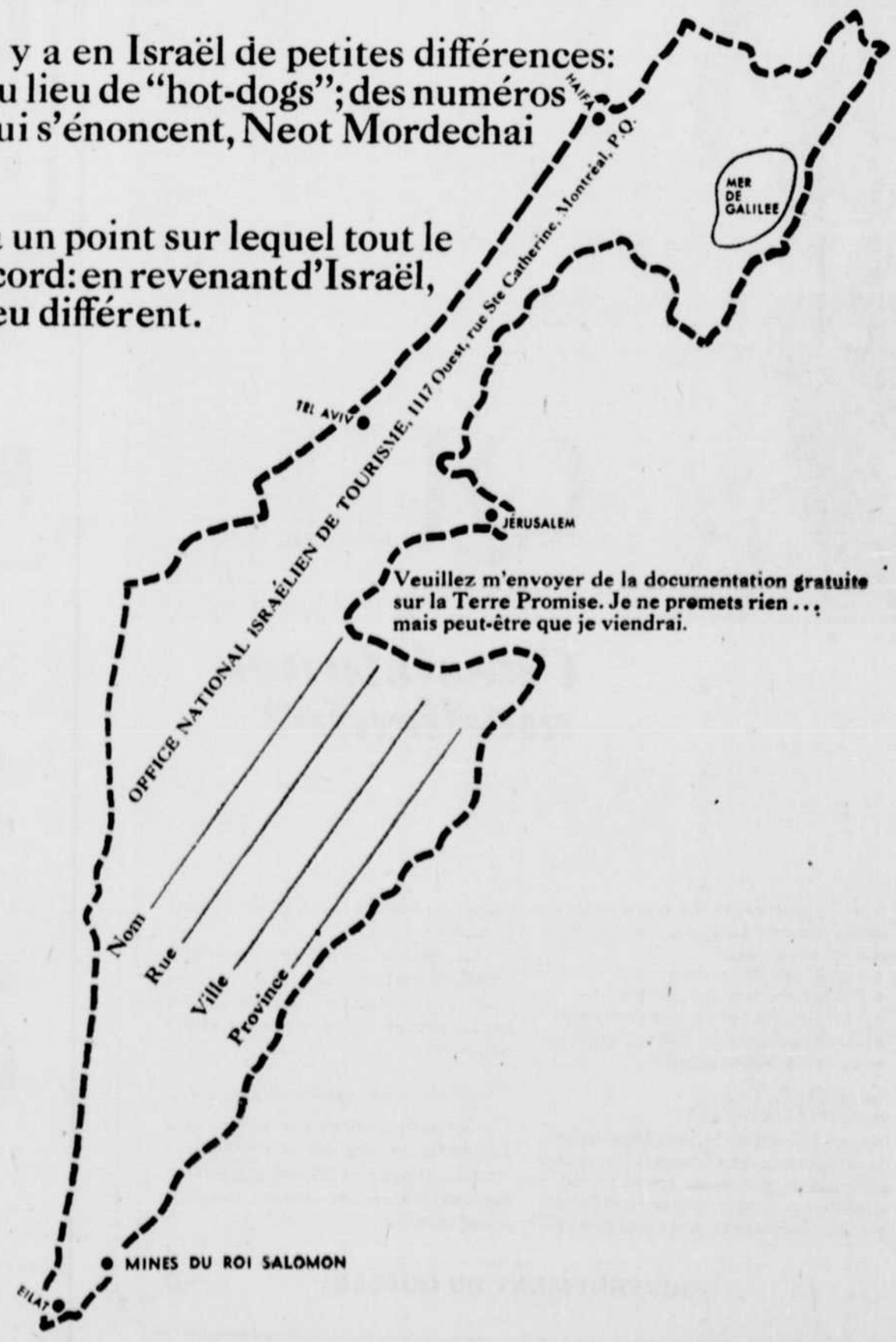

Veuillez m'envoyer de la documentation gratuite sur la Terre Promise. Je ne promets rien . . . mais peut-être que je viendrai.

MOTS CROISES

PROBLEME No 61

HORIZONTAL

1—Anc. monnaie romaine — Volume, dimension en général.
2—Fils de Créuse — Prénom féminin.
3—Adverbe — Baril à goudron — Cap situé à l'extrémité Sud de la Terre de Feu.
4—Père de Japhet — Dénué d'esprit.
5—Conjugaison — Préfixe — Liqueur tirée du raisin — Pronom démonstratif.
6—Synonyme de monte-pente — Prendre le repas du soir.
7—Joindre l'un à l'autre — Sommet volcanique de la Martinique.
8—Adj. possessif — Faire une cavité — Faux, imitation.
9—Moyens par lesquels on s'efforce de rendre la santé à un malade — Changer.
10—Fort tendu — Sulfure naturel de mercure.
11—Interjection — Recueil de bons mots — Posséda — Pronom indéfini.
12—Chef-lieu d'arr. (Vaucluse) — Adj. possessif.
13—Fleuve de Georgie — Indice, marque — Unique.
14—Cri des charretiers — Durillon.
15—Toujours égal — Etre détruit par une explosion.

VERTICAL

1—Résidu inutilisable d'une fabrication — Formé de chair.
2—Célébrité — Tête d'une tige de blé.
3—Commune de Belgique — Plante textile — Ville d'Italie.
4—Cyclade — Pic des pyrénées — Mesure algérienne.
5—Pronom personnel — Adj. démonstratif — Fruit du cognassier — Note de la gamme.
6—Ville de Yougoslavie — Titre anglais de noblesse.
7—Inflexion de la voix — Division du compas — Royaume de l'Asie méridionale.
8—Adj possessif — Exsudat pathologique — Jeu de cartes.
9—Prénom masculin — Art. contracté — Division du compas.
10—En forme d'oeuf — Action basse et vile.
11—Pronom personnel — Creuser lentement en dessous — Sans valeur — Symbole chimique.
12—Venue au monde — Qui n'a point d'éclat — Monnaie de cuivre.
13—Chef-lieu de c. (Eure) — Large cuvette de métal — Couleur.
14—Masse de pierre très dure — Lac de l'Afrique.
15—Assurer un revenu à; — Faire des crénaux, des dents.

PROCUREZ-VOUS à la Librairie de L'ACTION la Clef des Mots Croisés Par F. J. F. — PRIX : $0.35

SOLUTION DU PROBLEME No 60

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	P	E	N	E	T	R	E	R	■	F	O	R	C	E	S
2	A	■	O	■	A	I	D	E	R	■	B	O	A	■	V
3	R	I	T	A	■	S	I	D	O	N	■	I	N	R	I
4	A	■	I	L	S	■	T	A	T	E	R	■	A	■	V
5	N	O	E	■	V	R	■	N	I	G	A	U	D	E	R
6	■	E	N	D	O	R	■	U	S	M	A	■	E	■	■
7	O	R	■	E	S	A	S	■	S	E	■	L	■	■	■
8	N	O	E	■	S	■	T	■	P	E	■	S	U	C	■
9	■	T	■	P	A	T	■	V	I	L	R	■	C	A	■
10	C	■	B	A	R	R	E	■	S	E	R	A	C	■	M
11	A	B	O	N	D	A	N	T	■	S	A	M	E	D	I
12	L	■	U	■	E	C	R	I	N	■	S	O	L	■	L
13	C	O	D	A	■	E	U	R	O	S	■	N	E	R	I
14	U	■	I	N	O	■	E	O	L	O	S	■	R	■	E
15	L	I	N	A	C	E	■	N	A	T	A	T	I	O	N

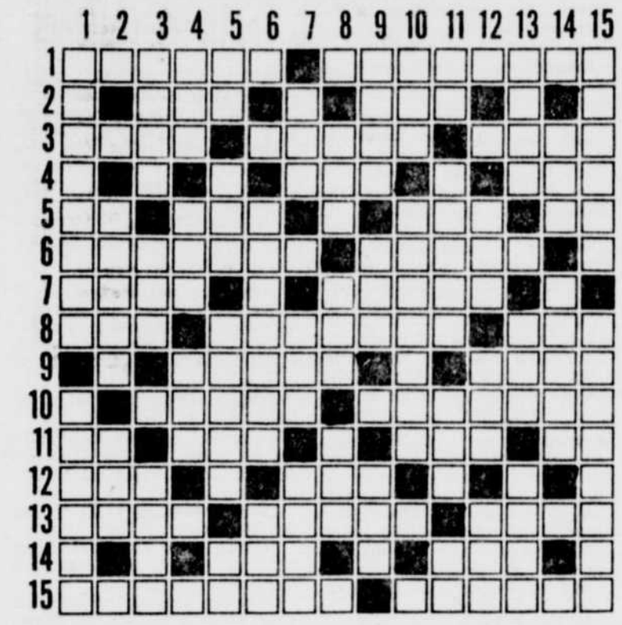

LES ECHECS

UNE DEFENSE SICILIENNE

Enfin, une Défense Sicilienne gagnée par les noirs. C'est dans cette partie que s'est décidé le championnat de Yougoslavie (1965) entre le vétéran Gligoric (12-6) et le jeune Ivkov (11½-6½).

Blancs : Ivkov; noirs : Gligoric.

1 e4, c5; 2 Cf3, d6; 3 d4, cxd4; 4 Cxd4, Cf6; 5 Cc3, e6; **6 g4**, Cc6; 7 g5, Cd7; 8 Fé3, Fé7; 9 h4, 0-0; 10 Fç4 (Suivant le commentateur, ce coup facilite le jeu des noirs; il fallait Fg2.), Cb6; 11 Fb3, d5; 12 éxd5, éxd5; 13 Dé2, Fb4; 14 0-0-0, Fxç3; 15 bxç3, Cé5; 16 h5, Céç4; 17 h6, g6; 18 Rb1, Té8; 19 Df3, Té4; 20 Dxé4, dxé4; 21 Cç6, Df8; 22 Fç5, bxç6; 23 Fxf8, Rxf8; 24 Fxç4, Cxç4; 25 Td8†, Ré7; 26 Thd1, Cb6; 27 Th8, Ff5; 28 Txh7, ç5; 29 Rç1, Th8; 30 Tg7, Fé6; 31 Th1, Th8; 32 Té1, Fxa2; 33 Txé4†, Fé6; 34 f4, Cç4; 35 Té1, Cd6; 36 h7, Cf5; 37 Tg8, Txh7; 38 Ta8, Th3; 39 Txa7†, Rd6; 40 Ta6†, Rc7; 41 Txé6, fxé6; 42 Txé6 . . . Et les blancs ont abandonné immédiatement. Sur 42 . . . , Ch4, il n'y a rien à faire, 43 f5 causant la perte des deux pions : 43 . . . , **gxf5**, suivi de Tg3.

N.290366

BRIDGE CONTRAT

Par Louisette-F. PARADIS Maitre Br.

MERCREDI, LE 30 MARS
POUR LAISSER LA PORTE OUVERTE

Que doit dire Sud avec :

♠ 6 2
♥ V 8
♦ A R D 6 2
♣ R V 10 9

Annonces : Nord-Sud vulnérables. Ouest donneur.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♠	2 ♥	2 ♠	?

Réponse : Il est certain que Nord a une main puissante (en levée de jeu) pour avoir pu parler "en sandwich" vulnérable. **La manche doit donc être essayée** et, comme il est évident que Nord est obligé d'avoir . . . un Coeur solide dans une position aussi dangereuse, certains diraient 4 Coeurs.

Il existe cependant à mon avis une bien meilleure enchère; c'est le **cue-bid** à 3 Piques. Il laisse la porte ouverte à un éventuel contrat de manche dans les mineures, car rien ne prouve que Nord n'a pas un bicolore Coeur-Trèfle ou même Coeur-Carreau. C'est en tout cas une précaution supplémentaire pour rechercher le meilleur atout, et c'est peut-être aussi une façon habile d'éviter de se faire contrer en faisant croire à une répartition exceptionnelle. Enfin le cue-bid n'évite-t-il pas le malaise que provoque un bond dans la couleur du partenaire **avec seulement 2 atouts ?**

A retenir : lorsque vous désirez **déclarer une manche** et que vous n'êtes pas sûr du meilleur atout, un cue-bid (annonce sans saut de la couleur de l'adversaire) vous permettra en général de trouver le meilleur contrat. Bien entendu si ce cue-bid a pour but d'aller au chelem la main doit détenir le contrôle du 1er tour dans la couleur de l'adversaire.

A MONTREAL

La Ligue de bridge de Montréal tiendra son 2eme championnat annuel de bridge contrat en l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, les 1er, 2 et 3 avril 1966.

Vendredi, 1er avril

a) Paires de dames. — Une séance — 1 h. 55 p.m.
b) Paire de Messieurs — Une séance — 1 h. 55 p.m.
c) Paires de maitres — 7 h. 30 p.m. Une séance limitée aux joueurs détenant moins de 100 points — de maitre ou plus.
d) Paires intermediaires—Une séance à 7 h. 55 p.m., limitée aux joueurs détenant moins de 100 points — de maitres.

Samedi, 2 avril

a) Paires libres — Deux séances — Séance de qualification : 1 h. 55 p.m. Séance finale : 7 h. 55 p.m.
b) Paires bonaventure — Une séance à 7 h. 55 p.m. Les joueurs éliminés des Paires libres sont admis sans droits supplémentaires.
c) Individuel intermédiaire — 7 h. 55 p.m. Une séance limitée aux joueurs détenant moins de 100 points — de maitre.
d) Paires de débutants — 7 h. 55 p.m. Une séance limitée aux joueurs détenant moins de 10 points — de Maitre. Cette séance sera suivie d'une démonstration de bridge sur écran Vu-Graph.

Dimanche, 3 avril

a) Equipe libres de quatre — Deux séances. Première séance : 1 h. p.m.. Deuxième séance : 6 h. 55 p.m.
b) Equipe de quatre de débutants — 1 h. p.m. — Une séance limitée aux joueurs détenant moins de 50 points — de maitre.
c) Paire Normandie — 6 h. 55 p.m. Une séance ouverte à tous — Aucune restriction de points — de maitre.

S.V.P. : Rappelez-vous d'utiliser votre numéro A.C.B.L.

Louisette-F. PARADIS

Orchestre de Chambre de Paris

Par Jean Giroux

La réputation de l'Orchestre de Chambre de Paris était déjà très grande. Si l'on en juge par le concert d'hier soir au Château Frontenac, cette réputation n'était pas encore à la mesure de sa qualité d'ensemble parfaitement homogène, vivant et coloré.

La grande qualité de l'Orchestre de Chambre de Paris, dirigé par Paul Kuentz, réside pour une part dans la simplicité avec laquelle les instrumentistes abordent l'oeuvre, et d'autre part dans la richesse des sonorités qui ne sont jamais dures, jamais forcées, mais qui s'étendent du plus doux au plus puissant.

Paul Kuentz dirige à2 gestes larges, amples, qui s'adressent à tout l'ensemble, ce qui permet l'homogénéité, mais ce qui laisse aussi à chaque instrument une liberté d'expression qui vient enrichir l'interprétation d'une note d'improvisation dans la couleur. Il faudrait dire aussi avec quelle discipline sont données les attaques, les nuances, et les rythmes, comme par obéissance à la force magnétique du directeur.

C'est peut-être dans le très bel ADAGIO pour cordes, de Barber, que l'Orchestre de Chambre de Paris atteint à la plus grande perfection. L'oeuvre est un long chant de libération, toute de sensibilité traduite à l'aide de sonorités riches et magnifiques, qui se caractérise par un thème central développé par chaque groupe d'instruments et qui aboutit dans une fusion harmonique de demi-teintes sur un rythme presque imperceptible.

L'exécution de l'adagio est juste, délicate, presque intuitive.

Le début du programme comportait des oeuvres d'atmosphère, des divertissements à la manière classique, et néo-classique.

Le Concerto en La majeur de Vivaldi comprend trois mouvements, deux allégros qui encadrent un andante. L'Orchestre de Chambre de Paris rend bien la nervosité rythmique, avec grande souplesse, surtout dans l'andante qui se termine sur un diminuendo admirable.

L'ADAGIO et RONDO en La majeur pour violon et cordes de Schubert permet à Monique Frasca-Colombier d'utiliser ses ressources techniques au service d'une belle sensibilité musicale. Le mouvement est magnifiquement écrit, à la manière d'un concerto où le violon solo donne le ton à l'ensemble, un ton gai,, enlevant par moment et toujours conservé avec maitrise par l'ensemble à cordes.

Après l'entracte, à la reprise du concert, l'Orchestre de Chambre de Paris ne parvient pas à faire ressortir tous les contrastes de la SERENATA notturna en Ré majeur de Mozart, mais en donne une bonne exécution.

Le programme comprenait également Concert de symphonies en Si bémol majeur de Dauvergne, un compositeur dont on entend rarement les oeuvres, et les danses folkloriques roumaines de Béla Bartok qui mettent à profit les richesses sonores des instruments.

Ce concert de l'Orchestre de Chambre de Paris, 12 musiciens sous la direction de Paul Kuentz, était sous la présidence d'honneur de Monsieur Robert Picard, Consul général de France. Vraisemblablement le dernier de la saison 65-66 du Club Musical des Dames, il met fin à une agréable série, qui a connu de belles heures, dont les plus délicieuses furent à l'ecoute de l'Orchestre de Chambre de Paris.

40ième anniversaire de fondation du poste CHRC

Le poste de radio CHRC célèbre cette année, le 40ème anniversaire de sa fondation. En effet, le pionnier de la radio québecoise naissait le 1er avril 1926. Ce furent évidemment des débuts très humbles, l'industrie de la radio en étant elle-même à ce temps-là, à ses premiers ébats. M. Emile Fontaine fut le fondateur de CHRC; il est aujourd'hui vice-président de la compagnie.

Après 40 années d'activités intenses, et avec un personnel régulier de plus de 75 personnes, CHRC est devenu un des postes les plus importants du Canada. Ses studios et tout son rouage administratif sont situés rue St-Jean, et il possède tout ce qu'il y a de mieux et de plus récent au point de vue équipement radiophonique.

Comme mode d'opération et de programmation, le poste CHRC s'est toujours efforcé de demeurer le poste de la famille québecoise; sa dignité et son efficacité sont hautement reconnues tant par les commanditaires que par le public écouteur. Ce fait a aussi été reconnu dans les plus hautes sphères du monde radiophonique, puisque l'an dernier à Vancouver, CHRC obtenait l'honneur tant convoité de meilleur poste de langue française au Canada. Encore cette année, il a reçu une mention honorable pour la présentation professionnelle de sa programmation. On ne compte plus d'ailleurs les mentions honorables, les plaques et les trophées que CHRC a accumulés au cours des années.

Quant au personnel de CHRC, il a toujours été solidaire et constitue une grande famille bien unie. A preuve, ces 8 employés qui ont 25 ans ou plus de service.

La devise de CHRC a toujours été de mieux servir le public, et à cet effet, depuis près de 20 ans, le poste des Québecois possède sa programmation sur fréquence modulée. Il fut un des premiers postes au Canada à obtenir ce service, et il demeure le seul poste FM à Québec. Une programmation complètement séparée du AM est d'ailleurs à l'horaire depuis deux ans déjà.

Non satisfait de ces réalisations dynamiques, et voulant toujours aller de l'avant, le pionnier de la radio québecoise, dans le but de servir encore mieux son vaste auditoire, et à l'occasion de son 40ème anniversaire et du centenaire de la Confédération, a fait une demande d'augmentation de puissance, de 10,000 à 50,000 watts. Cette demande sera entendue devant le Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion, à la fin d'avril. Cette augmentation assurera à tous les auditeurs, une meilleure qualité de réception, et prouvera une fois de plus que CHRC est vraiment le poste moderne et toujours de bonne compagnie !

Discussion au sujet des charbonnages

Halifax (PC) Le ministre fédéral des Mines, M. Jean-Luc Pépin a discuté pendant deux heures aujourd'hui avec le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Stanfield au sujet des charbonnages du Cap Breton. Les deux hommes politiques ont convenu que "c'est un problème très grave".

Ils ont tous deux exprimé l'espoir qu'il y ait d'autres discussions entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et celui d'Ottawa dans le but d'améliorer la situation de l'industrie de la houille dans cette province de l'Atlantique.

APRES-DEMAIN ET SAMEDI

THEATRE CAPITOL

Après un formidable succès à Montréal, pour la première fois à Québec, l'Idole de la jeunesse

EN PERSONNE

JOHNNY HALLYDAY

AVEC SON ORCHESTRE DE PARIS et la dynamique

Jenny ROCK

UN SPECTACLE DU TONNERRE

Pour satisfaire la demande, une matinée est ajoutée

SAMEDI - 2 hres 30

à prix populaires. Billets en vente actuellement : $1.50, $2., $2.50, $3.00

Des artistes canadiens-français à l'Olympia

Montréal. — (P.C.) — Durant son bref séjour à Montréal, le directeur du music-hall parisien l'Olympia, M. Bruno Coquatrix, a annoncé qu'un groupe d'artistes canadiens-français se produiront sur cette scène de renommée mondiale.

La chanteuse Monique Leyrac, la troupe folklorique des Feux-Follets, le duo comique Les Jérolas, et le jeune chanteur Claude Gauthier, présenteront leurs numéros dans le cadre des "Olympiades du Music-Hall", à la fin du mois d'août.

Michel Cartier, directeur-fondateur des Feux-Follets sera chargé de la mise en scène du spectacle d'une durée de deux semaines.

M. Coquatrix organise ces "Olympiades du Music-Hall" en un Festival qui réunira cette année huit pays représentant respectivement l'art populaire qui leur est propre.

Le directeur de l'Olympia a choisi Monique Leyrac "pour son interprétation et sa personnalité qui charment le public". Claude Gauthier "qui représente des tendances de la jeune chanson québecoise", Jean Lapointe et Jérôme Lemay le duo Jérolas "qui apportera l'élément comique et l'humour", et la troupe des Feux-Follets "offent un excellent spectacle canadien comprenant quelques-unes des anciennes danses françaises".

Président de l'Union des artistes de Mtrl

Montréal. — (P.C.) — M. Jean-Paul Jeannotte a été élu président de l'Union des artistes de Montréal lors de l'assemblée annuelle de cette association professionnelle.

MM. Gilles Pelletier a été élu vice-président, Gaston Blais secrétaire général et Pierre Boucher, — président sortant, — a été nommé trésorier.

Les membres élus du conseil sont Mme Jeanne Sauvé, et MM. Jean Boucher, Yvan Canuel, Roland Chenail, Claude Préfontaine et Marcel Scott.

A Québec aujourd'hui

Arts

MUSEE DU QUEBEC — exposition des murales de Fernand Leduc et des "Bijoux de Braque".

L'ESTOC — "Le comportement des époux Bredburry" à 8 h. 30 p.m.

ACADEMIE DE QUEBEC — Semaine des Arts: table ronde sur le cinéma à 8 h. 30 p.m. au petit théâtre.

MUSEE DU QUEBEC — à 8 h. 30 p.m., M. Jean des Gagniers parlera de "La richesse de Mycènes".

Convocations

CORPORATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX — assemblée à 8 h. p.m. à l'amphithéâtre 1-A du pavillon des Sciences humaines. Sujet à l'étude: Le problème du logement dans la ville de Québec.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE QUEBEC — à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine à 8 h. 30 p.m., conférence de M. André Cailleux, "La Guyanne française.

CERCLE DES MYCOLOGUES AMATEURS DE QUEBEC — à la salle 3840 du pavillon Vachon à 8 h. 30 p.m., M. R. Cauchon parlera des Thodosporés et gastéromycètes.

JEUDI

ASSOCIATION DES PRINCIPAUX D'ECOLE DE QUEBEC — conférence de Soeur René-du-St-Sacrement sur "La méthode dynamique" au Centre Audio-Visuel, rue Bourlamaque à 3 h. p.m.

KIWANIS QUEBEC. — au Château Frontenac à 12 h. 30, conférence de M. Paul Despaties, chef ingénieur à la cité de Ste-Foy.

ciné BULLETIN

Voir "Valeur morale des films" chaque vendredi

COTES MORALES ET HORAIRES

On trouvera dans cette rubrique quotidienne la classification morale des films actuellement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive Sud.

La classification morale est établie sur les films par l'Office catholique national des techniques de diffusion.

Les cotes morales s'inspirent aux meilleures sources. Elles ont une valeur pour le film auquel elles s'appliquent. Il va sans dire qu'elles ne peuvent témoigner pour le reste du programme si reste il y a.

SIGNIFICATION DES COTES MORALES

T — TOUS : Films visibles par tous, y compris les enfants.

AA — ADULTES et ADOLESCENTS : Films qui en général peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

A — ADULTES : Films qui ne conviennent qu'aux gens formés, soit qu'ils présentent des problèmes moraux d'adultes, soit qu'ils traitent d'un sujet trop sérieux pour les jeunes.

AR — ADULTES avec RESERVES : Films qui présentent des dangers, soit à cause des scènes suggestives de la thèse qu'ils développent, de certaines idées qu'ils émettent, soit encore en raison de l'atmosphère qui s'en dégage.

D — A DECONSEILLER : Films dangereux pour tous, ne peuvent que nuire à la majorité des adultes et porter préjudice à la santé spirituelle et morale de la société.

P — A PROSCRIRE : Films franchement condamnables au point de vue religieux et moral.

BIENVILLE. — Marilyn (AR) à 7.30. La bonne soupe (D) à 8.50 hres.

CANARDIERE. — Je ne suis qu'une femme (AR) à 1.30, 4.40, 7.55. Angélique, marquise des anges (D) à 2.40, 6.00, 9.10. Continu de 1.30 à 11.00 hres. (14e semaine).

CAPITOL. — Goldfinger (AR) (version française) à 1.35, 4.05, 6.35, 9.10. Courts métrages à 1.00, 3.30, 6.00 et 8.30 hres.

CARTIER. — Un monsieur de compagnie (AR) à 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Sujets courts à 1.00, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05. Fin à 11.05 hres.

CINEAC. — La panthère rose (AR) à 1.00, 4.55, 9.00. Le couteau dans la plaie (AR) à 3.09 et 6.56 hres.

CLASSIC. — La blonde et le shérif (A) à 1.15, 4.30, 7.45. La bonne soupe (D) à 3.00, 6.10, 9.30. Continu de 1.00 à 11.00 hres.

COMEDIE QUEBECOISE (Ancien Laurier) — Coplan prend des risques (AR) à 8.00. Sur scène, la revue Guilda 66 à 9.40 hres.

EMPIRE. — Le Corniaud (A) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Fin hres. (6e semaine).

IMPERIAL. — Sujets courts à 1.00, 4.24, 7.45. Le choc en retour (AR) à 1.10, 4.34, 7.51. L'île des Dauphins bleus (T) à 2.52, 6.13, 9.30. Fin à 11.02 hres.

LAIRET. — Ils sont nus (D) à 12.40, 3.44, 6.35, 9.39. Nouvelles à 2.08, 8.03. 001 destination Jamaique (A) à 2.15, 5.12, 8.10. Films à venir à 3.38, 9.33. Fin à 11.07.

LEVIS. — L'héritier d'Al Capone (AR) à 7.30. Les temps sont durs pour les vampires (AR) à 9.00 hres.

LIDO. — Le capitaine de fer (A) à 7.35. Ces dames s'en mêlent (AR) à 9.15 hres.

PARIS. — Actualités à 12.30, 8.18. Miss Pigalle (D) à 1.00, 4.45, 8.25. Les tontons flingueurs (A) à 2.30, 6.19, 9.50. (2e semaine).

PIGALLE. — Les confessions d'un médecin (P) à 12.45, 3.35, 6.45, 10.00. Actualités à 12.35, 3.45, 8.15. Les amoureux du France (AR) à 2.05, 5.15, 8.25. Fin à 11.20 hres.

PRINCESSE. — Nouvelles à 1.00, 6.02. Comment épouser un premier ministre (A) à 1.25, 6.27. Films à venir à 2.46, 7.48. La patrouille de la violence (AR) à 2.52, 7.54. La mort frappe trois fois (AR) à 4.11, 9.13. Fin à 11.04 hres.

RIALTO. — Le fantôme de Soho (P) à 12.45, 4.17, 7.49. Le Ruffian (P) à 2.22, 5.54, 9.26. Nouvelles à 4.05, 7.37. Fin à 11.09.

SILLERY. — Mission 633 (AA) à 7.30. Phaedra (AR) à 9.13. Fin à 11.00 hres.

STE-FOY (SALLE ALOUETTE) The Sound of Music (T) sur réservation à 8.13. Matinées à 2.15, les mercredi, samedi et dimanche. (7e semaine).

STE-FOY — SALLE CHAMPLAIN Ils sont nus (D) à 12.40, 3.44, 6.35, 9.39. Nouvelles à 2.08, 8.03. 001 destination Jamaique (A) à 2.15, 5.12, 8.10. Films à venir à 3.38, 9.33. Fin à 11.07 hres.

ST-ROMUALD. — Lutte sans merci (A) à 7.30. Voulez-vous danser avec moi (D) à 9.00 hres.

STUDIO 9. — Relâche jusqu'au 2 avril.

VICTORIA. — Ils sont nus (D) à 12.40, 3.46, 6.30, 9.40. 001 destination Jamaique (A) à 2.15, 5.30, 8.10. Continu de 12.40 à 11.10 hres.

LA TÉLÉVISION A QUEBEC

4 CFCM-TV | 5 CKMI-TV | 11 CBVT-TV

SINGER

Vend aussi des TV appareils de

847, St-Jean 525-6141

324 E. St-Joseph 522-8129

1027, 3e Avenue 522-7397 Québec

* Marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Ltée.

AUJOURD'HUI

MERCREDI

CANAL

9.30
5—Music
9.58
5—Opening
10.00
5—Canadian Schools
11—Musique
10.30
5—Friendly Giant
10.45
5—Chez Hélène
10.58
11—Aujourd'hui à CBVT
11.00
4—Musique
5—Butternut Square
11—Télévision scolaire — Les forces de la nature : La nature de la chaleur.
11.20
5—Across Canada
11.30
11—Long métrage — "Duel de femmes" — Adultes—Drame, avec Joan Crawford, Robert Taylor et Greer Garson. Sans se connaître, la femme et la maîtresse d'un éditeur sympathisent. Survient celui-ci, qui est sommé de choisir entre les deux.
11.50
5—CBC-TV News
12.00 P.M.
4—Dessins animés
12.15
4—Horaire commenté
12.20
4—Nouvelles — Editorial — Météo — Sports
12.30
4—De tout, de tous
1.00
4—Palmarès
11—Téléjournal
1.05
11—Long métrage — "L'engrenage" — Adultes — Etude de moeurs, avec Jean Houbé et Monique Messine. Les débuts difficiles d'un jeune metteur en scène. Critique pertinente. Liaison. — Pessimisme.
1.25
4—Promotions Atlantiques
1.30
4—TV Bingo
2.00
4—Féminité
2.30
4—La sieste — "Mon oncle et mon curé" — Adultes et adolescents — Comédie, avec Suzanne Dehelly et René Genin. Anecdote romanesque à la campagne. Joie et entrain. Moments très drôles.
5—Music
2.55
5—Opening
3.00
5—To Tell The Truth
11—Femme d'aujourd'hui
3.25
5—Take Thirty
4.00
4—Le capitaine Bonhomme
5—World in Contrast
11—Bobino
4.30
5—Razzle Dazzle
11—La boite à surprise
5.00
4—Télé-Popeye
5—Cartoons
11—Thierry la Fronde

CANAL

5.30
4—Rin-Tin-Tin
5—Music Hop
11—La vie qui bat
5.55
4—Où ?
6.00
4—Télé-Québec
5—Nation's Business
11—Jeunesse oblige — Madeleine Arbour
6.15
5—News and Sports
6.30
11—Téléjournal
6.35
5—Combat
6.45
4—Nouvelles
11—Supplément régional
6.50
11—Rond-Point
6.58
4—Editorial
7.00
4—Main gauche, main droite
11—Aujourd'hui
7.30
4—Escouade criminelle
5—Let's Sing Out
8.00
5—Blue Light
11—Le bonheur des autres
8.30
4—La soirée du hockey — Montréal à Toronto
5—Bob Hope Theatre
11—Cinéma de Paris — "Pickpocket" — Adultes — Drame, avec Martin Lasalle et Marika Green. Un habile pickpoquet se réhabilite grâce à l'influence d'une jeune fille. Oeuvre remarquable. Dépouillement. Riche en valeurs humaines et spirituelles.
9.30
5—Festival : "Man Alive"
10.15
4—A vous, les experts
11—Cartes sur table
10.30
4—Devinez juste
11—Les affaires de l'Etat — "Ralliement des créditistes"
11.00
4—Nouvelles — Editorial — Météo
5—CBC-TV News
11—Téléjournal
11.14
4—Nouvelles sportives
5—Viewpoint
11.20
4—Où ?
11—Supplément régional
11.25
4—Heure exquise — "Gibier de potence" — A déconseiller — Drame, avec Arletty et Georges Marchal. En proie à la tyrannie d'une femme à sa sortie de l'orpheinat, un jeune homme mène une vie déréglée. Dépravation morale. Film malsain.
11.26
5—Penthouse 5 : "Bullet For Joey"
11—Nouvelles sportives
11.31
11—Les incorruptibles
12.30 A.M.
11—Fin des émissions
12.50
5—Sign Off
1.03
4—Fin des émissions

DEMAIN

JEUDI

CANAL

9.30 A.M.
5—Music
9.58
5—Opening
10.00
5—Canadian Schools
11—Musique
10.30
5—Friendly Giant
10.45
5—Chez-Hélène
10.58
11—Aujourd'hui à CBVT
11.00
11—Musique
5—Butternut Square
11—Télévision scolaire — Promenade dans la nature.
11.20
5—Across Canada
11.30
11—Long métrage — "Le Cinquième Bureau" — Adultes et adolescents — Film d'espionnage. Sous la menace du chantage un paisible ingénieur chimiste se voit impliqué dans une affaire d'espionnage.
11.50
5—CBC-TV News
12.00 P.M.
4—Dessins animés
12.15
4—Horaire commenté
12.20
4—Nouvelles — Editorial — Météo — Sports
12.30
4—De tout, de tous
1.00
4—Palmarès
11—Téléjournal
1.05
11—Long métrage — "Le faux célibataire" —Adultes, avec réserves — Comédie, avec Vittorio de Sica et Walter Chiari. Un timide se laisse détourner du mariage par un célibataire endurci. Comique lourd. Grivoiseries. Mariage et justice caricaturés.
1.25
4—Promotions Atlantiques
1.30
4—TV Bingo
2.00
4—Féminité
2.35
4—La sieste — "Cigarettes, whisky et P'tites Pépées" — Adultes, avec réserves — Comédie, avec Annie Cordy et Nadine Tallier. De jeunes sportives sauvent leur club de la faillite en vendant du whisky trouvé. Sensualité prononcée.
5—Music
2.55
5—Opening
3.00
5—To Tell The Truth
11—Femme d'aujourd'hui
3.25
5—Take Thirty
4.00
4—Capitaine Bonhomme
5—World in Contrast
11—Bobino
4.30
5—Razzle Dazzle
11—La boite à surprise
5.00
4—Télé-Popeye
5—Cartoons
11—Roquet, belles oreilles
5.30
4—Ici interpol
5—Music Hop
11—Les croquignoles
5.55
4—Où ?

CANAL

6.00
4—Télé-Québec
5—Spring Edition
11—Jeunesse oblige — Jean-Pierre Ferland
6.30
11—Téléjournal
6.35
5—Gilligan 's Island
6.36
4—Nouvelles sportives
6.45
11—Supplément régional
6.46
4—Nouvelles
6.50
11—Dialogue
6.58
4—Editorial
7.00
4—Sur demande avec Jean Coutu
5—Dean Martin
11—Aujourd'hui
7.30
4—Qui dit vrai ?
8.00
4—A la Catalogne
5—The Seaway
11—Tous pour un
8.30
4—Cinéma Kraft — "Sérénade au Texas" —Adultes et adolescents — Comédie musicale, avec Luis Mariano et Bourvil. Un jeune vendeur de disques apprend qu'il est l'héritier de terrains pétrolifères. Inégal mais amusant.
11—Rocambole
9.00
5—I Dream of Jeannie
11—Sextant
9.30
5—Telescope
11—Défis nouveaux
10.00
4—Adam ou Eve
5—The Saint
11—L'heure du concert — "Trois jeunes musiciens canadiens" : Robert Cram, flûtiste; Richard Gresko, pianiste, et Boris Brott, chef d'orchestre.
10.30
4—Arrêtez-les !
11.00
4—Nouvelles — Editorial — Météo
5—CBC-TV News
11—Téléjournal
11.14
4—Nouvelles sportives
5—Viewpoint
11.20
4—Où ?
5—Late Scores
11—Supplément régional
11.25
4—Heure exquise — "François Ier" — Adultes — Comédie bouffe, avec Fernandel et Mona Goya. Un acteur improvisé est transporté en rêve à l'époque de François Ier. Idée originale. Bons moments. Humour souvent grossier.
5—Sign Off
11.26
11—Nouvelles sportives
11.31
11—Cinéma — "La 7e porte" — Adultes — Conte, avec Georges Marchal et Maria Casarès. En ouvrant une porte mystérieuse, un Arabe est lancé dans une série d'aventures. Sujet intéressant. Excellents interprètes.
1.00 A.M.
11—Fin des émissions
1.12
4—Fin des émissions

COTES DES BOURSES

Toronto

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
PETROLES				
Alminex	4300	470	460	465
Am Led	10490	27½	25½	25½
Anchor	2000	14	13	13
Asamera	33520	335	310	310
Banff	940	17⅝	16⅞	16⅞
Calvert	7000	32	30	31
C S Pet	13400	310	299	310
C Delhi w	133	70	70	70
C E Gas	10225	420	390	415
C Gridoil	3709	490	463	490
C High	10100	59	55	57
C Homestd	441	260	260	260
C L I Pete	1500	30	30	30
Cdn Sup O	1375	20¾	20¼	20⅝
Cent Del	3919	11⅞	11¼	11¼
Charter O	7800	425	400	420
Chiefin	16230	11½	925	11½
C West P	178	156	156	156
Dev Pal	1220	205	205	205
Dome Pete	200	16	16	16
Dynam	31450	390	380	380
Fargo	8630	355	350	355
French Pt	710	415	390	410
Gr Plains	1295	13½	13⅜	13½
Gt C Oilsds	645	11⅜	11½	11⅜
Int Helium	57916	194	180	194
Midcon	28700	69	65	69
Mill C	39850	215	204	208
Nat Pete	100	250	250	250
N Cont	1000	35	35	35
N American	2000	46	45	45
N C Oils	350	430	425	425
N C O pr	25	40	40	40
Numac	5200	162	151	162
Numac wt	1540	39	39	39
Okalt	11200	25	25	25
Permo	44020	36	34	34
Petrol	65000	71	69	71
Place G	61725	280	271	273
Ponder	600	50	50	50
Prairie Oil	1600	270	260	270
Provo Gas	6677	272	259	264
Ranger	400	220	212	216
Scurry Rn	3285	25¾	24½	24½
Spoone	88198	108	105	107
Tdtad Oil	5850	239	230	235
Union Oil	200	27	26⅝	27
U Canso	2400	315	305	315
U nReef P	2000	26	25½	26
vandoo	8600	10	9	9
Wespac	4000	19	19	19
Wesburne	800	125	120	120
W Decalta	1100	375	370	375
W Decalt w	425	201	201	201
Wilshire	160	770	770	770
MINES				
Acad Uran	2500	5	5	5
Accra	9200	18½	17½	18
Acme Gas	1200	32	30	32
Advocate	400	415	410	410
Aetna Inv	1000	132	130	132
Agnico	90	148	148	148
All Pitch	1000	16½	16½	16½
Am Larder	90	22	22	22
Ang Am	16200	138	125	127
Ang Rouyn	2300	250	248	250
Ang U Dev	40020	80	75	75
Ansil	11300	13½	12½	13½
Area	1200	95	95	95
Armore	2500	23	22	22
A Arcadia	8500	28	27	27
A Ar Bw	15700	½	½	½
Argosy	1000	34	34	34
Atl C Cop	5100	155	150	151
Aunor	1100	310	300	310
Bankeno	3920	108	103	103
Bnkfield	18900	17	16	17
Barnat	14500	13½	12	13
Belcher	500	50	50	50
Belleterre	3000	28	27	27
Bethlm	2050	630	615	615
Bidcop	1700	7½	7	7
Big Nama	2115	50	50	50
Bi Bay	15000	13	12	12
Bi Hawk	10300	124	115	123
Bralorne	420	360	360	360
Broul Reef	2000	23	23	23
Brunswick	1350	13⅝	13¼	13¼
Bunker H	7700	32	30½	32
Cadamet	7925	9	9	9
Cam Mine	3500	21	20½	20½
Camflo	300	360	355	360
C Chib	58923	925	820	920
C Tung	9730	310	290	295
C Dyno	400	165	165	165
C Faraday	800	330	325	325
C Jamieso	2000	130	128	130
Cdn Keeley	7000	12½	12	12
Candor	13000	16	15	15
Can Fer	1200	85	85	85
Cantri M	15025	37	33	37
Capt	29200	22½	19	22½
Cariboo	300	38	38	38
Cassiar	1500	15⅝	15¼	15¼
Cent Pat	1500	196	185	196
Chest	11500	23	22½	23
Chib Kay	1500	22	21	22
Chib M	28000	65	57	62
Chimo	7100	150	148	149
Chrom	175	165	165	165
Coch Wil	2300	525	500	500
Coin L	10500	54	50	52
Comb Met	5766	24½	24	24½
Contagas	1500	82	82	82
Conigo	1300	24½	24½	24½
Con Key	3000	10	10	10
C Shaw	28832	84	80	80
C Bellek	1000	11	11	11
C Call	16250	13½	12⅝	13
C G Arrow	2500	24	22	22
CHall	98425	175	128	128
C Marten	8250	575	535	545
C Mogul	2500	355	325	320
C Morrison	4080	190	179	185
C Mosher	1300	105	100	105
Con Negus	3500	17½	15	15½
Con Rambler	3650	250	236	250
C Red Pop	6000	15	14½	15
Conwest	850	800	770	780
Cop Corp	5000	72	72	72
Cop Fields	2866	146	143	146
Cop M	13500	14	13½	14
Coulée	96500	70	58	67
Courvan	25	17	17	17
Cowich	1500	88	87	88
Craigmnt	5925	12	11¾	12
Cratland	400	28	25	28
Crowp	32259	11½	10½	11½
Daerg	44500	17	14½	16
D'Aragon	2300	17½	17½	17½
Deer Horn	200	55	55	55
D'Elda	153600	115	105	105
Delhi Pac	250	15	15	15
Denison	500	41	40¾	41
Dickensn	600	475	475	475
Discovery	4810	209	200	201
Dome	955	41¾	41¼	41¼
Donalda	8500	16	15½	16
Duncrne	6000	42	40	42
Duva S	1350	18	17	17
East Full	1750	880	855	855
E Mar	1260	450	425	425
Francoeur	2000	10½	10½	10½
Frolex	8863	101	99	100
Gemex	17518	43	41	42
Gnt Masct	63	95	95	95
Giant Yk	140	12½	12½	12½
Glacier	3300	12	11½	12
Glenn Exp	2000	14	13½	13½
Goldray	3000	52	52	52
Goldrim	25060	39½	38½	38½
Gortirun	1200	290	275	285
Gradore M	5101	51	45	50
Granisle	1450	440	405	405
Granduc	100	380	380	380
Grandroy	1000	23	22	22
Green Pit	32548	125	120	124
Gulch	4500	8½	8½	8½
Gulf L	1000	9	9	9
Gunnar	560	199	187	199
Hard Rock	2000	11	10½	11
Hasimas	1300	235	230	235
Headway	117900	30	27	27
Heath	5000	7½	7½	7½
High Bel	100	790	790	790
Hollinger	49	24½	24	24
Huds Bay	553	82	81¼	81¼
Hydr Alt X	2120	27	23	25
Int Bibis T	2600	100	97	97
I Kenville	4500	26	25	26
Irish Cop	1000	22½	22½	22½
Iron Bay	1273	258	256	258
Iso	4500	170	165	167
Jase Exp	4000	19	19	19
Jelex	72140	42	37	40
Joliet	1000	28½	28½	28½
Joutel	40000	25½	24	24½
Joutel	5539	104	99	100
Jowsey	2077	65	63	63
Kam Kotia	1100	410	405	410
Ker Add	14766	11¼	10½	11
Kelly Dsd	2000	65	64	65
K Anacon	2091	230	224	230
Kirk Min	3500	11	11	11
Lab Min	50	32	32	32
L Dufault	6759	12¾	12¼	12¼
Lakehead	500	29	28	28
L Osu	5000	16	16	16
La Luz	450	22½	22½	22½
Langis	2000	33	33	33
Lati nAm	1500	9½	9½	9½
Leitch	1400	525	500	505
Liberian	525	16	16	16
L L Lac	200	186	183	186
Lorado	7150	129	126	129
Louvi	715500	52	48	48½
Maconda	2620	265	240	245
Macon	8300	58	52	53
Madsen	2075	187	181	181
Malartic	1265	82	82	82
Man Bar	5010	24	24	24
Manok M S	2050	15	13	13
Marchant	2800	225	215	225
Marcon	200	8	8	8
Martin	8100	55	54	54
Mattgmi	1420	16	15½	15½
Maybrun	25000	24	22	24
Mc Intyre	315	90	90	90
Mc Adam	9800	90	89	90
Mc Ken	5200	10	9½	10
Mc Wat	13900	69	65	65
Mentor	1000	65	65	65
Merrill	133675	132	112	127
Meta Uran	1000	11½	11½	11½
Metal Min	1000	157	155	155
Midrim	14500	49	45	47
Min Ore	6500	10	10	10
Mt Wright	3500	38	37	38
Multi	21900	278	269	275
Nat Expl	7500	16	15	15
Nealon	1525	10½	10	10½
N Bid	15000	5½	5	5
New Cal	2000	60	57	60
New Conex	500	750	750	750
N Conex w	2800	375	350	375
N Goldvue	2500	7	6½	7
N Harri	19000	15	14	15
N Thoreo	3325	224	220	224
N Kelore	2000	10	10	10
Newlund	38000	25	22	22
N Myla	96000	29	28	28½
Newnor	1000	11	11	11
N Que Engl	600	585	575	575
N Sen	184400	29	22	26
New Taku	6000	35	34	35
Nick Rim	3350	14	13	14
Nisto	244300	21	17½	19
Norbeau	3700	137	135	135
Norgold	10900	15½	14½	15
Norlartic	7500	8	8	8
Norlex	11800	19	17	18
Normetal	500	450	450	450
Normex	2000	16	14½	16
N Bordu	2000	11½	11½	11½
N Goldcrn	2125	81	80	80
N Bank	4100	41	40	41
Norcal	49800	19½	35	43½
North Can	100	160	160	160
Northgat	825	770	760	760
Nudul	2000	16½	16½	16½
Obaska	2500	12½	12	12
O'Brie n	25500	150	120	150
Opemiska	1400	995	980	985
Odelian	1350	435	415	420
Osisko	500	40	40	40
Pamour	200	182	181	181
Paramaq	7000	12	11	11
Patino	1533	11½	11	11½
Pax Int	8500	34	31½	31½
Poe Exp	111353	12	25	30½
Peerless	275500	14	12	13½
Pick Crow	2000	24½	42½	25
Pine Point	1175	59	57½	59
Pitcer	700	27½	27½	27½
Pore Pay	1000	17½	17½	17½
Preston	97	11¼	11¼	11¼
Probe M	2000	54	51	52
Purdex	15000	14½	14	14
Q M I	20	250	250	250
Que Chib	10	25	25	25
Que Lith	400	325	310	325
Q Man	27600	38	37	37
Q Mattgmi	2500	15	14	14
Que Sturg	100	37½	37½	37½
Quemont	375	10½	10½	10½
Quonto	1000	8½	8½	8½
Radlor	57400	111	103	104
Rayro	53446	153	134	152
Rio Algom	2178	26⅝	20¼	20¼
R X Athab	2000	20	20	20
Rockwn	3000	66	65	66
Roman	1665	775	765	775
Rowan	14200	7	5½	7
Ryanor	26500	22	20	21½
Salem	500	17	17	17
San Ant	2000	17	17	17
Sarimco	300	20	20	20
Satel	55500	32	26	32
Sherritt	4704	565	550	550
Sil Eureka	300	170	170	170
Silverfids	1200	345	340	354
Silmaq	65225	47	43	44
Sil Miller	3900	20	19	20
Sil Stand	900	140	135	135
Siscoe	4400	258	230	250
Stanzek	152	183	183	183
Starratt	6000	4½	4½	4½
Steep R	2065	630	625	625
Sud Cont	2000	29	28	28
Sullivn n	1607	555	550	550
Sunburst	4000	11½	11½	11½
Teck Corp	2458	580	580	580
Territory	100	12	12	12
Texmont	9400	118	114	114
Texore	50	28	28	28
Tex Sol	8500	32	30½	30½
Thom L	1700	66	66	66
Tombill	1500	129	125	127
Torbrit	8500	102	95	102
Tormont	2500	16	14½	16
Towag	23100	127	120	125
Tribag	1500	10	9½	9½
Trin Chib	100	28½	26½	27½
U Mining	2565	330	325	330
U Asbestos	62280	64	60	64
U Buffad	1500	20	20	20
U C L Mine	1552	470	460	460
Un Keno	1300	153	152	152
Upp Can	10222	21	20½	21
Urban	9500	27	27	27
Vespar	200	140	140	140
Wasamac	4765	550	540	545
West Mine	12500	36½	35	35
Wst Str	43400	55	47	52
Wilco	9400	175	171	175
Willroy	16000	7	6	6
Windfall	500	34½	34½	34½
Win Eld	2000	24	23	23
Wr H	11695	136	135	135
Yale	4125	183	177	181
Yukon C	31950	120	115	116
zenmac	4750	33½	32½	33
zulapa	5500	25	24	24½

Total des ventes: 4,750,000.

MARCHE ETRANGER				
TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Bralorne	400	390	375	375
C Chib	29600	1000	900	1000
Cantri	500	29	29	29
Coehrill	100	575	575	575
C Morris	800	200	200	200
C Shaw	4000	95	90	92
C Mosher	200	107	107	107
Confields	100	160	160	160
Dickenson	500	550	550	550
Dearborn	1000	41	41	41
Int Hel	1000	199	199	199
Kam Kotia	100	475	475	475
Kerr Add	100	11½	11½	11½
Multi M	1200	310	300	300
Macfee n	600	200	198	199
N Bank	2300	46½	45	46½
Norbeau	2000	142	142	142
Newlund	1000	25	25	25
N Mylam	500	29	29	29
Provo Gas	700	275	275	275
Place	4700	325	320	325
Quemont	150	11½	11½	11½
Steeloy	1000	250	250	250
Steeper	4000	130	110	130
Teck Cop	1400	600	600	600
Un Ken o	1700	500	480	480
Wilfinor	25000	178	178	178
Westburne	100	125	125	125
Yk Per	500	200	190	195

TITRES LES PLUS ACTIFS de la Bourse de Toronto					
TITRES	ventes	haut	bas	ferm.	chang.
INDUSTRIES					
Waiwe	27300	275	240	260	-25
Enk O	15120	480	475	480	
C Marc	11360	8¼	7¼	7½	+ ¼
C Brew	8700	7⅝	7⅜	7⅜	
Alumni	6445	39⅝	38⅞	39⅝	+ ¼
PETROLES					
A Led	101600	27½	25½	25½	- 1½
Scurr	88198	108	105	107	+ 2
Place	61725	280	271	273	+ 2
Int Hel	57916	194	180	194	+16
Permo	46020	35	34	34	+ 1
MINES					
Peerless	275200	14	12	13¼	+ ¾
Nisto	244300	21	17½	19	+ 2
N Sen	184400	29	22	26	+ 3
D'Eld	155900	115	105	105	- 7
Merri	153675	132	112	127	+15

Montréal

Abitibi	1655	12¼	12	12
Algom	115	65	65	65
Alliance	3100	235	210	220
Alumin	3581	39¼	38¾	39⅛
Alumin pr	605	43¾	43¼	43½
Alcan 2 pr	25	45	45	45
Ang 2.65 pr	485	50½	50½	50½
Arg Pr	100	12¾	12¾	12¾
Asbestos	250	22	22	22
Bank Mont	327	62	60¾	62
Bank N S	147	68¾	68¼	68¾
Banq C N	130	64	64	64
Bq Dépargn	165	15⅜	15¾	15¾
Bath P	1150	24¾	23½	24⅜
Bell Phone	1192	55⅝	55½	55⅝
Bow Mer pr	1164	50	50	50
Brazil	755	9⅜	9½	9½
B A Oil	585	31½	31⅜	31¾
B C Forest	155	22	22	22
B C Phone	130	74	74	74
Brinco	4065	5⅜	5⅜	5⅜
C A E	1245	10⅜	10¼	10⅜
Cal Pow	800	26	25¼	25¼
Can Cem	50	42½	42½	42½
Can Iron	176	23¼	23¼	23¼
Can Malt	100	21½	21½	21½
C S L	200	37	37	37
Cdn Brew	7545	7⅝	7½	7½
C Im B C	100	63½	62P	63½
C I Pow	70	26	26	26
C Marconi	16000	8	7⅝	7⅝
C P R	980	61	60¾	60¾
C P R pr	320	8⅝	8⅜	8⅜
Cdn P Pina	300	11¾	11¼	11¾
Couvrette	200	6	5½	6
Cent Del	350	11½	11¼	11¼
Chemcell	1821	13½	12¾	13½
Con M S	1165	43¼	42¼	43¾
Con Paper	850	38⅝	38	38⅝
C Glass	815	12	12	12
Corontion	500	170	710	170
Cr zell A	100	25	25	25
Crush Int	100	15	15	15
Corpex	100	9	9	9
Denison	200	40½	40¼	40¼
Dist Seag	650	37⅞	37½	37½
Dofasco	650	26	26	26
D Glass	1100	16	16	16
Dosco	475	12½	12¼	12¼
Dom Text	670	25	24⅝	25
Domtar	1425	20	19¾	19¾
Donohue	525	8½	8½	8½
Du Pont	384	42½	42⅜	42⅜
Dupuis A	1060	7½	7½	7½
Eddy M	150	36½	36½	36½
Enam A pr	800	65¾	65¾	65¾
Enam B pr	100	350	350	350
Falcon	500	101	100	100
Fleetwood	250	28	28	28
Fleetwood	250	28	28	28
Fraser	105	28	28	28
G L Paper	1160	25¼	25	25
Handy Andy	200	5⅝	5⅝	5⅝
Hard Carp A	100	40½	40½	40½
Hawk Sid	250	5½	5½	5½
Hollinger	305	24	24	24
Home B	1200	20	19⅞	20
Hud Bay	425	82	81¼	81½
H B C	1110	16¾	16½	16¾
Imp Oil	956	54	53¾	53¾
Imp Tob	595	14⅞	14⅝	14⅝
Ind Accep	4300	21	20¾	21
Int Nickel	1165	106	104¾	104¾
Int Util	1000	30⅝	30⅜	30⅜
Int Util 122 p	700	32½	32¼	32½
Inter P L	25	84	84	84
Inv Grp A	400	14¾	14¼	14⅜
Laur F 200 p	100	29½	29½	29½
Loblaw A	400	10½	10½	10½
Loblaw B	300	10⅞	10⅞	10⅞
Lowb M	100	15½	15½	15½
Mass F rt	143128	92	85	92
MB and PR	50	28¼	28¼	28¼
Maritime Tel	150	21¾	21¼	21¼
Mass F	2455	30⅜	30⅜	30⅜
Mc Allister	100	7¾	7¾	7¾
Molson A	100	31	31	31
Mont Loco	100	14¾	14¾	14¾
Moore Corp	9920	80⅝	80¼	80¼
Morse Rob A	325	19¾	19⅝	19⅝
NFld Light	350	10¼	10¼	10¼
Noranda	2041	51	50¾	51
Nor Ctl G	125	32	32	32
NS LP	901	37⅜	37	37¼
Ogilvie	615	14⅝	14⅝	14⅝
Pac Pete	900	12	11¾	11¾
Pow Corp	1930	12⅝	12	12
Price Br	600	46	45½	45½
Phil C rts	255	190	180	180
Q N Gas	301	13¾	13¾	13¾
Que Phone	100	24	24	24
Rio Algom	100	20⅝	20⅝	20⅝
Rolland A	520	12¾	12	12¾
Ronalds F	60	11	11	11
Rothmans	210	27½	27½	27½
Royal Bank	142	¾	¾	¾
Sil CemA	40	32	32	32
St Croix A p				
Shell Can	600	20¾	20½	20½
Shell In P	700	26	25	26
Simpsons	720	28	27¾	28
Southam	225	41	40¾	41
S S Steel	200	12¾	12½	12⅝
Steel Can	5475	25	24⅞	25
Steinbg F A	10191	25	25	25
T Fin A	1180	10⅞	10⅝	10⅞
Tr C Corp	200	8⅝	8⅝	8⅝
T Ca nPL	150	34⅝	34⅝	34⅝
Un Carbide	350	26⅝	26¾	26⅝
Union Oil	100	26⅝	26¾	26⅝
Walk G W	1015	32¼	32¼	32¼
F Coast Tr	1050	26⅝	26⅝	26⅝
Weston A	125	21¼	21¼	21¼
Weston A wts	126	12¾	12¾	12¾
Weston B	100	22¾	22¾	22¾
zellers	180	25½	25½	25½

Canadienne

Agassiz	2500	30	30	30
Ajax	5000	11	11	11
Alscope	14350	245	225	231
Alsof	1000	9½	9½	9½
Amg G Bel	6000	22	18	18
Baker	2900	7	7	7
Ban dOre	1000	19	19	19
Bateman	34500	6	5½	6⅛
Beauce	9000	5	5	5
Black Hawk	1000	120	120	120
Black River	3300	20	20	20
Blue Bon	315	340	340	340
Bluewtr	1000	30	30	30
Bornite	2000	6	6	6
Bruce Pre	14200	11	11	11
Brueau	6000	20	20	20
Burnt Hill	7500	40	39	40
Camflo	700	355	355	355
C Magnesite	500	65	65	65
C Secur A	600	280	275	280
Cartofer Q	500	9½	9½	9½
Cessland	1050	330	315	320
Chemaloy	1800	124	124	124
Chipman	15000	18	17½	18
Coastal M	7300	24	20	24
C Holdings	700	55	55	55
C Oil Gas	1500	33	32	33
Comodore	1200	150	140	145
Comodor A w	8100	47	40	47
Coninga	500	15½	15½	15½
C Mogador	1000	22½	22½	22½
C New Pac	16900	72	69	70
C Q Smelt	1400	58	58	58
C virginia	2120	40	36	39
Copetrn	8200	9	9	9
Cr Bridge	5000	35	33	35
Crusade	650	22	20	22
Cen Elec	2300	26	24	26
Cen Fds	5107	7¼	7¼	7¼
Delta Min	6000	13	11	11
Delta El	1000	23	22	22
Dolsa n	11500	37	36	36
D Explorrs	7600	17	17	17
D Lease	1500	24	2	23½
D Offeloth	350	23½	23¼	23¼
Dumagmi	500	53	53	53
Dumont	12000	56	55	55
Dynamic P	100	390	390	390
East Sull	800	880	800	880
E ventures	2000	25	24	25
Emp Min	1424	24	21	24
Equity Ex	179200	76	74	75
Fab	7900	20	18	19½
Fano	6300	7	7	7
Fst Reliance	1000	45	45	45
Fox Lake	500	22	20½	22
Futurity	5000	103	96	99
Gurney	1500	75	74	74
Chilau	2500	19	19	19
Gr W Sts	5200	190	178	190
Greenbrg	200	5⅝	5½	5½
Inland C	200	8½	8	8½
Inspiration	1500	190	180	185
Int Atl Dv	2920	95	85	95
Int Norvalle	666	25	25	25
Int Dredg	3000	14	14	14
James Bay	20000	29	25½	29
Jubilee	8010	255	235	240
K Desmond	1000	62	62	62
Keitic	3000	24	24	24
Kleeta	5000	24⅝	23½	24
Kodiak P	1900	290	275	290
Ladulsoro	1500	63	63	63
Lingside	2000	5	3	5
Lorpanna	5500	20½	20	20
Matatch Cdn	500	49	49	49
Merrill	43500	132	115	120
Midepea	15450	400	360	370
Miro	1000	21	21	21
Mistango	7500	21	20	21
Molyb	18600	150	105	150
Mt Pleast	1360	42	41	41
Native M	5125	13	13	13
N Imperial	6600	155	145	155
Newrich	2500	16½	16	16
N W Amulet	2500	6½	6	6
N A Rare	5050	40	38½	40
Opem Expl	2800	12½	10½	12½
Pat Silver	23000

Recettes nettes C.P. pour février

MONTREAL. — Les recettes nettes du Canadien Pacifique pour le mois de février (1966) ont été de $2,340,374, ce qui représente une augmentation de $691,543 comparativement au même mois de l'an dernier. Le bilan du mois s'établit comme suit :

Mois de février	**1966**	**1965**
Revenus du rail	$42,971,127	$39,710,601
Dépenses du rail	40,630,753	38,061,770
Recettes nettes	$ 2,340,374	$ 1,648,381
Depuis le 1er janvier		
Revenus du rail	$84,009,457	$79,835,547
Dépenses du rail	80,067,592	77,011,578
Recettes nettes	$ 3,941,865	$2,823,969

NOTE : Ces chiffres incluent les montants relatifs aux recommandations de la Commission royale d'enquête Mac-Pherson et en vertu de la Loi de réduction des tarifs-marchandises.

DIVIDENDES

Par la PRESSE CANADIENNE

Dominion Electrohome Industries Ltd. $1.4375 l'action privilégiée 5 3-4 pour cent, 1er mai, inscription 15 avril.

McCabe Grain Co. Ltd, 8 cents l'action ordinaire, 1er mai, inscription 15 avril.

Parker Drilling Co. of Canada Ltd, 20 cents, 2 mai, inscription 15 avril.

Slater Steel Industries, 11 cents l'action privilégiée $1.20, 2 mai, inscription 12 avril.

Conduit National Co. Ltd, 5 cents l'action ordinaire, 9 mai, inscription 25 avril.

La Luz Mines Ltd, $1.00, 15 juin, inscription 31 mai.

Woodward Stores Ltd, 35 cents l'action de classe A plus un boni de 5 cents, 30 avril, inscription 7 avril.

General Steel Wares Ltd, $1.25 l'action privilégiée, 2 mai, inscription 7 avril.

Avco Corp., 25 cents en argent américain l'action ordinaire, 20 mai, inscription 29 avril.

Bullochs Ltd, 25 cents l'action de classe A et 14 5-8 cents l'action de classe B, 2 mai, inscription 15 avril.

General Bakeries Ltd, 6 1-4 cents l'action ordinaire, 30 avril inscription 15 avril.

A.J. Frieman Ltd, une action ordinaire de classe A d'une valeur au pair de $1.00 pour chaque tranche de 20 actions ordinaires, 15 avril inscription 31 mars.

Bathurst Paper Ltd, 26 1-4 cents l'action privilégiée de série 1963, 1er juin, inscription 6 mai; 62 1-2 cents l'action de classe A et 12 1-2 cents l'action ordinaire, 2 mai, inscription 8 avril.

Bethlehem Copper Cor. Ltd, pour l'exercice terminé le 28 février 1965: $3,085,711, soit l'équivalent de 59.2 cents l'action au regard de $3,569,488, ou 70.2 cents pour l'exercice précédent.

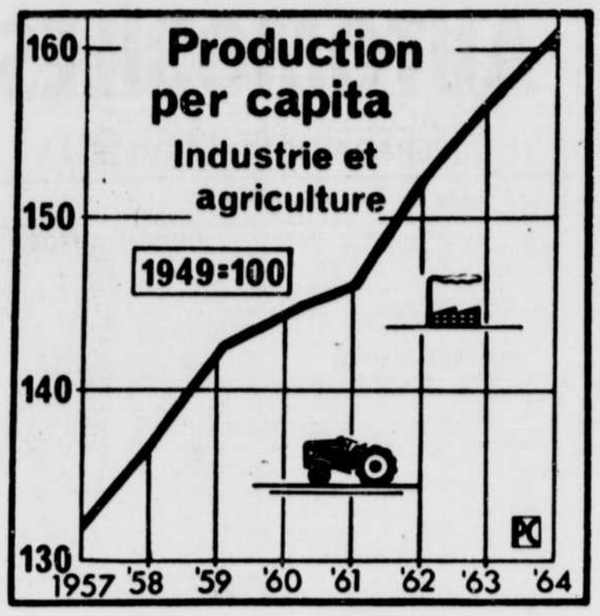

● **PRODUCTION ACCRUE — La plupart des économistes considèrent que l'accroissement de la production par tête est la seule justification des hausses de salaires. Ce graphique indique dans quelle proportion la production agricole et industrielle a augmenté depuis 1961. Mais la question que se posent nombre d'experts est de savoir si les profits sont suffisants pour contrebalancer les récents règlements ouvriers. (Graphique PC)**

BENEFICES NETS

Par la PRESSE CANADIENNE

Canadian Westinghouse Co. Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $4,238,437, soit l'équivalent de $6.61 l'action au regard de $3,489,377, ou $5.62 pour l'exercice précédent.

Métropolitan Stores of Canada Ltd, pour l'exercice terminé le 31 janvier 1966: $1,041,083, soit l'équivalent de 99.1 cents l'action au regard de $799,365, ou 70.8 cents pour l'exercice précédent.

Canadian Salt Co. Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $1,758,432, soit l'équivalent de $2.34 l'action au regard de $1,538,077, ou $2.05 pour l'exercice précédent.

The Jockey Club Ltd, pour l'exercice terminé le 30 novembre 1965: $1,520,745, soit l'équivalent de 21.5 cents l'action au regard de $1,695,943, ou 27 cents pour l'exercice précédent.

Trans-Prairie Pipelines Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $999,490, soit l'équivalent de 58.7 cents l'action au regard de $1,119,573, ou 66.2 cents l'action pour l'exercice précédent.

Trans-Canada Pipe Lines Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $13,834,000, soit l'équivalent de $1.82 l'action au regard de $13,243,000, ou $1.76 pour l'exercice précédent .

Scott Paper Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $990,014, soit l'équivalent de $1.24 l'action au regard de $1,451,426, ou $1.81, pour l'exercice précédent.

Simpsons Ltd, pour l'exercice terminé le 5 janvier 1966 : $8,607,092, soit l'équivalent de $1.23 l'action au regard de $7,-021,817, ou $1.02 pour l'exercice précédent.

Canadian Gridoil Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $735,737, soit l'équivalent de 29 cents l'action au regard de $619,581, ou 25 cents pour l'exercice précédent.

Alminx Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $1,368,880 au regard de $863,-370 pour l'exercice précédent.

North Canadian Oils Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $12,007,500, soit l'équivalent de 35 cents l'action au regard de $1,308,-000, ou 22 cents pour l'exercice précédent.

Montréal Locomotive Words Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $629,186, soit l'équivalent de 79 cents l'action au regard de $879,305, ou $1.26 pour l'exercice précédent.

Ponder Oils Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $175,242, soit l'équivalent de 6.7 cents l'action au regard de $222,282, ou 8.5 cents pour l'exercice précédent.

Consolidated Bakeries of Canada Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: déficit net de $745,100 au regard de $389,008 pour l'exercice précédent.

Lake Dufault Mines Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $16,934,816, soit l'équivalent de $4.10 l'action.

Bridge and Tank Co. of Canada Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $701, 427 au regard d'un déficit net de $162,030 pour l'exercice précédent.

Industrial Minerals of Canada Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $310,800, soit l'équivalent de 76 cents l'action au regard de $54,678, ou 38 cents pour l'exercice précédent.

International Utilities Corp., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $13,202,577, soit l'équivalent de $1.72 l'action au regard de $11,506,195, ou $1.58 pour l'exercice précédent.

Simpsons-Sears Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $8,809,617, soit l'équivalent de 65 cents l'action au regard de $8,345,294, ou 62 cents pour l'exercice précédent.

White Pass and Yukon Corp. Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: $663,030 au regard de $523,735 pour l'exercice précédent.

Résultats satisfaisants à la Great Canadian Oil Sands

Toronto. — "L'année 1965 témoigne des resultats satisfaisants", annonce le rapport annuel de Great Canadian Oil ands Limited, aux actionnaires de la Compagnie.

Le président du Conseil d'administration, W. Harold Rea et le directeur général, Clarence H. Thayer rapportent, que le projet destiné à retirer 45,000 barils de pétrole de synthèse par jour des sables à bitume de l'Athabasca, était réalisé à 30% environ, au terme de l'année. Vers cette même époque, quelque $78,000,000 étaient déjà dépensés sur les $230,000,000 du coût total estimé.

MM. Rea et Thayer déclarent encore, que les réalisations majeures en 1965, comportèrent l'achèvement des bâtiments devant abriter les installations génératrices d'énergie; le développement de la construction des ensembles de traitement, sur le site de récupération du bitume; le dégagement des lieux d'extraction ainsi que la mise à jour de la couche de terrain exploitable; l'achèvement du pont sur la rivière Athabasca, reliant Fort McMurray à la route qui mène sur le cite de l'usine; et enfin, la mise en place de 128 milles de conduites sur les 266 milles que comprendra le pipeline vers Edmonton.

Les fondations de béton de l'usine d'extraction furent jetées en décembre, et l'érection des armatures d'acier commença en février de cette année. Quant au bâtiment à trois étages où se déroulera le dernier stade du procédé de traitement, sa construction se poursuit activement cet hiver, sous la protection dune cloche de plastique mesurant 100 pieds de largeur sur 200 pieds de longueur.

Le rapport note d'autre part, qu'à peu près 1,000 acres ont été dégagés sur les lieux d'extraction, et sont sur le point d'être prêts pour le début des opérations.

La fabrication et le montage des excavateurs munis de roues à godet, ainsi que des conveyeurs et autre équipement destiné à l'excavation et à l'enlèvement des sols non bitumineux progresse suivant les prévisions, avec les pièces usinées du premier excavateur devant être expédiées d'Allemagne en mai de cette année.

L'achèvement du pipeline est aussi prévu pour mai. Il a été conçu pour permettre le pompage en sens inverse d'Edmonton aux lieux d'exploitation, du mazout nécessaire au fonctionnement des engins utilisés dans la construction, des chaudières de la centrale électrique, ainsi qu'au démarrage des ensembles de traitement.

En passant en revue les aspects financiers de l'année 1965 MM. Rea et Thayer font remarquer que $57,000,000 environ furent investis dans le projet durant l'année, et que $9,200,000 d'emprunts bancaire furent retirés. Les fonds provinrent principalement de prêts sur demande faits par Sun Oil Company Limited, de l'achat d'actions de GCOS par Sun Limited et par la vente d'obligations à six pour cent, en partie convertissables, aux habitants de l'Alberta.

Quoique la construction ait progressé comme prévu, les responsables de GCOS ont exprimé leur inquiétude provoquée par le fait que récemment quelques fournisseurs d'équipement essentiel faisaient leurs livraisons en dehors des délais. De même, GCOS a éprouvé quelques difficultés de la construction et du bâtiment. Pour maintenir le rythme de construction conforme aux prévisions, la Compagnie pare au manque de main-d'oeuvre, en faisant construire durant les mois d'hiver, plus qu'il n'avait été décidé à l'origine, et en prenant toutes les mesures possibles pour assurer l'approvisionnement et l'expédition d'équipement requis.

Informations financières

INSCRIPTION ADDITIONNELLE

Phillips Cables Limited : — 131,999 actions ordinaires additionnelles, réservées pour fins d'émission lors de l'exercice de droits en vertu de l'offre de droits en cours faite par la compagnie ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal le 18 mars 1966.

DROITS

Phillips Cables Limited : — Les droits de la compagnie se transigeront sur une base régulière à la Bourse de Montréal, à partir de l'ouverture de cette dernière le 24 mars.

AVIS POUR LES FILIERES

Canadian Pacific Railway Company : — Les livres de transfert des actions ordinaires de la compagnie de chemin de fer de la compagnie seront fermés à 3:30 p.m. le 12 avril, à Montréal, Toronto, Vancouver, New York et Londres. Les livres de transfert des actions privilégiées seront fermés le même jour à Montréal, Toronto, Vancouver et Londres.

General Dynamics Corporation: — La Bourse de Montréal a été notifiée par les administrateurs de la compagnie, que lors d'une assemblée tenue le 14 mars, toutes ses actions privilégiées, rachetables le 15 avril, l'ont été au prix de $62,7491 chacune, représentant les exigences du rachat optionnel en cours, au prix de $61,9031 l'action, plus les dividendes cumulatifs entiers, courus depuis le 1er janvier 1966 jusqu'à et y compris le 15 avril 1966, résultant du droit de conversion des actions ordinaires de la compagnie, privilège qui se terminera le 31 mars 1966. Ce renseignement est envoyé aux organisations membres pour fins d'information seulement, vu que les actions ordinaires sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal.

AVIS

TRANS-CANADA CORPORATION FUND: — La compagnie a avisé la Bourse de Montréal que les trois offres suivantes d'acheter de la corporation ont été acceptées pour une somme de $3,100,000 comme suit: —

La vente a Mr. Edmond Frénette, un industriel de Montréal, de 20,076 1-2 des actions de la classe "B" d'une valeur au pair de $1.00 chacune, représentant une partie du capital-actions autorisé de la Librairie Beauchemin Limitée, divisé en 21,250 actions de la classe "A", sans valeur nominale, comportant un dividendes annuel cumulatif de $1.20 chacune, et en 21,250 actions de la classe "B", d'une valeur au pair de $1.00 chacune, toutes les dites actions sont émises et en circulation, comme entièrement payées et non imposables.

La vente à J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée, au nom de l'un de ses clients de (a) 67,-287 actions privilégiées de la classe "A", 5% non cumulatif, rachetables, d'une valeur au pair de $1.00 chacune (b) de 94,200 actions privilégiées, 7% non cumulatif, rachetables, d'une valeur au pair de $1.00 chacune (c) de 200,000 actions ordinaires d'une valeur au pair de $1.00 chacune; toutes les dites actions sont en circulation et entièrement payées et elles font partie du capital d'actions de C. Durand Ltd, et (d) les édifices, situés aux nos. 804 ouest rue St-Jacques et à 550 rue Bisson, à Montréal ainsi que les terrains sur lesquels les dits édifices sont construits et présentement occupés par Durand Hardware Limited, une filiale de C. Durant Ltd pour la poursuite de ses opérations commerciales.

La vente à Marc Carrière, Limitée, de Montréal, de 285,-500 actions de la classe "B" émises et en circulation, sans valeur au pair sur les 300,000 actions de la classe "B" de Dupuis Frères Limitée autorisé.

AVIS POUR LES FILIERES

CYGNUS CORPORATION LIMITED: — La Bourse de Montréal a accepté un avis de résolution du conseil d'administration de la compagnie datée du 2 mars 1966, de l'adoption d'un plan stimulateur d'option sur les actions de la compagnie, pourvoyant à la mise de coté de 150,000 actions de la classe "B" de la corporation, qui serviront à l'adjudication d'options non transférables à des employés à plein temps de l'entreprise, de ses subsidiaires et de ses compagnies affiliées à un prix de pas moins de 95% du prix du marché pour les actions de la classe "B" de la compagnie le jour où l'option est adjugée et elle pourra être exercée de temps à autre, tel que spécifié par le comité d'options sur les dites actions. Ce plan a été approuvé par les administrateurs pour une durée de 10 ans.

AVIS DE SUSPENSION

MACNAMES & COMPANY LIMITED: — Les privilèges consentis à la compagnie, comme courtier non-membre ont été retirés par les Bourses de Montréal et Canadienne, tant que la suspension en vigueur.

AVIS AU SUJET DU CONGE DE PAQUES

La Bourse Canadienne sera fermée le Vendredi Saint, le 8 avril, et elle ouvrira ses portes le lundi de Pâques, le 11 avril. Comme toutes les banques et la majorité des sociétés de fiducie seront ouvertes lundi le 11 avril, la Chambre de Compensation fonctionnera comme d'habitude ce jour-là.

AVIS AU SUJET DU CONGE DE PAQUES

La Bourse de Montréal fermera ses portes le Vendredi Saint, et elle les ouvrira le lundi de Pâques, le 11 avril. Comme toutes les banques et la majorité des sociétés de fiducie seront ouvertes lundi le 11 avril, la Chambre de Compensation fonctionnera comme d'habitude.

Belle occasion

Les fabricants de caisses enregistreuses et de vendeuses mécaniques évaluent à $120,-000,000 de livres leur chiffre d'affaires supplémentaire avec le passage de la Grande-Bretagne au système décimal.

Expansion des affaires commerciales de Marconi

M. S.M. Finlayson, président du Conseil d'Administration et administrateur général délégué de la Canadian Marconi Company, a dit aux actionnaires, lors de la réunion annuelle tenue à Montréal lundi, que le progrès se maintiendra au cours de 1966.

Une revue des opérations de 1965 fut faite et le président du conseil d'administration spécifia que les activités planifiées seraient orientées en particulier sur l'expansion des affaires commerciales de la compagnie, aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis.

La décision de la compagnie de cesser la production des appareils ménagers afin "de libérer la main-d'oeuvre, les capitaux et l'espace pour des sphères plus avantguardistes et profitables" fut analysée.

Il fit mention de l'expansion continue des activités et la compagnie aux Etats-Unis par l'acquisition au cours de l'année de Kaar Engineering Corporation of Cafifornia. Il rapporta également que la compagnie possède une petite usine à Mexico qui produit de l'équipement de radio à bande latérale unique entre deux points fixes et ceci dans le but avoué de pouvoir vendre certains des produits de la compagnie en Amérique Latine.

M. Finlayson a aussi commenté l'achat d'un hélicoptère au cours de l'année et a annoncé que la compagnie venait de se voir gratifiée d'une licence commerciale. L'hélicoptère est utilisé par la division de radiodiffusion de la compagnie.

Terre riche

Ayant reçu de la municipaltié de Serooskerke la permission de cultiver un lopin de terre abandonné, un fermier hollandais, M. Piet Christiaanse, a trouvé une quantité incroyable de pièces d'or du 16e et du 17e siècle, valant environ $56,000.

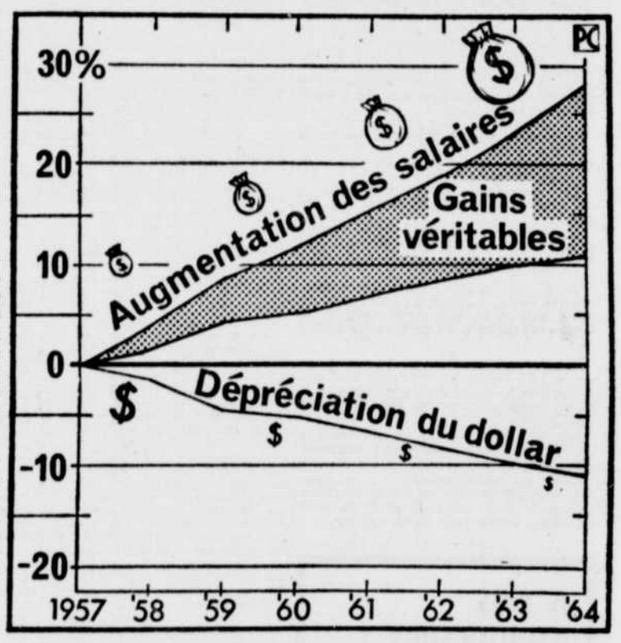

● **LE CONSOMMATEUR Y GAGNE ENCORE — En dépit du fait que la valeur du dollar n'a cessé de diminuer à cause de l'augmentation du coût de la vie la hausse constante des salaires a eu pour résultat que le pouvoir d'achat des salariés a augmenté. Cependant, la puissance d'achat additionnelle qui est entre les mains des consommateurs fait craindre qu'une spirale inflationnaire soit imminente. Ce graphique est basé sur le dollar en 1957 valant 100. (Graphique PC)**

EDIFICE DU CENTENAIRE DE LA CONFEDERATION
LEVIS, QUEBEC

SOUMISSIONS

POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL ET RECREATIF RUE DALLAIRE A LEVIS

PROPRIETAIRE :
Les Loisirs de la Rive-Sud
ARCHITECTES :
Charles-Dorval
Paul-Emile Samson
INGENIEURS EN STRUCTURE :
Carrier & Trottier
INGENIEURS EN MECANIQUE et ELECTRICITE :
Gilbert, Bourassa, Gagné, Morin.

Sont admis à soumissionner, seulement les personnes ayant leur principale place d'affaires dans les districts électoraux suivants : Lévis, Dorchester, Bellechasse, Lotbinière, Beauce, Québec - Comté, Québec - Centre, Québec-Est, Québec-Ouest, St-Sauveur, Montmorency, Charlevoix, Roberval, Lac St-Jean, Jonquière, Kénogami, Chicoutimi, Saguenay, Duplessis, Portneuf, Mégantic, Frontenac, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière - du - Loup, Témiscouata, Rimouski, Matapédia, Matane, Gaspé - Nord, Gaspé-Sud, Bonaventure et les Iles-de-la-Madeleine.

Les plans et devis d'architecture et de charpente pourront être obtenus au bureau de l'architecte Charles Dorval, 1057, des Erables, Québec 6, à partir de mercredi le 30 mars 1966. Les plans et devis de mécanique, électricité pourront être obtenus au bureau de Gilbert, Bourassa, Gagné, Morin, Ing.-Conseils, 2700, boul. Laurier, Québec 10, à partir de la même date.

Un dépôt de cent dollars ($100.00) sera exigé pour une copie complète de plans et devis, un dépôt de vingt-cinq dollars ($25.00) pour les plans et devis de structure seulement, un dépôt de cinquante dollars ($50.00) pour les plans et devis de mécanique et électricité seulement. Les plans et devis d'électricité, plomberie et chauffage, vingt-cinq dollars ($25.00) chacun.

LES SOUMISSIONS DES SPECIALITES DE :
Plomberie, chauffage
Ventilation
Electricité
seront reçues au bureau des soumissions déposées de Québec, 675, Marguerite-Bourgeois, avant 2 heures P.M., le 19 avril 1966. Les soumissionnaires en ces spécialités devront accompagner leur soumission d'un chèque visé égal à 10% du montant de leur soumission fait au nom de "Les Loisirs de la Rive-Sud".

Les entrepreneurs généraux devront accompagner leur soumission d'un chèque visé au montant de trente cinq mille dollars ($35,000.00) fait au nom de "Les Loisirs de la Rive-Sud".

Le soumissionnaire devra accompagner sa soumission d'un document d'une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution judiciaire certifiant que dans le cas d'adjudication du contrat, cette compagnie délivrera en faveur du Propriétaire une police de garantie relative à la fidèle exécution des travaux et du paiement d'iceux pour une valeur de 50 pour cent (50%) du montant global de la soumission présentée.

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues avant 5 heures P.M., le 22 avril 1966, au bureau des Loisirs de la Rive-Sud, Centre Paroissial Notre-Dame de Lévis, 17, St-Joseph, Lévis.

Les soumissions des entrepreneurs généraux devront inclure les spécialités plus haut mentionnées.

L'ouverture des soumissions aura lieu à 5 heures P.M., le 22 avril 1966, au bureau des Loisirs de la Rive-Sud, Centre Paroissial Notre-Dame de Lévis, 17, St-Joseph, Lévis.

Fait et donné à Lévis,
ce 28ème jour de mars 1966.

Gilles DEMERS, notaire secrétaire.

CONSTRUCTION DE DEFENSE (1951) LIMITEE

PROJET : Réfection des toits — divers bâtiments, Camp Valcartier (Québec)

DOSSIER : V5-3

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le mardi 26 avril 1966 des soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les devis et les formules de soumission seront exposés aux Bureaux de l'Association des Constructeurs à Québec, Sherbrooke, Montréal et Chicoutimi, ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.

Seuls les entrepreneurs se spécialisant dans ce travail pourront se procurer le dossier de soumission en adressant leur demande à notre Service des Plans à l'adresse ci-dessous. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de $25.00 payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie au montant indiqué au dossier devra accompagner chaque soumission.

N. J. Smith, secrétaire
6e étage, Edifice Kenson
225, rue Metcalfe
Ottawa 4 (Ont.)

OFFICE DE RECUPERATION FORESTIERE

des bassins des rivières

MANICOUAGAN ET AUX OUTARDES

88, Côte de la Montagne
Québec 2, P.Q.

Appel de soumissions

L'Office de Récupération Forestière des Bassins des Rivières Manicouagan et aux Outardes, ci-après désigné l'Office, recevra jusqu'à midi heure normale de l'est, le 21 avril 1966, à son siège social à 88, Côte de la Montagne, Québec, des soumissions cachetées relatives au chargement et au transport par camion d'un point de la Rivière aux Outardes au quai de Baie Comeau, au chargement et à l'arrimage sur océanique d'une quantité approximative de 65,000 cordes de bois à pulpe au cours de la présente année.

Chaque soumission doit être accompagnée A) d'un cautionnement de soumission (Bid Bond) de $50,000, en faveur du Ministre des Finances du Québec, ou B) d'une chèque visé d'une banque à charte du Canada, au montant de $15,000, à l'ordre également du Ministre des Finances du Québec. La dite garantie sera retournée sans intérêt en moins d'un mois après la date d'ouverture des soumissions, si le soumissionnaire n'obtient pas le contrat. Cette garantie sera confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de signer le contrat ou ne fournit à l'Office le chèque ou le bon de garantie d'exécution exigé par le document d'appel de soumissions.

Sur paiement d'un montant de $25.00 (non remboursable) on pourra se procurer au bureau-chef de l'Office à 88, Côte de la Montagne, Québec, le document d'appel de soumissions.

Seules seront considérées les soumissions des personnes, des compagnies, sociétés ou corporations reconnues par l'Office apte à agir comme aconiers, arrimeurs et agents maritimes et ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissions doivent être remises ou adressées à l'Office sous enveloppe scellée et marquée "Soumission C.T.A.-3".

L'Office ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le secrétaire de l'Office,
GUY MARTIN.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-66-11012

pour 10h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi, 26 avril 1966

CHARPENTES D'ACIER GALVANISE POUR DIFFERENTS POSTES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre-vingt mille dollars ($80,000.) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 24 mars 1966.

ÉMISSION ADDITIONNELLE

$7,500,000

Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited

(constituée en corporation selon les lois de la Province de Québec)

Obligations à 6½%, à fonds d'amortissement, série C

Date: 15 avril, 1966 **Échéance: 15 avril 1986**

Ces obligations ne comportent pas de garantie spécifique et ne peuvent pas être rachetées avant le 15 avril 1978 au moyen d'un refinancement direct ou indirect à un coût inférieur à 6½% par année. Le prospectus décrit les autres possibilités de rachat.

Fiduciaire: Montreal Trust Company

D'après nos conseillers juridiques, les compagnies enregistrées selon la 3ième partie de la Loi des Compagnies d'Assurance Canadiennes et Britanniques peuvent acheter ces obligations sans avoir recours aux dispositions du paragraphe (4) de l'article 63 de cette loi.

Nous offrons ces obligations, pour notre propre compte, sous les réserves d'usage quant à la vente antérieure, au changement de prix, à la livraison et à l'émission ainsi que sous réserve de l'attestation de la validité juridique par MM. Howard, Cate, Ogilvy, Bishop, Cope, Porteous & Hansard, Montréal, à la fois nos avocats et ceux de la Compagnie.

Prix: 100 plus l'intérêt

Nous recevrons les souscriptions à titre réductible en nous réservant le droit de les refuser et de clore la souscription en tout temps, sans avis.

Livraison des titres définitifs vers le 15 avril 1966.

Wood, Gundy & Compagnie Limitée

Nesbitt, Thomson & Compagnie Limitée		**Harris & Partners Limited**
Greenshields Incorporated	**Royal Securities Corporation Limited**	**Pitfield, Mackay & Company Limited**
Midland-Osler Securities Limited	**J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée**	**J. T. Gendron Inc.**

l'Action est membre de la Presse Canadienne, de l'Association des quotidiens du Canada et de l'Audit Bureau of Circulations.

Directeur de l'information : **Rosaire Tremblay**
Chef du service des nouvelles : **Joseph-Louis Houde**
Directeur du tirage : **Joseph-R. Delisle**
Directeur de la publicité : **Louis-Philippe Vézina**

"L'ACTION" est imprimé et édité par la Compagnie de publication, L'Action Sociale Limitée, 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q

Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Pour toute annonce classée acceptable par téléphone, composez

522-4771

et demandez le poste 44

TARIF D'ABONNEMENT "L'ACTION"

Livraison par porteurs aux endroits ci-dessous :

Beauport, Cap-Rouge, Champigny Charlesbourg, Charny, Château-d'Eau, Courville, Giffard, Gros-Pin, Lac-St-Charles, Ancienne-Lorette, Les Saules, Lévis, Loretteville, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Québec-Ouest, St-David, St-Emile, St-Foy St-Romuald, Sillery, Village Huron Ville de Montmorency.

40 cents par semaine ou $17.00 par année; $8.75, 6 mois; $4.50, 3 mois, pour nos abonnés qui payent directement à nos bureaux ou à l'un de nos représentants.

Dans les autres centres où la distribution se fait par porteurs : 35 cents par semaine ou $15.00 par année; $7.75 6 mois; $4.25, 3 mois.

Par la poste

Dans les provinces de Québec : du Nouveau-Brunswick :
1 an, $12.00; 6 mois, $6.25; 3 mois, $3.50
Ailleurs au Canada :
1 an, $15.00; 6 mois, $7.75; 3 mois, $4.25
Etats-Unis et pays étrangers :
1 an, $25.00; 6 mois, $12.50; 3 mois, $6.25

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Naissances, fiançailles, prochains mariages, décès, services anniversaires, grand'messes, messes de requiem, remerciements pour sympathie, $1.50 par insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, trois cents.

Les avis de naissances, fiançailles et prochains mariages sont publiés sous la rubrique "L'Action Sociale", les autres dans l'avant-dernière page.

Reconnaissance ou remerciements pour faveurs obtenues : 50 cents.

Toute autre annonce classée

Une insertion de 25 mots ou moins, 50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq, chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. En-tête en noir, 25 cents additionnels par insertion; titre caractère plus gros que le 6 points — maximum 10 points, chaque ligne comptant un titre.

Annonce au mois, quatre fois le prix de six insertions pour 28 insertions consécutives, moins 10%.

Surcharge pour les annonces classifiées avec vignette, double tarif.

Les annonces composées dans un caractère autre que le 6 points et apparaissant dans les pages des annonces classifiées sont chargées à la ligne agate et comme suit :

1 insection : 12 cents la ligne agate;
6 insertions consécutives : 10 cents la ligne agate;
26 insections consécutives ou plus : 08 cents la ligne agate.

Les annonceurs n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine.

Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier devront être accompagnées de 6 cents pour frais d'expédition du courrier.

Toutes les annonces doivent être données la veille, à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 11 heures a.m., pour publication le même jour.

Nous n'acceptons aucun avis de naissances, fiançailles ou mariages communiqué par la poste ou le téléphone; il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

A NOS ANNONCEURS !

Nos annonceurs sont invités à bien vérifier leurs annonces dès la première insertion, de façon à pouvoir nous signaler sans retard toute erreur qui se serait glissée dans les textes ou instructions.

Nous voulons bien reprendre une insertion d'une annonce contenant des erreurs mais ne pouvons malheureusement accepter de responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion, pas plus que nous ne pouvons être tenus responsables de dommages pour un montant excédant la valeur de l'annonce.

Le Service de Publicité de L'ACTION.

A louer — Divers

2 BUREAUX à louer avec résidence si désirée, aussi 2 flats au 2ième étage, meublés, chauffés, éclairés, un avec balcon. S'adresser à 710, Côte d'Abraham, Québec. Tél.: 522-2347.
59214 26-3 (1 ms, 6 fs) 7

Animaux à vendre

28 VACHES à vendre, clair de est, St-Ephrem de Beauce. M. Léo-Paul HAMEL. Tél.: 163, le soir.
59120 23-3 (18 fs) 10

ROYEZ FIERS de la condition de votre chien. Inscrivez-vous maintenant à l'école de dressage de la S.P.A. Pour informations, Tél.: 527-2473.
58086 22-6 (12 fs) 10

CHIHUAHUAS mexicains, adultes 3 livres, femelle 1 livre. S'adresser à 103, AVENUE STE-MARIE, MONTMAGNY. Tél.: 248-0809.
59140 24-3 (8 fs) 10

Appartements à louer

ST-SAUVEUR, 2 pièces avec salle de bain, chauffé, éclairé, eau chaude fournie, poêle électrique, réfrigérateur et stationnement compris, entrée seule sur la rue, non meublé, $65.00 par mois. Tél.: le jour: 683-0781, après 6 heures 849-8633.
59264 29-3 (12 fs) 13

Argent à prêter

PREMIERE hypothèque 7%, 20, 25 ans deuxième hypothèque, jusqu'à 85%, 10 15, 20 ans. Ville et campagne. Société Immobilière Frontenac, 1535, Garnier 881-2802. Soir: 523-9620.
59143 24-3 (1 ms) 15

A vendre — Divers

Nous sommes distributeurs autorisés des pièces

Beatty et **McCLARY EASY**

SERVICE POUR TOUT APPAREIL

QUEBEC SERVICE DES LAVEUSES INC.

213, 3e Avenue, Québec — Tél.: 529-8479
57943 7-2 (1.mer.v. au 9-4) 21

Argent à prêter

N'EMPRUNTEZ pas ailleurs, avant de nous consulter. Comparez nos conditions, notre service sur première et deuxième hypothèque. Les investissements Hypothécaire du Verger inc., 466, de la Couronne, 529-4982
10-3 (1 ms) 15

ARGENT A PRETER en première hypothèque, résidentiel ou commercial, sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Baillargeon & Carrier, notaires, CREDIT HYPOTHECAIRE INC., 38 Desjardins, Québec. Tél.: 525-4637, demandez M. André Lepage.
59107 28-3 (1 ms) 15

PARTICULIER

PREMIERE et deuxième hypothèque, prêts temporaires, taux raisonnable. — Soir: 681-4778
10-3 (1 ms) 15

PAR TELEPHONE

PREMIERE, deuxième hypothèque, prêts temporaires, taux raisonnable, consentis, dans la même journée. I.H.D. Inc. — 529-4983
10-3 (1 ms) 15

A vendre — Divers

BALAYEUSES et polisseuses de toutes marques usagées à vendre en très bon ordre. Pour informations, Tél.: 842-1172.
58971 17-3 (12 fs) 21

COFFRE-FORT. Neuf et usagés; portes de voûtes. — MONARCH SAFE. Tél.: 522-3306.
58362 24-2 (1 ms + 6 fs) 21

MANTEAU fourrure court en rat musqué teint vison, $25.00. Pour informations, s'adresser à Tél.: 656-9917.
59101 22-3 (12 fs) 21

A VENDRE, appareil à culture physique Adams Trainer $100.00, altère poids 200, $40.00, tondeuse à main $5.00. Bon état. S'adresser Tél.: 653-1350.
29-3 (3 fs) 21

COMMODE 5 tiroirs, lit simple, matelas à ressorts, télévision 17 pouces, petit caniche, chat siamois. S'adresser à Tél.: 663-3848.
59122 23-3 (8 fs) 21

REFRIGERATEURS usagés à partir de $35.00, garantie 30 jours. Aussi réparation de pièces. Simard Laveuse Service, 385, 13e Rue, 523-7953.
59060 23-3 (1 ms, 6 fs) 21

SERIE d'anglais sur disques, neuf, à sacrifier. Aussi petites chaises de camping, prix du manufacturier. Pour informations, s'adresser le soir seulement à Tél.: 522-6291.
59135 23-3 (1 ms, 6 fs) 21

LIVRES tout genre. Achat, vente. Canadiana. Aussi échangeons romans d'amours, marabouts, cartes postales anciennes, COMPTOIR DU LIVRE, 29 rue St-Vallier Est, — Tél.: 525-6402.
58411 28-2 (1 ms + 6 fs) 21

CONCENTRES DU CHEF, indispensable pour réussir une bonne soupe. Aussi succulent dans patates pilées, sauces. Exigez (Du Chef) chez votre épicier. Sinon appelez a: 663-3548.
58932 21-3 (1 ms + 6 fs) 21

RUPTURE ménage complet avec machine à coudre automatique, vendrait en bloc ou séparément. Visible à l'entrepôt, termes, à sacrifier avant départ de M. GREGOIRE. Tél.: 523-3789 ou 529-9648.
58979 17-3 (1 ms, 6 fs) 21

LOT de télévisions garanties 1 an, réfrigérateur, poêles, laveuses excellentes condition, termes faciles. Achetons, vendons, échangeons. Location de télévision $12.00 par mois. R.-M. ELECTRONIQUE, 430 St-Vallier Ouest. S'adresser à Tél.: 529-3522.
58768 11-3 (1 ms) 21

REPRISE FINANCE offerte pour balance de compte, payable $10 par mois, stéréos, tél viseurs, enregistreuses, machines à écrire, balayeuses, polisseuses, machines à coudre, de toutes sortes, sets de chambre, de salon, de cuisine, réfrigérateurs, poêles, laveuses, sécheuses, etc., 661-8434. Nous avons des voitures sur la route pour aller vous chercher et reconduire gratuitement et sans obligations.
58134 3-3 (1 ms) 21

LOT de stock neuf à prix d'occasion vérifié, lit continental $29.97, set de chambre complet $78.00, set de cuisine $37.85, réfrigérateurs 11 pieds cubes $147.00, machine à coudre $53.00, poêle 4 ronds $114.22, set de salon lit $63.80, Laveuses $98.00 stéréo AM-FM noyer $154.00, tapis. Aussi réfrigérateurs usagés $50.00, laveuses $25.00, télévisions $40.00. Prenons vos échanges. Ouvert tous les soirs. Voir FOYER DU MEUBLE, 239, St-Vallier Ouest. Tél.: 529-9648.
58839 11-3 (1 ms) 21

EQUIPEMENTS de restaurants usagés poêles à patates frites, tables à salade, tranche patates, silex, poêles à hot dogs, grille-pain, mélangeurs, laveuse de vaisselle, peleuses de patates "Hobart", machine à Bar-B-Q — VICTOR BUTCHER'S SUPPLY INC., 775, Côte d'Abraham, Québec — Tél.: 522-4934.
59066 28-3 (1. mer. s. au 25-4) 21

SET à section, 4 morceaux et divan "Duchesse" fini cuirette à vendre, $75.00. Très bonne condition. Tél.: 525-9680.
30-3 (3 fs) 21

CAUSE: départ, un poêle 30 po. entièrement automatique modèle récent, offre raisonnable acceptée, Carosse luxe bleu tout chromé $35.00. Robe de mariée 5/6, 11-2 ans, $50.00. 872-2077.
59270 30-3 (12 fs) 21

A BAS PRIX

MACHINE crème glacée molle et équipement usagé de restaurant. Aussi poêle à patates frites, etc. LES ENTREPRISES ST-LAURENT, 1194, St-Jean, Québec 4.
59268 30-3 (1 ms) 21

COFFRE FORTS

1, 46 de Hauteur — 31 largeur — 29 profondeur. 1, 65 hauteur — 39 largeur — 28 profondeur. 1, 42 hauteur, — 20 largeur — 32 profondeur avec chambre forte. 2 pupitres de banque épreuve du feu avec 16 classeurs pour cartes. 2 coffres anti-vol dans bloc béton. MONARCH SAFE. Tél.: 522-3306.
59283 30-3 (6 fs) 21

ENCHERES MARCEAU ENR.

VENDONS meubles et tout autre article. Nous avons le plus grand choix de meubles neufs et usagés à bas prix. 110, rue ST-PAUL. Tél.: 692-0317.
58726 12-3 (1 ms) 21

Bicycles

BICYCLETTES neuves modèle 1965 avec garantie, à prix réduit. S'adresser à M. PAUL TURCOTTE, 210, 13e rue. Tél.: 524-2650.
59136 23-3 (1 2fs) 28

Brûleurs à l'huile

NETTOYAGE de brûleurs. Nettoyage de fournaises. Ajustement carburateur avec garantie. Huile à poêle traitée au Kleen-Flo, huile à fournaise (Service gratuit). Eug. Desroches & Fils Limitée, 569 ouest, St-Vallier. 525-4946.

NETTOYAGE de brûleurs et fournaises, distributeurs, carburateurs A.P. et pompes aussi distributeur des brûleurs Lynn. Ajustement de carburateurs. Seul dépôt de Service autorisé A.P. à Québec. Service Rapide. L. Parent, 198, 3e Avenue. Tél.: 524-4990.
58772 14-3 (1 ms) 35A

Bureaux à louer

ARRIERE "Holiday Inn" 6 à 700 pieds carrés pour bureaux, 3150, rue HOCHELAGA, Ste-Foy. Jour: 656-9818; soir: 681-0807.
59254 30-3 (12 fs) 37

Chambres à louer

QUARTIER St-Roch, grande chambre, propre, permis de cuisine, réfrigérateur, eau chaude, libre. S'adresser à Tél.: 524-0502.
59251 29-3 (12 fs) 44

BELLE grande chambre avec eau courante, maison neuve, entrée privée, avec permis de cuisine, face à l'école Normale Laval, près du Boul. de l'Entente, 631, Baillargé, St-Sacrement.
58670 (4-3 (1 ms, 6 fs) 44

CHARLESBOURG, St-Rodrigue ,chambre pour monsieur ou demoiselle, 2 messieurs ou 2 demoiselles, tranquille, pas d'enfants, accès au téléphone, télévision, permis de cuisine, Tél. :626-4960.
59252 29-3 (12 fs) 44

CHAMBRE et pension si désirée Quartier St-Jean-Baptiste, permis de cuisine. Pour informations, Tél.: 525-9010.
59278 30-3 (12 fs) 44

Chambres et pension

HAUTE-VILLE grande chambre double (deux lits continentaux) 2 personnes avec pension. 476, Richelieu. Tél.: 529-7720
59282 30-3 (12 fs) 46

Clavigraphes

E. LACOULINE INC., 530, Côte d'Abrsham, Québec, — Tél.: 522-1539. Agent exclusif Clavigraphe OLYMPIA. Vente, service. Location machine additionner Ameublement de bureau.
59105 28-3 (1 ms) 60

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER — $7.50 par mois ou 3 mois pour $18.00. GERALD MARTINEAU, 480, DORCHESTER, Québec. — Tél. : 525-5158
58361 24-2 (1 ms + 6 fs) 60

UNDERWOOD

AGENTS exclusifs CLEMENT & CLEMENT Inc., 555 st. boul. Charest. Tél.: 529-9244 — Location $7.50 par mois ou $18.00 pour 3 mois. Réparons, vendons machines de toutes marques, rubans carbone, fournitures.
58891 17-3 (1 ms) 60

Commerce à vendre

MOTELS HOTELS, maison de chambres, restaurants épiceries, ou tout autre commerce, aussi commerces demandés. Consultez: COURTAGE IMMOBILIER YVES GERMAIN LTEE, 321, St-Paul, Québec. Tél.: 529-8121.
58720 8-3 (1 ms) 66

DIRECT du propriétaire, épicerie boucherie licenciée, chiffre d'affaire $200,000., grand terrain de stationnement, magasin de 50 pieds de façade. Aussi 2 logements privés. Casier 1958, L'ACTION Québec.
59146 24-3 (15 fs) 66

Commerces demandés

COMMERCES demandés. Nous avons acheteurs sérieux, avec comptant. Immeubles Belvédère Ltée, courtier, — Tél.: 681-6358.
59266 30-3 (1 ms) 66 A

Dentistes

Dr LEONCE LESSARD, chirurgien-dentiste, ex-interne de Forsyth Dental Infirmary, Boston, — Fermé les mardis et jeudis soirs. — 571, 3ième Avenue, Québec 3. Tél Bur.: 524-3312 — Rés. : 527-3378.
59062 24-3 (1 ms) 74

Divers

ACHETONS réfrigérateur usagé avec ou sans trouble. Pour informations. — Tél.: 626-4691 ou 681-2341.
58753 8-3 (1 ms, 6 fs) 75

BOUILLON pour malades, vieillards, goûters de bridge, collations d'écoliers, délicieux avec croûtons rôtis. Exigez "Du Chef" chez votre épicier. Si non Tél.: 663-3548.
58932 21-3 (1 ms, 6 fs) 75

Ecoles

ENSEIGNEMENT de l'anglais par correspondance, INSTITUT DUCHARME, Casier postal 202, Station St-Sauveur, Québec 8.
59240 29-3 (12 fs) 81

CONVERSATION anglaise. Cours privés, semi-privés. Méthode directe réaliste et logique. Vous n'achetez rien. Notre seul but, faire converser le plus tôt possible. Tél.: 524-4726
59021 19-3 (1 ms, 6 fs) 81

COURS PAR CORRESPONDANCE
SECONDAIRE 8e à 11e année, garçons filles et adultes.
INSTITUT RAYMOND
1475, Chemin Ste-Foy, Québec 6.
58560 3-3 (1 ms) 81

STENOTYPIE: Cours du Jour ou Cours du Soir. Méthode internationale enseignée par des professeurs qualifiés. Service d'aide de placement gratuit. Pour plus de renseignements: Ecrivez, téléphonez ou présentez-vous à: Ecole de Sténotypie de Québec, 67 Buade, Québec. — Tél.: 524-7619.
58892 17-3 (1 ms) 81 j.n.o.

ETUDIEZ l'électrolyse, traitement pour destruction des poils superflus. Carrière nouvelle et rémunératrice que vous pratiquez aussi bien à temps partiel que complet. Cours jour et soir: Ecole d'Electrolyse Onyx, 530 St-Jean, 524-8220 (Détenant permis en vertu loi écoles professionnelles privées).
58578 2-3 (1 ms) 81

BART SCHOOL

751, COTE D'ABRAHAM, QUEBEC. — Jour, soir. Spécialité: conversion anglaise. Cours commercial anglais, français. POUR ENTREVUE: TEL.: 522-5889 — 522-6160 — 653-1853,
58559 3-3 (1 ms) 81

INSTITUT LATIN

COURS CLASSIQUE PRIVE, vérification à Philo II. Prospectus gratuit. Professeur P.-E. Belleau, INSTITUT LATIN, 836, rue d'Aiguillon, Québec 4. Tél.: 523-3754.
58537 1-3 (1 ms) 81

INSTITUT THOMAS INSTITUTE

JOUR et SOIR. Conversation anglaise. Cours commercial anglais et français. Cours spéciaux, sténographie, dactylo, comptabilité. 31 D'AUTEUIL. — Tél. 522-7490
59058 22-3 (1 ms) 81

INSTITUT DENYS

JOUR, SOIR PAR CORRESPONDANCE. Cours de la 6e à la 12e année commerciale et scientifique. (Examens du ministère de l'Education). Conversation anglaise, comptabilité supérieure, sténo-dactylo, préparation à l'Ecole Technique, mathématiques. 722, Côte Ste-Geneviève, Québec. Tél.: 529-3751 — 681-2808
58722 10-3 (1 ms) 81

Femmes, filles demandées

FILLES demandées pour coudre. Pour informations se présenter à PERFECTION CORSET, 28 Champlain.
58574 2-3 (1 ms, 6 fs) 90

MADAME : Carrière intéressante, carrière lucrative faites votre salaire vous-même. S'adresser CASIER 1950, L'ACTION, Québec.
58510 1-3 (1 ms) 9 fs 90

JEUNE FILLE demandée, ouvrage général de bureau, mentionnez expérience, âge, salaire demandé et références. Ecrire 1936, L'ACTION, Québec.
59109 24-3 (6 fs) 90

LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT
Utilisez vos heures de loisirs et voyez les dollars s'accumuler !
COSMETIQUES AVON
523-7706
TERRITOIRES LIBRES: dans Basse-Ville, Ville Les Saules, St-Sacrement, St-Charles-Garnier, St-Fidèle, St-François d'Assise.
30-3 (2 fs) 90

Fourrures

REPARATION, transformation, le soir seulement. Pour informations; Tél.: 623-7049.
58986 21-3 (12 fs) 95

Immeubles

EDIFICE A BUREAUX, loué avec bail au gouvernement. Revenu annuel net, $24,000., prix $180,000. Acompte $50,000. COURTAGE IMMOBILIER YVES GERMAIN LTEE, Demandez E .Roy. — Tél.: 529-8121.
59212 26-3 (12 fs) 111

Instruments de musique

SPECIAUX

Saxophone Alto $189.95
Saxophone Tenor $249.95
Trompettes. Spécial $ 29.95

avec étuis

ST-CYR & FRERE
754, St-Joseph Est, Québec
Tél. : 522-1233 - 522-1234
58773 14-3 (1. mer. s. au 9-4) 115

Logements à louer

3780 CHEMIN STE-FOY, rez de chaussée, 4 pièces, non chauffé, $50., libre 1er mai. Tél.: 653-3979.
58990 18-3 (12 fs) 118

4 PIECES plus salle de bain, eau chaude, entrée "220", pas chauffé. Pour informations, Tél.: 523-0825.
58983 17-3 (12 fs) 118

ST-PIE X, logement à louer 3 pièces chauffé, "220" thermostat, permis de stationnement, 1350, 26e Rue. — Tél.: 529-5627.
30-3 (3 fs) 118

COURVILLE, logement de 5 pièces chauffées, $55.00 par mois. S'adresser: 2291, BOUL. DES CHUTES.
30-3 (3 fs) 118

LOGEMENT à louer à Ste-Bernadette. Pour informations: 837-9747.
30-3 (3 fs) 118

GIFFARD, beau 4 pièces moderne chauffé. Pour informations, s'adresser à Tél.: 661-4246.
59184 25-3 (12 fs) 118

SILLERY, 5 pièces, chauffé, eau chaude, coin Maguire et Chemin St-Louis. Tél.: 683-7176.
59183 25-3 (14 fs) 118

ST-FIDELE, logement à louer, 4 pièces, chauffé, $75.00 par mois. Pour informations, s'adresser à Tél.: 525-9612.
59125 25-3 (12 fs) 118

LOGEMENT de 4 appartements à louer. Pour informations ,s'adresser à: 564, AVE DES OBLATS.
59261 29-3 (6 fs) 118

ST-PIE X, 4 appartements plus salle de bain, chauffé, $82.00 par mois. Pour informations, s'adresser à Tél.: 523-6337.
29-3 (3 fs) 118

6 PIECES, limites St-Pascal, $70. avec chauffage, moderne dans les plinthes. Pour informations, s'adresser à Tél.: 822-1733.
59181 25-3 (4 fs) 118

GIFFARD, 5 pièces, 1er plancher, chambre de bain, entrée laveuse et sécheuse, garage, libre le 1er mai, $88.00 par mois. S'adresser à Tél.: 661-6613.
59059 22-3 (12 fs) 118

QUARTIER ST-ROCH, paroisse Jacques-Cartier, grand 6 pièces non chauffé, entrée "220", libre 1er mai. Pour informations, Tél.: 523-6160.
58970 17-3 (12 fs) 118

LES SAULES, 3½, 4½, 5½, 1er mois gratuit, de $80. à $95. par mois, chauffé, service inclus. Pour informations, Tél.: 872-9746.
59206 26-3 (12 fs) 118

GIFFARD, St-Samuel, 3 pièces plus salle de bain, chauffé, entrée "220", laveuse, sécheuse, prélarts, peinture $65.00 par mois. Libre 1er mai. Tél.: 663-6646.
59207 26-3 (1 2fs) 118

ST-ROCH, 3 pièces, non chauffé, $30. ST-ALBERT, 4 pièces, non chauffé, $35. Pour informations, s'adresser à Tél.: 529-0002.
59127 23-3 (12 fs) 118

92 ouest ST-JOSEPH, 3 pièces, chauffé, "220", $55. par mois. Pour informations, s'adresser le jour seulement à Tél.: 523-0162.
59133 23-3 (12 fs) 118

LIMOILOU, La Canardière, logement de 4 pièces plus salle de bain, chauffé, $80.00 par mois. Libre avril, mai. Pour informations, Tél.: 523-9578.
59145 24-3 (12 fs) 118

1345 FRONTENAC, près église, autobus, 5 pièces, propre, balcon, eau chaude, fournie. Adultes, stationnement fins de semaine et soir. Tél.: 683-7174.
59163 24-3 (12 fs) 118

QUARTIER St-Jean-Baptiste, rue Scott, 5 et 6 pièces plus salle de bain, "220", chauffé. Pour informations, Tél.: 525-7537.
58472 25-2 (1 ms + 6 fs) 118

ST-PASCAL, 2 logements de 4 grandes pièces, salle de bain, chauffé, eau chaude, $80, Libre 1er mai. Tél.: 663-9831 de 9 à 10 heures 30 a.m., ou de 5 à 6 heures 30 p.m.
59129 25-3 (6 fs) 118

LOGEMENT à louer ST-JEAN-BAPTISTE, rue St-Olivier, 4 pièces plus salle de bain, dans maison appartements moderne, chauffé eau chaude année, propre, — Pour informations, Tél.: 525-5815.
58981 17-3 (12 fs) 118

A LAUZON

LOGEMENT 6 pièces plus grand solarium, face au fleuve, 1er étage, chauffé, planchers bois franc, entrée "220". Site enchanteur. Grande galerie en avant. — Tél.: 837-5014.
59239 29-3 (2 fs) 118

AUX VERCHERES

30 STE-URSULE, 2 pièces meublé ou non, poêle, réfrigérateur, salle de bain, ascenseur, concierge, stationnement, épreuve du feu Compagnie de FIDUCIE Nord Amérique. Tél.: 692-0673 et 663-6858, soir.
58569 2-3 (1 ms) 118

ATTENTION L'ELYSEE

925, Myrand, Une des plus luxueuses maisons appartements à Québec. Insonorisée, ascenseur, piscine, terrasse, garage, incinérateur thermostat individuel, meublé ou non. Poêle et réfrigérateur si désiré: 3½, 5½ pièces. Pour visiter, Tél.: 525-5427 ou 683-7474.
58539 1-3 (1 ms) 118

Logements, appartements à partager

APPARTEMENT à partager, pour jeune fille. Permis de cuisine, télévision, piano. Pour informations ,s'adresser à Tél.: 524-7012.
59203 26-3 (4 fs) 118 B

Logements, appartements à louer

JACQUES-CARTIER

SOUBASSEMENT, plancher tuiles, 3 pièces plus chambre de bain, douche. Recommandable pour bureaux, médecin, barbier ou fiat. Tél.: 524-2586.
59238 29- 3 (6 fs) 118 C

Logements meublés à louer

GIFFARD, 2 pièces ½, moderne, douche chauffé éclairé, entrée seule, stationnement automobile. Libre immédiatement. Près hôpital St-Michel Archange, $70.00, 2716 WILBROD. — S'adresser à Tél.: 663-3184.
59156 25-3 (12 fs) 118 E

Logements demandés

LOGEMENT de 6 pièces demandé, pas trop éloigné de Ste-Foy si possible pas trop dispendieux. Pour informations, s'adresser à Tél.: 653-4332.
29-3 (3 fs) 119

AUTOMOBILES

ACCESSOIRES - PIECES
REPARATION - SERVICE

Autos à vendre

BEAULE Automobile, Achats, ventes, tous genres, 25, 3e Avenue, 529-8477.
59166 29-3 (1 ms) A.V.

VOLVO PV "544" — 1962, 43,000 milles. Aucune offre raisonnable refusée. Pour informations, s'adresser à Tél.: 683-4088.
59095 22-3 (12 fs) A.V.

RINFRET AUTOS

1966 Volkswagen, 1965 Pontiac Laurentien, 2-1965 Peugeot, 1964 Buick, 1963 Rel-Air, 1963 Corvair, 1962 Pontiac Parisienne, 1962 Météor Mercury, 1962 Volkswagen 1962 Impala, 1962 Cadillac, 1961 Thunderbird convertible, 1959 Chevrolet. 210 Du Pont, Québec. — Tél.: 523-4708.
58817 11-3 (1 ms) A.V.

STATION-WAGON camionnette 1964 Ford Comet, 4 portes, 2 bancs, 6 cylindres, automatique, 2 couleurs servo-direction, très propre. Directement du propriétaire, Informations, Tél.: 683-9900.
59271 30-3 (12 fs) A.V.

LOCATION D'AUTOMOBILES

- Diminuez vos dépenses
- Louez une auto de marque

VOLKSWAGEN, tous modèles
PONTIAC, tous modèles
- PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION

LOCATION D'AUTOS JOS LAHOUD LTEE
34, rue Dorchester
529-9051
57870 31-1 (1.mer.s. au 30-3) A.V.

Volvo Canadienne 1964

1965 Volvo automatique, 1964 Oldsmobile Hard Top, 1964 Volkswagen, 1964 Chevrolet sedan, 1964 Buick Spécial, 1963 Rambler, 1963 Galaxie XL, 1963 Chevy II Hard-Top, 1963 Thunderbird Hard-Top, 1962 Oldsmobile Starfire convertible, 1962 Acadian Sedan, 1962 Renault Hard-Top, 1962 Volvo sport, 1962 Volkswagen, 1962 Cadillac coupé de ville, 1961 Singer Gazelle automatique 1961 Volkswagen, 1959 Monarch Hard-Top, 1959 Pontiac. TURMEL AUTOMOBILE, 1385, Dorchester-Nord, Québec. Tél.: 522-2793.
58561 3-3 (1 ms) A.V.

A VENDRE auto "Plymouth" 1951 en bon ordre. Prix $150.00. S'adresser par téléphone à: 683-7951, le soir de préférence.
29-3 (3 fs) A.V.

Local à louer

MARIE DE L'INCARNATION, 15 x 32, conviendrait pour cordonnerie, presseurs ou fleuristes, voisin de pharmacie. — Centre commercial. Pour informations, Tél.: 656-0330.
59215 26-3 (12 fs) 119 A

Maisons à louer

MAISON 3 chambres à coucher, garage, 2 salles de bain, boisé arrière, construction récente. Libre immédiatement. S'adresser à Tél.: 872-2077.
59137 23-3 (12 fs) 126

ST-NICOLAS Village, convenant très bien pour deux ou trois personnes, chauffage central. S'adresser à Tél.: 832-2235.
30-3 (3 fs) 126

Maison à vendre

COURVILLE, maison à vendre, 2 logements, prix $18,000. Pour informations, s'adresser à Tél.: 661-4057.
59121 24-3 (6 fs) 127

VILLE STE-FOY, 6, 7, 8 pièces. W. LEGARE INC., 2835, Chemin Gomin, Tél.: 653-3183 ou 653-4945.
58896 19-3 (1 ms) 127

MAISON située à Beauport, 33, rue des PRES, 2 étages, grand terrain. Pour informations, s'adresser à Tél.: 824-4726.
59193 26-3 (12 fs) 127

CHARLESBOURG, maison 2 logements, $2,500. acompte, $100. par mois, terrain 60 x 140, endroit résidentiel et central. Tél.: 623-2190.
59208 26-3 (4 fs) 127

ST-PIE X, 2565, Pierre-Boucher, 3 logements, 1 de 6 pièces, 2 de 3 pièces, chauffé. S'adresser: 1297, AIGUEBELLE, St-François d'Assise.
58994 18-3 (12 fs) 127

A SACRIFIER départ pour Montréal, bungalow 6 pièces, foyer, grand terrain, arbres, près église St-Louis de France, offre à discuter. S'adresser: propriétaire à Tél.: 653-2048.
59048 19-3 (12 fs) 127

ST-RODRIGUE, 46ième Rue est, près église et école, maison seule 7 pièces et bain, libre à l'acheteur. Comptant requis: $1,000. RAYMOND BELANGER, notaire, 764 est, St-Joseph, Québec. — Tél.: 523-5352.
59065 28-3 (1 ms) 127

STE-CATHERINE STATION, plain-pied, 5 pièces, salle de bain "220", terrain 100 x 100. — Pour informations, Tél.: 837-2738.
59285 30-3 (4 fs) 127

$74. PAR MOIS

BUNGALOW neuf 5 pièces, peu comptant, endroit idéal, BEAUVILLE CONSTRUCTION INC. Tél.: 529-0341.
58925 15-3 (1 ms) 127

COMPTANT $750.

JOLI "duplex" à Ville Les Saules dans nouveau développement, 2 grands 5 pièces, chauffage à l'eau chaude, possibilité sous-sol. ECRIRE à CASIER 1948 L'ACTION ou Tél.: 872-9746.
59236 29-3 (1 ms) 127

TERRASSE ORLEANS COIN D'ORSAY

VILLENEUVE. Maison seule, 5 pièces, à vendre, bonl fédéral inclus. Entreprises P.O. Gilbert Inc., Tél.: 623-9776.
58793 10-3 (1 ms) 127

RUE MOSELLE ORSAINVILLE

Maison seule, 5 pièces avec carport, à vendre ou à louer, Bonl fédéral inclu. Entreprises P. O. Gilbert Inc. — Tél.: 623-9776.
58792 10-3 (1 ms) 127

Maisons demandées

J'AI ACHETEUR sérieux pour maisons seules ou à revenus situé que pour commerce, terrains, etc. L. Hunt, 171, rue St-Jean, Québec Tél.: 529-5582.
58554 3-3 (1 ms, 6 fs) 128

PROPRIETES demandées. Avons acheteurs sérieux. 2, 6 à 12 logements, ville et banlieu. Immeubles Belvedère Ltée, courtiers. Tel.: 681-6358.
58771 14-3 (1 ms, 6 fs) 128

Marchandises sèches

LINGERIE GENERALE

ATTENTION MARCHAND, COLPORTEURS, JOBBERS. Achetez votre stock de printemps et d'été au prix du manufacturier. Patetots, habits, parkas, pantalons, robes, manteaux, costumes, literie de maison, sous-vêtements, chaussures. Demandez catalogues gratis. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH INC., 842, St-Joseph East Québec
585557 3-3 (1 ms) MDSES SECHES

MARCHANDS COLPORTEURS

PORTEZ ATTENTION. Demandez notre nouveau catalogue illustré, envoyé gratuitement, vous demontrant assortiment au complet de marchandises sèches, vêtements et chaussures pour dames, hommes et enfants. Aussi marchandises à la verge et coupons. Une visite vous convaincra de l'immense choix à des prix défiant toute compétition. MONTREAL JOBBING LIMITEE, 857-859, rue St-Joseph, est, Québec, P.Q
58758 11-3 (1 ms) Mdses sèches

Accessoires d'autos

PARTIES D'AUTOMOBILES neuves et usagées de toutes marques. Aussi WINCH (Grues) USAGEES. Achetons chars usagés accidents et "scrapé". LUDGER FERLAND ENR., 661, 1ère AVENUE, Québec. Tél.: 524-2920.
58562 5-3 (1 ms) A.A.

Toits de décapotable

SPECIALITE: Toit de convertible, vitres d'autos. DUOLITE AUTO TOP, 215, 2e Avenue. Tél.: 523-4207.
58879 12-3 (1 ms, 6 f) T.D.

Autos demandés

HUDON AUTOS

ACHETONS COMPTANT, Hudon Autos Enr., 1299, Dorchester-Nord, coin Julien Tél.: 525-4769.
58555 3-3 (1 ms) A.D.

ACHETONS autos comptant LEO RINFRET, 210 DU PONT QUEBEC. Tél.: 523-4708.
58536 1-3 (1 ms) A.D.

Réparations d'Autos

AUTOMOBILISTES DEBOSSAGE PEINTURE

BOUTET & FILS, 264, rue Caron, Québec. Tél. : 523-3370.
58257 51-2 (1. mer. v. au 20-4) R.A.

Matelas — Réparation

LOUIS ROUSSEAU, rembourreur. Spécialité : réparation de matelas et meubles, 500, 17e RUE, Limoilou, Québec 3. Tél. : 524-1480.
58725 10-3 (1 ms, 6 fs) 128

Matériaux de construction

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, tels que bois de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'aubaine. Modern Plywood Reg'd. 74 BOUL. PIE XI, St-Gérard. — Tél.:842-1969.
58757 11-3 (1 ms, 6 fs) 137

MATERIAUX de construction neufs et usagés.Système de chauffage de toutes dimensions. Beam de fer de toutes dimensions. Spécialiste en démolition. Aussi assortiment complet d'équipement pour cuisine de restaurants. QUEBEC DEMOLITION, 209, route Nationale, Champigny. Tél.: 872-9520 ou 872-2455.
59016 18-3 (1 ms) 137

Médecins

Dr CHS RINFRET. Voies urinaires, médecine générale, maladies vénériennes, 885 est, rue St-Joseph, Québec, 10 à 11 heures et 2 à 4 heures. Le soir, lundi, mercredi et vendredi de 7 à 8 he

Peu d'intérêt dans une union politique avec les autres territoires du Commonwealth

N.D.L.R. — Trinidad et Tobago qui viennent d'accéder à l'indépendance au sein du Commonwealth britannique est un pays qui cherche à resserrer ses liens économiques avec ses voisins des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. Cependant, un journaliste de la Presse Canadienne note dans cet article que Trinidad et Tobago manifeste peu d'intérêt dans une union politique avec les autres territoires du Commonwealth dans cette région.

Par CYN FOX

PORT OF SPAIN. (P.C.) — Les îles de Trinidad et de Tobago qui forment un pays indépendant depuis 1962, favorisent des liens économiques plus étroits avec leurs voisins sous la forme d'une "communauté économique des Caraïbes". Cependant, depuis l'effondrement de la Fédération des Antilles britanniques, le jeune pays n'a pas manifesté beaucoup d'empressement à restaurer une union politique avec les pays du Commonwealth de cette région du globe.

Les intérêts économiques du premier ministre, M. Eric Williams, s'étendent à l'Amérique latine tout aussi bien qu'aux autres pays des Antilles. Cet intérêt saute aux yeux par suite de l'annonce que M. Williams entreprendra au cours de cette année une tournée de l'Amérique du Sud.

Le journaliste Lenn Chongsing, du "The Guardian", principal quotidien de Port of Spaing, écrit: "L'élimination cette année de la sur-taxe de 30 p.c. imposée par le Venezuela sur les produits provenant de Trinidad et Tobago, a préparé la voie à une coopération commerciale et diplomatique plus étroite entre ce pays et son plus proche voisin d'Amérique du Sud".

Cependant, les liens politiques sont une toute autre affaire. "Le monde devient de plus en plus déçu des systèmes féderaux", disait le discours du trône lu lors de l'inauguration du Parlement de Trinidad, cette année.

Le Canada, un exemple

Parlant à titre de leader du Mouvement national populaire, le premier ministre Williams a dit, en parlant des années 1955-1956, quand la maintenant défunte Fédération des Antilles en était au stade préliminaire: "A cette époque, nous ne voyions pas aussi clairement qu'aujourd'hui les difficultés dans lesquelles la Fédération canadienne se débat à l'heure actuelle avec le nationalisme québécois — Les Français contre les Anglais, après plus de 100 ans". Il ajouta: la Fédération des Antilles n'ont pas anticipé ni les tensions qui ont provoqué l'effondrement de la Fédération de la Malaysia pas plus d'ailleurs qu'ils n'ont prévu les frictions intertribales au Nigéria.

Pas de conseils S.V.P.

Invité à commenter la création d'un secteur de libre échange à l'intérieur des Caraïbes entre la Guane, les Barbades et Antigua, le premier ministre Williams a dit que la principale tâche dans la création d'un genre de marché commun antillais consiste à réunir les deux pays du Commonwealth les plus populeux, Trinidad, qui compte un million d'habitants, et la Jamaïque, qui en compte deux millions. Quand un journaliste a insisté pour savoir si Trinidad prendrait en considération la possibilité de faire partie d'un nouveau bloc économique, M. Williams s'est contenté de répondre: "Les Antilles anglaises en ont plein leur casque de se faire dire par des étrangers ce qu'elles devaient faire".

Un porte-parole du ministère du Commerce a signalé que "la variété des allégeances" rendait difficile toute proposition visant à faire l'unité économique des Caraïbes, ajoutant toutefois qu'il n'y avait pas lieu de désespérer.

Décès du Frère Gervais Chabot

Le Frère Gervais Chabot, o.f.m. missionnaire en Terre-sainte depuis le mois de mai 1925, vient de mourir à l'hôpital italien de Haïfa, le 7 février. Il comptait 47 années et 3 mois de profession religieuse.

Il était né à St-Gervais Cté Bellechasse le 17 décembre 1888 du mariage de Camille Chabot et de Delvine Dion.

Entré dans l'Ordre Franciscains comme tertiaire le 14 juin 1914.

Il revêtait l'habit du premier Ordre le 1er novembre 1917 et émettait ses voeux temporaires le 3 novembre 1918 et ses voeux solennels le 3 novembre 1921.

Il laisse dans le deuil deux frères: M. Honoré Chabot de St-Gervais de Bellechasse et M. Stanislas Chabot de Ste-Hénédine comté de Dorchester et une soeur: Mme Alfred Paré de St-Patrice, Beaurivage; un beau-frère: M. Pierre Roy de Ste-Hénédine, Dorchester et une belle-soeur: Mme Pierre Chabot de St-Gervais, Bellechasse. Plusieurs neveux et nièces ici au Canada et dans les Etats-Unis.

Ici au Canada un service a eu lieu le 14 février à la chapelle des Franciscains de l'Alvergne.

Décès de Mme Louis Roberge

Mme Philomène Roberge, épouse de feu M. Louis Roberge, est décédée le 29 mars 1966 à l'âge de 83 ans. Elle demeurait autrefois à 220 des Saules est, Québec.

Mme Roberge laisse dans le deuil ses fils, ses filles, ses belles-filles: Révérend Père Zénon Roberge c.f.m. de Montréal, Mlle Marie-Reine Roberge, M. et Mme Roger Roberge de Chicoutimi, Mlle Madeleine Roberge, Mme Armand Roberge, Mme Dollard Roberge de St-Rédempteur, M. et Mme Guy Roberge; sa soeur et ses belles-soeurs: Mme Léonidas Roberge, Mme Stanislas Gilbert, Mme Cyrille Roberge de Chicoutimi, Mme François Roberge de St-Romuald, Mme Joseph Roberge, plusieurs neveux et nièces, petits-enfants et arrières petits-enfants.

Mme Roberge repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 990, 1ère Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 mars 1966 en l'église St-François d'Assise et l'inhumation au cimetière de Charny.

Décès de Mme Vve Léon Lefebvre

Dame Marguerite Roy, épouse en premières noces de feu M. Adélard Chamberland et en secondes noces de feu M. Léon Lefebvre, est décédée le 29 mars 1966 à l'âge de 76 ans. Elle demeurait au 19 McMahon, appartement 4, Québec.

Mme Lefebvre laisse dans le deuil ses fils, ses filles, ses belles-filles et ses gendres: M. Gabriel Chamberland, Mlle Gertrude Chamberland, M. et Mme Marcel Chamberland (Rita Lavoie), M. et Mme H. Simard (Jeannette Lefebvre), M. et Mme Théo Lebouthellier (Paula Lefebvre), M. et Mme Paul-Emile Côté (Lucille Lefebvre), M. et Mme Adrien Lefebvre (Yvette Tremblay), M. et Mme Jean-Paul Plourde (Jeannine Lefebvre), plusieurs petits-enfants, arrières petits-enfants, neveux et nièces dont le Révérend Frère Sauvageau, s.v.

Mme Lefebvre repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier et Fils Ltée, 120 rue St-Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril 1966 en l'église St-Jean Baptiste. L'inhumation au cimetière Belmont.

Décès de M. J.-C. Bégin

M. Jean-Charles Bégin, employé du C.N.R., à sa retraite, époux de dame Elisabeth Carreau et demeurant au 692 rue Commerciale à St-David, est décédé le 28 mars à l'Hôtel-Dieu de Lévis à l'âge de 66 ans et 9 mois.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Fortunat Laliberté (Fleurette), de St-David; son petit-fils Jean Laliberté; ses frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs: M. et Mme Philippe Bégin (Marie-Reine Parenteau), de Québec; M. et Mme Marie-Paul Pelletier (Agathe Bégin), de St-David; M. Edgar Bégin, de St-David; M. et Mme Georges-Emile Bégin (Jeanne d'Arc Aubert), Lévis; M. et Mme Marcel Bégin (Simone Pelletier), Québec; M. et Mme Maurice Bégin (Juliette Bégin), Lévis; Mme Henri Bégin (Rachèle Blais), St-Romuald; Mme François Bégin (Gabrielle Dugal), St-David; M. Adalbert Bégin, de Lévis; M. Jean Côté, de Québec; M. et Mme Roland Sirois (Jacqueline Lamontagne), St-David; M. et Mme Emile Carreau (Lucienne Bérubé), Montmagny; M. et Mme Jean-Marie Corneau (Cécile Blanchet), Montmagny; M. et Mme Gérard Lamonde (Marie-Ange Corneau), Montmagny; M. et Mme Jacques Boucher (Cécile Corneau) Lévis; M. et Mme Raymond Bilodeau (Jeanne d'Arc Corneau), St-Romuald; Mme Marguerite Corneau, Québec; M. et Mme Joseph Champagne (Bernadette Corneau), Montréal; M. et Mme J. Eddy Guymond (Joséphine Corneau), de Bristol, Conn., M. et Mme Charles-Eugène Corneau (Rita Fortin), Montréal; M. et Mme Louis-Philippe Corneau (Henriette Legault), Montréal; Mme Henri Corneau (Jeanne-Aimée Morin), Lauzon.

La dépouille mortelle est exposée à 6 rue Perreault à Lévis. Les funérailles auront lieu vendredi 10 heures en l'Eglise de St-David; l'inhumation se fera au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée.

SERVICES SPÉCIAUX

Faites
ENTREPOSER
vos *FOURRURES*
dès maintenant
JOS. ROBITAILLE
Enr.
Marchand de Fourrure
700 Richelieu — 522-3288
58888 15-3 (1 ms) S.S.

Protégez vos
FOURRURES!
Faites-les
ENTREPOSER
chez
Wilfrid Lachance
LTEE
326 des Commissaires
524-2458
Voûtes modernes
Assurances à l'année
58795 14-3 (1. mer. v. au 12-5) S.S.

DIAMANT
LE PLUS BEAU CADEAU
Un diamant sur bague, jonc, épingle, boucles d'oreilles, etc.
Faites remonter vos alliances sur les nouveaux modèles
SATISFACTION GARANTIE
Escompte Spécial!
BIJOUTIER DIAMANTAIRE — HORLOGER IMPORTATEUR
Omer Rousseau
502 - EST, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC
COIN MGR GAUVREAU
30-3 (1 fs) S.S.

Fleurs José
Coin Henri-Bourassa Canardière
523-6901
623-2950
FLEURISTE
12-2 (1 fs) S.S.

Décès de Mlle Rose-Anna Ouellet

Mlle Rose-Anna Ouellet, employée du gouvernement provincial, à sa retraite, est décédée à la Maison du Fargy, lundi, le 28 mars, à l'âge de 76 ans et 5 mois.

Mlle Ouellet était bien connue pour sa charité, dans la ville de Québec. Elle était une des fondatrices de la Société St-Vincent de Paul féminine, de la paroisse St-Sacrement où elle se dévoua sans compter pendant de nombreuses années.

Mlle Rose-Anna Ouellet laisse dans le deuil, son frère et sa belle-soeur, M. et Mme Antoine Ouellet, (Gabrielle Grondin), de Sillery; ses neveux et nièces, le docteur et Mme Jean Chouinard (Marguerite Lefebvre), de St-Sacrement, le Rév. Père Gérard Ouellet, de la Société des Missions étrangères, curé de la paroisse San Pablo, de Lima, Pérou, le docteur et Mme Paul Ouellet (Madeleine Gignac), de St-François d'Assise, le notaire et Mme André Delâge (Fernande Ouellet), M. et Mme Jacques Ouellet (Carmelle Dion), M. et Mme Gaston Ouellet (Maria Miville), M. et Mme Pierre Ouellet (Gilberte Ouellet), M. et Mme Bertrand Boivin (Yolande Ouellet), M. et Mme Germain Létourneau (Marcelle Ouellet), M. et Mme Léopold Leblanc (Charlotte); ses cousins et cousines, M. le colonel Ls-Philippe Ouellet, de Québec, M. l'abbé Henri Deschênes, curé de Ste-Rose, Abitibi, M. l'abbé Georges Giguère, aumônier à l'Orphelinat d'Youville, Jules Giguère, M. l'abbé René Lebel, Clarke City, Hauterive, Mlle Adrienne Roy, M. et Mme Marc Aurèle Bergeron (Madeleine Roy), M. et Mme Alfred Bilodeau (Yvonne Côté), M. et Mme Antonio Deschênes, de Trois-Pistoles, M. et Mme Y. Lebel, d'Amos, Abitibi (Marthe Deschênes), M. et Mme Ls-Philippe Deschênes, d'Arvida, M. et Mme Eugène Gariépy, de Sillery, Mlle Ida Deschênes, de Nashua, N.-H., et de nombreux petits neveux et petites nièces.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire de la maison Germain Lépine, chargée des funérailles, à 300, Chemin Ste-Foy, coin des Erables.

Le service funèbre sera chanté jeudi matin, le 31 mars, en l'église St-Sacrement, à 9 heures. L'inhumation sera faite au cimetière St-Charles.

avis de décès

BEGIN. — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 28 mars 1966, à l'âge de 66 ans et 9 mois, est décédé M. Jean-Charles Bégin, employé du C.N.R., à sa retraite, époux de dame Elizabeth Corneau, demeurant à 692, rue Commerciale, St-David.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Claude Marcoux Ltée, 6, rue Perreault, Lévis, à 9 heures 45, pour l'église de St-David et de là au cimetière paroissial.
59267 29-3 (3 fs)

BOUCHER. — A l'hôpital St-Sacrement, le 28 mars 1966, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée dame Florida Moreau, épouse de feu M. Philémon Boucher, demeurant à St-Apollinaire.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Eugène Beaudoin & Fils, 36, de l'Eglise St-Apollinaire, à 9 heures 50, pour l'église de St-Apollinaire et de là au cimetière paroissial.
29-3 (2 fs)

DESROCHERS. — A Ste-Croix cté de Lotbinière, le 28 mars 1966, à l'âge de 96 ans, est décédée dame Joséphine Martel, épouse de feu M. Joseph Desrochers, demeurant à Ste-Croix, comté de Lotbinière.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Paul Biron & Fils, 192, rue Principale, Ste-Croix, Lotb., à 9h. 45, pour l'église de Ste-Croix de Lotbinière et de là au cimetière paroissial. 29-3 (3 fs)

DION. — A Québec, le 28 mars 1966 ,à l'âge de 89 ans, est décédée dame Louise Audet, épouse de feu Mtre Aimé Dion, C.R., autrefois de Château-Richer.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 mars, à 9 heures.

Départ des salons de l'hôpital Général, boulevard Langelier, à 8 heures 55, pour l'église de Notre-Dame des Anges et de là au cimetière St-Charles. 28-3 (3 fs)

DIONNE. — A Lévis, le 29 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Hormidas Dionne, employé du C.N.R. à sa retraite, époux en premières noces de feu dame Germaine Turcotte et en secondes noces de dame Angéline Guillemette, demeurant à 35, rue de Gaule.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ des salons funéraires Gauthier Ltée, 239, St-Joseph, Lauzon, à 9 heures 30, pour l'église de Ste-Bernadette de Lauzon et de là au cimetière de Lauzon. 30-3 (4 fs)

FERLAND. — A Ste-Foy, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé dame Armoza Leblond, épouse de feu M. Jules Ferland, demeurant à 2091 Chemin Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils, 1025, Route de l'Eglise, Ste-Foy, à 8 heures 45, pour l'église de St-Thomas d'Aquin et de là au cimetière Ste-Marie de Beauce, où un libéra sera chanté avant l'inhumation. Le trajet se fera en automobile. 29-3 (3 fs)

GINGRAS. — A Québec, le 29 mars 1966, à l'âge de 55 ans et 8 mois, est décédée dame Jeanne Emond, épouse de M. Jules Gingras, demeurant à 26 rue Demers.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 8 heures 30.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, Marie de l'Incarnation, à 8 heures 15, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.
30-3 (2 fs)

LACASSE. — A Québec, le 28 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée dame Rosaria Verret, épouse de M. Alphonse Lacasse, demeurant à 307, rue Joliette.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, Marie de l'Incarnation,, à 8 heures 45, pour l'église Notre-Dame de Grâce et de là au cimetière St-Charles. 59262 29-3 (2 fs)

LEFEBVRE. — A Québec, le 29 mars 1966, à l'âge de 76 ans est décédée Dame Marguerite Roy épouse en premières noces de feu M. Adélard Chamberland et en secondes noces de feu M. Léon Lefebvre, demeurant à 19 Mc Mahon.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils, 120, St-Jean, à 9 heures 45, pour l'église de St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont.
30-3 (3fs)

MAHER. — A Québec, le 27 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée subitement dame Emma Vautier, épouse de M. Thomas Maher (ing. forestier), demeurant à 1144, avenue du Parc.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 mars, à 9 heures.

Départ de sa résidence à 1144, avenue du Parc à 8 heures 45, pour l'église de St-Dominique et de là au cimetière Belmont.

Le trajet se fera en automobile
28-3 (3 fs)

MARCOTTE — A Cap-Santé, le 27 mars 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée dame Emma Pascal, épouse de feu M. Côme Marcotte.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures 30.

Départ de la résidence funéraire, Route Nationale, à 9 heures, pour l'église de Cap-Santé et de là au cimetière paroissial.
28-3 (3 fs)

OUELLET. — A Du Fargy, le 28 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Rose-Anna Ouellet, autrefois du Département de la Statistique Provinciale, fille de feu M. et Mme Auguste Ouellet.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ du funérarium Germain Lépine Ltée, 300, Chemin Ste-Foy, à 8 heuers 45, pour l'église du St-Sacrement et de là au cimetière St-Charles.
59263 29-3 (2 fs)

ROBERGE. — A Québec, le 29 mars 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée dame Philomène Roberge, épouse de feu M. Louis Roberge, demeurant autrefois au 220, des Saules est.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 mars, à 9 heures 15.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 990, 1ère Avenue, à 9 heures 05 pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière de Charny.

Le trajet se fera en automobile.
29-3 (2 fs)

TREMBLAY. — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 28 mars 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée dame Marie Côté, épouse de feu M. Adélard Tremblay, demeurant à 121 ave St-Grégoire.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ des salons funéraires F.-X. Bouchard Enr., 4,100 Boul. Ste-Anne, à 8 heures 45, pour l'église de St-Grégoire et de là au cimetière paroissial.
29-3 (2 fs)

TRUDEL. — A Québec, le 29 mars 1966, à l'âge de 71 ans et 1 mois, est décédé M. Antonio Trudel, époux de dame Marie-Jeanne Voizelle, demeurant à 542, 8e Rue

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures.

Départ du funérarium Germain Lépine Ltée, 318, Chemin de la Canardière, à 8 heures 45, pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles.
29-3 (3 fs)

SERVICES ANNIVERSAIRES

RUEL — Samedi le 2 avril 1966 à 9 heures A.M. en l'église de Lauzon, aura lieu le service anniversaire de Ronaldo Ruel.
28-3 (3 fs) S.A.

TRUDEL. — Samedi, le 2 avril 1966, à 4 heures p.m., en l'église de Château-Richer, sera chanté le service anniversaire de M. Joseph Trudel, époux de feu dame Marie-Anna Cauchon.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
59279 30-3 (2 fs) S.A.

REMERCIEMENTS

LARUE — Les membres de la famille Antonio Larue remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Antonio Larue, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles.

A tous un cordial merci.
59281 30-3 (1 fs) REM.

Le maquillage: une perte de temps

LONDRES. (AFP). — L chef d'une entreprise britannique a interdit à ses 30 employées de se maquiller pendant les heures de travail. Selon lui ,le temps gagné — celui que ses secrétaires ne passent pas à se remaquiller pendant les heures du bureau — lui permet d'augmenter son chiffre d'affaires annuel de 10 pour cent, soit 100,000 livres sterling à 300,000.

Le chef d'entreprise, M. Lowe, 62 ans, a demandé à une mathématicienne de calculer le temps qu'une femme passe devant son miroir. Réponse: de 15 à 75 ans, une femme passe en tout quatre ans, trois mois et 20 jours à se maquiller.

M. Lowe a affirmé que les bénéfices qu'il ferait de cette façon lui permettraient d'augmenter d'un tiers la paye de ses employées.

Bénéfices pour la femme au foyer

Ottawa (PC) — Le député néo-démocrate Max Salstman a suggéré à la Chambre des communes que les femmes mariées ne travaillant pas à l'extérieur de leurs foyers, soient autorisées à contribuer au plan de pension du Canada et à en recevoir les bénéfices.

En présentant un projet de loi privée à ce sujet, il a souligné que le rôle de la femme mariée à la maison constitue un genre d'emploi très important.

Son projet de loi donnerait aux femmes mariées le privilège d'entrer et de quitter la marche du travail, sans perdre les bénéfices de leur pension.

Dans un autre bill privé présenté lundi, le chef du Crédit social, M. Robert Thompson, a proposé que le personnel de l'auditeur-général soit augmenté afin de pouvoir répondre aux réclamations des contribuables au sujet des fonctionnaires et des mesures du gouvernement fédéral.

Muskegon perd 4-3

Les Mohawks de Muskegon ont perdu en supplémentaire 4-3 la première partie de leur semi-finale 4 de 7 contre les Flags de Port Huron hier soir. René Drolet, Roland Campeau et Gary Schaal ont marqué les buts des champions de la saison régulière qui se voient maintenant dans l'obligation de remporter une victoire sur la route pour éviter une élimination hâtive.

Les Nigériens adoptent une attitude agressive en affaires dans leur pays

Par Joseph MacSWEEN

LAGOS. (P.C.) — Une voix se fit entendre dans le haut-parleur du magasin à rayon pour transmettre le message que voici: "Mesdames, les bas seront vendus à moitié prix au cours de la prochaine demi-heure; hâtez-vous".

De dignes matrones négériennes vêtues de robes amples se sont précipitées en direction du comptoir numéro 5. La technique de la vente sous pression, qui rappelait un grand magasin à rayons de New York, sonnait un peu faux dans la capitale de ce pays de l'Afrique occidentale — une région jadis reconnue comme la fosse de l'homme blanc — mais cela exemplifie l'attitude agressive déployée en affaiers aup Nigéria.

En sortant du magasin, le clent est entouré d'un essain de marchands ambulants qui vous offre une grande variété de marchandises, depuis des montres en "or" jusqu'à des courroies de sandales.

Tous les pays africains sont socialistes dans une certaine mesure puisqu'il n'y a à peu près pas de revenus internes et de capitaux d'investissement à part les sommes dépensées par les gouvernements. Mais la Nigéria semble promouvoir l'initiative privée et les investissements étrangers dans une mesure plus grande que tous les autres pays africains. Pour couronner le tout, la Nigéria possède une industrie pétrolière prospère qui est le symbole des pays développés.

Le Socialisme est dénoncé

"Le gouvernement nigérien est avant tout pragmatique et ses conclusions jusqu'à maintenant c'est que pratiquement tout doit être confié à des capitaux privés", a dit un diplomate occidental chevronné.

Dan sson discours sur le budget l'an dernier, le ministre des Finances, M. Festus Okotie-Eboh, a déclaré: "Je dois attirer votre attention . . . au sujet d'un ver rongeur qui, si on lui permet d'engraisser et de se reproduire, détruira très certainement le tissu économique du pays. Ce ver rongeur, c'est le socialisme".

Il s'agissait-là d'un sentiment plutôt rare en Afrique noire où nombre de pays se sont tournés non seulement vers le socialisme, mais vers un système politique à parti unique. La Nigéria de son côté se vante de posséder un système à partis multiples comme on en voit seulement au nord de l'Equateur.

Bien qu'il y ait un certain nombre de diplomates de l'Europe de l'Est à Lagos, le premier ministre, sir Abubakar Wtafawa Balewa avait une réponse toute prête quand on lui a demandé un jour si la Chine communiste serait invitée à y établir une ambassade.

"On ne nous a pas présenté de requête", a-t-il répondu.

La capitale

Lagos, la capitale nigérienne peut paraitre étrange au visiteur occidental, mais il n'y a pas de doute que les Nigériens ont du flair. Même leur saature physique est imposante — les hommes élancés et austères du Nord, ceux bien bâtis du Sud.

Près de 90 p. c. des postes gouvernementaux et administratifs sont occupés par des Nigériens. Vous n'y trouvez pas la rigueur des cadres administratifs propres aux "expatriés" européens et asiatiques qu'on retrouve ailleurs en Afrique. Il en résulte peut-être un fléchissement dans l'efficacité, mais cela donne l'impression d'affronter les problèmes sur la base de réussissez ou prérissez.

L'industrie pétrolière est en plein expansion dans la province Orientale du Nigéria qui était autrefois un comptoir prospère pour la traite des Noirs. Une raffinerie a récemment été inaugurée à Port Harcourt et la Nigéria est le troisième producteur de pétrole en Afrique après la Libye et l'Algérie.

Les revenus provenant de l'industrie pétrolière ont atteint $96,000,000 en 1964 et l'on prévoit qu'ils se chiffreront par $300,000,000 d'ici 1967 grâce à l'apport de capitaux investis par des compagnies américaines, anglaises, hollandaises, italiennes et françaises, qui ont conclu des ententes avec le gouvernement de Lagos. Les royautés sont partagées entre les gouvernements régionaux impuiqués et le gouvernement central.

Deux individus arrêtés

Deux individus sont présentement entre les mains des limiers municipaux. Ils ont été arrêtés, hier soir, et sont soupçonnés d'avoir tenté d'obtenir de la marchandise en utilisant de fausses cartes de crédit.

Un autre jeune homme a été incarcéré et sera accusé de port d'armes sans permis. L'arrestation a été effectué à la Gare du Palais, et l'individu n'a offert aucune résistance.

Un cycliste voit la mort de près

Denis Angers, 25 ans, du 1005, rue St-Jean a subi des blessures lorsqu'il a été heurté par un camion, vers 2 h. hier après-midi, à l'intersection des rues St-Vallier et Lacroix.

C'est la maison Germain Lépine qui a effectué le transport du blessé à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il souffre de légères contusions et son état ne serait pas grave.

Tournoi de boxe "ceinture dorée"

Un nouveau tournoi de boxe amateur appelé "Ceinture Dorée" sera présenté au mois de mai prochain sous la direction de la commission de Boxe Amateur du Bas St-Laurent. Ce tournoi sera disputé en quatre soirées comme suit: Première élimination le 1 Mai 1966 à l'école de boxe Georges Drouin. Deuxième élimination à Edmundston N.-B. Semi-Finale au Foyer-Patro de Riv. Du Loup et la grande finale le 29 Mai à Montmagny.

Ce nouveau tournoi est une initiative du Comité Directeur de boxe amateur du Québec, en coopération avec la Commission de Boxe amateur provinciale. Tous les jeunes intéressés à y participer sont invités à se présenter à l'école de boxe de Georges Drouin pour s'inscrire.

Décès de Mme A. Lacasse

Mme Alphonse Lacasse, née Rosaria Verret, est décédée à son domicile, au 307, rue Joliette, à l'âge de 70 ans et 8 mois.

Outre son époux, elle laisse ses fils et filles, gendres et belles-filles: MM. et Mmes Eugène Lacasse (Yvonne Gamache), Jos. Lacasse (Alda Légaré), Odilon Lirette (Fabiola Lacasse), Jean-Marc Godbout (Thérèse Lacasse), Arthur Lacasse (Dorothy Song), Fernand Joly (Marie Lacasse), Mlles Monique et Ginette Lacasse; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Lorenzo Verret (Rita Bédard), Mme veuve Joseph Couture (Emma Verret) Mme veuve Félix Beauregard (Lorette Verret), MM. et Mmes Oscar Lessard (Hermine Thibault), Joseph Turner (Simone Lacasse), Mme veuve Jos. Lacasse (Marie-Louise Saint-Laurent), Mme veuve Joseph Verret (Marguerite Leclerc). Elle comptait 11 petits-enfants.

Les funérailles auront lieu jeudi à Notre-Dame-de-Grâce. Les restes mortels sont exposés aux foyers funéraires de Sylvio Marceau Inc., 270, rue Marie de l'Incarnation.

Décès de M. Antonio Trudel

M. Antonio Trudel, époux de Jeanne Voizelle, est décédé le 29 mars 1966 à Québec, à l'âge de 71 ans et 1 mois. Il demeurait à 542, 8ième rue, Québec.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Amédée Thibeault (Marcelle), M. et Mme Henri Simard (Georgette), M. et Mme J.-Robert Trudel (Gisèle Hallé), M. et Mme Roland Chabot (Hélène), M. et Mme Georges Bergevin (Denise), M. et Mme Roger Verret (Colette); ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Réal Gagnon (Yvonne), M. et Mme Arthur Côté (Emma), M. et Mme Alphonse Côté (Marguerite), M. et Mme Georges Le Rouzès (Blanche), M. et Mme Albert Trudel (Cécile Savard), M. et Mme Elzéar Trudel (Maria Caouette), Mme Donat Trudel (Ernestine Lavoie), M. et Mme Fernand Papillon (Germaine Vien-Trudel), M. et Mme Adalbert Malouin, M. J.-Jos. Deslauriers, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines.

La dépouille mortelle est exposée à 318, Chemin De La Canardière.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril en l'église St-Charles de Limoilou. La direction des funérailles a été confiée à la maison Germain Lépine Ltée de Québec. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles.

Rhétos 1939

Les rhétoriciens de la promotion 1939 du Collège de Lévis, sont priés d'assister aux funérailles de Mme Thomas Maher, mère de leur confrère Me Raymond Maher, jeudi à 9h a.m. en l'église St-Dominique.

ARTHUR THIVIERGE & FILS ENR.
EPICIERS-BOUCHERS — GROS et DETAIL
198 Hermine (coin Mazenod). Tél. 522-3804

Margarine 4 As, 4 lbs	.99	Oeufs A petits, 2 douz	.99
Pois & jus tom., 20 oz	7/.99	Dinde évisc. 10 à 14 lbs	.45
Macédoine Corbeille	7/.99	Jambon épaule, la lb	.54
Blé d'Inde, fèves jaunes	6/.99	Poule, 3 à 4 lbs, la lb	.32
Tomates choix, 20 oz	4/.99	Boeuf haché, 3 lbs	1.09
Soupe tom. lég. 10 oz	8/.89	Steak ronde, la lb	.95
Chocolat Inst. 2 lbs	.89	Boeuf haut-côte, la lb	.47
Café Nescafé 10 oz	1.49	Creton français, la lb	.69
Beurre Chocolat, 14 oz	2/.47	Poulet 4 à 5 lbs, la lb	.49
Catsup VOY. 11 oz	3/.44	Devant veau complet, lb	.34
Facelle Modern gros	4/.99	Lard haché, 2 lbs	1.19
Gruau Inst. Qua. 5 lbs	.67	Bacon Tranché, la lb	.79
From. crème Swift 5 lbs	2.55	Patte de lard, la lb	.30
Mix-O gallon	.69	Veau épaule dess. la lb	.67
SPECIAL DE DION		Saucisson 4 à 8 lbs, lb	.29
Biscuits rosette 3 lbs	.99	Lard épaule, la lb	.53
Biscuits chocolat ass. 3 lbs	.99	Chop lard, la lb	.77
		Boeuf bas-côte, la lb	.19
Oeufs Pâques douz.	.50-.99	Graisse chaudière lb	.22
Poule, lapin	.25 à 1.25	Biscuits soda 2 lbs	.65
Bonbons satinettes 2 lbs	.65	Sirop éra. pint. 1.59 gall.	5.99
Chocolat Moirs 5 lbs	2.99	Tire érable	.59
Oranges 3 douz.	.99	Blé d'Inde fèves 24/20	3.75
Pamplemousses Flo. 6 pr	.49	Pois, jus tom. 24/20	3.35
Tomates 2 lbs	.39	Macédoine Corb. 24/20	3.35
Salade 2 pour	.39	Tomates choix 24/28	6.75
Radis, échalotte 3 pqts	.29	Thé Salada 250 sacs	2.39
Pomme Mc Inst. 6 lbs	.39	Savon bleu 5 lbs	1.15
Pom. min. Mc Inst. 1.99-2.99		Morue salée la lb	.25
Patates Bleches 10 lbs	.49	Saumon rouge, la lb	.99
Patates Bleches 50 lbs	1.99	Flétan frais, la lb	.65

Faites parvenir vos preuves d'achats à l'Ecoute CKCV.

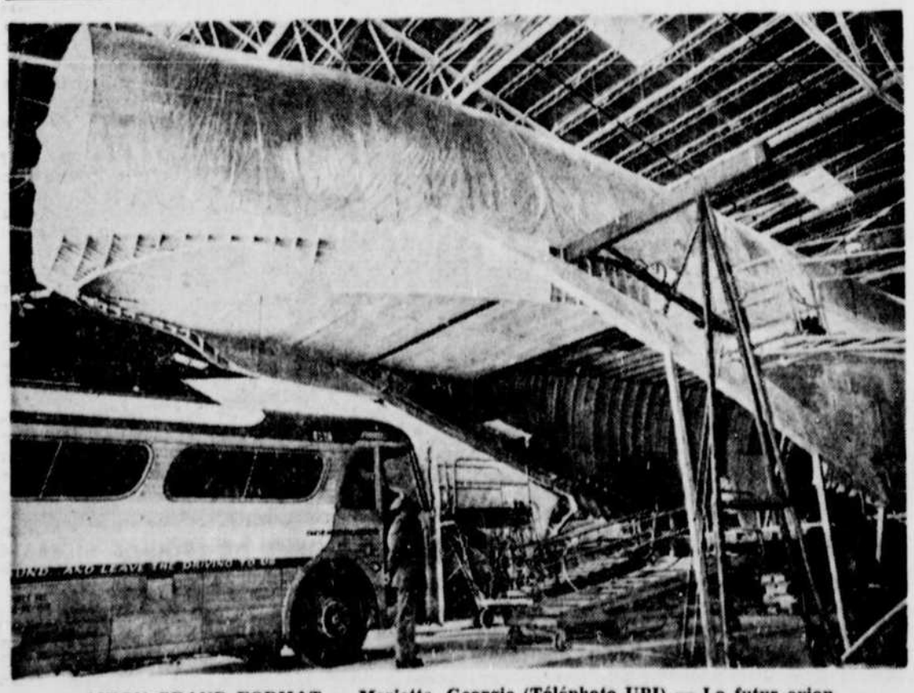

● AVION GRAND FORMAT — Marietta, Georgie (Téléphoto UPI) — Le futur avion "Lockheed C5A' sera de grande taille. La maquette en bois du fuselage est déjà avancée. La présence d'un autobus près de ce fuselage donne une idée de la grandeur de l'avion.

Opposition d'un libéral

Le gouvernement incapable d'autoriser la discussion sur la peine capitale

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fut incapable d'autoriser la discussion sur l'abolition de la peine de mort, à cause de l'opposition d'un député libéral, M. Ralph Cowan (York-Humber).

Le leader parlementaire des libéraux, M. McIlraith a proposé que les projets de loi pilotés par le gouvernement soient remis à plus tard et que, par consente-unanime, la chambre poursuivi la discussion sur la peine de mort.

M. Cowan, sans expliquer pourquoi, a refusé ce consentement. M. McIlraith proposa alors formellement en vertu d'un certain règlement de procédure la remise à plus tard à l'étude des bills gouvernementaux pour permettre la discussion sur la peine de mort, inscrite au nom de simples députés.

Il s'ensuivit un débat de procédure plutôt technique, MM. Gilles Grégoire (RC-Lapointe), Marcel Lambert (PC - Edmonton-Ouest) et Bud Olson (CS-Medicine Hat) s'opposant à la résolution.

Le président des Communes rejeta à son tour la résolution, et des Communes furent saisies de l'étude des estimes budgétaires.

Air Canada a réalisé des profits nets de $3,989,960 en 1965, soit un nouveau sommet

OTTAWA (PC) — Air Canada a réalisé des profits nets de $3,989,960 en 1965, soit un nouveau sommet. Ces profits nets de l'an dernier représentent plus du double de ceux de l'année précédente, a-t-on annoncé hier à Ottawa.

Le rapport annuel de la compagnie aérienne de la Couronne, présenté aux Communes par le ministre des Transports, M. Jack Pickersgill, mentionne que le transport des voyageurs a accusé une augmentation de 13 pour cent par rapport à 1964. Air Canada a transporté l'an dernier 4,753,395 voyageurs. Les revenus provenant du service-marchandises ont augmenté de 30 pour cent.

Depuis la fondation d'Air Canada, en 1937, la compagnie a connu 18 années de profits et 11 années de déficits.

Son plus haut profit net avant celui de cette année a été enregistré en 1951, alors qu'il s'était élevé à $3,890,957.

Le profit net en 1964 avait été de $1,405,575; celui de 1963 avait été de $527,875.

Le président d'Air Canada, M. Gordon McGregor, a déclaré que 1965 avait été une année exceptionnelle, avec un volume d'affaires dépassant toutes les prévisions. Il prévoit une autre année d'expansion en 1966, avec un autre surplus.

Le total des revenus s'est élevé à $240,125,520 et le bénéfice avant le paiement des intérêts a été de $15,287,872. Un dividende de $4 l'action a été payé pour les 50,000 actions d'Air Canada détenues par le Canadien National, dont la compagnie aérienne est un filiale. Le Canadien National est le seul détenteur d'actions d'Air Canada. Le dividende de 1964 avait été de $3 par action.

Les immobilisations au cours de l'année ont atteint $23,457,548. Ce montant reste bien en deça des prévisions et consiste principalement en acomptes sur les futurs appareils, acomptes qu'il a été possible de verser sans recourir à de nouveaux emprunts.

Air Canada s'est engagée en 1965 à acheter 16 nouveaux jets, dont elle doit prendre livraison en 1967. Ces appareils, joints aux huit autres commandés en 1963 et 1964 pour livraison en 1966, porteront à 40 unités sa flotte d'avions à réaction d'ici juin 1967 et accroîtront considérablement la capacité.

Le 13 décembre, la société Air Canada établissait une nouvelle escale méridionale en reliant Toronto à Freepart, Grande Bahama. Le lendemain, elle inaugurait un service hebdomadaire sans escale entre Halifax et les Bermudes, assurant pour la première fois aux Maritimes des vols directs vers les Bermudes et les Antilles.

12,709 employés

Le rapport de M. McGregor précise également qu'au cours de l'année écoulée, le nombre des employés permanents d'Air Canada s'est accru de 1,039 pour atteindre 12,709, augmentation nécessaire par l'expansion.

La Société a disposé de 5,458,000,000 de sièges-milles sur les lignes à horaire fixe, une augmentation de 18 pour cent, tandis que le nombre des sièges-milles occupés s'élevait à plus de 3,542,000,000 pour marquer une augmentation de 21 pour cent. Le coefficient d'utilisation en passagers payants, qui s'est établi à 65 pour cent, représente une augmentation de deux pour cent.

Les passagers-milles parcourus en Amérique du Nord, qui ont constitué près des trois quarts du trafic-passagers à horaire fixe, ont accusé une hausse de 17 pour cent, à la suite de l'établissement de nouveaux services sur la plupart des lignes intérieures importantes. La Société a parcouru 2,591,000,000 de passagers-milles intérieurs en 1965, à rapprocher de 2,213,000,000 en 1964.

L'augmentation du trafic-passagers à horaire fixe au-dessus de l'Atlantique a été de 33 pour cent, et faisait suite à une hausse de 23 pour cent en 1964, déterminée principalement par de nouveaux abaissements de tarif en avril de cette année-là.

Sur les lignes en direction de la Floride, des Bermudes, des Bahamas et des Antilles, les passagers-milles parcourus ont atteint plus de 307,000,000 ou 36 pour cent de plus qu'en 1964.

Hees intente une poursuite pour libelle diffamatoire contre Gerda

OTTAWA (P.C.) — M. George Hees, député de la circonscription de Northumberland et ancien ministre conservateur du Commerce, a émis mardi la déclaration suivante :

On m'a informé qu'un article paraissait aujourd'hui dans les pages de la revue Neue Illustrierte, 70 Briete St., à Cologne, en Allemagne. Cet article aurait été rédigé par Olga ou Gerda Munsinger et il mentionne mon nom.

Le contenu de cet article tel qu'on me l'a rapporté est absolument faux. J'ai donc donné instruction à mes avocats d'intenter une poursuite pour libelle diffamatoire sans tarder.

Par respect pour l'enquête Spence sur cette affaire, tout autre commentaire de ma part à ce moment-ci serait inopportun. La déclaration se terminait ici.

Notons que la Presse Canadienne, après avoir demandé l'avis de ses avocats qui considèrent le sujet diffamatoire, n'a pas l'intention de rapporter les commentaires contenus dans les mémoires de Gerda Munsinger, que publie Neue Illustrierte.

Septième semaine du procès de Denis

OTTAWA. (P.C.) — Le procès de Raymond Denis, présentement dans sa septième semaine, a été ajourné hier à mercredi matin.

Un des membres du jury, Mme Simone Avon, souffrait de la grippe et le juge Frank Costello, de Kitchener, a décidé d'ajourner le procès à mercredi, afin de lui permettre de se rétablir. Le juge Costello profitera de l'ajournement pour étudier certains points de jurisprudence soulevés en l'absence du jury.

Les dix hommes et deux femmes qui forment le jury ont dû quitter la salle d'audience lundi pendant que le procureur de la Couronne, Me John Cassells et les procureurs de la défense, Mes Louis Assaly et Leonard Max discutaient de points de droit.

Le procès a commencé le 14 février et le jury a été absent de la salle d'audience pour environ quatre des six semaines, pendant les discussions de points de droit

Denis est accusé de tentative de corruption en offrant une somme d'argent à l'avocat Pierre Lamontagne, de Montréal, le 14 juillet 1964, pour que ce dernier ne fasse pas obstruction au cautionnement de Lucien Rivard, alors accusé de trafic de narcotiques.

Troisième témoin

Denis, un avocat de 33 ans, était alors adjoint exécutif du ministre de l'Immigration. M. Lamontagne, âgé de 30 ans, était procureur du gouvernement américain qui voulait extrader Rivard aux Etats-Unis pour qu'il y subisse son procès.

Rivard a été extradé l'an dernier et il est à purger une peine d'emprisonnement de 20 ans à Atlanta, en Georgie.

Le jury a dû quitter la salle d'audiance lundi après que le procureur de la défense eut informé le tribunal qu'il avait une requête à faire.

L'avis a été donné au tribunal après le témoignage du vendeur Lucien Masson, de Montréal. Masson n'était que le troisième témoin parmi les 21 personnes qui ont reçu des subpoena les enjoignant de venir prêter témoignage devant le jury.

Accord aérien Canada-E.-U.

La société de la Couronne obtient trois des quatre nouveaux services

OTTAWA. (P.C.) — Air Canada a obtenu trois des quatre nouveaux services aériens créés aux termes du nouvel accord aérien intervenu en janvier dernier entre le Canada et les Etats-Unis.

Le ministre des Transports, M. Pickersgill, a fait savoir dans une déclaration hier que la Société Air Canada exploitera le service aérien sans escale entre Montréal et Chicago; celui entre Toronto et Los Angeles et le nouveau service entre Montréal et Miami.

Canadian Pacific Airlines obtient son premier vol continental aux Etats-Unis avec l'obtention du service entre Vancouver et San Francisco.

Le ministre a annoncé en outre que le Royaume-Uni a donné à Air Canada la permission d'exploiter un service sans escale entre Vancouver, Edmonton, Calgary et le Royaume-Uni. En retour, le gouvernement canadien a accordé à la société BOAC le droit de transporter des passagers entre Montréal et Chicago dans le cadre de son service entre Chicago et le Royaume-Uni.

Les Canadian Pacific Airlines ont obtenu en outre le droit d'exploiter un service sans escale entre Toronto et Amsterdam.

La Fraternité des camionneurs agira comme négociateur

OTTAWA (P.C.) — La Fraternité des camionneurs a été reconnue comme agent négociateur des 55 chauffeurs de camion et adjoints d'Inter-City Transport Ltd, de Trois-Rivières, Québec.

Le ministère du Travil annonce en effet que, lors d'un scrutin tenu sous la surveillance de représentants gouvernementaux, ces employés se sont prononcés en faveur de leur affiliation au local 106 de la Fraternité internationale d'Amérique des camionneurs, chauffeurs, commis d'entrepôts et aides.

La Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, qui est affiliée au Congrès du Travail du Canada était également intéressée à représenter ces travailleurs.

Possibilité déjà étudiée

Ottawa (P.C.) — Le ministre de la Justice, M. Lucien Cardin, a déclaré aux Communes que les ministres de la Justice et procureurs généraux ont discuté de la possibilité d'instituer une requête sur le crime organisé lors de la conférence fédérale-provinciale, et qu'il ne croyait pas devoir instituer une telle enquête.

Il répondait à la question de M. Martial Asselin PC — Charlevoix qui précisait que M. Claude Wagner était prêt à instituer seul une telle enquête, si Ottawa ne prenait pas l'initiative.

Trois-Rivières et non Three Rivers

OTTAWA (P.C.) — Le gouvernement vient de se voir demander de bien vouloir cesser d'appeler Trois-Rivières Three Rivers.

M. J.-A. Mongrain, député indépendant de Trois-Rivières, venait à peine de faire cette requête que M. Arnold Peters, député néo-démocrate de Timiskaming, fit encore mention de "Three Rivers" dans un autre discours à la Chambre des Communes.

M. Mongrain, avec la patience d'un homme qui a combattu pour une cause pendant 15 ans, rappela à M. Peters la demande qu'il avait formulée quelques moments plus tôt.

"J'ai fait erreur et je m'excuse, a dit M. Peters. J'ai voulu dire Trois-Rivers".

Le député indépendant a dit que Trois-Rivières est le nom propre de cette ville portuaire du St-Laurent et qu'il ne peut être traduit.

"Je n'appelle pas l'orateur de la Chambre, M. Lamoureux, M. Lover lorsque je m'adresse à lui en anglais", a dit M. Mongrain. "Et je ne dis pas M. Hiver quand je m'adresse à M. Winters".

M. Mongrain a dit que depuis 15 ans, les conseils municipaux, les Chambres de Commerce et les diverses associations de Trois-Rivières demandent au gouvernement de donner à leur ville le nom sous lequel elle a été incorporée.

M. Mongrain est un ancien maire de Trois-Rivières.

CALENDRIER

MERCREDI, 30 MARS 1966
S. Jean Climaque
Demain :
Ste Cornélie

SOLEIL: Lever: 5.43 Coucher: 6.37
LUNE: Lever: s. 0.05 Coucher: 3.32

Les marées, mercredi 30 mars
Haute: 11.59 a.m.
Basses: 6.33 a.m. — 8.08 p.m.
Les marées de jeudi 31 mars
Hautes: 1.11 a.m. — 1.27 p.m.
Basses: 8.04 a.m. — 9.33 p.m.

PHASES DE LA LUNE DE MARS
Pleine lune le 6 à 8h. 45 p.m.
Dern. quartier le 13 à 7h. 19 p.m.
Nouvelle lune le 21 à 11h. 46 p.m.
Premier quart. le 29 à 3h. 43 p.m.
N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

MON HUMBLE CONVICTION

Il n'est pas plus difficile à Dieu qui nous a tracé la voie, d'être présent dans tous les tabernacles du monde, que d'être l'auteur de cet espace SANS FIN dans lequel se meuvent des milliards et des milliards d'astres de dimensions qui dépassent l'imagination.

(Espace payé par H.P.)

Chronique d'Ottawa

(par Claude Desrosiers)

La grande soirée fiscale

L'oeillet à la boutonnière, le ministre fédéral des Finances, M. Sharp, a exposé devant la Chambre archi-comble son premier budget, empreint de modération et d'originalité. A son arrivée aux Communes, il a été accueilli par une formidable ovation, venant évidemment surtout des ministériels. Ces derniers devaient d'ailleurs l'ovationner à plusieurs autres reprises, pendant la lecture de son discours. Par contre, l'opposition a accueilli avec des rires de dérision certains passages de l'allocution, notamment l'annonce du rappel de la réduction d'impôt sur le revenu, mise en vigueur l'an dernier, quelques mois avant la tenue des élections. D'ailleurs après le discours du budget, le critique financier de l'opposition, M. Waldo Monteith, a mis en pièces l'exposé budgétaire de M. Sharp, lui trouvant presque tous les défauts. C'était là, le rituel traditionnel de la soirée du budget, qui est probablement le haut fait de la session, après le Discours du Trône.

L'ESSENCE DE CETTE POLITIQUE BUDGETAIRE

Dans son discours et au cours de la conférence de presse qui a suivi à la tribune parlementaire des journalistes, M. Sharp a exposé les fondements de sa politique budgétaire. Celle-ci s'inspire des théories de John Maynard Keynes, célèbre économiste britannique qui a précisé les mesures législatives, financières et fiscales que l'Etat doit prendre pour assurer un essor constant et modéré de l'économie des pays.

M. Sharp le dit clairement dans son discours : "De toute façon, il faut agir promptement pour modérer l'expansion actuelle et imposer un rythme de croissance constant et soutenable à notre économie qui ne doit pas s'enfler au point de crever". "En poursuivant cet important objectif, nous tenons aussi à protéger et à accroître notre productivité et notre aptitude à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Nous voulons aussi restreindre l'augmentation du déficit de notre balance de paiements. Pour atteindre ces objectifs, nous devons ralentir la hausse de la demande globale, exercée sur l'économie canadienne cette année et l'année prochaine".

D'une part le ministre augmente l'impôt sur le revenu pour soixante pour cent des contribuables et impose une originale taxe de retenue de cinq pour cent aux compagnies, qui sera plus tard remboursée à ces dernières pour soutenir l'économie nationale dans des travaux publics et invite les provinces et les particuliers à réduire leurs dépenses. En retirant un quart de milliard de l'économie, il espère empêcher le surchauffement des rouages économiques du Canada. D'autre part, en réduisant la taxe sur la machinerie, il veut accroître la productivité nationale, qui dépend en bonne mesure du reéquipement de nos usines.

Bref, c'est un budget modéré qui affiche une demi-austérité dans une période inflationnaire. Il n'apporte pas des mesures draconiennes parce qu'il ne veut pas provoquer de déflation qui freinerait trop l'expansion économique.

LA REACTION

Ce budget n'était pas taillé pour être populaire. Il ne le sera certes pas chez la plupart des contribuables, qui voient leur impôt sur le revenu s'élever presqu'au niveau de 1964. Ils ne seront vraiment sensibles qu'à cette mesure, car les autres ne les touchent pas directement.

L'opposition, suivant les exigences de son rôle, n'a pas perdu son temps et a critiqué allégrement presque toutes les mesures annoncées dans le budget, s'inquiétant du sort du contribuable moyen.

M. Waldo Monteith, critique financier des progressistes-conservateurs l'a pittoresquement qualifié de "titubant, insignifiant et sans issue". Il a reproché au gouvernement de n'avoir pas fait preuve de leadership et d'action déterminée dans sa politique budgétaire. Pour sa part, M. Diefenbaker a qualifié le budget de doctrinaire.

Il l'est, en ce sens qu'il s'appuie sur une théorie économique comme nous l'avons expliqué plus haut.

Au cours des prochains mois, nous verrons si M. Sharp a vu juste et si le ralentissement économique qu'il envisage sera conforme à ses espoirs. Il est probable qu'il le sera. De toute façon, M. Sharp nous a assuré qu'il n'hésiterait pas de recourir à un "baby budget" ou budget supplémentaire, si les remèdes appliqués à l'économie canadienne se révélaient trop faibles ou trop forts.

Sanctions économiques qui n'ont pas tout l'effet qu'on attendait

— Paul Martin

Ottawa (P.C.) — Les sanctions économiques contre le régime illégal de Ian Smith en Rhodésie n'ont pas tout l'effet qu'on en attendait mais cela ne veut pas dire qu'elles ne précipiteront pas la chute du gouvernement de Salisbury, a déclaré hier aux Communes, M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures.

M. Martin a déclaré au chef de l'opposition M. John Diefenbaker qu'il est impossible de dire avec précision combien de temps il faudra pour renverser le gouvernement Smith.

M. Diefenbaker avait demandé au ministre si cette nouvelle situation ne constituait pas un changement de position par rapport à une déclaration sur les sanctions faites il y a plusieurs mois où le gouvernement avait dit que les sanctions se révèleraient efficaces vers le 1er avril.

M. Martin a ajouté qu'on n'envisage pas de lancer une sanction militaire contre le gouvernement rhodésien, ni d'embargos économiques ou militaires contre le Portugal ou ses protestorats de Mozambique et d'Angola.

Précédent fâcheux pour le concept de l'autorité internationale (A. Smith)

Ottawa (P.C.) — La situation en Rhodésie constitue un précédent fâcheux pour le concept de l'autorité internationale, a déclaré hier le secrétaire-général du Commonwealth, M. Aronold Smith.

Il a établi un parrallèle entre les actions du régime Smith et l'agression japonaise contre la Mandchourie en 1931 et l'agression italienne en Ethiopie quatre ans plus tard.

Parlant au cours d'une conférence de presse, il a affirmé que les implications à long terme de la situation rhodésienne s'avèreraient néfastes dans l'opinion internationale si les Rhodésiens gagnaient le défi qu'ils ont lancé au monde.

Il a précisé que le comité du Commonwealth sur les sanctions se réunira bientôt.

Le diplomate a parlé aux représentants de la presse à l'issue d'une entrevue avec le premier ministre Pearson et quelques uns de ses ministres. Il est à Ottawa dans le cadre d'une tournée des capitales du Commonwealth.

Pressions auprès d'autres pays pour accroître l'aide à l'Inde

Ottawa (P.C.) — Le ministre des Affaires étrangères, M. Paul Martin, a annoncé hier aux Communes que le Canada et les Etats-Unis font des pressions auprès d'autres pays pour accroître l'aide à l'Inde qui souffre présentement d'une grave disette de nourriture.

En réponse à M. Diefenbaker, le ministre a annoncé que notre pays fournira de l'aide pour une somme totale de 71 millions de dollars cette année. Mais il n'a pas précise, malgré les instances de M. Diefenbaker, si cette aide dépassera le montant avancé.

Cependant, en réponse à M. T. C. Douglas, M. Martin a précisé que le Canada avait décidé seul d'accroître son aide, et non pas sur la pression de Washington.

Plus tard, M. Douglas demanda si la décision du Canada de couper le pont aérien qui fournit présentement la Zambie en pétrole était le résultat d'une demande du comité de revision des actions économiques contre la Rhodésie. C'est une décision canadienne, répliqua M. Martin.

Greene soulève une vague de protestations

OTTAWR. (P.C.) — Le ministre de l'Agriculture, M. J. J. Greene, a soulevé une vague de protestations hier parce qu'il n'a pas fait d'exposé général au début de l'étude du comité des Communes sur les estimations budgétaires de son ministère.

M. Greene s'en est tenu à une revue très prudente des structure de son ministère lors de sa comparution devant le comité de l'agriculture.

Des députés conservateurs et néo-démocrates ont fait valoir qu'il aurait dû traité de l'orientation qu'il entend donner à la politique agricole afin de jeter une base pour les débats du comité.

Le comité s'apprête à travailler dans du neu favec l'étude des estimations budgétaires, tâche réservée jusqu'ici aux Communes.

Dr A. Dion
Chirurgien-dentiste
24, Côte du Palais
en face Hôtel-Dieu
TEL.: 522-2153

AVIS D'ASSEMBLEE
L'Association des Employés Civils
ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE
Vendredi, le 1er avril '66
à 5¼ heures p.m.
au Chalet de l'Association
980 est, Grande-Allée
Le Secrétaire.

UNE CHANCE POUR CHAQUE ACHAT D'UN COUVERT OU D'UNE PIECE DE SERVICE

Commencez à collectionner maintenant votre service de vaisselle POLYCOLORE chez J.-B. Laliberté. Un coupon-prime pour chaque dollar d'achat. Et pour seulement 2.59 et 15 coupons-prime, vous obtenez un couvert de 7 PIECES: tasse, soucoupe, assiette à pain, assiette à dîner, assiette à dessert, bol à céréales, assiette à fruits. Le tout joliment présenté dans une attrayante boîte utilitaire. Vous pouvez également vous procurer les 8 pièces de service, à des conditions très avantageuses. Profitez-en et peut-être gagnerez-vous ce superbe lave-vaisselle automatique LEONARD attribué le lundi de Pâques chez J.B. Laliberté. Ca vaut vraiment la peine!